

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14-15

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

AGRICULTURE AND
FORESTRY

Chair:
The Honourable PERCY MOCKLER

Thursday, January 29, 2015
Tuesday, February 3, 2015
Thursday, February 5, 2015

Issue No. 23

Second, third and fourth meetings:
Bill C-18, An Act to amend certain
Acts relating to agriculture and agri-food

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

AGRICULTURE ET DES
FORÊTS

Président :
L'honorable PERCY MOCKLER

Le jeudi 29 janvier 2015
Le mardi 3 février 2015
Le jeudi 5 février 2015

Fascicule n° 23

Deuxième, troisième et quatrième réunions :
Projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois
en matière d'agriculture et d'agroalimentaire

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON AGRICULTURE
AND FORESTRY

The Honourable Percy Mockler, *Chair*

The Honourable Terry M. Mercer, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Carignan, P.C. (or Martin)	Merchant Moore
* Cowan (or Fraser)	Ogilvie Oh
Dagenais	Plett
Enverga	Tardif
Maltais	Unger

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Beyak (*February 3, 2015*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Rivard (*January 29, 2015*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Plett (*January 29, 2015*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Maltais (*January 28, 2015*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Beyak (*January 28, 2015*).

The Honourable Senator Moore was added to the membership (*December 23, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

Président : L'honorable Percy Mockler

Vice-président : L'honorable Terry M. Mercer

et

Les honorables sénateurs :

* Carignan, C.P. (ou Martin)	Merchant Moore
* Cowan (ou Fraser)	Ogilvie Oh
Dagenais	Plett
Enverga	Tardif
Maltais	Unger

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 3 février 2015*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 29 janvier 2015*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 29 janvier 2015*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Maltais (*le 28 janvier 2015*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 28 janvier 2015*).

L'honorable sénateur Moore a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 23 décembre 2014*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, January 29, 2015
(51)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met this day at 8:04 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dagenais, Enverga, Mockler, Moore, Ogilvie, Oh, Plett, Rivard, Tardif and Unger (10).

In attendance: Aïcha Coulibaly and Jed Chong, Analysts Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 9, 2014, the committee continued its consideration of Bill C-18, An Act to amend certain Acts relating to agriculture and agri-food. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 22.*)

WITNESSES:*Canadian Seed Trade Association:*

Patty Townsend, Chief Executive Officer.

CropLife Canada:

Dennis Prouse, Vice President, Government Affairs.

Canadian Federation of Agriculture:

Humphrey Banack, Vice-President (by video conference).

Canadian Cattlemen's Association:

Ryder Lee, Manager of Federal Provincial Relations;

Dave Solverson, President (by video conference).

Canadian Canola Growers Association:

Jan Dyer, Director of Government Relations.

University of Saskatchewan:

Richard S. Gray, Professor, Bioresource Policy, Business and Economics.

The chair made a statement.

Mr. Banack, Ms. Townsend and Mr. Prouse made statements and answered questions.

At 9:06 a.m., the committee suspended.

At 9:10 a.m., the committee resumed.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le jeudi 29 janvier 2015
(51)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui, à 8 h 4, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dagenais, Enverga, Mockler, Moore, Ogilvie, Oh, Plett, Rivard, Tardif et Unger (10).

Également présents : Aïcha Coulibaly et Jed Chong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 9 décembre 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 22 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Association canadienne du commerce des semences :*

Patty Townsend, chef de la direction.

CropLife Canada :

Dennis Prouse, vice-président, Affaires gouvernementales.

Fédération canadienne de l'agriculture :

Humphrey Banack, vice-président (par vidéoconférence).

Canadian Cattlemen's Association :

Ryder Lee, gestionnaire des relations fédérales-provinciales;

Dave Solverson, président (par vidéoconférence).

Canadian Canola Growers Association :

Jan Dyer, directrice des relations gouvernementales

Université de la Saskatchewan :

Richard S. Gray, professeur, Département de la politique, du commerce et de l'économie des ressources biologiques.

Le président prend la parole.

M. Banack, Mme Townsend et M. Prouse font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 9 h 6, la séance est suspendue.

À 9 h 10, la séance reprend.

Mr. Solverson, Ms. Dyer and Mr. Gray made statements and, together with Mr. Lee, answered questions.

At 10:05 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, February 3, 2015
(52)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met this day at 5:05 p.m., in room 2, Victoria Building.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dagenais, Enverga, Maltais, Moore, Ogilvie, Oh, Plett, Tardif and Unger (9).

In attendance: Aïcha Coulibaly and Jed Chong, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

The clerk informed the committee of the unavoidable absences of the chair and deputy chair and presided over the election of an acting chair.

The Honourable Senator Tardif moved:

That the Honourable Senator Maltais be the acting chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The acting chair took the chair.

At 5:08 p.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 9, 2014, the committee continued its consideration of Bill C-18, An Act to amend certain Acts relating to agriculture and agri-food. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 22.*)

WITNESSES:

Western Canadian Wheat Growers' Association:

Jim Wickett, Chair.

Canadian Horticultural Council:

Deb Hart, Seed Potato Subcommittee.

Canterra Seeds:

Erin Armstrong, Director of Industry and Regulatory Affairs.

Canadian Association of Agri-Retailers:

Delaney Ross Burtneck, President and CEO (by video conference).

M. Solverson, Mme Dyer et M. Gray font chacun une déclaration puis, avec M. Lee, répondent aux questions.

À 10 h 5, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 3 février 2015
(52)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui, à 17 h 5, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dagenais, Enverga, Maltais, Moore, Ogilvie, Oh, Plett, Tardif et Unger (9).

Également présents : Aïcha Coulibaly et Jed Chong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le greffier informe le comité de l'absence inévitable du président et du vice-président et préside à l'élection d'un président suppléant.

L'honorable sénatrice Tardif propose :

Que l'honorable sénateur Maltais soit élu président suppléant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président suppléant occupe le fauteuil.

À 17 h 8, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 9 décembre 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 22 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Western Canadian Wheat Growers' Association :

Jim Wickett, président.

Conseil canadien de l'horticulture :

Deb Hart, représentante du Sous-comité pour la pomme de terre de semence.

Canterra Seeds :

Erin Armstrong, directrice, Affaires industrielles et réglementaires.

Canadian Association of Agri-Retailers :

Delaney Ross Burtneck, présidente et chef de la direction (par vidéoconférence).

Partners in Innovation Coalition:

David Jones, Member.

Grain Farmers of Ontario:

Henry Van Akum, Chair.

Food Secure Canada:

Diana Bronson, Executive Director;

Pat Mooney, Member.

As an individual:

Devlin Kuyek.

National Farmers' Union:

Terry Boehm, Chair, Seed and Trade Committee (by video conference).

Mr. Wickett, Ms. Hart and Ms. Armstrong made statements and answered questions.

At 6:07 p.m., the committee suspended.

At 6:13 p.m., the committee resumed.

Ms. Ross Burtnack, Mr. Jones and Mr. Van Akum made statements and answered questions.

At 7 p.m., the committee suspended.

At 7:04 p.m., the committee resumed.

Ms. Bronson, Mr. Mooney, Mr. Kuyek and Mr. Boehm made statements and answered questions.

At 8:11 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, February 5, 2015
(53)

[English]

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met this day at 8:01 a.m., in room 2, Victoria Building.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dagenais, Enverga, Maltais, Merchant, Ogilvie, Oh, Plett, Tardif and Unger (9).

In attendance: Aïcha Coulibaly and Jed Chong, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

The clerk informed the committee of the unavoidable absences of the chair and deputy chair and presided over the election of an acting chair.

The Honourable Senator Unger moved:

That the Honourable Senator Maltais be the acting chair.

Partners in Innovation Coalition :

David Jones, membre.

Grain Farmers of Ontario :

Henry Van Akum, président.

Réseau pour une alimentation durable :

Diana Bronson, directrice exécutive;

Pat Mooney, membre.

À titre personnel :

Devlin Kuyek.

Syndicat national des cultivateurs :

Terry Boehm, président, Comité du commerce des semences (par vidéoconférence).

M. Wickett ainsi que Mmes Hart et Armstrong font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 18 h 7, la séance est suspendue.

À 18 h 13, la séance reprend.

Mme Ross Burtnack ainsi que MM. Jones et Van Akum font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 19 heures, la séance est suspendue.

À 19 h 4, la séance reprend.

Mme Bronson ainsi que MM. Mooney, Kuyek et Boehm font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 20 h 11, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 5 février 2015
(53)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui, à 8 h 1, dans la pièce 2, de l'édifice Victoria.

Membres du comité présent : Les honorables sénateurs Dagenais, Enverga, Maltais, Merchant, Ogilvie, Oh, Plett, Tardif et Unger (9).

Également présents : Aïcha Coulibaly et Jed Chong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Le greffier informe le comité de l'absence inévitable du président et du vice-président et préside à l'élection d'un président suppléant.

L'honorable sénatrice Unger propose :

Que l'honorable sénateur Maltais soit élu président suppléant.

The question being put on the motion, it was adopted.

The acting chair took the chair.

At 8:03 a.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 9, 2014, the committee continued its consideration of Bill C-18, An Act to amend certain Acts relating to agriculture and agri-food. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 22.*)

WITNESSES:

Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec:

William Van Tassel, First Vice-President.

Cereals Canada:

Cam Dahl, President.

Grain Growers of Canada:

Gary Stanford, President (by video conference).

Les AmiEs de la Terre de Québec:

Ariane Gagnon-Légaré, Community Organizer, Agriculture and Food (by video conference).

Canadian Organic Trade Association:

Matthew Homes, Executive Director.

Mr. Van Tassel, Mr. Dahl and Mr. Stanford made statements and answered questions.

At 9:08 a.m., the committee suspended.

At 9:12 a.m., the committee resumed.

Mr. Homes and Ms. Gagnon-Légaré made statements and answered questions.

At 9:58 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président suppléant occupe le fauteuil.

À 8 h 3, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 9 décembre 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 22 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :

William Van Tassel, premier vice-président.

Cereals Canada :

Cam Dahl, président.

Producteurs de grains du Canada :

Gary Stanford, président (par vidéoconférence).

Les AmiEs de la Terre de Québec :

Ariane Gagnon-Légaré, organisatrice communautaire, agriculture et alimentation (par vidéoconférence).

Association pour le commerce des produits biologiques au Canada :

Matthew Homes, directeur exécutif.

MM. Van Tassel, Dahl et Stanford font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 9 h 8, la séance est suspendue.

À 9 h 12, la séance reprend.

M. Holmes et Mme Gagnon-Légaré font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 9 h 58, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Kevin Pittman

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, January 29, 2015

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met this day at 8:04 a.m. to continue its study on Bill C-18, An Act to amend certain Acts relating to agriculture and agri-food.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: I welcome you to this meeting of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry.

[*English*]

My name is Percy Mockler. I am a senator from New Brunswick and chair of the committee. At this time, I would like to ask all senators to introduce themselves, starting on my left, please.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Senator Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[*English*]

Senator Moore: Good morning. Wilfred Moore from Nova Scotia.

Senator Tardif: Good morning. Claudette Tardif from Alberta.

Senator Plett: I'm Don Plett, and I'm from Manitoba.

[*Translation*]

Senator Rivard: Michel Rivard from the province of Quebec.

[*English*]

Senator Oh: Good morning. Senator Oh, Ontario.

Senator Enverga: Tobias Enverga a senator from Ontario.

Senator Unger: Betty Unger, Alberta.

Senator Ogilvie: Kelvin Ogilvie, Nova Scotia.

The Chair: Thank you, senators.

Witnesses, thank you for accepting our invitation to share with the committee your comments and opinions as we continue our study of Bill C-18, An Act to amend certain Acts relating to agriculture and agri-food. This bill is designed to modernize and strengthen federal agriculture legislation, support innovation in the Canadian agriculture industry and enhance global market opportunities.

For our first panel today, we welcome Ms. Patty Townsend, Chief Executive Officer of the Canadian Seed Trade Association, and from CropLife Canada, Mr. Dennis Prouse, Vice President,

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 29 janvier 2015

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui, à 8 h 4, pour poursuivre son étude du projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.

Le sénateur Percy Mockler (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts.

[*Traduction*]

Je m'appelle Percy Mockler Je suis sénateur du Nouveau-Brunswick et président du comité. Je demanderais maintenant aux sénateurs de se présenter, en commençant par la gauche, s'il vous plaît.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, sénateur du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Moore : Bonjour. Wilfred Moore, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Tardif : Bonjour. Claudette Tardif, de l'Alberta.

Le sénateur Plett : Je m'appelle Don Plett, du Manitoba.

[*Français*]

Le sénateur Rivard : Michel Rivard, de la province de Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Oh : Bonjour. Sénateur Oh, de l'Ontario.

Le sénateur Enverga : Tobias Enverga, sénateur de l'Ontario.

La sénatrice Unger : Betty Unger, de l'Alberta.

Le sénateur Ogilvie : Kelvin Ogilvie, de la Nouvelle-Écosse.

Le président : Merci.

Je remercie les témoins d'avoir accepté notre invitation à comparaître et à nous faire part de leurs observations et de leur point de vue alors que nous poursuivons notre étude du projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire. Le projet de loi vise à moderniser le cadre législatif canadien en matière d'agriculture, à soutenir l'innovation dans le secteur agricole canadien et à accroître les débouchés sur les marchés mondiaux.

Aujourd'hui, pour notre premier groupe d'experts, nous accueillons Mme Patty Townsend, chef de la direction de l'Association canadienne du commerce des semences, et

Government Affairs. From Winnipeg, by video conference, from the Canadian Federation of Agriculture, we have Mr. Humphrey Banack, Vice-President. Thank you for accepting our invitation.

I would now invite the witnesses to make their presentations. I would remind them that, as per the instructions from the clerk that they were given previously, presentations should not exceed more than five minutes in length. Following your presentation, questions will be directed to each of you from the senators.

I have been informed by the clerk that the first presenter will be Mr. Banack, to be followed by Ms. Townsend and Mr. Prouse.

Mr. Banack, you have the floor.

Humphrey Banack, Vice-President, Canadian Federation of Agriculture: Good morning, and thank you, Mr. Chairman and members of the committee.

I am pleased to be here on behalf of the Canadian Federation of Agriculture to speak with you today about Bill C-18, the proposed "Agricultural Growth Act." My name is Humphrey Banack. I am a grains and oilseeds producer from central Alberta and Vice-President of the Canadian Federation of Agriculture.

Through its member organizations, the CFA represents more than 200,000 farm families across Canada and promotes the interests of Canadian agriculture and agri-food producers to ensure the continued development of a viable and vibrant agriculture and agri-food industry in Canada. We believe that Bill C-18 will contribute to a more vibrant agriculture industry in Canada by modernizing a number of pieces of agricultural legislation. We will identify a few key points we believe should be addressed. Due to time constraints, I will focus my comments primarily on changes to the plant breeders' rights and the Advance Payments Program, but I am open to questions on any part of the bill.

Despite signing on to UPOV 1991, Canada has remained one of the few developed countries in the world not to ratify it through legislation. This has limited investment in Canadian varietal development and prevented Canadian producers across a wide range of sectors from accessing the most up-to-date and innovative products. The issue boils down to making sure Canadian farmers are competitive and we aren't falling behind other countries.

We believe the legislation strikes a good balance between giving plant breeders the ability to receive a return on their investments for their R&D, while preserving the ability for farmers to save, store and condition seed for their own use.

M. Dennis Prouse, vice-président aux Affaires gouvernementales chez CropLife Canada. Par vidéoconférence, en provenance de Winnipeg, nous entendrons M. Humphrey Banack, qui est vice-présidente de la Fédération canadienne de l'agriculture. Merci d'avoir accepté notre invitation.

J'invite maintenant les témoins à faire leurs exposés. Je vous rappelle que conformément aux instructions qui vous ont été fournies par le greffier, la durée des exposés est fixée à cinq minutes. Après votre exposé, nous passerons aux questions des sénateurs.

Le greffier m'informe que le premier intervenant sera M. Banack, suivi de Mme Townsend et de M. Prouse.

Monsieur Banack, la parole est à vous.

Humphrey Banack, vice-président, Fédération canadienne de l'agriculture : Bonjour. Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, merci.

Je suis très heureux de témoigner au comité aujourd'hui au nom de la Fédération canadienne de l'agriculture pour vous parler du projet de loi C-18, Loi sur la croissance du secteur agricole. Je m'appelle Humphrey Banack. Je suis un producteur de céréales et d'oléagineux du centre de l'Alberta et je suis vice-présidente de la Fédération canadienne de l'agriculture.

La FCA représente, par l'intermédiaire des organisations qui en sont membres, plus de 200 000 familles agricoles de partout au Canada, et elle a comme objectifs de promouvoir les intérêts des producteurs agricoles et agroalimentaires et de veiller à ce qu'une industrie agricole et agroalimentaire viable continue de se développer au Canada. Nous croyons que le projet de loi C-18 contribuera à une industrie agricole plus dynamique au Canada en modernisant plusieurs lois visant l'agriculture. Nous soulèverons quelques aspects sur lesquels il faudrait, d'après nous, se pencher. Étant donné le temps qui m'est accordé, je vais me concentrer principalement sur les changements à la Loi sur la protection des obtentions végétales et sur le Programme de paiement anticipé, mais je suis prêt à répondre aux questions sur tout aspect du projet de loi.

Le Canada a signé l'UPOV de 1991, mais était malgré cela l'un des rares pays développés du monde à ne pas l'avoir ratifiée en modifiant ses lois. Cela a limité l'investissement dans le développement de variétés et empêché les producteurs canadiens d'un vaste éventail de secteurs d'avoir accès aux produits les plus à jour et novateurs. Essentiellement, la question est la nécessité de veiller à ce que les agriculteurs canadiens soient concurrentiels et qu'ils n'accusent pas de retard par rapport aux agriculteurs d'autres pays.

Nous croyons que le projet de loi établit un bon équilibre entre la possibilité pour les obtenteurs de tirer un rendement de leurs investissements en R-D et la possibilité pour les agriculteurs de conserver, entreposer et conditionner des semences pour leur propre usage.

Although a number of concerns have been raised as to the effects UPOV 91 will have on the diversity of plant breeders in Canada, international evidence suggests that the implementation of UPOV 91 will result in an increase in the diversity of Canadian breeders.

I would also like to point to the fact that 45 per cent of all agricultural varieties currently protected under the PBR were developed at public institutions. I must note our continued concerns with the recent shift away from public funding for basic development, as it may very well reduce the presence of new, publicly funded varieties and reduce competition from public entities.

However, plant breeders' rights provide a platform for exciting new developments between producers and public institutions. In fact, with draft UPOV legislation now progressing through the house, we've already heard of a new research centre and partnerships between Canadian companies and international breeders, and we continue to hear of groups exploring producer-led breeding initiatives in Canada. However, we believe increased funding for producer-public partnerships in this vein is needed in the future.

We see updated plant breeders' rights as a necessary step for the long-term competitiveness of Canadian agriculture. I would like to comment on two specific components of the changes to the Plant Breeders' Rights Act: end-point royalties and farmers' privilege.

As already stated, Bill C-18 does not actually introduce end-point royalties into Canada. Instead, it creates a legislative framework from which EPR models can be developed through regulations. Our primary concern is that producers must have a significant role in future regulatory processes through robust consultation to ensure that any such royalties are reasonable and supported by industry.

Similarly, we do not believe that the term "farmers' privilege" is problematic, as long as the legislative text behind it provides the necessary protections. In this vein, we were pleased to see the minister and standing committee recommend an amendment that would clarify the privilege to include farmers storing seed for future propagation.

With the wide range of products affected by this legislation, we recognize the need for regulatory authority to amend the privilege where there is industry consensus that it is desirable. This is an important point that we would like to see more directly addressed.

Même si des préoccupations ont été soulevées au sujet des effets de l'UPOV de 1991 sur la diversité des obtenteurs au Canada, les observations sur la scène internationale indiquent que la mise en œuvre de l'UPOV de 1991 entraînera une augmentation de la diversité des obtenteurs canadiens.

J'aimerais aussi signaler que 45 p. 100 de toutes les variétés agricoles faisant en ce moment l'objet de la protection des obtentions végétales ont été conçues au sein d'établissements publics. Je dois signaler que nous sommes toujours préoccupés par l'abandon du financement public pour le développement de variétés de base, car cela pourrait très bien réduire la présence de nouvelles variétés financées par l'État et la concurrence offerte par les entités publiques.

Cependant, la protection accrue des obtentions végétales représente une plateforme pour de nouveaux développements emballants pour les producteurs et les établissements publics. Avec le projet de loi qui franchit maintenant les étapes à la Chambre, nous entendons déjà parler d'un nouveau centre de recherche et de partenariats entre des entreprises canadiennes et des obtenteurs étrangers. Nous continuons d'entendre parler de groupes qui explorent des initiatives d'obtention menées par des producteurs, au Canada. Cependant, nous croyons qu'il faut, dans cette veine, plus de financement des partenariats entre les producteurs et le secteur public à l'avenir.

Nous estimons que la mise à niveau de la protection des obtentions végétales est une étape nécessaire à la compétitivité à long terme de l'agriculture canadienne. J'aimerais parler de deux éléments particuliers des changements annoncés à la Loi sur la protection des obtentions végétales, soit les redevances de fin de chaîne et le privilège de l'agriculteur.

Comme on l'a déjà dit, le projet de loi C-18 ne prévoit pas de redevances de fin de chaîne au Canada. Il crée plutôt un cadre législatif qui permet la prise de règlements visant l'adoption de redevances de fin de chaîne. Ce qui compte principalement pour nous, c'est que les producteurs jouent un rôle important dans les processus de réglementation futurs grâce à une solide consultation qui garantira l'adoption de redevances raisonnables, avec l'appui de l'industrie.

De même, nous n'estimons pas que l'expression « privilège de l'agriculture » pose problème, tant que le texte législatif comporte les protections nécessaires. Dans cette veine, nous avons été heureux d'entendre le ministre et le comité permanent recommander une modification qui préciserait la notion de privilège, de façon à ce que l'entreposage de semences par les agriculteurs pour multiplication future soit inclus.

Étant donné le vaste éventail de produits touchés par cette mesure législative, nous reconnaissons qu'il faut l'autorité réglementaire nécessaire pour modifier le privilège si c'est souhaitable et accepté par tous au sein de l'industrie. C'est un aspect important, et nous sommes d'avis qu'il faudrait l'aborder de façon plus directe.

Any regulations amending the farmers' privilege or developing end-point royalties will require considerable consultation, and we believe this process should require consultation with the Plant Breeders' Rights Advisory Committee identified in the legislation. This advisory committee has mandatory producer representation, and we believe consultation will ensure industry support for any amendments.

I would like to shift my comments now to the changes to the Advance Payments Program. Canadian Federation of Agriculture members were pleased to see the changes in Bill C-18, as they reduce the red tape associated with getting an advance, broaden the access to the program for new products and new forms of security, and provide producers with greater flexibility to market their products.

The ability to repay advances without proof of sale is an important amendment that will allow producers to market their products when it meets their needs rather than those of the program. We were pleased to see the government recently extend a stay of default to producers affected by the transportation difficulties of 2013-14. These changes will provide much-needed flexibility around repayment deadlines for those unable or unwilling to move their product in the future.

Similarly, multi-year agreements will reduce a lot of unnecessary paperwork for producers and administrators that had to fill out the same form year after year. Coupled with the amendments allowing single administrators to offer advances on multiple commodities, this will streamline access for producers.

While producers will benefit from these amendments, we believe any administrator expansion into new regions should require the approval of affected producers via their producer groups.

One of the benefits provided by smaller administrators in many regions is that they operate as service providers with an in-depth knowledge of local regulations and the dynamics of the sectors that they are advancing to. We must ensure that streamlining the program doesn't result in reduced participation.

Regulations should require administrators to consult with producers before any such expansion and impose guidelines to ensure that these administrators are familiar with the relevant regulations in a particular province, such as the collective marketing regulations in Quebec, which can have a number of implications for program delivery.

Tout règlement visant le privilège de l'agriculteur ou l'établissement de redevances de fin de chaîne exigera une solide consultation. Nous croyons que ce processus devrait exiger la consultation du Comité consultatif sur la protection des obtentions végétales précisé dans la loi. Ce comité consultatif doit compter des producteurs parmi ses membres, et nous croyons que la consultation de ce comité garantira l'appui de l'industrie à l'égard de toute modification.

J'aimerais maintenant parler des modifications au Programme de paiement anticipé. Les membres de la Fédération canadienne des agriculteurs étaient heureux des modifications apportées dans le projet de loi C-18, car ils réduisent les formalités administratives entourant l'obtention d'une avance, améliorent l'accès au programme pour les nouveaux produits et les nouvelles formes de sécurité et donnent aux producteurs plus de latitude concernant la mise en marché de leurs produits.

La capacité de rembourser les avances sans preuve de vente est une modification importante qui permettra aux producteurs de mettre leurs produits en marché quand cela répond à leurs besoins plutôt qu'à ceux du programme. Nous étions heureux de voir le gouvernement accorder un sursis à la mise en défaut aux producteurs touchés par les problèmes de transport en 2013-2014. Ces changements offriront à ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas expédier leur produit à l'avenir une flexibilité dont ils ont grandement besoin en ce qui a trait aux délais de remboursement.

De même, les accords pluriannuels réduiront le fardeau administratif inutile pour les producteurs et les agents d'exécution qui devaient remplir les mêmes formulaires année après année. Conjuguée aux modifications qui permettent à un agent d'exécution d'offrir des avances sur de multiples produits, cette mesure contribuera à simplifier l'accès pour tous les producteurs.

Les producteurs profiteront de ces modifications, mais nous pensons que la mise en place d'agents d'exécution dans de nouvelles régions devrait exiger l'approbation des producteurs touchés, par l'intermédiaire de leurs groupes de producteurs.

L'un des avantages de la présence d'agents d'exécution plus petits dans de nombreuses régions, c'est qu'ils agissent en tant que fournisseurs de services possédant une connaissance approfondie des règlements locaux et de la dynamique des secteurs auxquels ils accordent des avances. Nous devons veiller à ce que la simplification du programme ne se traduise pas par une réduction de la participation.

Les règlements devraient exiger des agents d'exécution qu'ils consultent les producteurs avant toute expansion et imposer des directives qui garantissent que les agents d'exécution connaissent la réglementation pertinente d'une province en particulier, par exemple, concernant la mise en marché collective au Québec, ce qui peut avoir des incidences diverses sur la prestation du programme.

Although we appreciate the wide range of improvements this bill makes to the Advance Payments Program, our members are disappointed to see that the maximum advance limits were not updated. The limits were last increased in 2006, but since that time the cost of farm inputs has risen dramatically and farms selling \$800,000 or more are increasingly common, such as the one I run at home. For example, my fertilizer, rail freight, land costs and crop protections all now individually exceed \$100,000; and my annual operating costs are closer to \$800,000 or \$900,000 per year. Although a relatively small percentage of all farmers, these farms represent a significant amount of Canadian production.

For producers already receiving advances near \$400,000, transportation challenges and banks' reluctance to increase farm debt illustrate the benefit of an increase to the limit come seeding time. An increase to the interest-free and interest-bearing limits that recognizes the increase in farm input prices is needed to ensure the program maintains its utility moving forward.

On behalf of the Canadian Federation of Agriculture, thank you for the opportunity to meet with you today. I will be pleased to answer any questions following the other presentations.

The Chair: Thank you. We will proceed with Ms. Patty Townsend.

Patty Townsend, Chief Executive Officer, Canadian Seed Trade Association: Thank you, Mr. Chairman and honourable senators. I think we are going to hear a little repetition today. I note that both the Canadian Federation of Agriculture and the Canadian Seed Trade Association are members of a group called Partners in Innovation, which I know you'll be hearing from next week. We are among the 20 organizations that have formed this informal coalition to support the proposed amendments to the Plant Breeders' Rights Act. I'm happy to be here to bring the perspective of the Canadian Seed Trade Association on Bill C-18. We have provided a detailed submission in both official languages, so I'm just going to touch on a couple of highlights.

The Canadian Seed Trade Association brings together 130 member companies that are involved in all aspects of seed: plant breeding, trait and variety development, production, processing, packaging, marketing, sales and trade. Our members work with 50 different crop kinds and range from small single-grower retailers to multinational companies, and from distributors and packagers of organic vegetable and herb seeds to the giants of biotechnology. Our members have very diverse interests, but they have all come together in support of our mission, which is to foster seed industry innovation and trade.

Même si nous sommes heureux du vaste éventail d'améliorations apportées par le projet de loi au Programme de paiement anticipé, nos membres étaient déçus de constater que le plafond n'a pas été modifié. La dernière augmentation du plafond remonte à 2006, mais le coût des intrants agricoles a beaucoup augmenté depuis. De plus en plus d'exploitations agricoles affichent des ventes de 800 000 \$, ou plus. C'est le cas de mon exploitation agricole. Par exemple, mes coûts liés au fertilisant, au transport ferroviaire, à la terre et à la protection des cultures dépassent maintenant 100 000 \$, et mes frais d'exploitation annuels se rapprochent de 800 000 ou 900 000 \$. Bien que cela représente un pourcentage relativement faible des exploitations agricoles du pays, elles sont responsables d'une partie importante de la production canadienne.

Pour les producteurs qui reçoivent déjà des avances de près de 400 000 \$, les difficultés relatives au transport et le refus des banques d'augmenter la dette des exploitations agricoles illustrent les avantages de l'augmentation du plafond, au moment des semis. Si l'on veut maintenir l'utilité du programme à l'avenir, il est nécessaire d'augmenter les plafonds des avances sans intérêts et des avances avec intérêts de manière à tenir compte des augmentations des coûts des intrants agricoles.

Au nom de la Fédération canadienne de l'agriculture, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de témoigner aujourd'hui. Je serai ravi de répondre à vos questions après les autres exposés.

Le président: Merci. Nous passons maintenant à Mme Patty Townsend.

Patty Townsend, chef de la direction, Association canadienne du commerce des semences: Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, merci beaucoup. Je pense qu'il y aura une certaine répétition aujourd'hui. Je remarque que la Fédération canadienne de l'agriculture et l'Association canadienne du commerce des semences sont toutes les deux membres d'un groupe appelé Partners in Innovation, qui témoignera au comité la semaine prochaine, d'après ce que je crois savoir. Notre association est l'un des 20 organismes qui se sont regroupés pour appuyer les modifications proposées à la Loi sur la protection des obtentions végétales. Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui pour vous présenter le point de vue de l'Association canadienne du commerce des semences au sujet du projet de loi C-18. Nous avons présenté un mémoire détaillé, dans les deux langues officielles. Je me contenterai donc de souligner quelques points.

L'Association canadienne du commerce des semences compte 130 entreprises membres dont les activités sont liées à tous les aspects des semences, comme l'amélioration des plantes, la création de caractères et de variétés, la production, la transformation, l'emballage, la mise en marché, la vente et le commerce. Nos membres représentent 50 cultures distinctes et sont différents les uns des autres. Il peut s'agir de petits détaillants de semences, d'entreprises multinationales, d'entreprises de mise en marché et d'emballage de semences biologiques de légumes et de fines herbes, voire de géants de la biotechnologie. Les membres de l'association ont des intérêts très diversifiés, mais ils travaillent

In 2012, CSTA's private sector company members invested just under \$110 million in plant breeding research and variety development in Canada. That's more than 6 per cent of their combined domestic sales and a 90 per cent increase from that investment level in 2007. Our members have signaled their intent to continue to increase investment in areas where they have traditionally invested — corn, canola and soybeans — where intellectual property protection tools are a lot stronger, but also in crops like cereals, where the private sector investment level has been traditionally quite low. This is a direct result of optimism, and that optimism was created in part by the introduction of Bill C-18.

The proposed amendments in the bill to the Seeds Act and to the Feeds and Fertilizers Act would allow for the use of foreign data in approval systems that could result in more timely approvals of innovation for farmers and consumers, while still protecting the health and safety of humans, livestock and the environment. Seed is a highly regulated commodity. Our sector is directly impacted by over 12 pieces of legislation and their associated regulations.

We welcome the proposal in Bill C-18 for incorporation by reference. That would allow some things, for example the list of crop kinds subject to variety registration, to be moved out of legislation and be referred to in regulation. That would help to make the industry more efficient because we would be able to deliver varieties in a more efficient manner, but it wouldn't preclude the requirement to provide the rationale in the industry consensus for that kind of change. It could also prevent some disconnects between the existing regulations: for example, the Weed Seeds Order in Canada's regulated pest list, where potentially invasive species are currently regulated by one and not the other.

While many of the elements of Bill C-18 can benefit the seed sector, the one that we need most and for which we have worked the longest is the section that will amend Canada's plant breeders' rights legislation. This part of Bill C-18 is already having a positive impact. Bringing our legislation into compliance with the most recent convention of the International Union for the Protection of New Plant Varieties will give plant breeders and variety developers the confidence to invest in Canada. When Bayer CropScience Canada, one of our members, turned sod on its new cereal breeding facility in Saskatchewan, representatives at the sod-turning made it clear that this would not have happened without the promise of Bill C-18.

de concert au sein de l'association pour appuyer notre mission, soit de promouvoir l'innovation et le commerce dans le domaine des semences.

En 2012, les membres de l'ACCS du secteur privé ont investi au Canada près de 110 millions de dollars en sélection des végétaux, en recherche et en création de variétés. Cette somme représente presque 6 p. 100 de leurs ventes intérieures combinées et constitue une hausse de plus de 90 p. 100 par rapport à 2007. Nos membres ont indiqué vouloir continuer à accroître leurs investissements dans leurs secteurs d'investissement habituels — le maïs, le canola et le soja — où les outils de protection de la propriété intellectuelle sont beaucoup plus puissants, mais aussi dans des cultures comme les céréales où les investissements du secteur privé sont habituellement très faibles. Cela découle directement du climat d'optimisme, lequel résulte en partie de la présentation du projet de loi C-18.

Les modifications proposées à la Loi sur les semences, la Loi relative aux aliments du bétail et la Loi sur les engrais dans le projet de loi C-18 permettraient l'utilisation des données de sources internationales dans les processus d'approbation, ce qui accélérerait l'approbation des produits novateurs pour les agriculteurs et les consommateurs tout en protégeant la santé et la sécurité des humains, des animaux et de l'environnement. Les semences font l'objet d'une réglementation considérable. Plus de 12 mesures législatives — et leurs règlements connexes — touchent directement notre secteur.

Nous sommes favorables à la disposition du projet de loi C-18 sur l'incorporation par renvoi. Cela permettrait le retrait de certains éléments de la loi, la liste des types de cultures visés par l'enregistrement des variétés, par exemple, et leur incorporation par renvoi à la réglementation. Cela aiderait à améliorer l'efficacité de l'industrie, car elle pourrait ainsi mieux répondre aux besoins en matière de variétés. Toutefois, cela n'exclut pas l'obligation de fournir les raisons pour lesquelles l'industrie convient de la nécessité d'un tel changement. Cela empêcherait aussi les disparités entre certains règlements existants. À titre d'exemple, notons l'Arrêté sur les graines de mauvaises herbes que l'on trouve dans la liste des organismes nuisibles réglementés au Canada, où certaines espèces potentiellement envahissantes sont actuellement visées par un règlement, mais pas l'autre.

Bien que de nombreux éléments du projet de loi C-18 puissent être avantageux pour l'industrie des semences, celui dont nous avons le plus besoin — pour lequel nous avons milité le plus longtemps — est l'article qui modifiera la Loi sur la protection des obtentions végétales du Canada. Cet élément du projet de loi C-18 a déjà un effet positif. L'harmonisation de la loi canadienne à la plus récente convention de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales incitera les sélectionneurs de végétaux et les créateurs de variétés à investir au Canada. Lorsque Bayer CropScience Canada, l'un de nos membres, a commencé la construction de ses nouvelles installations de sélection de céréales en Saskatchewan, des

It will also give international plant breeders the confidence to send their new, superior varieties to Canada. Just over a year ago, we received letters from the European Seed Association making it clear that they would not send their varieties to Canada because they couldn't protect them in the same way that they can be protected in other countries. After Bill C-18 was announced, a number of our member companies announced significant agreements with European-based plant breeding companies to bring new varieties to Canada.

I've been talking in the last little while to a lot of farmers and farm groups on this issue. I'd like to end my time with you by addressing two of the misconceptions that still seem to be out there about the amendments.

First, as Mr. Banack said, these proposed amendments will not take away the ability of farmers to save grain they produce on their farms, clean it, store it and use it as seed on their farms. Whatever you call it, the farmers' exception to the plant breeder's right is entrenched in this proposed legislation and would require a legislative amendment to change.

Second, as Mr. Banack said, the implementation of this legislation will not immediately give plant breeders the ability to collect royalties on delivered grain, a so-called "end-point royalty." Just like now, breeders are only able to collect their royalties on the propagating material, the seed. Under the harvested material provisions of the bill, if the breeder can prove in civil law that the seed was acquired illegally, a breach of the plant breeder's right, then the breeder could seek compensation through civil law on the harvested material, but the compensation could include much more than the royalty.

I look forward to any questions.

The Chair: We will move on to Mr. Dennis Prouse.

Dennis Prouse, Vice President, Government Affairs, CropLife Canada: Thank you for inviting me here today. It's my pleasure to offer some remarks with regard to Bill C-18, the proposed "Agricultural Growth Act" on behalf of our members and to answer questions honourable senators may have.

CropLife Canada is the trade association representing manufacturers, developers and distributors of plant sciences technologies, including pest control products and plant biotechnology for use in agriculture, urban and public health settings. We strive to ensure that the benefits of plant science

représentants qui ont assisté à la cérémonie d'inauguration des travaux ont clairement indiqué que cela n'aurait pas été possible sans la promesse de présenter le projet de loi C-18.

Cela incitera aussi les sélectionneurs de végétaux internationaux à envoyer leurs nouvelles variétés, leurs variétés supérieures, au Canada. Il y a un peu plus d'un an, les gens de l'European Seed Association nous ont clairement fait savoir, par écrit, qu'ils n'enverraient pas leurs variétés au Canada parce qu'elles ne bénéficieraient pas des mêmes protections que dans les autres pays. Après l'annonce du projet de loi C-18, un certain nombre de nos sociétés membres ont annoncé des accords importants avec des sociétés d'amélioration génétique européennes en vue de l'importation de nouvelles variétés au Canada.

J'ai discuté de ces enjeux avec beaucoup d'agriculteurs et de groupes d'agriculteurs dernièrement. En terminant, j'aimerais parler de deux idées fausses qui semblent circuler au sujet des modifications.

Premièrement, comme M. Banack l'a indiqué, les modifications proposées n'empêcheront pas les agriculteurs de conserver le grain qu'ils produisent sur leur ferme, de le nettoyer, de l'entreposer et de l'utiliser comme semis sur leurs terres. Peu importe le nom qu'on lui donne, l'exception accordée aux agriculteurs relativement à la protection des obtentions végétales fait partie intégrante de la mesure législative proposée et ne pourrait être modifiée que par une modification législative.

Deuxièmement, comme M. Banack l'a également indiqué, les sélectionneurs de végétaux ne pourront percevoir des redevances sur le grain livré, que l'on appelle une redevance de fin de chaîne, dès la mise en œuvre de la mesure législative. Comme c'est le cas actuellement, les sélectionneurs de végétaux ne pourront percevoir des redevances que sur le matériel de multiplication, la semence. Aux termes des dispositions du projet de loi portant sur les produits de la récolte, si le sélectionneur peut prouver, en vertu du droit civil, que les semences ont été acquises illégalement, qu'il y a infraction à la protection des obtentions végétales, il pourrait alors, en vertu du droit civil, chercher à être indemnisé sur le matériel récolté, mais cette indemnisation pourrait ne pas se limiter aux redevances.

C'est avec plaisir que je répondrai aux questions.

Le président : Nous passons à M. Dennis Prouse.

Dennis Prouse, vice-président, Affaires gouvernementales, CropLife Canada : Je vous remercie de l'invitation à témoigner aujourd'hui. C'est avec plaisir que je présente, au nom des membres de notre organisme, des observations sur le projet de loi C-18, la Loi sur la croissance dans le secteur agricole proposée. Je serai heureux de répondre à vos questions.

CropLife Canada est l'association professionnelle qui représente les fabricants, les concepteurs et les distributeurs de solutions phytoscientifiques, y compris des produits antiparasitaires et des biotechnologies végétales utilisés en agriculture, en milieu urbain et dans le domaine de la santé

innovation can be enjoyed by both farmers and consumers. We promote sustainable agricultural practices, and we're committed to protecting human health and the environment.

We also work very closely with a number of stakeholder groups, two of whom you just heard from. We're very proud of the fact that all of Canada's major farmer-based grower groups are members of our GrowCanada partnership.

Like your previous two speakers, we're strongly supportive of Bill C-18. We hope that the Senate will pass it promptly. We're particularly pleased about the potential to amend the current Plant Breeders' Rights Act, a key plank of the bill. We're also very encouraged by the portions of the bill that relate to providing the Canadian Food Inspection Agency with the authority to consider foreign reviews, data and analysis during approval or registration of new products in Canada. Both of these elements have, after all, been a long time coming. Canada is still operating under the version of the Plant Breeders' Rights Act that was passed in 1990. That act, however, only conforms to UPOV 78, not the updates to the UPOV convention that took place in 1991. Further to Mr. Banack's point, only New Zealand and Norway join us on the list of developed countries that have not conformed to UPOV 91.

Our lack of conformity to UPOV 91, as Ms. Townsend pointed out, has had consequences. It acts as a disincentive to bring to Canada plant varieties that have been developed elsewhere. An associated issue is that it builds in an incentive to invest outside Canada.

As we've pointed out in this committee before, agricultural innovation is going to take place, and it is taking place globally right now. As technical barriers continue to fall and as the cost of data continues to decline, that pace of innovation will increase. The question then becomes: Will Canada provide the environment that encourages this innovation to take place in our country? Bill C-18 takes a long overdue step to correct this issue.

Encouraging the development of new varieties of plants is not just a corporate issue. It has direct benefits for Canadian farmers who use innovation to both increase yields and improve sustainability. Only a modern legislative framework for intellectual property protection, one that brings us into alignment with our global trading partners, can encourage the kind of investment that leads to innovation.

publique. Notre mission est de permettre à l'industrie phytoscientifique de faire profiter les agriculteurs et les consommateurs des avantages de ces innovations. Nous faisons la promotion de pratiques agricoles durables et nous sommes déterminés à protéger la santé humaine et l'environnement.

Nous travaillons également avec un certain nombre de groupes intéressés, dont ceux que vos deux précédents témoins représentent. Nous sommes à cet égard très fiers du fait que tous les grands groupes de producteurs agricoles du Canada sont membres de notre partenariat GrowCanada.

Comme vos deux témoins précédents, nous appuyons sans réserve le projet de loi C-18. Nous espérons que le Sénat l'adoptera dès que possible. Nous sommes particulièrement heureux de voir qu'il sera possible de modifier la Loi sur la protection des obtentions végétales, une ouverture qui est l'une des pierres d'assise du projet de loi. Nous sommes en outre particulièrement emballés par les mesures du projet de loi qui autorisent l'Agence canadienne d'inspection des aliments de prendre en compte des examens, des données et des analyses provenant de l'étranger durant le processus d'approbation ou d'enregistrement de nouveaux produits au Canada. Après tout, ce sont deux choses que l'on attendait depuis longtemps. La même version de la Loi sur la protection des obtentions végétales s'applique au Canada depuis son adoption, en 1990. Or, cette loi n'est conforme qu'à la convention de l'UPOV de 1978 et non aux mises à jour qui y ont été apportées en 1991. Pour ajouter à ce qu'a dit M. Banack, je veux dire que la Nouvelle-Zélande et la Norvège sont les seuls deux autres pays développés qui ne se sont pas conformés à la convention de l'UPOV de 1991.

Comme Mme Townsend l'a souligné, cette non-conformité n'est pas sans conséquence. Elle décourage l'importation au Canada de variétés végétales mises au point à l'étranger. Corollairement, elle incite à investir à l'étranger.

Comme nous l'avons déjà signalé à votre comité auparavant, l'innovation en agriculture est une réalité à laquelle on ne peut échapper, et elle est en cours à l'échelle mondiale. À mesure que les obstacles techniques tombent et que les coûts des données baissent, le rythme de l'innovation s'accélère. Il s'agit donc d'établir si le Canada fournira un environnement propice à cette innovation. À cet égard, le projet de loi C-18 est un pas dans la bonne direction, une démarche attendue depuis longtemps pour redresser la situation.

Le fait de soutenir le développement de nouvelles variétés végétales n'intéresse pas seulement les entreprises. Il procure des avantages directs aux agriculteurs canadiens, qui utilisent l'innovation à la fois pour augmenter le rendement et pour améliorer la viabilité des pratiques agricoles. Seul un cadre législatif moderne pour la protection de la propriété intellectuelle — un cadre qui permettra au Canada de se mettre au diapason de ses partenaires commerciaux internationaux — peut encourager le type d'investissement propice à l'innovation.

As Ms. Townsend pointed out, the introduction of Bill C-18 even before it became law already had a positive impact on the environment for investment and innovation. I'll spare repeating the points that Patty made, but suffice to say that we're highly supportive of that as well, and we're encouraged to see it.

When that doesn't take place, let's be clear as to the consequences. Those benefits, such as increased yield or improved disease resistance, go to farmers that are global competitors of ours. I think that is the key issue that needs to be understood.

It's also worth noting, Mr. Chair, that universities, government departments and smaller independent breeders, of which there are an increasing number, also benefit from compliance with UPOV 91. Almost half the Canadian plant breeders' rights applications come from public institutions, and royalties continue to accrue to them. There also is the issue of farmer-saved seed, as the previous two speakers addressed. It's important to note that the current version of the legislation actually doesn't address farmer-saved seed in any way. It's silent on that issue. Bill C-18 explicitly addresses it, as you've heard previously.

Those are the plant breeders' rights issues. Obviously you've heard from a number of important witnesses on this.

One of the less-discussed elements of Bill C-18 that we believe deserves attention is the portion that provides CFIA with the authority to consider foreign reviews, data and analysis during approval or registration of new products in Canada.

A really key challenge moving forward for CFIA is their ability to streamline and modernize the approvals process. We know that the number of approvals for consideration by CFIA will continue to rise. This is good news. It clearly demonstrates modernization and confidence in Canada.

The challenge will come in ensuring that approvals and registrations are considered in a timely and predictable manner. Canada needs to work with other nations that adhere to global standards on science-based regulation. There's absolutely no need for Canada to collect a second set of data, perform yet another review, and conduct yet another analysis when they have already been performed by an agent whose standards meet ours. It is needless waste and duplication that can and should be eliminated. By explicitly granting this authority to CFIA, Canadian consumers will be far better served and Canada will continue to become an attractive place to invest and do business due to a predictable, timely, science-based regulatory system. You'll hear the phrase "science-based" from us an awful lot. It's a common sense step forward that we support fully.

Comme l'a dit Mme Townsend, la seule présentation du projet de loi C-18 a déjà eu un effet positif dans l'investissement et dans l'innovation. Je ne vais pas répéter les points qu'a soulevés Patty, mais je dirai seulement que nous appuyons fortement cela également, et que nous trouvons que c'est encourageant.

Les conséquences de ne pas prendre ces mesures sont claires. Les avantages, comme l'augmentation des rendements ou l'amélioration de la résistance aux maladies, profitent aux agriculteurs qui nous font concurrence sur les marchés mondiaux. Je crois que c'est le problème qu'il est essentiel de comprendre.

Monsieur le président, il importe aussi de souligner que les universités, les ministères gouvernementaux et les petits obtenteurs indépendants — qui sont de plus en plus nombreux — profitent aussi de la conformité à la convention de l'UPOV de 1991. Près de la moitié des demandes relatives aux droits d'obtention présentées au Canada viennent d'institutions publiques, et les redevances continueront de leur être versées. Il y a également la question des semences conservées par l'agriculteur, dont ont parlé les deux témoins précédents. Il est important de souligner que la version actuelle de la loi ne dit absolument rien à ce sujet. Le projet de loi C-18 traite de cette question de façon explicite, comme on vous l'a déjà dit.

Voilà les enjeux abordés par le projet de loi C-18 concernant les droits relatifs aux obtentions végétales. Évidemment, un certain nombre de témoins importants vous en ont parlé.

L'un des éléments les moins débattus du projet de loi C-18, et qui, pourtant, mérite notre attention à notre avis, c'est la partie qui donne à l'ACIA le pouvoir de prendre en compte des examens, des données et des analyses provenant de l'étranger durant l'approbation ou l'enregistrement de nouveaux produits au Canada.

L'un des très grands défis que devra relever l'ACIA pour la suite des choses, c'est de simplifier et de moderniser le processus d'approbation. Nous savons que le nombre de demandes d'approbation soumises à l'examen de l'ACIA continuera d'augmenter. Voilà pour la bonne nouvelle. Elle témoigne avec éloquence de l'esprit de modernisation et de la confiance qui soufflent sur le Canada.

La difficulté est d'assurer que ces approbations et ces homologations sont traitées en temps opportun et avec une certaine prévisibilité. Le Canada doit travailler avec d'autres pays pour adhérer à des normes mondiales liées à une réglementation fondée sur la science. Il est absolument inutile que le Canada recueille un deuxième jeu de données, qu'il procède à un nouvel examen et qu'il fasse une autre analyse lorsque tout cela a déjà été fait par un autre pays possédant des normes conformes aux nôtres. C'est un gaspillage et un dédoublement de procédures qui peuvent être éliminés et qui devraient être éliminés. En donnant ce pouvoir à l'ACIA de manière explicite, le projet de loi fait en sorte que les consommateurs canadiens seront beaucoup mieux servis, et que le Canada deviendra, avec son régime de réglementation prévisible, prompt et fondé sur la science, un endroit de plus en

To conclude, Mr. Chair, as one of the leading agricultural producers and exporters in the world, we believe it is critical that Canada modernize its legislative framework to encourage investment and innovation. To do otherwise would be a tremendous disservice to Canadian farmers, consumers and our economy as a whole.

The potential for Canadian agriculture is immense. There's a growing world population that is anxious for quality Canadian agriculture and agri-food exports, and we have the land, the climate and the people to fill that need. There has never been a better time to be part of agriculture in Canada. To realize that potential, however, we have to constantly move forward and modernize and keep pace with our global competitors. Bill C-18 is an important step in that process.

Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Thank you, Mr. Prouse.

The first question will go to Senator Tardif, to be followed by the sponsor of the bill, Senator Plett.

Senator Tardif: Thank you for your presentations this morning.

From your presentations, it's clear that generally you support the bill, and I would say probably very strongly, but you have not addressed any concerns that you may have with the bill. I know that you represent a number of organizations. Can you share with us some of the concerns that you have heard? I'm sure that there are some concerns out there.

Ms. Townsend: I'll start because I think that my answer is pretty brief.

We don't have any concerns with the bill. This government has been very good at consulting and has included us all the way along in the development of the things that were very important to us. We feel that we had a tremendous amount of input on behalf of our members on the development of the wording around the plant breeders' rights amendments and in the areas of accepting and considering foreign data. For the parts of the bill that affect us, the seed sector, we only see positives.

Mr. Prouse: Further to Patty's point, the pace of positive change in innovation in the last three years has been stronger than it was in decades before that. There have been a tremendous number of steps forward. The only concerns I hear from

plus attrayant pour investir et faire des affaires. Vous nous entendrez souvent employer l'expression « fondé sur la science ». C'est une disposition dictée par le gros bon sens que nous appuyons sans réserve.

Monsieur le président, le Canada est l'un des grands producteurs et exportateurs agricoles de la planète, et nous croyons qu'il est absolument nécessaire de procéder à une modernisation de son cadre législatif pour encourager l'investissement et l'innovation. Le statu quo sera grandement nuisible aux agriculteurs et aux consommateurs canadiens ainsi qu'à l'économie du pays dans son ensemble.

Le potentiel agricole du Canada est immense. La population mondiale en croissance guette avec impatience l'essor des exportations agroalimentaires de qualité provenant du Canada. Nous avons les terres, le climat et les gens pour répondre à ce besoin. Il n'y a jamais eu de meilleurs moments que maintenant pour le secteur agricole canadien. Or, la réalisation de notre plein potentiel ne pourra se faire que si nous continuons à progresser et à nous moderniser afin de rester à la hauteur de nos concurrents à l'échelle internationale. Le projet de loi C-18 est un pas important dans cette direction.

Merci, monsieur le président.

Le président : Merci, monsieur Prouse.

C'est la sénatrice Tardif qui posera des questions en premier. Ce sera au tour du parrain du projet de loi, le sénateur Plett, par la suite.

La sénatrice Tardif : Je vous remercie de vos exposés.

De toute évidence, vous appuyez le projet de loi en général, et probablement très fortement. Toutefois, vous n'avez soulevé aucune préoccupation. Je sais que vous représentez un certain nombre d'organismes. Pouvez-vous nous faire part des préoccupations que vous avez entendues de leur part? Je suis certaine que des gens en ont.

Mme Townsend : Je vais commencer, car je pense que ma réponse sera assez brève.

Nous n'avons aucune préoccupation à l'égard du projet de loi. Le gouvernement a fait de très bonnes consultations et nous a tous inclus depuis tout au long du processus pour les éléments qui étaient très importants pour nous. Nous croyons que nous avons bien transmis le point de vue de nos membres au sujet de la formulation des modifications concernant la protection des obtentions végétales et la question de l'acceptation et de la prise en compte de données provenant de l'étranger. Pour ce qui est des dispositions du projet de loi qui touche le secteur des semences, nous n'y voyons que des avantages.

M. Prouse : De plus, sur le plan de l'innovation, les choses ont changé plus rapidement au cours des trois dernières années que durant les décennies précédentes. Un nombre considérable de mesures ont été prises. La seule préoccupation dont les

stakeholders are the weekly calls with a great deal of concern that this isn't going to get passed on time. That's the only concern I hear.

Senator Tardif: Mr. Banack?

Mr. Banack: We're very supportive of the plant breeders' rights things.

With regard to the Advance Payments Program portion of this bill, we used to get cash advances previous to sales we have on our farms. The ability to access cash and operating capital has always been a challenge, and the changes here are very much appreciated and supported. We have to make sure that we meet those needs and we continue to ask for a bigger advance amount. That would be our biggest concern, that the cash advances should be expanded to a higher level to meet the cash needs of my farm and the farms of all our members.

Senator Tardif: Mr. Banack, you expressed in your presentation the fact that there's a concern about the reduced public funding, that there may be a shift away from public funding of research, and this could reduce the competition. Would you care to address and elaborate on that?

Mr. Banack: We have seen a reduction in public funding from the mid-1990s until today. It has fallen dramatically, dollar for dollar, the matched dollars today that we have available to us as public breeders. We believe that the public breeding system has a lot of innovative and important things to do to make innovative products that are specific to the Canadian agricultural system.

The ability to bring in international technologies is absolutely great. It provides us with those tools, but there are things we have to do to make our products different. For us to access international markets, we have to find niche markets, and we operate in a different climate from a lot of the world. It's important to have that expanded public breeding from where we are today to make sure we at least don't drop any more than we absolutely have. We've seen breeding centres and research centres across Canada closed over the last number of years, and they continue to close, and we're very concerned with those losses.

Senator Tardif: Is there any concern that the government, through Governor-in-Council, can pass regulations that would amend the privileges that are currently exempt in what's being proposed in the Plant Breeders' Rights Act?

Mr. Banack: Yes, I guess the orders-in-council are a challenge to us because we believe that it has to be run by the industry, or at least to have industry consultation, to make any changes. We

intervenants me font part chaque semaine au téléphone, c'est qu'ils craignent que le projet de loi ne soit pas adopté à temps. C'est la seule préoccupation que j'entends.

La sénatrice Tardif : Monsieur Banack?

M. Banack : Nous appuyons sans réserve les mesures concernant la protection des obtentions végétales.

En ce qui concerne la partie du projet de loi qui porte sur le Programme de paiement anticipé, nous recevions habituellement des avances de fonds avant nos ventes. Il a toujours été difficile d'avoir accès à des fonds et à du capital d'exploitation, et les changements apportés sont donc très appréciés et reçoivent un fort soutien. Nous devons nous assurer que nous comblons les besoins et nous continuons à demander des avances plus importantes. C'est notre plus grande préoccupation, c'est-à-dire qu'il faut que les avances de fonds soient plus importantes de sorte qu'elles répondent aux besoins de liquidités de mon exploitation et des exploitations de tous nos membres.

La sénatrice Tardif : Monsieur Banack, dans votre exposé, vous avez mentionné qu'on est préoccupé par la réduction du financement public, par l'abandon du financement public pour la recherche, et que cela pourrait réduire la concurrence. Voudriez-vous en dire plus à ce sujet?

M. Banack : Nous assistons à une diminution du financement public depuis le milieu des années 1990. Le financement a baissé de façon spectaculaire, dans un rapport de un pour un — la contribution équivalente disponible pour nous, les obtenteurs publics, aujourd'hui. Nous croyons que le système public d'obtention a beaucoup de mesures novatrices et importantes à prendre pour concevoir des produits novateurs propres au système agricole canadien.

La capacité d'avoir des technologies internationales est quelque chose d'absolument extraordinaire. Cela nous donne des outils, mais nous devons faire certaines choses pour que nos produits soient différents. Pour que nous puissions accéder aux marchés internationaux, nous devons trouver un créneau. De plus, nous travaillons dans un climat différent par rapport à bon nombre de pays. Il est important de développer le système public d'obtentions pour faire en sorte qu'au moins, nous ne descendons pas davantage. Ces dernières années, des centres d'amélioration des plantes et des centres de recherche ont fermé leur porte, et les fermetures se poursuivent. Nous sommes très préoccupés par ces pertes.

La sénatrice Tardif : Êtes-vous préoccupé par la possibilité que le gouvernement, par l'intermédiaire du gouverneur en conseil, puisse adopter des règlements qui modifieraient les privilèges qui sont actuellement exemptés dans ce qui est proposé dans la Loi sur la protection des obtentions végétales?

M. Banack : Oui, je suppose que les décrets nous posent problème, car nous croyons que cela doit être géré par l'industrie, ou du moins que l'industrie doit être consultée, pour ce qui est de

believe that hopefully through government lobbying and working with the government we can make sure the orders-in-council reflect the needs of our producers.

Senator Tardif: I would ask you the same about incorporation by reference. You know that by incorporation by reference, it's not necessarily published in the *Canada Gazette* and that there would be no public discussion in Parliament. Is that a concern to you?

Mr. Banack: Yes, any time things are done without consultation with our members and without that full public scrutiny, it does become a concern to us. But, as I said before, hopefully through the consultation process that has been set up by the committee here on plant breeders' rights, I believe we can have some input into it and we can be there. It is a concern, and we will be watching closely as it moves forward.

Senator Tardif: Thank you.

The Chair: Ms. Townsend, you indicated you had some comments.

Ms. Townsend: I wanted to add a couple of comments on regulatory changes and incorporation by reference.

There is a process that's very clearly spelled out for changes in regulation. We've been through it a number of times, most recently on some changes to variety registration, and we're still working on the Weed Seeds Order, which is currently in regulation.

It took us three years to make changes to variety registration because of the amount of consultation and consensus that needed to be proven before those regulatory changes could be made, even without and before the gazette process.

The Weed Seeds Order and the invasive species act regulations that I talked about in my presentation, right now they are not in sync. There are pests that are regulated under the regulated pest list that are not included on the Weed Seeds Order, which is what we operate under to ensure that we don't have noxious weed seeds in our seed. They are out of sync right now because it's taken us four years to effect those regulatory changes to the Weed Seeds Order to bring it into compliance with the regulated pest lists.

Incorporation by reference just moves those out of regulation and removes that gazette process, but it does not remove the process to demonstrate rationale, to do an economic impact assessment and to demonstrate consensus before a change is made.

Senator Plett: Thank you to all three witnesses.

tout changement. Nous espérons que par le lobbying et la collaboration avec le gouvernement, nous pourrions nous assurer que les décrets reflètent les besoins de nos producteurs.

La sénatrice Tardif : Je vous pose la même question au sujet de l'incorporation par renvoi. Vous savez que dans ce cas, il n'y a pas nécessairement de publication dans la *Gazette du Canada* et qu'il n'y aurait pas de débat public au Parlement. Cela vous inquiète-t-il?

M. Banack : Oui, chaque fois que des mesures sont prises sans avoir fait l'objet de consultations auprès de nos membres de même que d'un examen public approfondi, c'est inquiétant pour nous. Cependant, comme je l'ai déjà dit, nous espérons que dans le processus de consultation qui a été établi par le comité concernant la protection des obtentions végétales, nous pourrions avoir notre mot à dire à cet égard et participer. C'est préoccupant pour nous, et nous surveillerons la situation au fur et à mesure.

La sénatrice Tardif : Merci.

Le président : Madame Townsend, vous avez indiqué que vous vouliez prendre la parole.

Mme Townsend : Je veux ajouter quelques observations au sujet des modifications réglementaires et de l'incorporation par renvoi.

Un processus est très clairement défini concernant les changements dans la réglementation. Nous l'avons suivi à un certain nombre de reprises, dont récemment, au sujet de modifications sur l'enregistrement des variétés, et nous travaillons toujours au dossier de l'Arrêté sur les graines de mauvaises herbes.

Il nous a fallu trois ans pour apporter des changements à l'enregistrement de variétés en raison des nombreuses consultations et du consensus qui avait besoin d'être prouvé avant que les modifications réglementaires puissent être apportées, même sans, ou avant même, le processus lié à la *Gazette*.

À l'heure actuelle, l'Arrêté sur les graines de mauvaises herbes et les dispositions sur les espèces envahissantes auxquels j'ai fait référence dans mon exposé sont incompatibles. Certains ravageurs qui font partie de la liste des organismes nuisibles réglementés ne sont pas inclus dans l'Arrêté sur les graines de mauvaises herbes, que nous appliquons pour nous assurer que nous n'avons pas de graines de mauvaises herbes nuisibles. Les deux sont incompatibles présentement parce qu'il nous a fallu quatre ans pour apporter les modifications réglementaires à l'Arrêté sur les graines de mauvaises herbes pour le rendre conforme aux listes des organismes nuisibles réglementés.

L'incorporation par renvoi ne fait que les retirer de la réglementation et qu'éliminer le processus de la *Gazette*, mais elle ne fait pas disparaître le processus de justification, d'évaluation des répercussions économiques et de démonstration du consensus avant qu'un changement soit apporté.

Le sénateur Plett : Je remercie nos trois témoins.

Mr. Prouse, you said your biggest concern was that you hope this bill will be passed on time. We will do our level best to make sure that concern will be put aside as well.

Mr. Prouse: Thank you, senator.

Senator Plett: It is difficult to ask questions of three witnesses who have been so positive about this legislation and don't have anything bad to say. I appreciate that.

I want to read a short paragraph from a Canadian Seed Trade Association background paper. It is really good reading.

Canada signed the convention in 1992, signalling its intention to ratify the convention. Legislation was introduced in the House of Commons in 1997, but it was not passed.

As a result, as we've heard today, Canada is one of only three developed countries of UPOV whose legislation does not comply with the most recent convention.

Understanding that there will always be things we can improve on, I don't think it matters what kind of legislation we pass. If we don't pass legislation until we get it all right, we will always remain behind and we will always be one of the two or three developed countries who have not signed on.

Mr. Banack, I do want to touch a little more on the advance payment. In my previous life I was a small businessman, not farming but working with farmers all of my life. Cash on hand has always been an issue for farmers ever since I can remember, and I don't think any amount of public funding is ever going to entirely solve that.

I think most of us around the table may be aware of this, but there could be people watching on television that aren't, so I would like you to explain to me what the cash advance in this legislation has done to improve what you could possibly do in your operation.

Mr. Banack: The cash advance is a very important part of our operation. We're a low margin industry. The margins we get are much less than many of the other industries in Canada that are part of the GDP. Part of that comes down to the fact that we have cash flows and bills to pay for input costs that are six or seven months old and are starting to draw interest, which we have to get paid off quickly after harvest. The Cash Advance Program allows us to draw from our advance in two stages, either a spring cash advance after the crop is seeded off our crop insurance numbers or a post-harvest advance after we're finished harvesting and the crop is in the bin. This allows us to access capital, manage our accounts and take advantage of market signals.

Monsieur Prouse, vous avez dit que ce qui vous préoccupe le plus, c'est que le projet de loi soit adopté à temps. Nous ferons tout notre possible pour dissiper vos craintes.

M. Prouse : Merci, sénateur.

Le sénateur Plett : C'est difficile de poser des questions à trois témoins qui appuient le projet de loi sans réserve et qui n'ont rien de négatif à dire. J'en suis ravi.

J'aimerais vous lire un court passage du document d'information de l'Association canadienne du commerce des semences. C'est vraiment intéressant à lire.

Le Canada a signé la convention en 1992 en signalant son intention de la ratifier. Un projet de loi a été présenté à la Chambre des communes en 1997, mais il n'a pas été adopté.

Par conséquent, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, le Canada fait partie des trois pays développés membres de l'UPOV dont les lois ne respectent pas les normes établies dans la convention la plus récente.

Bien entendu, il y aura toujours des choses à améliorer, quelles que soient les mesures législatives que nous adoptons. Si nous n'adoptons pas de mesures tant que les choses ne sont pas comme il se doit, nous tirerons toujours de l'arrière et nous ferons toujours partie des deux ou trois pays développés qui n'ont pas encore signé.

Monsieur Banack, j'aimerais revenir un instant sur le paiement anticipé. Dans une autre vie, j'étais un petit entrepreneur. Je n'étais pas agriculteur, mais j'ai travaillé avec des agriculteurs toute ma vie. À ma connaissance, la disponibilité de liquidités a toujours été un enjeu pour eux, et je crois qu'aucun montant de financement public n'arrivera à résoudre complètement cela.

Je crois que la plupart d'entre nous le savent, mais ce n'est peut-être pas le cas des gens qui nous regardent, et j'aimerais donc que vous m'expliquiez en quoi les avances de fonds dont traitent ces mesures législatives contribuent à améliorer vos activités.

M. Banack : Les avances de fonds constituent une partie très importante de nos activités. Notre industrie a des marges bénéficiaires faibles. Nos marges sont beaucoup plus faibles que celles de bon nombre d'autres industries au Canada qui contribuent au PIB. Cela tient en partie au fait que nous avons des liquidités et des factures à payer pour des coûts de production qui remontent à six ou sept mois et pour lesquelles des intérêts commencent à s'accumuler. Nous devons les régler rapidement après la récolte. Le Programme d'avances en espèce nous permet de puiser dans notre avance de deux façons : une avance printanière après l'ensemencement ou une avance post-récolte, soit après la récolte et le stockage. Cela nous permet d'avoir accès à des capitaux, de gérer nos comptes et de profiter des signaux du marché.

In our instance, we always see market prices fall in the fall as farmers try to move product into the system to pay bills, and supply demand drives those prices down at that time. The advance is very important in that sector.

On the changes to the bill, each year I want a cash advance, I have to go to my bank and my input supplier so they can sign off that they understand I'm getting an advance. The changes to this bill will give me a five-year window where we'll have a signed agreement. That will be good for five years so when I take this cash advance, it will be an easier and a more simple process than approaching my bank and input supplier. They sign off easily and it's not issue with them because they realize the cash advance helps my cash flow as a business and provides them security and payment. That is one of the biggest things I see here.

As I said before, for some of our operations, and mine in particular, the \$100,000 cash advance is much welcomed, but to be truthful, it should be expanded to a larger number so that it better fits the needs of our operations.

My operation alone does pretty close to \$1 million in sales over the year. The \$100,000 is an important part. My input costs run close to \$600,000 or \$700,000. It takes a lot of commercial backing to put the money in place to grow that crop.

Senator Plett: Further to what Senator Tardif asked on whether you had concerns about some things being changed by a Governor-in-Council order, if the cash advances are too small, then possibly a Governor-in-Council order increasing the cash advance down the road might be a positive thing.

Mr. Banack: Yes. The order-in-council is always an important part. As Patty noted, the processes we have now can be very onerous and we don't want to stay to that system. We would like to have a much more clean system, but we want to make sure that the orders-in-council do reflect what producers need.

Senator Plett: Ms. Townsend or Mr. Prouse, in layman's terms, could you touch a little more on farmers' privilege, what that does as far as plant breeders' rights are concerned, that farmers aren't going to be penalized for reseeding with seed that they had last year.

Ms. Townsend: I'll start out first. I kind of know it by heart.

Dans notre cas, les prix du marché chutent toujours à l'automne lorsque les agriculteurs essaient de lancer les produits dans le système pour payer les factures. Les conditions de l'offre et la demande font chuter les prix durant cette période. Les avances constituent un élément très important dans ce secteur.

En ce qui concerne les modifications apportées dans le cadre du projet de loi, chaque fois que je veux une avance de fonds, je dois m'adresser à ma banque et à mon agrofournisseur, de sorte qu'ils puissent certifier qu'ils comprennent que j'obtiens une avance. Grâce aux changements que le projet de loi contient, je bénéficierai d'une période de cinq ans durant laquelle nous aurons conclu un accord. Ce sera bon pour une période de cinq ans. Ainsi, lorsque je prendrai cette avance, le processus sera plus facile et plus simple; je n'aurai plus à m'adresser à ma banque et à mon agrofournisseur. Ils concluent un accord facilement et cela ne leur pose pas de problème parce qu'ils comprennent que l'avance de fonds aide mon entreprise à maintenir ses liquidités et leur assure un paiement. C'est l'un des éléments les plus importants du projet de loi, à mon avis.

Comme je l'ai déjà dit, l'avance de fonds de 100 000 \$ est fort bien accueillie dans certaines de nos activités, notamment mon exploitation agricole. Mais la vérité, c'est que la somme devrait être plus importante afin de mieux répondre aux besoins de nos activités.

À elle seule, mon exploitation agricole réalise pratiquement 1 million de dollars de ventes au cours de l'année. Les 100 000 \$ représentent donc une partie importante des fonds. Le coût des intrants avoisine les 600 000 à 700 000 \$. Il faut un grand soutien commercial afin d'avoir l'argent nécessaire pour produire la récolte.

Le sénateur Plett : J'aimerais faire suite à la question de la sénatrice Tardif à propos de vos préoccupations concernant certains éléments modifiés par décret du gouverneur en conseil. Si les avances de fonds sont trop modestes, un décret du gouverneur en conseil qui en augmenterait la valeur pourrait donc être une bonne chose.

M. Banack : En effet. Le décret du gouverneur en conseil constitue toujours un volet important de la question. Comme Patty l'a indiqué, les procédures actuelles peuvent être très coûteuses, et nous ne voulons pas le statu quo. Nous aimerions que le système soit bien plus clair, mais voulons nous assurer que les décrets du gouverneur en conseil reflètent bel et bien les besoins des producteurs.

Le sénateur Plett : Madame Townsend ou monsieur Prouse, pourriez-vous nous parler un peu plus du privilège accordé aux agriculteurs, en termes simples? J'aimerais savoir ce qu'il représente en ce qui a trait à la protection des obtentions végétales, du fait que les agriculteurs ne seront pas pénalisés s'ils ressemencent les semences de l'année précédente.

Mme Townsend : Je vais commencer. Je connais la réponse par cœur.

First of all, as Dennis said, the current Plant Breeders' Rights Act doesn't have anything in it about a farmer's privilege, right or exception. The UPOV language actually calls it an exception to plant breeders' rights. It doesn't say anything, so essentially you can do it because it doesn't say you can't.

This new bill entrenches it into the legislation in proposed section 5.2. It spells out the breeders' right, which gives the breeder the authority. So they have to grant authority to do a number of things, including producing, reproducing, stocking, importing, exporting, making repeated use of sale and advertising for sale, propagating material or seed. Proposed section 5.2 gives an exception to farmers. It allows farmers an exception to most of the plant breeders' rights, the producing, reproducing, stocking or storing and conditioning of grain of protected varieties for use on their own farms. It spells it out.

Incidentally, that language, "farmers' privilege," is actually in the margins for reference and is not part of the legislation itself. It really doesn't have an impact on the fact that it's actually entrenched in the legislation.

Mr. Prouse: Contrary to myth — and some of the opponents of Bill C-18 have tried to claim this is creating new precedence — all it is doing is entrenching the right to save seed, confirming our original signature to UPOV 91. It is simply reinforcing what had already been agreed to. So there are no new frontiers here in Bill C-18. To hear some NGOs talk, you would think there is something terribly new here, but there isn't.

Ms. Townsend: The UPOV convention does not require the provision of a farmer's exception. The UPOV convention makes it optional. Some countries in Europe do not allow for farmers to save the grain from protected varieties to use as seed on their own farms, but Canada has made that decision. That's a practice our farmers need, and that's why it is now spelled out in the legislation.

Senator Plett: And typically many farmers would save about 10 per cent of last year's crop for reseeded next year.

Ms. Townsend: It depends on the farmer and the crop. We're seeing more and more farmers because, as Dennis said, the pace of technology has become so much greater. Farmers want to access that new product, so they are buying new seed every year.

Pour commencer, comme Dennis l'a dit, les dispositions actuelles de la Loi sur la protection des obtentions végétales ne prévoient aucun privilège, droit ou exception pour les agriculteurs. L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales, ou UPOV, parle en fait d'une exception à la protection des obtentions végétales. Elle ne dit rien. Au fond, les agriculteurs peuvent le faire puisque rien ne l'interdit.

Le nouveau projet de loi enchâsse cette pratique dans la loi au moyen de l'article proposé 5.2, qui précise le certificat d'obtention donnant un pouvoir au sélectionneur. Le sélectionneur doit donc autoriser l'agriculteur à faire toutes sortes de choses, y compris la production, la reproduction, l'entreposage, l'importation, l'exportation, l'emploi répété à des fins de vente, la publicité pour vente, le matériel de multiplication ou les semences. L'article proposé 5.2 prévoit une exception pour les agriculteurs ayant trait à la plupart des protections des obtentions végétales, la production, la reproduction, l'entreposage ou la conservation et la manutention des semences de variétés protégées, s'ils emploient les semences sur leur propre exploitation agricole. C'est ce que précise l'article.

D'ailleurs, l'expression « privilège accordé aux agriculteurs » se retrouve dans la marge à titre de référence et ne fait pas partie de la loi même. Elle n'a vraiment aucune incidence sur le fait que la pratique soit enchâssée dans les dispositions législatives.

M. Prouse : Contrairement au mythe — certains des détracteurs du projet de loi C-18 prétendent que le texte établit un précédent —, tout ce que font les dispositions, c'est d'enchâsser le droit de conserver une semence, conformément à notre signature de la convention de l'UPOV de 1991. Elles ne font que consolider ce qui avait déjà été convenu. Le projet de loi C-18 ne trace donc aucune nouvelle frontière. À écouter certains représentants d'organisations non gouvernementales, on pourrait croire que le projet de loi introduit quelque chose de tout à fait nouveau, mais c'est faux.

Mme Townsend : La convention de l'UPOV n'exige aucune exception pour l'agriculteur et stipule que c'est facultatif. Certains pays européens ne permettent pas aux agriculteurs de conserver la semence d'une variété protégée pour leur propre exploitation agricole, mais le Canada a décidé de le faire. C'est une pratique dont nos agriculteurs ont besoin, et c'est pourquoi la loi le précise désormais.

Le sénateur Plett : Et bien des agriculteurs conservent habituellement environ 10 p. 100 des récoltes de l'année précédente pour ressemer l'année suivante.

Mme Townsend : Tout dépend de l'agriculteur et de la culture. Il y a de plus en plus d'agriculteurs étant donné la grande vitesse des changements technologiques, comme Dennis l'a dit. Puisque les agriculteurs veulent avoir le nouveau produit, ils achètent la nouvelle semence chaque année.

Senator Moore: Thank you for being here. I'm new to this committee and this topic, and I find the phrase "farmers' privilege" to be interesting. Could you explain in lay terms what that means? I don't know what it means. "Privilege" always makes me wonder what that includes.

Ms. Townsend: It's funny because when this legislation was being developed, we had a lot of discussions about what you would call it. I know that some organizations would rather have called it a farmer's "right," and there are some organizations that like "privilege." From my perspective, you could call it Bob and it wouldn't matter because that terminology is not part of the legislation. It was just to put in a reference point so you could find that piece of the legislation that explains the exception given to farmers to use the product that they produce — protected varieties of seed — on their own farms. Without being facetious — and maybe it sounded facetious — it doesn't matter what you call it. The fact is that it's entrenched in legislation and it is an exception to plant breeders' rights.

Senator Moore: So is somebody granting this privilege? Does a farmer have to look to somebody to get approval?

Ms. Townsend: No. The legislation grants the privilege. That means that if you produce a variety and protect it with plant breeders' rights, and I buy seed of that variety, then I am perfectly within my —

Senator Moore: You're the farmer?

Ms. Townsend: I'm the farmer; you're the seed company. You've developed a variety. You've made the investment to develop that variety and have chosen to protect it by plant breeders' rights. "Chosen" is an important term because you are not required to protect your varieties by plant breeders' rights or by any other intellectual property protection tool. You protect that and I buy it. I can actually grow grain from that seed, save that grain, clean it, store it and use it as seed on my farm for years to come if I choose to do so. You don't have to apply to anyone. It's there in the legislation, which means that you as a breeder can't come back to me and tell me that I'm doing something that is contrary to your right.

Senator Moore: Wasn't that always the case?

Ms. Townsend: It was always the case. It was just never in legislation before. It was just the legislation didn't say you couldn't do it, so it was allowed.

Senator Moore: What's on the other side of that, that we have to put it in legislation? To me, it just seemed to be part of the farm practice.

Le sénateur Moore : Je vous remercie d'être avec nous. Je suis nouveau au sein du comité et je connais peu le sujet à l'étude, mais je trouve que l'expression « privilège accordé aux agriculteurs » est intéressante. Pourriez-vous en expliquer la signification en termes clairs? J'ignore ce qu'elle représente. Je me demande toujours ce que le mot « privilège » peut bien inclure.

Mme Townsend : C'est amusant, car au moment de l'élaboration du projet de loi, nous avons beaucoup discuté du nom que nous allions donner au concept. Je sais que certaines organisations préféreraient parler de « droit », alors que d'autres aiment le mot « privilège ». À mon sens, peu importe si vous l'appellez « Bob », car cette terminologie ne fait pas partie de la loi. Il s'agit d'un simple point de référence permettant de trouver la partie du projet de loi qui explique l'exception dont bénéficient les agriculteurs entourant l'emploi du fruit de leur production sur leur propre exploitation agricole — dans le cas des variétés végétales protégées. Ma réponse ressemblait peut-être à une blague, mais peu importe comment nous nommons le concept. Le fait est que c'est enchâssé à la loi et qu'il s'agit d'une exception à la protection des obtentions végétales.

Le sénateur Moore : Y a-t-il donc une personne qui accorde ce privilège? L'agriculteur doit-il obtenir l'approbation de quelqu'un?

Mme Townsend : Non. C'est la loi qui accorde le privilège. Ainsi, disons que vous produisez une variété et la protégez au moyen d'un certificat d'obtention, puis que j'achète des semences de cette variété, j'ai ensuite parfaitement le droit...

Le sénateur Moore : Vous êtes l'agriculteur?

Mme Townsend : C'est exact, et vous êtes l'entreprise de semences ayant développé une variété. Vous avez investi pour créer cette variété, et avez choisi de la protéger au moyen d'un certificat d'obtention. Le mot « choisi » est important, car rien ne vous oblige à protéger vos variétés de cette façon ou par tout autre mécanisme de protection de la propriété intellectuelle. Vous protégez donc la semence, puis je l'achète. En fait, je peux produire des récoltes à partir de cette semence, conserver la semence, la nettoyer, l'entreposer et l'employer comme semence au sein de mon exploitation agricole au cours des années à venir, si je décide de le faire. Nul besoin de demander la permission à qui que ce soit. Puisque c'est dans la loi, vous ne pouvez pas, en tant que sélectionneur, venir me dire que je vais à l'encontre de votre protection.

Le sénateur Moore : N'était-ce pas déjà ainsi?

Mme Townsend : En effet. Ce n'était tout simplement pas dans la loi auparavant. C'était permis simplement parce que la loi ne l'interdisait pas.

Le sénateur Moore : Quel est l'envers de la médaille, que nous devons intégrer à la loi? À mes yeux, cela semblait simplement faire partie du milieu agricole.

Ms. Townsend: I think there was concern that by changing the legislation, somehow this exception to plant breeders' rights would be lost. Putting it into the legislation ensures that it won't be lost.

Senator Moore: Looking down the road, is this going to give the plant breeders any authority or power of persuasion over the farmers?

The Chair: Ms. Townsend, before you go to that follow-up question, I noticed that Mr. Banack wanted to comment on that question.

Mr. Banack: Thank you.

As a grain producer in Canada, UPOV 91 is changing where the developer of the seed will get their funding from. Today, when I buy certified seed across Canada, and we do buy some certified seed every year to propagate to use on our farm, we're paying a user royalty on the seed as we buy it. Plant breeders' rights say UPOV 91 will change it to an end-point royalty, and that's where the farmer-saved seed comes in. As I deliver that seed, I have to declare a variety name, and that royalty will then be attached to the developer of that variety.

Patty is shaking her head, indicating that that won't be the way it is.

Senator Moore: Could you explain that again?

Ms. Townsend: I'm sorry, but that's not the case, Humphrey. There is confusion, and that's part of the problem. It's going to take me a few seconds to explain this.

While this legislation was being discussed, there were processes going on. People recognized that there was a need to generate additional funds for investment in plant breeding and research, so there were a lot of processes going on across Canada to try to figure out how to do that. Unfortunately, it was happening at the same time this legislation was being discussed.

There is nothing in this legislation or in UPOV 91 that allows a breeder to collect a royalty on anything but the propagating material or the seed. The only time that there could be compensation would be if that seed was acquired illegally and the breeder was not able to collect their royalty on the seed. If they can prove in civil law that they were not able to collect the royalty on the seed or the propagating material, then they can be compensated on the harvested material.

UPOV 91 does not change where the breeder is allowed to get their compensation. If that was ever going to happen, the only thing this bill does is give the minister the right to make regulations to change that should the industry and the minister and the government at the time decide that's what they want to

Mme Townsend : Je pense qu'on craignait que cette exception entourant la protection des obtentions végétales soit en quelque sorte perdue lorsqu'on modifierait la loi. L'enchâsser dans la loi fait en sorte qu'il n'y a aucune perte.

Le sénateur Moore : Ultérieurement, la disposition donnera-t-elle aux sélectionneurs un certain pouvoir de persuasion à l'endroit des agriculteurs?

Le président : Avant de vous laisser répondre à cette question de suivi, madame Townsend, j'ai remarqué que M. Banack voulait commenter.

M. Banack : Merci.

En tant que producteur de céréales canadien, il me semble que la convention de l'UPOV de 1991 modifie la source de financement de l'entreprise de semences. Aujourd'hui, lorsque j'achète une semence certifiée au Canada, comme nous le faisons chaque année à des fins de reproduction et d'emploi sur notre exploitation agricole, nous versons une redevance d'emploi au moment de l'achat. Le certificat d'obtention dit que la convention de l'UPOV de 1991 changera la donne de sorte que la redevance soit perçue sur le produit de la récolte; voilà où les semences conservées par l'agriculteur entrent en ligne de compte. Lorsque je produis la semence, je dois déclarer le nom de la variété, après quoi la redevance sera versée au sélectionneur en question.

Patty hoche la tête pour signifier que ce ne sera pas ainsi.

Le sénateur Moore : Pourriez-vous expliquer à nouveau?

Mme Townsend : Veuillez m'excuser, mais ce n'est pas ainsi, Humphrey. Il y a une confusion, et c'est une partie du problème. Je vais prendre quelques secondes pour expliquer.

Pendant que le projet de loi faisait l'objet de discussions, des procédures suivaient leur cours. Puisque les gens ont compris qu'il fallait des fonds supplémentaires pour investir dans la sélection de variétés et dans la recherche, bien des démarches ont été entreprises au Canada pour essayer de trouver une façon de faire. Cela avait malheureusement lieu au même moment que les discussions entourant le projet de loi.

Le projet de loi ou la convention de l'UPOV de 1991 ne prévoient rien qui permette à un sélectionneur de percevoir une redevance sur quoi que ce soit d'autre que le matériel de multiplication ou la semence. Le seul cas qui justifierait une compensation serait si la semence a été obtenue illégalement et que le sélectionneur n'a pas pu recueillir sa redevance. S'il peut prouver en droit civil qu'il n'a pas pu percevoir la redevance sur la semence ou le matériel de multiplication, il pourra recevoir une compensation sur le produit de la récolte.

La convention de l'UPOV de 1991 ne change rien à la source de compensation du sélectionneur. Si c'était pour arriver, tout ce que fait le projet de loi, c'est de permettre au ministre d'adopter un règlement visant à modifier le tout, suivant le souhait du milieu, du ministre et du gouvernement en place. Le libellé de la

do. It's very clear in UPOV language and in the legislation that the only place where the breeder can collect the royalty is on the propagating material.

Senator Moore: Chair, maybe Mr. Banack could explain his side.

The Chair: Mr. Banack, would you have any comments to add?

Mr. Banack: Like I said, right now we do use certified seed on our farm every year. We buy a fair amount of certified cereal seed. All our canola seed is certified because it's a small amount. This applies in large part to us in our cereals in Western Canada because we use a lot more volume of seed for our productivity. Farmers' privilege comes in at the point in time in that farmer-saved seed is a big part of what we do on our farms; farmers' privilege is an important part of that.

However, the royalty system works. We're very accepting of that because we've realized that developing new varieties does take dollars, and we have to be able to support that through the use of those seeds. We believe we do that through a commercial system. We on our farm don't go out and seed one variety from corner to corner. We will use different varieties to develop which one is the best for us, and that's the one we will continue to support through those royalties.

The Chair: Thank you.

Senator Moore: I'm not sure that Ms. Townsend's response satisfied your concern.

Mr. Banack: Yes, it does. We believe that end-point royalties are applicable if the government chooses to go there, and that's where UPOV 91 goes to. Our farmers recognize the ability and that need for us to pay a royalty on our seed and on the stuff that we propagate and use on our farm. In the canola industry, we've seen huge advances because we have gone to using a lot more certified seed. Without the ability to collect royalties on propagated product, it gets very difficult for companies to develop that seed and put it into the Canadian system.

Senator Moore: I understand intellectual property and the value of it and the value of research to enhance the product and productivity of seeds, but you said you'd have to pay again. When you buy seeds, is it marked on the bag? How do you know what your rights or obligations are?

Mr. Banack: The rights and obligations are spelled out through the act. When I buy certified seed now, with today's rules part of that cost does go back to plant royalties and back to the plant

convention et du projet de loi disent très clairement que le sélectionneur ne peut percevoir une redevance que sur le matériel de multiplication.

Le sénateur Moore : Monsieur le président, peut-être M. Banack pourrait-il expliquer son point de vue.

Le président : Monsieur Banack, avez-vous quoi que ce soit à ajouter?

M. Banack : Comme je l'ai dit, nous utilisons actuellement des semences certifiées chaque année sur notre exploitation agricole. Nous achetons une bonne quantité de semences de céréales certifiées. C'est le cas de l'ensemble de nos semences de canola, puisque la quantité est petite. La question s'applique largement à nos céréales dans l'Ouest canadien, puisque nous employons un bien plus important volume de semences compte tenu de notre productivité. Le privilège accordé aux agriculteurs entre en ligne de compte à un moment où les semences conservées par l'agriculteur représentent une bonne partie de ce que nous cultivons. Ce privilège constitue une partie importante de la question.

Or, le système de redevance fonctionne. Nous y sommes très ouverts, car nous avons remarqué que la création de nouvelles variétés nécessite de l'argent, et que nous devons pouvoir y contribuer en utilisant ces semences. Nous croyons le faire dans un cadre commercial. Chez nous, nous ne semons pas une seule variété sur l'ensemble de la terre. Nous cultivons différentes variétés pour déterminer laquelle nous convient le mieux, et c'est celle que nous continuerons à soutenir au moyen des redevances.

Le président : Merci.

Le sénateur Moore : Je ne suis pas certain que la réponse de Mme Townsend ait répondu à vos préoccupations.

M. Banack : Oui. Nous croyons que les redevances sur le produit de la récolte s'appliquent si le gouvernement choisit cette voie, comme le dit la convention de l'UPOV de 1991. Nos agriculteurs reconnaissent cette possibilité et le besoin de verser une redevance sur nos semences et le matériel que nous reproduisons et utilisons sur notre exploitation agricole. Dans le secteur du canola, nous avons constaté d'immenses progrès depuis que nous utilisons bien plus de semences certifiées. Si elles ne peuvent pas percevoir de redevances sur le produit de la récolte, les entreprises auront beaucoup de mal à créer les semences et à les introduire au système canadien.

Le sénateur Moore : Je comprends la propriété intellectuelle et sa valeur, ainsi que la valeur de la recherche visant à améliorer le produit et la productivité des semences, mais vous dites que vous devez payer à nouveau. Lorsque vous achetez des semences, est-ce écrit sur le sac? Comment connaissez-vous vos droits et obligations?

M. Banack : Les droits et obligations sont précisés dans la loi. Lorsque j'achète une semence certifiée, suivant les règles actuelles, une partie du coût est versée en redevances au sélectionneur. Ces

breeder. Those will be laid out in future legislation and by orders as to exactly where that royalty will be collected.

Senator Moore: How do you get that information?

Mr. Banack: I guess through the seed growers, through the Canadian Seed Trade Association and their members. When I'm purchasing the seed, I will be notified of exactly where that royalty is being paid.

Senator Moore: Earlier in your remarks, you said that you would have to pay a royalty again on —

Mr. Banack: Not again.

Senator Moore: What did you say?

Mr. Banack: One-time royalties.

Senator Moore: You're concerned that the Governor-in-Council could change it. You said something that triggered Ms. Townsend's response, and I don't know what that was and if you're now satisfied.

Mr. Banack: I think Ms. Townsend's response was that end-point royalties would be there for sure. End-point royalties will be a decision, I believe, by the breeder as to where they want to collect the royalties. As long as it's collected once, our concerns are met.

Ms. Townsend: First of all, UPOV 91 doesn't set up end-point royalties either. That is an individual decision of the member country, whether or not they want to put in a system of end-point royalties or some other kind of a system. There are systems around the world where they actually charge a portion of the royalty on farm-saved seed. There are all kinds of examples out there, but there is nothing in this legislation that establishes that. The breeder is only allowed to collect the royalty on the propagating material when they sell the seed.

The other thing is that for a lot of companies where it's more of an integrated system, where they do the plant breeding and research and variety development and the marketing of the seed, it's all part of their margin. Because they're developing it and they're getting the compensation for it, they don't charge themselves a royalty. It becomes part of a margin.

Where it becomes more complicated is if you're licensing varieties from someone else. For example, when Agriculture Canada develops a variety and they licence it off to one of our member companies to multiply and distribute, our member companies pay Agriculture Canada a royalty, and that information is publicly available.

Senator Ogilvie: Perhaps you'll allow me to follow up with an end-point question. Perhaps we'll clarify one issue that has been part of the great public debate where farmers have been expressing upset that they're not allowed to collect their own seed, reuse it and so on. You have explained that they will have that right now.

règles seront précisées dans des lois à venir et par décrets qui préciseront exactement les modalités de perception des redevances.

Le sénateur Moore : Comment obtenez-vous l'information?

M. Banack : J'imagine que c'est par les entreprises de semences, ainsi que par l'Association canadienne du commerce des semences et ses membres. Lorsque j'achète une semence, on me dit exactement comment la redevance sera versée.

Le sénateur Moore : Vous avez dit tout à l'heure que vous devriez payer la redevance à nouveau sur...

M. Banack : Pas à nouveau.

Le sénateur Moore : Qu'avez-vous dit?

M. Banack : Ce sont des redevances ponctuelles.

Le sénateur Moore : Vous craignez que le gouverneur en conseil ne change la donne. Vous avez dit une chose qui a incité Mme Townsend à répondre; j'ignore ce que c'était ou si la réponse vous a convenu.

M. Banack : Je pense que Mme Townsend a répondu qu'il y aurait bel et bien des redevances sur le produit de la récolte. Je crois que le sélectionneur pourra décider s'il souhaite percevoir des redevances sur le produit de la récolte. Pour autant qu'elles soient recueillies une fois, nous n'avons plus d'inquiétudes.

Mme Townsend : Pour commencer, la convention de l'UPOV de 1991 ne prévoit pas non plus de redevances sur le produit de la récolte. Il incombe à chaque pays membre de décider s'il souhaite mettre en place un système de redevances sur le produit de la récolte ou tout autre système. Il existe des systèmes dans le monde où une part des redevances est perçue sur les semences conservées par l'agriculteur. Il existe toutes sortes d'exemples, mais le projet de loi ne précise rien à cet égard. Le sélectionneur n'a le droit de recueillir une redevance sur le matériel de multiplication qu'au moment où il vend la semence.

Par ailleurs, cela fait partie de la marge de bien des entreprises, dont le système est plutôt intégré, qui s'occupent de la sélection, de la recherche, de la création de variétés et de la mise en marché. Puisqu'elles s'occupent du développement et reçoivent une compensation, elles ne s'imposent aucune redevance. Cela fait partie de leur marge.

Là où les choses se corsent, c'est lorsqu'on certifie les variétés d'une autre entité. Par exemple, lorsqu'Agriculture Canada conçoit une variété et qu'elle octroie un permis à une de nos sociétés membres pour la multiplication et la distribution, ces sociétés versent une redevance à Agriculture Canada, et l'information est rendue publique.

Le sénateur Ogilvie : Permettez-moi de poursuivre avec une question ultime. Nous allons peut-être clarifier un problème ayant fait l'objet d'un grand débat public, où les agriculteurs sont mécontents de ne pas pouvoir récolter leurs propres semences, les réutiliser, et ainsi de suite. Vous avez expliqué qu'ils auront désormais ce droit.

The final question with regard to the royalty issue is: When farmers collect seed that they've grown from their own crops, clean it, store it and use it the next year, are they be subject to any further royalty payment?

Ms. Townsend: Absolutely not.

Senator Ogilvie: I was clear on that, but that was the issue of concern to the general public in the past. Thank you.

Mr. Prouse, I agree completely with the principle of your general statement on eliminating duplication of testing in terms of getting approvals that can slow down the process, and if something has been tested thoroughly in another jurisdiction, why go through all of that testing all over again for the same end point. This occurs in other product areas, such as pharmaceuticals.

Historically, there are good reasons for that, and there are nationalistic reasons for doing that. The latter probably are not necessarily productive as a reason for requiring additional testing. So I fully support the idea that we shouldn't duplicate testing when testing occurs in jurisdictions where we have complete confidence that their standards meet our requirements. Historically, it was easy for us to do that. Certain countries were reliable overall, and today we probably have certain countries in mind that we know are still reliable. We cannot be absolutely certain of that, however, in terms of the actual application of testing within those countries.

So in order to support the idea that we would accept approval decisions from other countries, what would you see as a mechanism that would allow our authority to do either random or deliberate checks on the materials produced in those areas to ensure that they meet our standards, without the necessity of going through the entire approval process?

Mr. Prouse: The data is what it is.

Senator Ogilvie: Is the producer of the data reliable? That's the question.

Mr. Prouse: Typically, they are being tested and the data are gathered by the applicant. That process in and of itself becomes controversial to some. No doubt you've heard that it's all corporate research. To turn that around, why should the taxpayer pay for the supporting work for somebody who wants to move forward with their own application? Typically, you're seeing presented the bulk of the work done by the applicant. They're accepting the same set of data, and that's our point: The testing has been done. Frankly, we have confidence in the professional nature of the leadership of an organization like the CFIA and their ability to designate the countries whose science-based regulatory scheme they accept.

La question ultime par rapport aux redevances est la suivante : lorsque les agriculteurs récoltent une semence de leurs propres récoltes, qu'ils la nettoient, l'entreposent et l'utilisent l'année suivante, s'exposent-ils au versement de redevances additionnelles?

Mme Townsend : Absolument pas.

Le sénateur Ogilvie : J'avais bien compris, mais c'est ce qui inquiétait le grand public par le passé. Merci.

Monsieur Prouse, je suis tout à fait d'accord avec le principe entourant votre déclaration générale, à propos de mettre un terme au chevauchement des essais pour l'obtention des approbations, ce qui peut retarder le processus. Si un produit a fait l'objet d'essais complets dans un autre pays, pourquoi recommencer tous ces essais? La situation est la même dans d'autres secteurs, comme les produits pharmaceutiques.

Du point de vue historique, il y a de bonnes raisons à cela, de même qu'un intérêt national, qui n'est pas nécessairement une raison productive de réaliser des essais supplémentaires. Je suis donc tout à fait d'accord pour dire qu'on ne devrait pas dédoubler les essais lorsque ces derniers sont réalisés dans un pays dont les normes correspondent à nos exigences. Il a toujours été facile pour nous de le faire. Certains pays étaient généralement fiables, et nous en connaissons probablement encore qui le sont toujours. Nous ne pouvons toutefois pas en être complètement certains, pour ce qui est de la réalisation concrète des essais dans ces pays.

Par conséquent, dans l'objectif d'accepter les décisions en matière d'approbation des autres pays, qu'envisageriez-vous comme mécanisme pour nous permettre d'effectuer des contrôles aléatoires ou délibérés des semences produites dans ces endroits pour veiller à ce qu'ils respectent nos normes, sans que nous soyons obligés de franchir toutes les étapes du processus d'approbation?

M. Prouse : Les données sont ce qu'elles sont.

Le sénateur Ogilvie : Est-ce que la source des données est fiable? Voilà la question.

M. Prouse : En règle générale, elle est vérifiée et les données sont recueillies par le demandeur. Le processus en soi est contesté par certains. Vous avez sans doute entendu que les recherches sont toujours effectuées par les entreprises. D'un autre côté, pourquoi les contribuables devraient-ils supporter le coût de travaux servant à aider une personne qui veut présenter une demande? Généralement, la majorité des travaux sont effectués par le demandeur. Il accepte le même ensemble de données, et voilà justement le point que nous faisons valoir : les évaluations ont déjà été effectuées. Franchement, nous avons confiance dans le professionnalisme des membres de la direction d'une organisation comme l'ACIA et leur capacité de déterminer les pays qui, à leur avis, ont un système réglementaire fondé sur la science qui est acceptable.

It's a real battle to find a coalition of the willing, if you will, out there around the world of nations who believes in and supports science-based regulation and rules-based trade. As you alluded to, a number of nations use the regulatory system as a non-tariff trade barrier. This is what we're trying to eliminate. This is partially a trade issue and partially an issue of facilitating innovation in Canada. We think there is a tremendous opportunity here to make Canada a very attractive place to do innovation by having a more streamlined regulatory system. There is great opportunity.

Ms. Townsend: I want to add a little to what Dennis is saying. In our case in the seed sector, where we're developing new varieties, we have to go through certain processes. For example, if it's a novel food, we have to go through the novel assessments and the determination of safety for humans, livestock and the environment. In the case of variety registration, we have to ensure that it actually is a new variety and will be better than or equal to what is already out there. There are numerous international processes. For example, between Canada, the U.S. and Mexico, we have cooperation where we examine each other's data. Sometimes we generate the data together.

Another point I want to make is that in this world of biotech and other advanced technologies, quite often the same company generates the data in different countries based on the individual country's rules, but it is actually the same company. Accepting the data generated in a different country doesn't mean that it's being generated differently as they're doing the same testing. I was told at the International Seed Federation that about 80 per cent of the packages generated for approvals in different countries are the same across most countries.

Senator Ogilvie: In your area, you have a very quick testing system. If the first crop doesn't meet the promise, you know what has happened.

I'll leave it there. Thank you very much for your answers.

Senator Enverga: Thank you for the presentations.

The key objective of the bill is to encourage investment in Canadian research that will increase crop yield, improve crop resistance to pests and disease and meet the global trade demands that you mentioned. You're all positive about the bill. Could you quantify or maybe rate the lost opportunities? UPOV 91 has been around for a while. Have we lost any opportunities? If we delay further, how many more will we lose?

Ms. Townsend: Specifically to UPOV 91, there are some really good cases. We have a couple of small- or medium-sized companies that went overseas, spent all the money in

Il est vraiment difficile de former une coalition de pays disposés à accepter et à appuyer une réglementation basée sur la science et les échanges commerciaux fondés sur des règles. Comme vous y avez fait allusion, un certain nombre de pays utilisent un système de réglementation comme barrière non tarifaire. Voilà ce que nous essayons d'éliminer. Il s'agit en partie d'une question commerciale et en partie d'une question de faciliter l'innovation au Canada. À notre avis, nous avons une occasion en or de faire du Canada un lieu de prédilection pour faire des innovations dans le cadre d'un système de réglementation simplifié. Nous avons une occasion en or.

Mme Townsend : J'aimerais ajouter quelque chose. Dans le cas du secteur des semences, où nous développons de nouvelles variétés de semences, nous devons suivre certains processus. Par exemple, s'il s'agit d'un nouveau produit alimentaire, nous devons faire des évaluations de produits innovants et déterminer son innocuité pour les humains, les animaux et l'environnement. Dans le cas de l'enregistrement des variétés, nous devons nous assurer qu'il s'agit bel et bien d'une nouvelle variété et qu'elle sera supérieure ou égale à ce qui existe déjà sur le marché. Il existe de nombreux processus internationaux. Par exemple, au Canada, aux États-Unis et au Mexique, nous nous entraînons en examinant les données les uns des autres. Parfois, nous générons des données ensemble.

Un autre point que j'aimerais faire, c'est que, dans ce monde de biotechnologies et d'autres technologies de pointe, très souvent, une même entreprise génère les données dans différents pays en fonction des règles de chaque pays. L'acceptation des données qui ont été générées dans un autre pays ne veut pas dire qu'elles sont générées différemment étant donné que les mêmes évaluations sont effectuées. L'International Seed Federation m'a dit qu'environ 80 p. 100 des paquets de semences générées qui attendent des autorisations dans différents pays sont les mêmes dans la plupart des pays.

Le sénateur Ogilvie : Dans votre domaine, vous avez une méthode d'évaluation très rapide. Si la première récolte ne donne pas les résultats escomptés, vous savez ce qui s'est passé.

Je vais m'en tenir à cela. Merci beaucoup de vos exposés.

Le sénateur Enverga : Merci de vos des exposés.

Le principal objectif du projet de loi, c'est d'encourager les investissements dans les recherches au Canada qui augmenteront le rendement des cultures, qui accroîtront la résistance des cultures aux organismes nuisibles et aux maladies et qui permettront de répondre aux exigences liées au commerce mondial, comme vous l'avez mentionné. Vous êtes tous favorables au projet de loi. Pourriez-vous quantifier ou peut-être évaluer les occasions ratées? L'UPOV 91 est en place depuis un certain temps déjà. Avons-nous perdu des occasions? Si nous retardons davantage l'harmonisation, combien d'autres occasions perdrons-nous?

Mme Townsend : Pour ce qui est de l'UPOV 91, je peux vous donner de très bons exemples. Des responsables de deux ou trois PME se sont rendus outre-mer, ont investi beaucoup

investment, met with a number of international plant breeders and made arrangements to bring their varieties to test in Canada, only to have them call back about a week later and say, “Oh, we didn’t realize you weren’t UPOV 91 compliant, so we will not send our variety to you.” So a number of our Ontario companies missed out on some new varieties.

An agreement was made, just after Bill C-18 was tabled, between one of our members and a very large European breeder to bring new varieties into Canada that are now being put on the market, so they lost that.

The potato industry has had a difficult time and is falling behind. They can’t get some of the blight-resistant and virus-resistant varieties being developed in Europe because the Europeans will not send them until we’re UPOV 91 compliant.

Mr. Prouse: Further to that, as a little demonstration of why the climate of innovation matters, two years ago we saw a member company move the bulk of its research division out of Germany and over to Raleigh, North Carolina, to the research triangle. Why? They were frustrated with the European regulatory environment and saw a better opportunity; so 300 key vital research jobs left Europe and went to the United States.

Every day these global companies are making decisions about where to invest globally. Where do we want that innovation to take place? Further to my opening remarks, that innovation is taking place every day. Those investment decisions are being made every day, and it’s vital that Canada makes itself as attractive as possible so that the research takes place in Canada as opposed to elsewhere. Agriculture innovation is moving forward and continuing to take steps. We can either be at the forefront of it or we can fall behind. Those are the policy choices we make.

[Translation]

Senator Dagenais: I have a brief question for Mr. Banack. I would like to hear your comments on the problems that farmers are having with traditional financial institutions and on the average debt burden of farmers.

[English]

Mr. Banack: The average debt burden of producers in Canada, Canadian farm debt, is well over \$70 billion today and climbing steadily, as with the rise of our value of products and value of our inputs and capital assets.

The debt burden of farmers, especially young farmers in this country, is huge, and that’s where the Advance Payments Program is so critical. They may be at 70 or 80 per cent debt-to-

d’argent, ont rencontré un certain nombre d’obteneurs et sont parvenus à des arrangements avec eux pour amener leurs variétés au Canada. Or, environ une semaine plus tard, ils ont rappelé les responsables des PME pour leur dire qu’ils ne savaient pas qu’ils n’étaient pas conformes à l’UPOV 91, et que, par conséquent, ils n’allaient pas leur envoyer leurs variétés. Un certain nombre d’entreprises de l’Ontario ont ainsi raté l’occasion d’utiliser certaines nouvelles variétés.

Juste après que le projet de loi C-18 ait été déposé, une entente a été conclue entre un de nos membres et un très grand obtenteur pour amener de nouvelles variétés au Canada, qui sont présentement en train d’être mises sur le marché. Par conséquent, ils ont perdu cette occasion-là.

L’industrie de la pomme de terre éprouve des difficultés et tire de l’arrière. Elle ne peut pas obtenir de variétés résistant à la brûlure et aux virus qui sont mis au point en Europe, étant donné que les Européens ne les enverront pas au Canada jusqu’à ce que nous nous conformions à l’UPOV 91.

M. Prouse : De plus, pour vous montrer un peu pourquoi l’environnement d’innovation compte, il y a deux ans, nous avons vu une entreprise membre transférer la plus grande partie de sa division de recherche de l’Allemagne à Raleigh, en Caroline du Nord, au Research Triangle Institute. Pourquoi? Les dirigeants étaient frustrés par l’environnement réglementaire en Europe, et ils ont vu une meilleure occasion; 300 emplois clés en recherche ont donc quitté l’Europe pour aller aux États-Unis.

Chaque jour, ces multinationales décident où investir dans le monde. Où voulons-nous que les innovations se fassent? Comme je l’ai dit dans mon exposé, des innovations se font tous les jours. Les décisions relatives à ces investissements sont prises tous les jours, et il est essentiel de rendre le Canada le plus attrayant possible pour que la recherche se fasse ici, et non ailleurs. Les innovations en agriculture vont de l’avant et continuent de faire des progrès. Nous pouvons être à l’avant-garde de ces recherches ou nous pouvons tirer de l’arrière. Voilà des décisions stratégiques que nous sommes appelés à prendre.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ma question sera brève et s’adresse à M. Banack. J’aimerais vous entendre au sujet des difficultés qu’éprouvent les producteurs avec les institutions financières traditionnelles et au sujet de l’endettement moyen des producteurs.

[Traduction]

M. Banack : Aujourd’hui, l’endettement moyen des producteurs au Canada, des exploitations agricoles canadiennes, est bien supérieur à 70 milliards de dollars, et il ne cesse d’augmenter, tout comme la valeur de nos produits, de nos intrants et de nos immobilisations augmente.

L’endettement des agriculteurs du pays, surtout des jeunes agriculteurs, est énorme et c’est la raison pour laquelle le Programme de paiement anticipé est d’une importance critique.

equity ratios. That's very important for them. They have to have those cash flows, and cash flows are important to manage those debts.

The more established farms in Canada sometimes don't take advantage of the Advance Payments Program. We have a very low participation rate in the Advance Payments Program; probably only 20 or 25 per cent of the farmers in Canada use them, but for the ones that need them, especially young farmers, it's very important to that cash flow and the high debt rates that they're running.

Senator Tardif: I have a comment and a quick question in regard to farmers' privilege. In the international areas where plant breeders' rights have been implemented up to UPOV 91, there have been different ways of managing the farmers' privilege. Some have outright farmers' privilege; some have no farmers' privilege; and others, like what Canada is proposing, have a modified version. The modified version means that it's able to be modified by regulations later, so I would bring up this idea of changes being possible through regulations.

To get back to the question of end-point royalties, I asked a question to the minister when he appeared before the committee in December about the possibility of plant breeders collecting revenue on harvested grain, not only on the seeds sold. The minister indicated in his response that that would only be if that differential was made in the contract up front, and it would all have to be worked out in a commercial agreement.

Mr. Banack, is that of concern to you, that the onus will now be on the farmer to negotiate a good contract with the seed companies as to when the royalty will be collected?

Mr. Banack: I guess to negotiate when it will be collected will be something that the seed developer will propose to farmers. We farmers have that ability right through; that will not be the only seed that's available to us. So through commercial arrangements we have with other things, we believe that it will be fair.

Those negotiations can be done on a fair basis because right now I can look at 15 or 20 different varieties to seed on my farm for hard red spring wheat. Out of those 15 or 20 varieties, I have the ability to negotiate to the best that I can on either one of them, and I believe that can continue to happen in the future, as long as we're not stuck to one or two varieties. If there are choices out there, we should be able to come to those fair negotiations.

Senator Tardif: I'll leave it at that, chair.

Leur ratio d'endettement peut être de 70 ou 80 p. 100. Le programme est très important pour eux. Ils doivent avoir des flux de trésorerie, car ils sont essentiels à la gestion de ces dettes.

Les exploitations agricoles qui sont établies au Canada depuis plus longtemps ne profitent pas toujours du Programme de paiement anticipé. Le programme a un très faible taux de participation; seulement 20 ou 25 p. 100 des agriculteurs au Canada, environ, y participent, mais pour ceux qui en ont besoin, surtout les jeunes agriculteurs, le programme est très important parce qu'il contribue à augmenter leur flux de trésorerie et à la gestion de leur taux d'endettement élevé.

La sénatrice Tardif : J'aimerais faire un court commentaire et poser une brève question concernant le privilège accordé aux agriculteurs. Dans les pays où des droits ont été accordés aux obtenteurs jusqu'à l'adoption de l'UPOV 91, il y a eu bien des manières de gérer le privilège accordé aux agriculteurs. Certains pays accordent tout simplement les privilèges aux agriculteurs, certains n'accordent aucun privilège aux agriculteurs et d'autres adoptent une version modifiée, comme le Canada le propose. La version modifiée veut dire qu'elle peut être modifiée par des règlements à une date ultérieure. J'aimerais donc soulever cette question d'avoir la possibilité d'y apporter des changements au moyen de règlements.

Pour revenir aux redevances en fin de chaîne, j'ai posé une question au ministre quand il a comparu devant le comité en décembre concernant la possibilité pour les obtenteurs de tirer un revenu des grains récoltés, pas seulement des semences vendues. Dans sa réponse, le ministre a indiqué que cela pourrait seulement être le cas si cet écart avait été précisé d'emblée dans le contrat. De plus, il faudrait que tous les détails aient été résolus dans le cadre d'une entente commerciale.

Monsieur Banack, est-ce que vous êtes préoccupé par le fait qu'il incombe maintenant à l'agriculteur de négocier un bon contrat avec les entreprises de semences pour déterminer quand les redevances seront perçues?

M. Banack : Je suppose que l'obtenteur proposera aux agriculteurs de négocier quand les redevances seront perçues. Nous, les agriculteurs, nous avons la possibilité de faire cela en tout temps; ce ne seront pas les seules semences à notre disposition. Par conséquent, compte tenu des arrangements commerciaux que nous avons conclus relativement à d'autres produits, nous croyons que ce sera équitable.

Ces négociations peuvent être effectuées de façon équitable parce que, à l'heure actuelle, je peux choisir parmi 15 ou 20 différentes variétés de semences pour récolter du blé de force roux de printemps sur ma ferme. Parmi ces 15 ou 20 variétés, je peux négocier au meilleur de mes capacités pour l'une d'entre elles. Je crois que je pourrai continuer de faire cela à l'avenir, tant et aussi longtemps que nous ne sommes pas limités à seulement une ou deux variétés. S'il existe des choix, nous devrions être capables de conduire des négociations judicieuses.

La sénatrice Tardif : Je vais m'en tenir à cela, monsieur le président.

The Chair: Witnesses, we have appreciated your presence and sharing your opinions with us.

I will now ask the second panel to come forward.

Witnesses, thank you very much for accepting our invitation to be here and sharing your opinions, recommendations and ideas. We have with us, from the Canadian Cattlemen's Association, Mr. Ryder Lee, Manager of Federal Provincial Relations; and by video conference, the president, Mr. Dave Solverson.

Thank you, Mr. Solverson, for being present by video conference.

We also have with us, from the Canadian Canola Growers Association, Ms. Jan Dyer, Director of Government Relations; and from the University of Saskatchewan, Dr. Richard S. Grey, Professor, Bioresource Policy, Business and Economics.

I am informed by the clerk that the first presenter will be Mr. Solverson, to be followed by Ms. Dyer and then Professor Gray. I have also been informed that instructions were given not to exceed five minutes in length, to permit senators to ask questions on Bill C-18.

Mr. Solverson, please make your presentation.

Dave Solverson, President, Canadian Cattlemen's Association: Thank you, Mr. Chairman. Hello from Calgary, ladies and gentlemen.

As mentioned, I am Dave Solverson. I'm President of the Canadian Cattlemen's Association, and with you in Ottawa is Ryder Lee, one of our key staff people in Ottawa.

I am a cow-calf producer from Camrose, Alberta, and also a backgrounder and cattle feeder. We have an operation that's a bit different in that we take all our calves right through to finish. This has given me a good understanding of the challenges at each step of production. Along with my partners, I am also involved in some grain production and have been exposed to the ups and downs of that side of farming in Canada.

Bill C-18 covers a wide array of acts. Some of the changes are of obvious interest to livestock producers, for instance the updates to the cash advance program. Some are not as obvious, and I will comment on both.

The changes to the Plant Breeders' Rights Act are positive. Canadian cattle producers depend on innovation and improvements in feed grain and forages. We believe that the update to UPOV 91 will assist in seeing investment in seed development in Canada. The protections this act confers are not just for companies but are also for institutions like universities or governments that develop new varieties. Two of our major competitors, the United States and Australia, have adopted UPOV 91 and we hope to keep pace with them.

Le président : Madame et messieurs les témoins, nous vous sommes reconnaissants de vous être déplacés pour nous faire part de vos opinions.

J'invite maintenant le deuxième groupe de témoins à s'avancer.

Chers témoins, merci beaucoup d'avoir accepté notre invitation de comparaître pour nous faire part de vos opinions, de vos recommandations et de vos idées. De la Canadian Cattlemen's Association, nous accueillons M. Ryder, le gestionnaire des relations fédérales provinciales et, par vidéoconférence, le président, M. Dave Solverson.

Monsieur Solverson, merci de participer par vidéoconférence.

De la Canadian Canola Growers Association, nous accueillons aussi Mme Jan Dyer, la directrice des Relations gouvernementales et, de l'Université de la Saskatchewan, M. Richard S. Grey, un professeur du Département de politique, de commerce et d'économie des ressources biologiques.

Le greffier m'a informé que M. Solverson sera le premier à faire un exposé, suivi de Mme Dyer et de M. Gray. On m'a également informé qu'on vous a indiqué de ne pas dépasser cinq minutes, afin de permettre aux sénateurs de vous poser des questions sur le projet de loi C-18.

Monsieur Solverson, je vous invite à faire votre exposé.

Dave Solverson, président, Canadian Cattlemen's Association : Merci, monsieur le président. Mesdames et messieurs, je vous salue de Calgary.

Comme il a été mentionné, je suis Dave Solverson, le président de la Canadian Cattlemen's Association. Ryder Lee, l'un des membres clés de notre bureau à Ottawa, se trouve parmi vous.

Je suis éleveur-naisseur à Camrose, en Alberta, et je suis également éleveur de bovins d'engrais et engraisseur. Nous menons nos activités de façon un peu différente, car nous nous occupons de nos veaux jusqu'à la fin. Cela me permet de bien comprendre les défis liés à chaque étape de la production. Avec mes partenaires, je participe également à la production de cultures céréalières, et j'ai donc été exposé aux bons et aux mauvais côtés de ce type d'agriculture au Canada.

Le projet de loi C-18 vise un large éventail de lois. Certaines des modifications intéressent manifestement les éleveurs de bétail, notamment les mises à jour au Programme de paiement anticipé. D'autres ne présentent pas un intérêt aussi évident. Je commenterai les deux types de modifications.

Les modifications à la Loi sur la protection des obtentions végétales sont positives. En effet, les producteurs de bétail canadiens dépendent des innovations et des améliorations apportées aux céréales fourragères et aux fourrages. Nous croyons que la mise à jour à l'UPOV 91 encouragera les investissements dans le développement des semences au Canada. Les protections offertes par ce projet de loi ne visent pas seulement les entreprises, mais également les institutions, notamment les universités et les gouvernements, qui mettent au

There are overarching changes to several acts that bear comment. First is the ability to incorporate by reference. The second is to allow for using documents that are not Canadian. The third is to allow the minister to consider information that is available from a review or evaluation conducted by the government of a foreign state.

We have often found the regulatory change process to be time consuming or to be duplicative of other jurisdictions that have rigorous approval processes. We see these changes as positive for innovation and for the regulatory processes in general. There are requirements set out for transparency and accessibility, and really the test will be when these things are done. Enabling them in this legislation is a good first step, and we will be involved as the authorities granted by these changes are first tested.

Skipping down to the Administrative Monetary Penalties Act, we do have some concern with how this is implemented, more than with the authority granted in the proposed bill. The proposal is to have new levels of minor, \$5,000, serious at \$15,000 and very serious \$25,000 penalty amounts. One reading could be that any violation should get at least a \$5,000 fine. It is not clear that there will be a continuum within minor, serious and very serious. The current CFIA modernization consultation discusses compliance and risk-based enforcement that would lead us to believe that a minor offence of little risk to human or animal health would not yield a \$5,000 penalty. This is down to implementation and is not something we have a suggestion for the committee to amend, but we did want to register this concern.

We do a lot of work like supporting certified livestock transporters and communications about pre-transport decision making. When bad outcomes happen, we support enforcement that will deter.

With the cash advance program that you have heard about from Alberta breeders, feeders and others, the CCA supports the legislative changes in Bill C-18. The positive change of granting the authority to add breeding stock and changing some of the dates will match it up with beef production better than in the past. We also support giving administrators more ability to handle the different kinds of business setups that exist in farming today.

point de nouvelles variétés de semences. Deux de nos concurrents principaux, les États-Unis et l'Australie, ont adopté l'UPOV 91, et nous espérons être en mesure de les suivre.

Certains changements globaux apportés à plusieurs lois méritent des commentaires. Premièrement, il y a la capacité d'incorporer par renvoi. Deuxièmement, on permet l'utilisation de documents produits à l'étranger. Troisièmement, on permet au ministre de tenir compte de renseignements tirés d'une évaluation ou d'un examen mené par le gouvernement d'un autre pays.

Nous avons souvent constaté que le processus de modification réglementaire nécessite beaucoup de temps, ou qu'il chevauche des processus d'approbation rigoureux relevant d'autres compétences. À notre avis, les changements prévus seront positifs sur le plan de l'innovation et des processus réglementaires en général. Le projet de loi prévoit des exigences en matière de transparence et d'accessibilité. On pourra juger de l'efficacité de ces mesures lorsqu'elles auront été mises en œuvre. Toutefois, le fait que le projet de loi prévoit ces mesures est déjà un bon premier pas dans la bonne direction, et nous participerons à la mise à l'essai des pouvoirs conférés par ces changements.

Nous sommes davantage préoccupés par la mise en œuvre de la Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire que par les pouvoirs conférés par le projet de loi. On propose d'imposer de nouvelles pénalités financières de 5 000 \$ pour les infractions mineures, de 15 000 \$ pour les infractions graves, et de 25 000 \$ pour les infractions très graves. Toutefois, une interprétation possible serait que chaque infraction peut entraîner une amende minimale de 5 000 \$. On n'a pas établi de continuum clair pour les infractions mineures, graves et très graves. Les consultations sur la modernisation actuellement menées par l'ACIA visent l'observance et l'application de la loi fondées sur le risque, ce qui laisse croire qu'une infraction mineure qui pose peu de risques pour la santé des humains ou des animaux n'entraînerait pas une pénalité de 5 000 \$. Cela revient à la mise en œuvre. Nous n'avons pas d'amendement à suggérer au comité à cet égard, mais nous tenions à ajouter cette préoccupation au compte rendu.

Nous déployons beaucoup d'efforts, notamment pour appuyer les transporteurs de bétail certifiés et transmettre des communications concernant la prise de décisions avant l'étape du transport. Quand les choses tournent mal, nous sommes en faveur de mesures d'application qui servent de dissuasion.

En ce qui concerne le Programme de paiement anticipé dont les représentants des éleveurs et engraisseurs de l'Alberta et d'autres encore vous ont déjà parlé, la CCA appuie les modifications législatives contenues dans le projet de loi C-18. Le fait d'accorder le pouvoir d'ajouter des animaux reproducteurs est une modification positive, et la modification de certaines dates permettra dorénavant à la loi de mieux suivre la production bovine. Nous appuyons également le fait d'habiliter les administrateurs à gérer tous les différents genres d'entreprises agricoles qui existent aujourd'hui.

We will continue to work with AAFC on this file. They have done a good job of consulting on the APP part of Bill C-18. As regulations are drafted to put into force the authorities granted in the act, we will participate.

One of the things we will keep investigating is the ability to add the Western Livestock Price Insurance Program to the list of programs that producers can use as security for the Advance Payments Program. We would like to see price insurance become a national program.

Thank you for inviting us to appear today. I appreciate the opportunity and regret that I am not there in Ottawa to talk to you in person.

To close, the changes in this act are positive and should improve government operations in the policy areas it covers. That follows other improvements we are seeing in market access, which we have loudly supported.

Our major concern right now relates back to our competitiveness in the areas of this act and market access. Labour shortages on farms and especially at processing plants are hampering our ability to take full advantage of positive changes that we have seen to date and expect in the near future. We are going to need more Canadian workers to meet the new needs of markets such as China and the European Union. If we cannot get more willing and able workers on farms and plants from Canada and from abroad, we will continue to lose out on opportunities the marketplace is presenting and on improvements that legislation like Bill C-18 enables. This is already happening today.

Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Solverson. I just wanted to say to you that the climate here in Ottawa is cool. I have to tell you that when this committee was in Washington, D.C., this week, we did talk about COOL.

Mr. Solverson: That's great.

The Chair: That said, we will now move to Ms. Dyer.

Jan Dyer, Director of Government Relations, Canadian Canola Growers Association: Thank you, Mr. Chairman and members of the Senate committee. Thank you for inviting me here today to speak about Bill C-18, the proposed "Agricultural Growth Act." Specifically, I'm going to focus on the proposed changes to the Agricultural Marketing Programs Act and how they will impact the cash advance program.

Nous continuerons de collaborer avec l'AAC sur ce dossier. Ses représentants ont bien mené les consultations sur la partie du projet de loi C-18 qui porte sur le PPA. Nous y participerons au fur et à mesure que les règlements seront rédigés pour mettre en œuvre les pouvoirs conférés par la loi.

Une des choses sur lesquelles nous continuerons d'enquêter, c'est la capacité d'ajouter le Western Livestock Price Insurance Program à la liste des programmes que les producteurs peuvent utiliser comme garantie dans le cadre du Programme de paiement anticipé. Nous aimerions que le programme d'assurance des prix devienne un programme national.

Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître. Je suis reconnaissant de l'occasion de témoigner, et je regrette de ne pas pouvoir être à Ottawa pour vous parler en personne.

En terminant, j'aimerais dire que, à mon avis, les modifications prévues aux termes de ce projet de loi sont positives et qu'elles devraient améliorer les opérations gouvernementales dans les secteurs stratégiques visés par le projet de loi. Ces modifications s'alignent sur d'autres améliorations que nous observons sur le plan de l'accès au marché, que nous avons fortement appuyées.

À l'heure actuelle, notre principale préoccupation concerne notre capacité de soutenir la concurrence dans les domaines visés par ce projet de loi et celui de l'accès au marché. Les pénuries de main-d'œuvre sur les exploitations agricoles, et surtout dans les usines de transformation, nuisent à notre capacité de profiter pleinement des changements positifs que nous avons observés jusqu'ici et auxquels nous nous attendons dans un avenir rapproché. Nous aurons besoin de plus de travailleurs canadiens pour répondre aux nouveaux besoins des marchés, notamment ceux de la Chine et de l'Union européenne. Si nous ne pouvons pas attirer plus de travailleurs canadiens et étrangers motivés et compétents sur les exploitations agricoles et dans les usines, nous continuerons de rater des occasions offertes sur le marché et engendrées par les améliorations prévues dans le projet de loi C-18. C'est d'ailleurs déjà ce qui arrive aujourd'hui.

Merci.

Le président : Merci, monsieur Solverson. Je tenais simplement à vous dire qu'il fait froid à Ottawa. Par ailleurs, en visite à Washington cette semaine, le comité a parlé de l'étiquetage indiquant le pays d'origine.

M. Solverson : Parfait.

Le président : Cela dit, nous passons maintenant à Mme Dyer.

Jan Dyer, directrice des relations gouvernementales, Canadian Canola Growers Association : Merci, monsieur le président, et mesdames et messieurs les membres du comité sénatorial. Je vous remercie de m'avoir invitée à vous parler aujourd'hui du projet de loi C-18, Loi sur la croissance dans le secteur agricole. Je vais me pencher plus particulièrement sur les amendements proposés à la loi sur les programmes de commercialisation agricole et sur les conséquences qu'ils auront sur le programme des avances en espèces.

The Canadian Canola Growers Association, CCGA, represents 43,000 canola growers. We are governed by a board of farmer directors representing all provinces from Ontario west to B.C. We are also the largest administrator of the Advance Payments Program in Canada. We offer 20 different crops in Manitoba, Saskatchewan, Alberta and B.C.

A number of amendments contained in Bill C-18 are expected to foster innovation in agriculture and provide more responsive government decision making. In particular, we applaud the government for proposing the changes the Plant Breeders' Rights Act to bring it in line with UPOV 91, the international standard adopted by Canada's major competitors, while providing an exemption for farmers to save seed to use on their farm.

Implementing UPOV 91 has been a long-standing goal for many within the agriculture community as it builds up Canada as a place to invest and enhances farmers' access to innovative and new seed varieties.

When it comes to the proposed changes to the Agricultural Marketing Programs Act, AMPA, farmers will benefit from a more valuable and responsive Advance Payments Program. The provisions allowing administrators to advance on any commodity and to offer multi-year advance applications, as well as the expansion of producer eligibility, are examples where farmers really stand to benefit from the bill.

The APP is an important and unique risk management tool, providing farmers cash flow when they need it and the flexibility to sell their grain when market conditions are favourable. Additionally, the program provides interest-free and competitive financial rates, adding another tool for farmers when they're managing their operations.

We know first-hand the importance of the program, particularly for new farmers just getting established and farmers in need of flexible marketing and financing options. The proposed changes will improve program accessibility and streamline the program administration.

The challenges with grain logistics experienced last crop year highlighted the importance of this program. The cash flow crunch resulting from the extensive delays in selling opportunities led to a substantial increase in demand for the program last year. The total of money advanced to farmers was significantly more than the previous year. In the programs that the CCGA administered, we advanced almost \$1.6 billion to farmers during the grain logistics problems last year. That was 50 per cent more than the year before. The funds were advanced to more than

La Canadian Canola Growers Association, dont l'acronyme est CCGA, représente 43 000 producteurs de canola et elle est gouvernée par un conseil d'administrateurs agriculteurs représentant toutes les provinces situées entre l'Est de l'Ontario et l'Ouest de la Colombie-Britannique. Nous sommes également le plus grand administrateur du Programme de paiement anticipé au Canada, offrant du financement pour plus de 20 cultures différentes au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Certaines des modifications contenues dans le projet de loi C-18 devraient favoriser l'innovation en agriculture et accélérer les prises de décisions gouvernementales. Nous saluons particulièrement le gouvernement pour sa proposition de modifier la Loi sur la protection des obtentions végétales afin de la rendre conforme à l'UPOV 91, la norme internationale adoptée par d'importants concurrents du Canada, tout en prévoyant une exemption autorisant les agriculteurs à conserver des semences pour leur propre usage.

La mise en œuvre de l'UPOV 91 a constitué pour beaucoup d'agriculteurs un objectif à long terme, puisque cela a permis au Canada de rendre ce secteur propice aux investissements et d'accroître l'accès des agriculteurs aux nouvelles variétés de semences novatrices.

En ce qui a trait aux modifications proposées à la Loi sur les programmes de commercialisation agricole, la LPCA, les agriculteurs bénéficieront d'un Programme de paiement anticipé plus utile et plus adapté aux besoins. Les dispositions permettant aux administrateurs d'avancer des fonds sur tout produit, tout en offrant des demandes d'avances pluriannuelles ainsi que l'élargissement des critères d'admissibilité des producteurs sont des exemples de l'utilité du projet de loi pour les agriculteurs.

Le PAE est un outil important et unique de gestion des risques fournissant aux agriculteurs les liquidités à un moment opportun et leur offrant la flexibilité de vendre leurs grains lorsque les conditions du marché sont favorables. De plus, le programme offre des options sans intérêt et des taux concurrentiels, ajoutant ainsi un autre outil facilitant la gestion des opérations pour les agriculteurs.

Nous sommes bien placés pour savoir l'importance du programme, particulièrement pour les agriculteurs qui s'établissent et ceux qui ont besoin d'options de financement et de commercialisation souples. Les changements proposés vont améliorer l'accessibilité au programme et rationaliser son administration.

Les défis relatifs à la logistique du grain qui se sont présentés durant la dernière année de récolte ont mis en lumière l'importance du programme. La crise de liquidités, provoquée par des retards importants dans les possibilités de vente, a entraîné une augmentation substantielle de la demande et du montant total des fonds avancés aux agriculteurs. Dans le cadre des programmes administrés par la CCGA, nous avons avancé près de 1,6 milliard de dollars — soit 50 p. 100 de plus que l'année d'avant — pour que les agriculteurs puissent faire face aux

12,500 farmers compared to just under 10,000 in the previous year. So we think the program really filled a gap that was needed last year when we had grain marketing problems.

By accessing financing under the program last year, farmers were able to secure the necessary funds to purchase seed and crop inputs last winter. The program provided a much-needed financial bridge until grain movements picked up in the spring and farmers received payment for their crops.

CCGA is supportive of the proposed changes to AMPA and looks forward to rolling them out to farmers this crop year.

What we're encouraging the committee to do is to consider and fully support Bill C-18, and we really hope the bill is passed quickly. For us, timing is really important. Normally new program applications in any given year start on March 1. Farmers like to get their applications March 1 and have them filled out so they can get their advances April 1. In order for farmers to take advantage of as many opportunities as possible for this program this year, we hope that the bill has timely passage. For this growing season, we hope that farmers will be able to access as many of the new program benefits as possible with timely passage.

We thank you for the opportunity to speak to you today and look forward to answering any questions you might have.

The Chair: Thank you, Ms. Dyer.

The chair will now recognize Professor Gray.

Richard S. Gray, Professor, Bioresource Policy, Business and Economics, University of Saskatchewan: Thank you, Mr. Chairman. It is my pleasure to address this committee with respect to Bill C-18. Thank you very much for this opportunity.

My name is Richard Gray. I'm a professor of agricultural economics from the University of Saskatchewan. I am also engaged in a family farm at Indian Head, Saskatchewan.

For much of the past 12 years my research has focused on the economics of agricultural innovation. From 2003 to 2013, I led the Canadian Agricultural Innovation Regulation Network. I have been able to spend time studying agricultural research funding systems in the U.K., France and Australia, which are all signatories to UPOV 91. I will draw on some of that research in my brief comments to you today.

There are many changes to legislation embodied in Bill C-18. However, I will confine my remarks to the strengthening of the plant breeders' rights contained in proposed sections 5 and 5.1 of

problèmes de logistique survenus l'an dernier. Plus de 12 500 agriculteurs en ont bénéficié comparativement à un peu moins de 10 000 l'année précédente. Nous pensons donc que le programme a vraiment comblé une lacune l'an dernier, en permettant aux agriculteurs de surmonter les problèmes de commercialisation des grains.

En accédant l'an dernier au financement dans le cadre du programme, les agriculteurs ont été en mesure d'obtenir l'hiver dernier les fonds nécessaires pour acheter leurs semences et les intrants agricoles. Le programme a fourni un financement provisoire crucial jusqu'à ce que les mouvements de céréales reprennent au printemps et que les fermiers reçoivent les recettes de leurs récoltes.

La CCGA appuie les amendements proposés à la LPCA et se réjouit à la perspective d'en faire bénéficier les agriculteurs pour la prochaine saison.

Nous encourageons le Comité à étudier et à appuyer intégralement le projet de loi C-18 et nous espérons vraiment qu'il sera adopté rapidement. Le temps est au cœur de l'enjeu puisque, normalement, les nouvelles demandes en vertu du programme sont faites à partir du 1^{er} mars, ce qui permet aux agriculteurs d'obtenir leurs avances le 1^{er} avril. L'adoption en temps opportun du projet de loi permettra aux agriculteurs de se prévaloir de la plupart des nouvelles dispositions du programme pour la prochaine saison de croissance.

Je vous remercie de cette occasion que vous nous avez donnée de nous entretenir avec vous et nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci, madame Dyer.

La présidence donne maintenant la parole à M. Gray.

Richard S. Gray, professeur, Département de la politique, du commerce et de l'économie des ressources biologiques, Université de la Saskatchewan : Merci, monsieur le président. C'est pour moi un plaisir de m'entretenir avec le comité au sujet du projet de loi C-18. Je vous remercie beaucoup de cette possibilité que vous m'offrez de témoigner.

Je m'appelle Richard Gray et j'enseigne l'agroéconomie à l'Université de Saskatchewan. Je m'occupe également d'une ferme familiale à Indian Head, en Saskatchewan.

Depuis 12 ans, je fais de la recherche sur l'économie de l'innovation agricole. De 2003 à 2013, j'ai dirigé le Canadian Agricultural Innovation and Regulation Network. Cela m'a donné l'occasion d'étudier les systèmes de financement de la recherche agricole au Royaume-Uni, en France et en Australie, tous pays signataires de l'UPOV 91. C'est à partir de cette recherche que je ferai quelques brèves observations.

Le projet de loi C-18 comporte de nombreux changements à la législation. Je limiterai toutefois mes observations au renforcement de la protection des obtentions végétales prévu

Bill C-18. As I see it, the provisions of the bill significantly extend the rights of the breeder and create the foundation for annual royalty payments for the use of varieties.

Proposed section 5 expands the rights of the breeder from seed propagation to conditioning to sale to export to import and to the storage of feed. Proposed section 5.1 extends these rights of the breeder for seed to any harvested material derived from the unauthorized use of seeds. These provisions of the bill will allow a breeder to enforce a “bag licence agreements” that could easily include provisions to pay an end-point royalty on the sale of harvested material.

For example, when a farmer purchases registered seed, he or she may be required to sign a contract as part of a seed purchase agreement. The contract can forbid the sale of seed and can specify that the farmer pay a royalty to the breeder, say \$1 per tonne, at the time that the variety or the harvest is sold. If the farmer changes his mind and decides to make a sale of a product without royalty payment, the breeder can use the provisions of proposed sections 5 and 5.1 to enforce the contract. In addition, they can pursue the grain marketers selling grain where the royalties due have not been paid. This is almost exactly how end-point royalties were introduced and enforced in Western Australia in 1994.

To be clear, although the farmer may retain the right to reuse seed, he or she may be required to also agree to pay an end-point royalty as part of a seed bag licence agreement. These are terms of a private contract.

The provisions of proposed section 5 and 5.1, which are part of the UPOV 91 framework, are somewhat controversial. However, I'm very much in favour of this change for two reasons. First of all, these rights provide a mechanism for public and private breeders to earn additional revenue from breeding activities. Given the lack of public support for public research and the high returns to research, the bill will provide much-needed plant breeding resources.

Second, Bill C-18 maintains the very important aspect of UPOV 91 that gives other breeders the right to use registered varieties in their own breeding programs. This mandated sharing ensures that firms wishing to use plant breeders' rights to protect the sale of their varieties have to share their genetics with anyone wishing to develop new varieties. This explicitly prevents the use of plant breeders' rights to monopolize plant breeding genetics.

While I speak in favour of these provisions, I would go further and add a note of caution and a suggestion to enhance the utility of Bill C-18.

aux articles 5 et 5.1 du projet de loi C-18. À mon avis, les dispositions du projet de loi élargissent considérablement les droits de l'obteneur et jettent les bases de redevances annuelles pour l'utilisation des variétés.

L'article 5 du projet de loi élargit les droits de l'obteneur en lui permettant, outre la multiplication des semences, le conditionnement, la vente, l'exportation, l'importation et l'entreposage des aliments du bétail. L'article 5.1 du projet de loi élargit les droits de l'obteneur de la semence à tout produit de la récolte obtenue par l'utilisation non autorisée de semences. Les dispositions du projet de loi permettront à l'obteneur de faire appliquer une convention de droit d'utilisation comportant des dispositions relatives au versement d'une redevance de fin de chaîne sur la vente du produit de la récolte.

Ainsi, l'agriculteur qui achète de la semence enregistrée peut être tenu de signer un contrat dans le cadre d'une convention d'achat. Le contrat peut interdire la vente de la semence et préciser que l'agriculteur paiera à l'obteneur une redevance, mettons de 1,00 \$ la tonne, au moment de la vente de la variété ou du produit de la récolte. Si l'agriculteur change d'avis et décide de procéder à la vente d'un produit sans verser de redevance, l'obteneur pourra se prévaloir des dispositions des articles 5 et 5.1 du projet de loi pour faire appliquer la convention. En outre, l'obteneur pourra poursuivre les marchands de grains lorsque la redevance n'a pas été versée. C'est pratiquement de cette façon que les redevances de fin de chaîne ont été instaurées et appliquées dans l'Ouest de l'Australie en 1994.

Pour être clair, même si l'agriculteur conserve le droit de réutiliser de la semence, il peut être tenu de verser une redevance de fin de chaîne aux termes d'un contrat de licence. Ce sont les termes d'un contrat privé.

Les dispositions des articles 5 et 5.1 du projet de loi, qui sont conformes au cadre de l'UPOV 91, sont controversées. Je suis toutefois tout à fait favorable à ce changement et ce, pour deux raisons. Premièrement, ces droits offrent aux obtenteurs publics et privés un mécanisme qui leur permet d'avoir des recettes supplémentaires. Étant donné l'absence d'appui offert à la recherche publique et les rendements élevés de la recherche, le projet de loi permettra d'obtenir des ressources très attendues pour la sélection végétale.

Deuxièmement, le projet de loi C-18 confirme l'élément très important de l'UPOV 91 qui donne à d'autres obtenteurs le droit d'utiliser des variétés enregistrées dans leur propre programme de sélection. Cette disposition obligatoire fait en sorte que les firmes désireuses d'utiliser des obtentions végétales pour protéger la vente de leurs variétés doivent communiquer les caractéristiques génétiques de leurs produits à tous ceux qui souhaitent développer de nouvelles variétés. Cela empêche expressément l'utilisation des obtentions protégées pour monopoliser la sélection des végétaux et la phytogénétique.

Si je suis favorable à ces dispositions, j'aurais toutefois une réserve et je proposerais une suggestion pour rendre le projet de loi C-18 encore plus utile.

First of all, do not expect that Bill C-18 will create a cascade of private research investment into wheat, barley or similar open pollinated crops. Australia introduced end-point royalties in 1994. Because new varieties had to compete with existing royalty-free varieties, the royalty rates increased very slowly over time. It was 16 years before end-point royalties got high enough to fully fund a breeding program. Fortunately, Australia retained both public and producer support for breeding during this long period of transition.

The United Kingdom was not so fortunate. The U.K. government pulled entirely out of public wheat breeding in 1987. Because of the limited ability to raise royalty income, the underfunded private research breeding system quickly went into a tailspin and took 15 years to recover. If Bill C-18 is enacted, I expect it will take years before royalties get high enough to support a private wheat breeding industry.

The second important lesson comes from France. In France, all farmers pay a 0.7 euros per tonne levy on the sale of their wheat. This uniform levy rate is negotiated between farm groups and the seed industry. After the levy is paid, 85 per cent goes directly back to the breeders as a royalty based on their share of varieties being sold, and 15 per cent goes to support public breeding.

This royalty system, which could be used in Canada, has four significant advantages.

First, it's very simple to collect and administer because the same deduction is made for each variety. Farmers also have no incentive to misrepresent the varieties that they are selling.

Second, this royalty structure, which uniformly applies to all wheat varieties, generates immediate additional revenue for both existing and new wheat breeders. Unlike the case in Australia, it does not take 16 years to get to commercial levels. If we are serious about ramping up wheat breeding in Canada, this is the shot in the arm that's needed.

Third, as long as the uniform royalty rates are negotiated with farm organizations, there is no danger of royalty rates eventually reaching the astronomical levels that we see in hybrid corn and canola.

Finally, some recent research of K. Bolek, a PhD research student of mine, has shown that uniform royalty rates promote earlier adoption of new varieties. This makes farmers better off. We estimate that using uniform end-point royalties in Australia would increase the average wheat yield by about 1 per cent, which is enough gain to pay for all the royalties being paid. If varieties are priced the same, farmers will adopt the best varieties sooner.

Premièrement, il ne faut pas s'attendre à ce que le projet de loi C-18 suscite une pluie d'investissements privés dans la recherche sur le blé, l'orge ou d'autres cultures à pollinisation libre semblables. L'Australie a instauré les redevances de fin de chaîne en 1994. Étant donné que les nouvelles variétés étaient en concurrence avec les anciennes libres de redevances, les taux de redevances ont augmenté très lentement. Il a fallu attendre 16 ans avant qu'elles ne soient suffisamment élevées pour financer complètement un programme de sélection. Pendant cette longue période de transition, l'Australie a heureusement maintenu l'appui à la fois public et des producteurs.

Le Royaume-Uni n'a pas eu cette chance. En 1987, le gouvernement a retiré totalement le financement de la sélection du blé. Étant donné la difficulté de toucher des revenus sur les redevances, le système sous-financé de la recherche privée s'est rapidement effondré et il lui a fallu 15 ans pour récupérer. Si le projet de loi C-18 est adopté, il faudra attendre des années avant que les redevances soient suffisamment élevées pour financer l'industrie privée de la sélection du blé.

La deuxième leçon importante nous vient de France. Dans ce pays, tous les agriculteurs paient une redevance de 0,7 euro la tonne de blé vendu. Ce taux uniforme est négocié entre les groupes d'agriculteurs et l'industrie des semences. Quatre-vingt-cinq pour cent des redevances sont reversés aux obtenteurs en fonction des variétés qu'ils ont vendues et 15 p. 100 servent à financer l'industrie publique des obtentions végétales.

Ce système de redevances, que l'on pourrait utiliser au Canada, comporte quatre grands avantages.

Premièrement, la collecte des redevances et l'administration du régime sont très simples puisque toutes les variétés font l'objet de la même déduction. De cette façon, les agriculteurs n'ont aucun intérêt à mentir sur les variétés qu'ils vendent.

Deuxièmement, la structure, qui s'applique uniformément à toutes les variétés de blé, permet d'obtenir des revenus supplémentaires immédiats pour les sélectionneurs de blé actuels et nouveaux. Contrairement à l'Australie, il n'aura pas fallu attendre 16 ans pour atteindre des niveaux commerciaux. Si nous tenons vraiment à renforcer la sélection du blé au Canada, c'est le coup de pouce qu'il nous faut.

Troisièmement, tant que les taux de redevances sont négociés avec les organisations agricoles, ceci ne risque pas d'atteindre les niveaux astronomiques que nous avons pu constater dans le cas du maïs hybride et du canola.

Enfin, selon la recherche menée récemment par K. Bolek, un de mes étudiants au doctorat, des taux de redevances uniformes favorisent l'adoption de nouvelles variétés, ce qui profite aux agriculteurs. Nous estimons que le recours à des redevances uniformes de fin de chaîne en Australie augmenterait d'environ 1 p. 100 la récolte de blé moyenne, ce qui est suffisant pour pouvoir payer toutes les redevances. Si l'on établit un même prix pour toutes les variétés, les agriculteurs ne tarderont pas à adopter celles qui sont les meilleures.

To sum up, Mr. Chair, Canada becoming compliant with UPOV 91 is long overdue. However, to address the underlying issues in breeding, we need to go one step further and work toward the implementation of negotiated, uniform end-point royalties.

This concludes my remarks. I look forward to any questions the committee may have.

The Chair: Professor Gray, thank you very much for your presentation.

Now we will start with the question session. The chair will recognize Senator Tardif to be followed by the sponsor of the bill, Senator Plett.

Senator Tardif: Thank you very much for being with us today.

Professor Gray, I'd like to ask a question of you, and if others want to jump in, they can. We've heard a lot about end-point royalties, and the last panel seemed to indicate that there was no possibility of end-point royalties being collected. From your reading of the bill, is it your understanding that harvested material could be subject to end-point royalties, and this would depend on the contract signed between the farmer and the seed companies? Do you see that as possibly being harmful to the farmers, as well as to research for innovation?

Mr. Gray: First of all, I do think it's a real possibility. Under the current legislation, you can still have a contract for the sale of seed, but if someone else gets a hold of that seed, you don't have a contract with those individuals. This bill extends the right of the breeder to basically have control over any unauthorized use of the seed, wherever it is in the supply chain. So even if a neighbour, for example, grows the seed, the breeder could have control over the unauthorized use of that harvested material. It makes the contracts in a seed bag licence, where you actually have to pay a royalty, more enforceable. That could easily be put into a contract, as far as I read the legislation. It's a private contract negotiated between farmers and the seed company. That's exactly how they did it in Australia. That's how they implemented it. I do see that as a possibility.

I think that's a positive thing. If we're going to have to incentives or resources for plant breeding, it's important that we have a way of paying for breeding, and a reasonable way to pay for those is to actually pay in proportion to the use of a variety or the use of a crop that's grown. I think it's a reasonable way to set up a system for collecting revenue that can be used to fund research, and I see it as a possibility and I see it as a positive possibility.

Senator Tardif: Only seeds that are registered can be saved by farmers. Do you see it as a possibility that seed companies could start deregistering their seeds in order to keep collecting the royalties or to prevent farmers from going elsewhere and limit competition?

Pour résumer, monsieur le président, il est grand temps que le Canada se conforme à l'UPOV 91. Toutefois, pour régler les problèmes sous-jacents à la sélection, il faut aller plus loin en adoptant un système de redevances de fin de chaîne négocié et uniforme.

C'est là que se terminent mes observations. Je serais heureux de répondre à toutes les questions du comité.

Le président : Je vous remercie beaucoup de votre exposé, monsieur Gray.

Nous allons maintenant passer aux questions. Je donne la parole à la sénatrice Tardif, puis au parrain du projet de loi, le sénateur Plett.

La sénatrice Tardif : Merci beaucoup d'être venu témoigner.

J'aimerais vous poser une question, monsieur Gray, mais d'autres que vous peuvent aussi y répondre. On nous a beaucoup parlé des redevances de fin de chaîne et, selon le dernier groupe de témoins, il n'était pas possible d'en faire la collecte. Pensez-vous, d'après votre interprétation du projet de loi, que les produits récoltés puissent faire l'objet de redevances de fin de chaîne et que cela dépendrait du contrat signé entre l'agriculteur et les entreprises de semences? Est-ce qu'il est possible, d'après vous, que cette mesure nuise aux agriculteurs, ainsi qu'à la recherche d'innovations?

M. Gray : C'est tout à fait possible en effet. Aux termes de la loi actuelle, on peut toujours avoir un contrat pour la vente de semences, mais si quelqu'un d'autre en prend possession, vous n'avez pas de contrat avec ce dernier. Le projet de loi donne à l'obteneur le droit de contrôler toute utilisation non autorisée de la semence, où qu'elle se trouve dans la chaîne. Ainsi, même si un voisin, par exemple, cultive la semence, l'obteneur pourrait avoir le contrôle de l'utilisation non autorisée du matériel récolté. Cela assujettit les contrats à une convention, aux termes de laquelle une redevance est applicable et doit être payée. D'après ce que je comprends de la loi, ces dispositions pourraient facilement faire l'objet d'un contrat. Ce serait un contrat négocié entre les agriculteurs et l'entreprise de semences. C'est exactement ce que l'on a fait en Australie. C'est de cette façon que la mesure a été mise en œuvre. C'est donc une possibilité.

Je pense que c'est une mesure positive. Si l'on souhaite des mesures incitatives ou des ressources destinées aux obtentions végétales, il est important de pouvoir les financer et, une façon raisonnable de le faire, est de payer en fonction de la proportion de la variété utilisée ou de l'utilisation d'une culture donnée. Je pense qu'il s'agit d'un moyen raisonnable pour mettre sur pied un système de collecte qui servira à financer la recherche. J'y vois là une possibilité avantageuse.

La sénatrice Tardif : Seules les semences enregistrées peuvent être conservées par les agriculteurs. Serait-il alors possible, d'après vous, que les entreprises commencent à désenregistrer leurs semences pour pouvoir continuer de collecter les redevances ou pour empêcher les agriculteurs de s'adresser ailleurs et limiter ainsi la concurrence?

Mr. Gray: My understanding is that if a company deregistered their seed, they in fact it would be out of the market and wouldn't get any revenue from that.

Senator Tardif: Then it would be in the public domain, but there might be an incentive for fewer seeds, or fewer choices, I guess, for the farmer.

Mr. Gray: That is certainly correct and a possibility, but I would also say that varieties do get out-of-date at times. They're subject to disease. There are other issues with them. I think it's important to have some ability for a seller or breeder to say they don't want that on the market any more. That's there, but I don't see it as a big issue.

Senator Tardif: I want to ask a question to Mr. Solverson from the Canadian Cattlemen's Association. You indicated that the Administrative Monetary Penalties Act could be of concern. Do you believe that farmers would truly understand the difference between a minor, a serious and a very serious offence?

Mr. Solverson: No, I don't think we have a real, true understanding as to the differences.

Senator Tardif: That's a concern that you have.

Mr. Solverson: Yes.

Senator Tardif: How do you feel about the amounts? Do you feel they're fair?

Mr. Solverson: We're supportive of monetary penalties for abuse. For instance, I mentioned in livestock transportation that there has been the odd case in the past where animals have been transported and they shouldn't have been. We are supportive of strong deterrence for that kind of thing. For instance, on any other animal cruelty thing, we believe a strong deterrence through fines is better than regulating the whole industry because of the bad acts of one or two, so we are supportive of a strong monetary deterrence.

Senator Tardif: But you're concerned about how the administration of the penalty may be put out.

Mr. Solverson: Yes. We're just a little unclear as to what would be considered minor, what would be considered serious and very serious.

Ryder Lee, Manager of Federal Provincial Relations, Canadian Cattlemen's Association: It reaches beyond transport to other things. The food inspection agencies reach into things such as traceability, where you have a producer that might have had cattle that cannot keep an ear tag in. If that gets found, then that's considered against what the traceability rules say. When you show up at an auction mart, everybody is supposed to have a tag. If one fell out, you're technically offside. The choice is between a warning and a minor offence. If you go by the letter and the minor offence says \$5,000, that's a little out of match with the risk to the food safety system. That's an implementation thing.

M. Gray : À ce que je sache, une entreprise qui désenregistrerait ses semences s'exclurait du marché et n'en tirerait aucun revenu.

La sénatrice Tardif : Les semences seraient alors du domaine public, ce qui pourrait — je suppose — encourager les agriculteurs à produire moins de semences, en limitant ainsi les choix.

M. Gray : C'est exact et c'est possible, mais je dirais qu'à un moment donné, les variétés deviennent périmées. Elles sont sujettes aux maladies et présentent d'autres problèmes. Il est important à mon avis que le vendeur ou l'obteneur puisse décider qu'une semence ne l'intéresse plus. Cela est certes une possibilité, mais qui n'est pas très problématique.

La sénatrice Tardif : J'aimerais poser une question à M. Solverson, de la Canadian Cattlemen's Association. Vous avez affirmé que la Loi sur les sanctions administratives pécuniaires pourrait poser problème. Pensez-vous que les agriculteurs comprendraient vraiment la différence entre une infraction légère, grave et très grave?

M. Solverson : Non, je ne pense pas que l'on comprenne vraiment les différences.

La sénatrice Tardif : C'est un souci pour vous, donc.

M. Solverson : Oui.

La sénatrice Tardif : Que pensez-vous des montants? Sont-ils justes?

M. Solverson : Nous sommes en faveur de sanctions pécuniaires lorsqu'il y a abus. J'ai mentionné par exemple le cas rare, où des animaux ont été transportés alors qu'ils n'auraient pas dû l'être. Nous sommes en faveur de puissants dissuasifs pour ce genre de choses. Pour tout autre acte de cruauté envers les animaux, nous pensons qu'un puissant dissuasif au moyen d'amende est préférable à la réglementation de toute l'industrie, que l'on punirait ainsi pour quelques actes commis. Nous sommes donc en faveur d'un puissant dissuasif sous forme de sanction pécuniaire.

La sénatrice Tardif : Mais vous vous inquiétez de la façon dont les sanctions pourraient être administrées.

M. Solverson : Oui, nous ne savons pas exactement ce qui serait considéré comme une infraction légère, grave ou très grave.

Ryder Lee, gestionnaire des relations fédérales-provinciales, Canadian Cattlemen's Association : Cela couvre d'autres types de transport. Les agences d'inspection des aliments s'intéressent entre autres à la traçabilité, s'agissant par exemple d'un bovin qui a perdu son étiquette d'oreille. Si on la retrouve, on peut considérer qu'il s'agit d'une infraction aux règles de la traçabilité. Dans une vente aux enchères, tous les animaux sont censés avoir une étiquette. Si vous en perdez une, vous êtes techniquement hors-jeu. On peut alors imposer soit un avertissement, soit une infraction légère. Si l'on s'en tient à la lettre du règlement, l'infraction légère est sanctionnée par une amende de 5 000 \$, ce

As far as the amounts that are in the act and the permission given to the agency, that's fine. We support where these things should be amped up or moved up as the seriousness moves up to be a deterrent, as it says, and not just a cost to business, but when things are low risk, then —

Senator Tardif: Thank you.

Senator Plett: To all our witnesses, thank you for taking the time. I've got one question for each witness, chair, and I'll try to be brief.

Mr. Solverson and Mr. Lee, you probably answered my question when you answered Senator Tardif's, but I just want to be clear. Your concern with monetary penalties is that it's not quite clear how they will work as opposed to you thinking there's anything wrong with the monetary penalties.

Mr. Solverson: Yes, I agree with that assessment. Ryder pointed out a great example where something as simple as an ear tag falling out could end up being a very high fine, so we're just concerned about the implementation. We're not concerned about the act itself.

Senator Plett: Thank you. Mr. Lee nodded when I asked the question. It was an up and down nod, so I take that as a yes. Thank you.

Professor Gray, I'm not sure I understood you correctly. I want to read something to you, and you tell me whether this is what you were referring to when you talked about the U.K. I know you talked about end-point royalties, but I think it all comes together with plant breeders' rights.

I have a document here from the Canadian Seed Grain Association. You mentioned the United Kingdom, so that's why I want to read from it. PBRs were granted in the United Kingdom in 1964. In 1987, 23 years later, the British Plant Breeding Society reported its review on the benefits of said plant breeders' rights. The report said:

Improved varieties of grass and clover have contributed to a greater cost effectiveness of milk and meat production. For cereal productivity, official statistics have shown that of the increased wheat yields since 1964, at least 60 per cent was due to the use of new varieties, for barley the figure was 30 per cent and for oats 25 per cent. These improvements have benefited the national economy as the UK changed from net importer of cereals — only 60 per cent self sufficient in 1964 — to net exporter — more than 10 million tonnes sold abroad in 1987.

qui est disproportionné par rapport au risque que cela présente pour le régime de sécurité alimentaire. C'est une question d'application du règlement.

S'agissant des montants prévus dans la loi et la permission accordée, c'est bien. Nous sommes favorables à ce que les sanctions soient renforcées de façon à ce qu'elles soient dissuasives par rapport à la gravité de l'infraction et non pas un simple coût pour l'entreprise, mais lorsque les infractions présentent peu de risques, alors...

La sénatrice Tardif : Merci.

Le sénateur Plett : Merci à tous les témoins de leur présence. J'ai une question pour chacun d'eux, monsieur le président, et j'essaierai d'être bref.

Monsieur Solverson et monsieur Lee, vous avez probablement répondu à ma question dans votre réponse à la sénatrice Tardif, mais j'aimerais avoir une précision. Ce qui vous inquiète à propos des sanctions pécuniaires, c'est que vous ne savez pas exactement comment elles fonctionnent, même si vous pensez qu'elles sont bonnes en soi, n'est-ce pas?

M. Solverson : Oui, je suis d'accord avec ce que vous dites. L'exemple qu'a donné Ryder à propos de l'étiquette d'oreille perdue susceptible d'entraîner une amende élevée est parfait. C'est simplement la mise en œuvre du règlement qui nous inquiète, plutôt que l'infraction elle-même.

Le sénateur Plett : Merci. Lorsque j'ai posé la question, M. Lee a hoché la tête de haut en bas, ce que j'interprète comme un oui. Merci.

Monsieur Gray, je ne suis pas sûr de vous avoir bien compris. Je vais vous lire un texte et vous me direz si c'est ce à quoi vous faisiez allusion lorsque vous parliez du Royaume-Uni. Je sais que vous avez parlé des redevances de fin de chaîne, mais je pense que tout cela revient à la protection des obtentions végétales.

J'ai ici un document de l'Association canadienne des producteurs de semences. Vous avez mentionné le Royaume-Uni, c'est pourquoi je veux vous en lire un extrait. La protection des obtentions végétales a été accordée au Royaume-Uni en 1964. Vingt-trois ans plus tard, en 1987, la British Plant Breeding Society a publié son examen des avantages de ladite protection. Le rapport indique et je cite :

Les variétés améliorées d'herbes et de trèfle ont augmenté la rentabilité de la production de lait et de viande. S'agissant de la productivité des céréales, les statistiques officielles font état d'une augmentation accrue du rendement du blé depuis 1964, dont au moins 60 p. 100 sont dus à l'utilisation de nouvelles variétés. Pour l'orge et l'avoine, les pourcentages sont respectivement de 30 et de 25 p. 100. Ces améliorations ont profité à l'économie nationale; en effet, alors que le Royaume-Uni était un importateur net de céréales en 1964 — avec une autosuffisance de seulement 60 p. 100 — il est en 1987 un exportateur net, avec plus de 10 millions de tonnes vendues à l'étranger.

Were you referring to plant breeders' rights being negative for the U.K.?

Mr. Gray: To go back to that period of time, up until 1987, the public plant breeding at the Plant Breeding Institute of Cambridge University was publicly funded, and it was a dominant breeder. They had about 80 per cent market share of all the wheat varieties out there, and there was a remarkable increase in variety yields over time.

When the government sold off the plant breeding institute to the private sector, there was not enough money for private research, and basically it ended up being fragmented. There wasn't enough royalty revenue coming in to support a completely private industry. That's basically when the progress stopped, and it didn't really kick in again until about 2005. If you look at U.K. yields, you can see that they just went flat as a pancake.

Senator Plett: Until 2005, and they started to come up again.

Mr. Gray: And they started to come up again.

Senator Plett: Thank you, sir, for that clarification.

Ms. Dyer, you talked about being the biggest administrator of the Advance Payments Program. I just want you to clarify something for me. We are bringing in legislation that enhances the Advance Payments Program, and yet you are already the largest administrator of the Program. So we already have an Advance Payments Program. Can you simply tell me where this one makes it better?

Ms. Dyer: The legislation will give farmers a lot more choice in terms of the administrator that they use. We're the largest administrator, but that doesn't mean we're a huge organization that administers these programs. There's also another large administrator in Ontario.

Right now in Manitoba, for example, if somebody wants an advance on wheat, canola or corn, they can come to us for wheat and canola, but they have to go to the Manitoba corn growers for that advance.

Senator Plett: Will this change that?

Ms. Dyer: Yes, it will allow the farmers to decide. The farmer could decide that he likes the Manitoba corn growers' administrative approach and he can take all his business there, or take all his business here or keep on doing it the way he wants.

Senator Plett: And get advances for all of the crops?

Ms. Dyer: Yes. It makes it more flexible for the farmers. They don't have to go to different administrators. They don't have to go back to the banks a couple of times. That's one place where the flexibility improves.

Ne disiez-vous pas que la protection des obtentions végétales avait été négative pour le Royaume-Uni?

M. Gray : Pour en revenir à cette période, jusqu'en 1987, le programme de l'institut d'obtentions végétales de l'Université de Cambridge était financé par l'État, et c'était un chef de file dans ce domaine. Il avait environ 80 p. 100 du marché de toutes les variétés de blé et au fil du temps, il y a eu une augmentation remarquable des rendements des variétés.

Lorsque le gouvernement a vendu l'institut au secteur privé, ce dernier n'avait pas assez d'argent pour la recherche privée et finalement, la recherche s'est fragmentée. Les recettes des redevances n'étaient pas suffisantes pour financer une industrie entièrement privée. C'est alors que les progrès ont cessé et qu'ils n'ont vraiment repris qu'en 2005. Si vous examinez les rendements britanniques, vous verrez qu'ils se sont alors complètement effondrés.

Le sénateur Plett : Jusqu'en 2005, après quoi ils ont repris.

M. Gray : Et ils ont repris à partir de là.

Le sénateur Plett : Merci, monsieur, de cette précision.

Madame Dyer, vous avez dit que vous étiez le plus grand administrateur du Programme de paiement anticipé. Je voudrais seulement avoir une précision. Nous proposons une loi qui renforce le Programme de paiement anticipé; or, vous êtes déjà le plus grand administrateur de ce programme. Nous avons déjà le Programme de paiement anticipé. Pouvez-vous simplement me dire en quoi cette loi l'améliore?

Mme Dyer : La loi permettra d'offrir aux agriculteurs un plus grand choix d'administrateurs. Nous sommes certes le plus grand administrateur, mais cela ne veut pas dire que nous sommes une immense organisation qui administre tous les programmes. Il y a un autre grand administrateur en Ontario.

Aujourd'hui au Manitoba, par exemple, si quelqu'un veut un paiement anticipé sur le blé, le canola ou le maïs, il peut s'adresser à nous pour le blé et le canola, mais il doit se tourner vers les producteurs de maïs du Manitoba pour obtenir le paiement anticipé pour cette céréale.

Le sénateur Plett : Est-ce que la loi changera cela?

Mme Dyer : Oui, elle permettra aux agriculteurs de décider. Un agriculteur pourrait préférer l'approche administrative des producteurs de maïs du Manitoba et leur confier toute sa production; il pourrait aussi nous la confier ou continuer comme il l'entend.

Le sénateur Plett : Et obtenir des paiements anticipés pour toutes les récoltes?

Mme Dyer : Oui, la loi rendra les choses plus souples pour les agriculteurs. Ils n'auront pas à s'adresser à des administrateurs différents. Ils n'auront pas à se tourner vers les banques. C'est donc un domaine où il y aura plus de flexibilité.

There are a number of things in the legislation itself. It makes it much clearer that legal entities where there is more than one partner in the business can get advances, and those rules are clear now. It allows for multi-year agreements. As the previous witness on the first panel said, right now you have to get a whole new advance agreement every year.

So now if you're a regular client and you come back to us every year, you can get a multi-year advance. You can do that one time every five years, and we'll just keep renewing your advance. There is a whole lot less paperwork for the farmers and more flexibility in how they pay back and the crops they can get.

Now they have some choice about the administrator that they can go to, for example, if they like the way one group does it in terms of how they do their online applications or how they process it. They just have a lot more choice in where they can go.

Senator Moore: I want to thank the witnesses for being here. I want to ask Professor Gray about end-point royalties.

In your research, when those types of arrangements are put in place, are they made known to the farmer who buys the seeds at the time he purchases them and does he sign a contract?

Mr. Gray: Yes, he signs a contract. I talked to the person who implemented it in Western Australia, and they more or less had taken what Microsoft uses for software: If you open this bag, then you're agreeing to this licence agreement, so read it very carefully; by opening this bag of seed, you're agreeing to the terms of this agreement.

Very much so the farmers are aware, and it's specified on public websites and other places. In each variety, for example, the Wyalkatchem wheat variety in Australia, they pay a royalty of \$3.50 a tonne on the harvested materials. It is known to producers months before the seed is available that that's going to be the price on that variety. That does not change. Once they open that bag, for the life of the variety, the royalty stays at \$3.50 a tonne. It doesn't change the next year; they can't change it. All the terms of the contract have to be specified at the time of the initial purchase.

Senator Moore: So they're tied into that for the life of the seed.

Mr. Gray: The farmers are agreeing to handle a seed in a particular way and harvest the material. Obviously, they could quit growing the variety, in which case they could sign up for another agreement, but it ties the terms of the contract to that initial licence.

Senator Moore: What happens if the harvest isn't in the quantity that the farmer was hoping for and thought the seed was going to produce?

La loi elle-même comporte diverses dispositions. Elle précise les entités juridiques lorsque l'entreprise comprend plus d'un partenaire susceptible d'obtenir des paiements anticipés. Les règles sont désormais claires. La loi prévoit par ailleurs des ententes pluriannuelles. Comme le soulignait un témoin du premier groupe, il faut aujourd'hui conclure chaque année une nouvelle entente relative aux paiements anticipés.

Désormais, si vous êtes un client habituel et que vous vous adressez à nous chaque année, vous pouvez obtenir un paiement anticipé pluriannuel. Vous pouvez le faire une fois tous les cinq ans et nous continuerons de renouveler votre paiement anticipé. Les agriculteurs auront beaucoup moins de paperasserie et beaucoup plus de flexibilité sur les modes de remboursement et les choix de récoltes.

Ils peuvent quand même aujourd'hui choisir leur administrateur s'ils préfèrent ses modes de demandes en ligne et sa manière de traiter ces dernières. Mais ils auront désormais beaucoup plus de choix.

Le sénateur Moore : Je tiens à remercier les témoins d'être ici. J'ai une question à poser à M. Gray à propos des redevances de fin de chaîne.

Selon votre recherche, lorsque ces types d'arrangements sont en place, sont-ils précisés à l'agriculteur au moment où celui-ci achète les semences et est-ce que l'agriculteur signe un contrat?

M. Gray : Oui, il signe un contrat. J'ai parlé à la personne qui a mis en œuvre la mesure dans l'Ouest de l'Australie. On reprend plus ou moins l'outil dont se sert Microsoft pour les logiciels : si vous ouvrez le contenant, vous acceptez le contrat de licence. Lisez-le donc bien attentivement, car en ouvrant ce contenant de semences, vous acceptez les termes de l'entente.

Les agriculteurs le savent très bien et c'est spécifié sur les sites Web publics et à d'autres endroits. Pour chaque variété, par exemple la variété de blé Wyalkatchem d'Australie, ils paient une redevance de 3,50 \$ la tonne de produits récoltés. Les producteurs connaissent le prix de la variété des mois avant que la semence ne soit disponible. Le prix ne change pas. Une fois que la variété est mise sur le marché, la redevance est maintenue à 3,50 \$ la tonne pour toute sa durée de vie. Le prix ne change pas d'une année à l'autre et on ne peut pas le changer. Tous les termes du contrat doivent être précisés au moment de l'achat initial.

Le sénateur Moore : Les agriculteurs sont donc liés pour toute la vie de la semence.

M. Gray : Les agriculteurs acceptent de traiter la semence d'une certaine façon et de récolter le produit. Ils pourraient évidemment cesser de cultiver la variété, auquel cas ils signeraient une autre entente, qui les lierait aux termes du contrat initial.

Le sénateur Moore : Qu'arrive-t-il si la quantité récoltée n'est pas celle à laquelle s'attendait l'agriculteur?

Mr. Gray: That's one of the big advantages of an end-point royalty. The farmers actually pay in proportion per tonne of material that they're selling. So if they grow 100 tonnes, they will pay the import royalty on 100 tonnes; if they grow 1,000 tonnes, they will pay on that. If they have a crop failure that year, they'll not be paying much royalty or none if it's a complete failure. If it's a big crop, they'll pay more total royalty that year, but they have more revenue to do it with. It's a bit of insurance for the growers that they pay the most royalties in the year when they have big crops.

Senator Moore: So if a crop isn't as large as they had hoped for, not through any negligence of the farmer, is there any kind of compensation or reimbursement from the seed seller?

Mr. Gray: No. Again, the varieties are well tested, et cetera, when they go out there, but there's no warranty on them, if you like, that it's going to rain this year.

The only thing I would say is that if it doesn't perform well, the breeder is going to get less royalty because it didn't produce as much product. If it performs well, the breeder will get more royalty because it grows well. The incentives are lined up for good varieties.

Senator Moore: In as much as the end-point royalty comes from the farmers, do they acquire any interest in the intellectual property resulting from those research dollars, or do they get a reduction? What do they get out of this?

Mr. Gray: It depends basically on the breeding system and how that's organized. In Australia, for example, there's another fund where farmers pay a check-off or a levy called a grain research development corporation, so it's more or less owned by farmers. That corporation is a shareholder in the breeding firms. So when the breeding firms make money, it comes back.

Senator Moore: To the farmers.

Mr. Gray: Yes.

Senator Moore: Good.

Senator Tardif: That's not here.

Senator Moore: Is that anticipated to be part of the program in Canada?

Mr. Gray: At this time, there are a number of producer check-offs. For example, Saskatchewan Pulse Growers and the Saskatchewan Wheat Development Commission all fund breeding programs. The ownership of the varieties does not reside with those groups but it could. It's a question of whether they want to stake that claim and say they actually want an ownership. If the Saskatchewan Wheat Development Commission funded a variety and they said that they want to own that variety, they could get the royalties back.

Senator Moore: But it's not anticipated.

M. Gray : C'est là l'un des grands avantages de la redevance de fin de chaîne. L'agriculteur paie en réalité selon la quantité de tonnes produites et vendues. S'il cultive 100 tonnes, il paiera la redevance d'importation sur 100 tonnes; s'il en cultive 1 000, il paiera pour cette quantité. Si une année la récolte est désastreuse, il ne paiera pas beaucoup de redevances, voire aucune, dans le cas d'une perte totale. Si la récolte est excellente cette année-là, il paiera davantage de redevances, mais il aura beaucoup plus de recettes pour pouvoir s'en acquitter. C'est une sorte d'assurance pour les producteurs, qui paient le plus de redevances lorsque les récoltes sont bonnes.

Le sénateur Moore : Si une récolte n'est pas aussi importante que l'agriculteur ne l'avait espéré, et sans qu'il en soit la cause, peut-il bénéficier d'une forme de dédommagement ou d'un remboursement de la part du vendeur de semences?

M. Gray : Non, je le redis, les variétés sont bien testés, et cetera, avant d'être mises sur le marché, mais elles ne font l'objet d'aucune garantie. On ne peut pas en effet prévoir qu'il y aura de la pluie une année donnée.

La seule chose que je peux dire est que si les rendements ne sont pas bons, l'obteneur aura moins de redevances, car il n'aura pas produit autant. Si les rendements sont bons, l'obteneur aura davantage de redevances. Les incitatifs sont nombreux pour les bonnes variétés.

Le sénateur Moore : Dans la mesure où la redevance de fin de chaîne provient des agriculteurs, ces derniers obtiennent-ils des parts de la propriété intellectuelle découlant de la recherche subventionnée, ou bien une réduction? Qu'en retirent-ils?

M. Gray : Cela dépend essentiellement du régime de sélection et du mode d'organisation. En Australie, par exemple, il y a un autre fonds qu'alimentent les agriculteurs au titre de la Grain Research Development Corporation, et qui leur appartient plus ou moins. Cette société a des parts dans les entreprises de sélection. Si ces dernières font de l'argent, ils en profitent.

Le sénateur Moore : Les agriculteurs?

M. Gray : Oui.

Le sénateur Moore : Bien.

La sénatrice Tardif : Ce n'est pas le cas chez nous.

Le sénateur Moore : Est-ce que l'on prévoit que cette mesure fera partie du programme canadien?

M. Gray : Pour l'instant, il y a des prélèvements des producteurs. Ainsi, les Saskatchewan Pulse Growers et la Saskatchewan Wheat Development Commission financent tous les deux des programmes d'obtentions végétales. Ces groupes ne sont pas propriétaires des variétés, mais ils pourraient l'être. Il s'agit de savoir s'ils souhaitent y prétendre et en avoir la propriété. Si la Saskatchewan Wheat Development Commission finançait une variété et affirmait vouloir en avoir possession, elle pourrait en récupérer les redevances.

Le sénateur Moore : Mais ce n'est pas prévu.

Mr. Gray: It's an option for them, and I think the wheat industry particularly but also a lot of industries are trying to figure out how they will manage going forward. Those are some of the options they're looking at.

Senator Enverga: Thank you for your presentations.

My question concerns plant breeders' rights. This is being administered by the CFIA's Plant Breeders' Rights Office. It provides legal protection to plant breeders for new plant varieties. This bill further strengthens plant breeders' rights. It incorporates farmers' privileges into statute law, explicitly permitting farmers to use seeds from the crops they grow. How will this strengthen protections to benefit your sector? Will it help you at all?

Mr. Gray: A lot of research has been done looking at the rate of return to investments in crop breeding activities, and a benefit-cost ratio of 20:1 is not uncommon. For every dollar spent, you get about \$20 back in benefits. This mechanism will give some additional revenue to breeders that can be reinvested in breeding and will come back to producers in the form of higher yields. So the fact that it's expanding or broadening the resource base available to breeders will be positive as they invest more in research.

Ms. Dyer: The canola sector is different from some of the open pollinated crops. About 90 per cent of canola is actually hybrid seed, so we already have a value-capture system when we purchase seed.

For us, it's more about ensuring that there's investment in Canada, ensuring that we have the legislative framework in Canada so that seed breeding companies, for example, will come and invest in Canada and so there is always a source of research and new technology coming to Canada. That is the important benefit for us, and we see this regulatory framework as key to making sure that we have companies that will invest here and that we have ongoing technology.

[Translation]

Senator Dagenais: I would like to thank our guests. My question is for Ms. Dyer.

The bill will change the advance payments programs, and it will also clarify the definition of eligible farmers. Moreover, it will update the eligibility criteria for payment programs and definitely reduce paperwork.

What impact will these changes have on canola farmers, for example?

[English]

Ms. Dyer: I think our first panelist said it best. There are not a huge number of people in the agriculture industry who use the Advance Payments Program, but the ones who do use it really

M. Gray : C'est une option qu'ils pourraient avoir. Je pense que l'industrie du blé particulièrement, mais aussi beaucoup d'autres industries, cherchent à établir leur mode de gestion future. C'est donc ce genre d'options qu'elles étudient.

Le sénateur Enverga : Merci de vos exposés.

Ma question porte sur la protection des obtentions végétales, qui est administrée par le Bureau de la protection des obtentions végétales. Le Bureau offre une protection juridique aux obtenteurs de nouvelles variétés. Le projet de loi renforce davantage leurs droits. Il confirme leurs privilèges, en autorisant explicitement les agriculteurs à utiliser les semences provenant de leurs récoltes. De quelle façon le renforcement de ces protections profitera à votre secteur? Est-ce qu'il vous sera utile?

M. Gray : De nombreuses recherches ont été menées sur le taux de rendement des investissements dans la génétique des cultures et un ratio coûts-avantages de 20/1 n'est pas rare. Chaque dollar dépensé rapporte environ 20 \$. Ce mécanisme offrira aux obtenteurs des revenus supplémentaires qui pourront être réinvestis dans les obtentions végétales et que les producteurs récupéreront sous forme de rendements plus élevés. Le fait que la loi permette d'élargir la base de ressources mise à disposition des obtenteurs sera utile puisque ceux-ci investiront davantage dans la recherche.

Mme Dyer : Le secteur du canola est différent de celui de certaines cultures à pollinisation libre. Environ 90 p. 100 du canola est en fait constitué de semences hybrides, ce qui fait que nous avons déjà un système de récupération de la plus-value lorsque nous achetons la semence.

Pour nous, il importe davantage de s'assurer que des investissements se font au Canada, que notre cadre législatif attire les investissements des entreprises qui produisent des semences et que de nouvelles sources de recherche et de technologie s'installent au Canada. C'est un avantage important pour nous et nous considérons ce cadre réglementaire essentiel pour nous assurer que les entreprises investissent chez nous et que nous ayons des technologies pérennes.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci à nos invités. Ma question s'adresse à Mme Dyer.

Le projet de loi modifiera les programmes de paiements anticipés, et il clarifiera aussi la définition des producteurs admissibles. En outre, il modernisera les critères d'admissibilité aux programmes de paiements et réduira certainement les formalités administratives.

Quelle incidence auront ces modifications sur les producteurs de canola, entre autres?

[Traduction]

Mme Dyer : Je pense que ce sont les témoins du premier groupe qui ont parfaitement répondu à cette question. Il n'y a pas beaucoup de gens dans l'industrie qui ont recours au Programme

need it. They tend to be young farmers. They tend to be people who don't have an established credit rating or who really need cash flow assistance. So I think Humphrey Banack, from the first panel, said that maybe 20 per cent of the industry uses the advances. I'm not sure of the exact percentage, but this program is really important to a segment of producers who don't access large amounts of commercial credit. They use it for cash flow.

Last year is a perfect example where people just couldn't sell their grain. Because of the transportation situation, elevators were not accepting grain for delivery, so people were stuck. They had bills to pay and they couldn't sell their grain. They needed the advance to be able to pay their bills and get inputs for the next year.

For individuals who use the program even in regular years, that's how they use the program. They'll take an advance instead of having to sell grain at any market price in order to pay their bills. They can time the marketing of their grain to maximize their profit, maintain their cash flow and buy seeding inputs for the next year.

So the changes in this program are really aimed at making it way more flexible for that group of people to use this program, to continue to take advantage of the interest free part, to take advantage of the low rates that you wouldn't get at a commercial bank for small volumes of credit, and to have an expanded rate of the numbers of people who can use the program. As I said, farm businesses are a lot more diverse than they used to be. There are a lot more multi-party arrangements in terms of legal entities for farmers. It's not just one farmer any more, farming just for himself. The rules are going to make it a lot more flexible so that those kinds of operations can access the program better.

It's all aimed at making the program more accessible and more useful to farmers. So I can see that it will be much more utilized in future. It's a much more relevant program. Even this year, we've had many more people apply to the program and welcome some of the advances that we know are coming. As I said, for the people who do use this program, the maximum flexibility that you can have in the program is very much appreciated.

The Chair: Mr. Solverson, do you have any comments?

Mr. Solverson: I'd like to comment briefly on the Advance Payments Program. I think the changes made will work very well in our industry and work closely with the producers who are using price insurance now.

de paiement anticipé, mais ceux qui le font en ont réellement besoin. Ce sont habituellement de jeunes agriculteurs, ou des gens dont la cote de solvabilité n'est pas établie ou qui ont un besoin pressant de liquidités. Dans le premier groupe de témoins, M. Humphrey Banack a dit, je crois, que 20 p. 100 des membres de l'industrie auraient recours aux paiements anticipés. Je ne suis pas sûre du pourcentage exact, mais ce programme est réellement important pour une partie des producteurs qui n'ont pas accès à de larges crédits commerciaux et qui s'en servent comme liquidités.

On a vu l'an dernier l'exemple parfait d'une situation où les gens ne pouvaient tout simplement pas vendre leurs céréales. En raison de la situation dans les transports, les silos n'acceptaient plus de céréales à livrer et les gens sont restés coincés. Ils avaient des factures à payer, mais ne pouvaient pas vendre leurs céréales. Ils avaient besoin d'avances pour pouvoir payer ces factures et acheter leurs intrants pour l'année suivante.

Même dans les années où la situation est normale, des particuliers ont recours aux programmes de cette façon-là. Ils prennent un paiement anticipé au lieu de vendre leurs céréales à n'importe quel prix pour payer leurs factures. Ils commercialisent leurs céréales au moment où c'est le plus profitable pour eux, conservent leurs liquidités et achètent des intrants pour la saison suivante.

Ainsi, les changements apportés au programme visent vraiment à rendre plus souples les formalités de demande, afin que ce groupe de gens puisse continuer de s'en prévaloir, de profiter de crédits sans intérêt ou à faible intérêt qu'ils ne pourraient obtenir des banques commerciales pour des montants modestes. Enfin, les changements visent à augmenter le nombre de gens qui ont recours au programme. Comme je l'ai dit, les entreprises agricoles sont beaucoup plus diverses qu'autrefois. S'agissant des entités juridiques dont peuvent se prévaloir les agriculteurs, il y a beaucoup plus d'ententes multipartites. Il n'y a plus simplement un seul agriculteur qui exploite une entreprise pour lui-même. Les règles vont rendre beaucoup plus souples les types d'opérations couvertes par le programme.

Elles visent à rendre le programme plus accessible et plus utile aux agriculteurs. Je peux donc voir qu'il sera beaucoup plus utilisé à l'avenir. Il s'agit d'un programme beaucoup plus pertinent. Même cette année, beaucoup plus de personnes que par le passé ont présenté une demande et reçu une partie des paiements anticipés. Comme je l'ai mentionné, les utilisateurs apprécient vraiment la souplesse maximale que leur offre le programme.

Le président : Monsieur Solverson, avez-vous des commentaires à formuler?

M. Solverson : J'aimerais dire quelques mots au sujet du Programme de paiement anticipé. Je pense que les modifications apportées fonctionneront très bien dans notre industrie et qu'elles permettront une collaboration étroite avec les producteurs qui utilisent déjà l'assurance des prix.

In the past, farmers and ranchers have sold their animals at the same time every year. Being able to insure their cattle through the Western Livestock Price Insurance Program has given them confidence to keep their cattle, retain ownership longer and add value to them. But that sometimes has put them in a position where they have had cash-flow problems. To be able to take advantage of the Advance Payments Program will work very well together with that.

I'd also like to comment that the CCA is very supportive of the changes to plant breeders' rights. The limited research on feed grains has quickly put us in a uncompetitive position with the U.S. The corn yields have gone from 100 to 200 bushels an acre, mostly from research, whereas our feed grains in Canada have flatlined. We see these changes as a very positive opportunity to attract some private research.

Senator Tardif: Professor Gray, you indicated that we should be cautious about expectations with regard to the expansion of research in areas like wheat and barley, based on the research that you found in the United Kingdom and perhaps in Australia, that it took a while for private funding to kick in. We've seen that government funding for public research has diminished in recent years. If private funding doesn't kick in, where can we be assured that the necessary research will be done to promote these new seed varieties?

Mr. Gray: My express word of caution — and you phrase it pretty well — was that we have seen the number of lines, say wheat lines, that are being tested and have gone down over time, and if we don't make for that up with private research or producer-funded research in some way, we're going to see what Mr. Solverson referred to as the flatlining of barley yields over time. Wheat yields haven't been spectacular either. There is a real danger that we could make a situation that's not great a lot worse if we actually withdraw more from public research before the private research is able to generate enough revenue. So I think you need the revenue model first. You have to actually see the private investment before the government should be making any moves to actually make room for the private sector. You actually need to see that revenue or that investment there.

Senator Tardif: Or keep up the money for the public research.

Mr. Gray: Absolutely, yes.

Senator Tardif: And keep those positions in Agri-Food Canada doing some of the research we need.

Mr. Gray: Certainly, yes.

Par le passé, les agriculteurs et les éleveurs ont vendu leurs bêtes au même moment tous les ans. Le fait de pouvoir assurer leur bétail grâce au Programme d'assurance des prix du bétail dans l'Ouest leur a donné suffisamment confiance pour garder leur bétail, en rester propriétaires plus longtemps et y ajouter de la valeur. Cependant, cela a parfois fait en sorte qu'ils aient des problèmes de liquidités. Le fait de pouvoir parallèlement tirer parti du Programme de paiement anticipé leur sera très utile.

J'aimerais aussi signaler que la CCA est très favorable aux changements apportés aux droits des phytogénéticiens. La recherche limitée sur les céréales fourragères a rapidement fait en sorte que nous ne soyons plus concurrentiels face aux États-Unis. Le rendement du maïs est passé de 100 à 200 boisseaux l'acre, surtout grâce à la recherche, tandis que nos céréales fourragères ont stagné. Pour nous, ces changements sont très positifs, car ils pourraient nous permettre d'attirer des chercheurs privés.

La sénatrice Tardif : Monsieur Gray, vous avez dit que nous devrions avoir des attentes prudentes en ce qui touche l'expansion de la recherche relative à des cultures comme le blé et l'orge, que si l'on en juge par la recherche que vous avez trouvée au Royaume-Uni et peut-être en Australie, il fallait un certain temps pour commencer à recevoir du financement privé. Nous avons vu baisser le financement public de la recherche au cours des dernières années. Si l'on ne commence pas à recevoir de financement privé, comment pouvons-nous être assurés que les travaux de recherche nécessaires seront menés pour promouvoir ces nouvelles variétés de graines?

M. Gray : Mes mises en garde expresses — et vous les avez très bien formulées — étaient que nous avons vu les lignées, disons de blé, qui sont mises à l'essai et qui ont diminué graduellement, et si nous ne compensons pas avec de la recherche privée ou de la recherche financée par des producteurs de quelque façon que ce soit, nous allons voir ce que M. Solverson a qualifié de stagnation du rendement de l'orge au fil du temps. Le rendement du blé n'a pas été spectaculaire non plus. Nous risquons vraiment d'empirer beaucoup une situation qui n'est déjà pas reluisante si nous réduisons encore le financement public de la recherche avant que la recherche privée ne soit en mesure de générer suffisamment de revenus. Je pense donc que vous avez d'abord besoin du modèle de revenus. Il vous faut voir les investissements privés avant que le gouvernement prenne des mesures concrètes pour faire place au secteur privé. Il vous faut voir ces revenus ou cet investissement.

La sénatrice Tardif : Ou continuer de financer la recherche publique.

M. Gray : Oui, tout à fait.

La sénatrice Tardif : Et maintenir en poste à Agroalimentaire Canada les personnes qui font une partie de la recherche dont nous avons besoin.

M. Gray : Oui, certainement.

Senator Plett: I would like Professor Gray, Ms. Dyer and Mr. Solverson, if he wishes, to answer this question. Mr. Solverson just said that corn yields have gone from 100 bushels to 200 bushels as a result of research, innovation and doing a better job. Would you not agree that Canada is at the top of innovation, if you will, with farmers and business people who want to improve their own products? Do you not agree that our businesses and our farmers in Canada will make every effort to keep up with the United States, that given the opportunity and given some protections, as this bill provides, we have every reason to believe that private investment and producer investment will be there?

Mr. Gray: Again, I would come back with a point of caution on that for some sectors.

In the case of hybrid canola, they have had a model in place for a number of years. It has actually generated a lot of revenue, and they have actually made those investments, similar to corn.

One of the things that happened in canola when hybrids came along was that they got a 35 per cent kick in yield, which meant that the new varieties were way better than the free varieties out there. That created an ability to charge a lot more for it. There's no 35 per cent increase in wheat yields out there. That's going to be slow and incremental. As long as the gains are slow and incremental, there won't be big royalty payments or big revenue streams for wheat any time soon.

Eventually, perhaps 16 years from now, as those rates come up we'll get to the point where a company can expect to make reasonable returns in wheat. But as long as there are all these free varieties out there, and they're pretty good varieties, we'll not see anyone come in and make a fortune growing wheat.

The Chair: Ms. Dyer, do you wish to comment?

Ms. Dyer: I think Richard has captured it very well. Canola growers, in terms of the spirit of entrepreneurship, are very forward thinking in technology.

Richard made a good point: We have to be careful about how we implement it and not let go of all our public research because we need that. Canola growers are also wheat growers, so we have to be conscious of how we implement it. There are lessons to be learned about how this gets implemented, where some countries have done better than others. That goes back to how we implement this legislation after the fact and other policies that will help us get there faster for all commodities.

The Chair: Mr. Solverson, do you have a comment, after which I'll conclude with a comment?

Le sénateur Plett : J'aimerais que M. Gray, Mme Dyer et M. Solverson, s'il le souhaite, répondent à cette question. M. Solverson vient de dire que la recherche, l'innovation et un meilleur travail ont permis d'accroître le rendement du maïs et de passer de 100 à 200 boisseaux. Êtes-vous d'accord pour dire que le Canada est un chef de file en matière d'innovation, si vous voulez, pour les agriculteurs et les gens d'affaires qui veulent améliorer leurs propres produits? Êtes-vous d'accord pour dire que nos entreprises et nos agriculteurs ne ménageront aucun effort pour rester concurrentiels face aux États-Unis et que, compte tenu des débouchés et d'une partie des protections que leur confère le projet de loi, tout porte à croire que l'on bénéficiera des investissements privés et des investissements des producteurs dont on a besoin?

M. Gray : Encore une fois, j'aimerais vous faire une mise en garde en ce qui touche certains secteurs.

Dans le cas du canola hybride, les agriculteurs disposent d'un modèle depuis un certain nombre d'années. Dans les faits, il a généré beaucoup de revenus, et ils ont fait des investissements semblables à ceux qu'ils avaient faits pour le maïs.

L'arrivée des hybrides a stimulé de 35 p. 100 le rendement du canola, c'est donc dire que les nouvelles variétés étaient de beaucoup supérieures aux anciennes. Cela a permis d'en demander un prix plus élevé qu'auparavant. Le rendement du blé n'a pas augmenté de 35 p. 100. Il augmentera lentement et graduellement. Il n'y aura pas de paiements de redevances élevés ou de sources de revenus importantes pour le blé tant et aussi longtemps que les gains seront lents et graduels.

À un moment donné, peut-être dans 16 ans, au fur et à mesure que ces taux augmentent, nous en arriverons au point où une entreprise peut s'attendre à avoir un retour d'investissement raisonnable dans le secteur du blé. Mais tant et aussi longtemps que toutes ces variétés libres existeront, et elles sont assez bonnes, personne ne fera fortune à cultiver le blé.

Le président : Madame Dyer, aimeriez-vous dire quelque chose?

Mme Dyer : Je crois que Richard a très bien saisi la situation. Côté esprit d'entreprise, les producteurs de canola sont très avant-gardistes au plan technologique.

Richard a présenté un bon argument : il nous faut faire attention à la façon dont nous mettons en œuvre la mesure législative et veiller à ne pas délaissier toute notre recherche publique parce que nous en avons besoin. Les producteurs de canola produisent aussi du blé, alors nous devons être conscients de notre façon de mettre en place cette mesure. Nous avons des leçons à en tirer en prenant pour exemple des pays qui s'en sont mieux sorti que d'autres. Cela nous ramène à la façon dont nous mettons en œuvre rétroactivement cette mesure législative et d'autres politiques qui nous aideront à atteindre plus rapidement notre but en ce qui touche d'autres denrées.

Le président : Monsieur Solverson, avez-vous quelque chose à ajouter avant que je termine avec un commentaire?

Mr. Solverson: To Professor Gray's cautionary note, I agree. My grandfather had a saying. He said, "The best time to plant a tree is 20 years ago, and the next best is today." If we get started today on a new form of research, it can only help us.

The Chair: Your father was a wise man.

We are sensitive to this issue, as are members of the Canadian Cattlemen's Association. Members of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry were in Washington, D.C., this week. We arrived home at 11 o'clock last night. Our delegation zigzagged from one office to another with congressmen, congresswomen and senators. We brought to their attention the issue we have over country-of-origin labelling, COOL. Mr. Solverson, we will continue to follow this issue very closely.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, February 3, 2015

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry, to which was referred Bill C-18, An Act to amend certain Acts relating to agriculture and agri-food, met this day at 5 p.m. to give consideration to the bill.

[English]

Kevin Pittman, Clerk of the Committee: Honourable senators, as clerk of your committee, it is my duty to inform you of the unavoidable absence of the chair and deputy chair and to preside over the election of an acting chair.

I'm ready to receive nominations.

Senator Tardif: I would like to propose Senator Maltais.

Mr. Pittman: Are there other nominations?

It is moved by the Honourable Senator Tardif that the Honourable Senator Maltais do take the chair of this committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Mr. Pittman: I invite the Honourable Senator Maltais to take the chair.

Senator Ghislain Maltais (*Acting Chair*) in the chair.

The Acting Chair: I welcome you to this meeting of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry.

[Translation]

I am Senator Maltais from Quebec, acting chair of the committee. I would like to invite the members of the committee to introduce themselves, starting to my left.

M. Solverson : Je suis d'accord avec les mises en garde de M. Gray. Mon grand-père avait coutume de dire que « le meilleur temps pour planter un arbre, c'était il y a 20 ans, et le deuxième meilleur temps, c'est aujourd'hui ». Si nous commençons un nouveau type de recherche aujourd'hui, cela ne peut que nous être profitable.

Le président : Votre père était un sage homme.

Nous sommes sensibles à cette question, tout comme les membres de la Canadian Cattlemen's Association. Les membres du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se sont rendus cette semaine à Washington, D.C. Nous sommes rentrés au bercail à 23 heures hier. Notre délégation est allée d'un bureau à l'autre avec des membres du Congrès et des sénateurs. Nous avons porté à leur attention le problème que nous occasionne la mention obligatoire du pays d'origine sur l'étiquette. Monsieur Solverson, nous continuerons de suivre cette question de très près.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 3 février 2015

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, auquel a été renvoyé le projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, se réunit aujourd'hui, à 17 h 5, pour examiner le projet de loi.

[Traduction]

Kevin Pittman, greffier du comité : Honorables sénateurs, en tant que greffier du comité, il est de mon devoir de vous informer de l'absence inévitable du président et du vice-président, et de présider à l'élection d'un président suppléant.

Je suis prêt à recevoir des nominations.

La sénatrice Tardif : J'aimerais proposer le sénateur Maltais.

M. Pittman : Y a-t-il d'autres nominations?

L'honorable sénatrice Tardif propose que l'honorable sénateur Maltais soit président de ce comité.

Consentez-vous, honorables sénateurs, à adopter cette motion?

Des voix : D'accord.

M. Pittman : J'invite l'honorable sénateur Maltais à prendre place au fauteuil.

Le sénateur Ghislain Maltais (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

Le président suppléant : Je vous souhaite la bienvenue à la séance du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts.

[Français]

Je suis le sénateur Maltais, du Québec, président suppléant du comité. J'inviterais les membres du comité à se présenter, en commençant à ma gauche.

[English]

Senator Tardif: Good afternoon. I'm Claudette Tardif from the province of Alberta.

Senator Enverga: Hello. I'm Senator Tobias Enverga from Ontario.

Senator Plett: Good evening. My name is Senator Don Plett from Manitoba.

Senator Oh: Senator Oh from Ontario.

Senator Unger: Betty Unger from Alberta.

[Translation]

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[English]

Senator Ogilvie: Kelvin Ogilvie, Nova Scotia.

[Translation]

The Acting Chair: Thank you very much. Since we are hearing from many witnesses today, it would be appreciated if the senators could try to ask concise questions and the witnesses could answer them as clearly and briefly as possible.

For our first panel of witnesses, we have Jim Wickett, Chair of the Western Canadian Wheat Growers' Association, Deb Hart from the Seed Potato Subcommittee of the Canadian Horticultural Council, and Erin Armstrong, Director of Industry and Regulatory Affairs at Canterra Seeds.

Mr. Wickett, the floor is now yours.

[English]

Jim Wickett, Chair, Western Canadian Wheat Growers Association: Thank you for the invitation to appear before your committee. My name is Jim Wickett. I'm the chair of the wheat growers and I farm at Rosetown, Saskatchewan.

The wheat growers strongly support Bill C-18. In our view, the key benefit of the proposed "Agricultural Growth Act" is that it will lead to investment that will give us more crop varieties to choose from. Breeders in Canada, both private and public, will be able to draw from genetics from around the world. This will give us access to new varieties that will help to increase our yields and grow our profitability.

The legislation will give us the ability to choose new varieties without taking choices away. Let me explain.

[Traduction]

La sénatrice Tardif : Bonjour. Je m'appelle Claudette Tardif, et je représente la province de l'Alberta.

Le sénateur Enverga : Bonjour. Je suis le sénateur Tobias Enverga, de l'Ontario.

Le sénateur Plett : Bonsoir. Je m'appelle Don Plett, et je suis un sénateur du Manitoba.

Le sénateur Oh : Sénateur Oh, de l'Ontario.

La sénatrice Unger : Betty Unger, de l'Alberta.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[Traduction]

Le sénateur Ogilvie : Kelvin Ogilvie, de la Nouvelle-Écosse.

[Français]

Le président suppléant : Merci beaucoup. Étant donné que nous recevons un nombre élevé de témoins aujourd'hui, il serait apprécié que les sénateurs s'efforcent de poser des questions concises et que les témoins y répondent de manière précise et succincte, dans la mesure du possible.

Notre premier groupe de témoins est constitué de M. Jim Wickett, président de la Western Canadian Wheat Growers' Association, de Mme Deb Hart, du sous-comité des pommes de terre de semence, du Conseil canadien de l'horticulture, et de Mme Erin Armstrong, directrice des Affaires industrielles et réglementaires chez Canterra Seeds.

Monsieur Wickett, je vous cède maintenant la parole.

[Traduction]

Jim Wickett, président, Western Canadian Wheat Growers Association : Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant votre comité. Je m'appelle Jim Wickett. Je suis président de l'association, et j'exploite une ferme à Rosetown, en Saskatchewan.

Les producteurs de blé appuient fermement le projet de loi C-18. À notre avis, la « Loi sur la croissance dans le secteur agricole » proposée aura pour principal avantage d'engendrer des investissements qui nous fourniront un plus grand choix de variétés végétales. Les phytogénéticiens du Canada, tant privés que publics, seront en mesure de s'inspirer de la génétique végétale du monde entier. Cela nous permettra d'avoir accès à de nouvelles variétés qui contribueront à accroître notre production et notre rentabilité.

La mesure législative nous permettra de sélectionner de nouvelles variétés, sans nous priver d'aucun choix. Permettez-moi de vous expliquer ce que j'entends par là.

Currently, 80 varieties of wheat are eligible for acceptance into the top milling class of wheat in Western Canada. I can choose any one of those 80 varieties to grow on my farm.

Of those 80 varieties, 43 are protected by plant breeders' rights. If I choose to grow one of those varieties, then I am required to pay the developer a royalty. This royalty payment promotes innovation. It gives the seed developer the opportunity to recapture their investment and to profit from their invention. For private breeders, there is no incentive to invest if they do not have the ability to profit from the new varieties they develop.

I pay the royalty any time I purchase seed of a variety that is protected by plant breeders' rights. However, as a rule, I can reuse the grain produced from that variety as a seed for another crop as many times as I like. It is no different than downloading a song from iTunes. Once I pay my 99 cents, I can listen to that song as often as I want. I can't give or sell that downloaded song to anyone else, but I am free to play it as much as I like.

New seed varieties that are protected by PBR are treated the same way. I pay a royalty the first time I purchase it, but I can generally replant it on my farm as many times as I like, without paying that royalty again.

It is important to note that I am not required to grow a variety that is protected by plant breeders' rights. Currently there are 37 varieties in the top milling class of wheat that are not protected by plant breeders' rights. Those varieties are in the public domain, meaning that I am free to grow them without paying a royalty of any kind. These 37 varieties are now in the public domain either because the developer did not apply for the plant breeders' rights in the first place, the PBR has expired within the existing 18-year time limit, or the developer has surrendered the PBR prior to the 18-year time limit.

To recap, if I want to produce wheat from the top milling class in Western Canada, I can choose to grow any of the 43 varieties that are protected by plant breeders' rights and pay a royalty, or I can choose to grow any of the 37 varieties in the public domain and not pay a royalty at all. The choice is mine to make.

It should be noted that the vast majority of wheat varieties grown in Canada were developed at public institutions. This new legislation doesn't take away any of those varieties. However, what it does do is open the door for new players. New players

À l'heure actuelle, 80 variétés de blé sont autorisées à faire partie du blé de mouture de qualité supérieure dans l'Ouest canadien. Je peux choisir de cultiver sur mes terres n'importe laquelle de ces 80 variétés.

Quarante-trois de ces 80 variétés sont protégées par des certificats d'obtention végétale détenus par des sélectionneurs de végétaux. Si je décide de cultiver l'une de ces variétés, je dois payer des redevances au titulaire du certificat qui la protège. Le paiement de ces redevances favorise l'innovation. Cela donne au sélectionneur l'occasion de récupérer les fonds qu'il a investis et de profiter de son invention. Les sélectionneurs privés n'ont aucun avantage à investir dans la production de nouvelles variétés s'il leur est impossible de tirer profit de cette production.

Je paie des redevances chaque fois que j'achète des semences d'une variété protégée par un certificat d'obtention végétale. Toutefois, en règle générale, je peux utiliser les grains que je tire de la production de cette variété pour ensemercer mes champs autant de fois que je le souhaite. C'est comme lorsque je télécharge une chanson sur iTunes. Après avoir payé 99 cents, je peux écouter la chanson aussi souvent que je le désire. Je ne peux pas donner ou vendre cette chanson téléchargée à qui que ce soit, mais j'ai le droit de la faire jouer à ma guise.

Les nouvelles variétés de semences protégées par des certificats d'obtention végétale sont traitées de la même manière. Je paie des redevances la première fois que je les achète, mais je peux habituellement les réutiliser dans mon exploitation agricole autant de fois que je le souhaite, sans avoir à verser de nouvelles redevances.

Il est important de noter que je ne suis pas tenu de cultiver une variété protégée par un certificat d'obtention végétale. À l'heure actuelle, le blé de mouture de qualité supérieure compte 37 variétés non protégées. Ces variétés appartiennent au domaine public, ce qui veut dire que je peux les cultiver sans payer de redevances d'une sorte ou d'une autre. Ces 37 variétés font maintenant partie du domaine public soit parce que le sélectionneur a omis de présenter une demande de certificat d'obtention végétale en premier lieu, soit parce que le certificat d'obtention végétale, d'une durée maximale de 18 ans, a expiré, ou soit parce que le sélectionneur a renoncé à ses droits avant la date d'expiration de son certificat.

Pour récapituler, je précise que, si je souhaite produire du blé de mouture de qualité supérieure dans l'Ouest canadien, je peux choisir de cultiver n'importe laquelle des 43 variétés protégées par un certificat d'obtention végétale et de payer les redevances requises, ou je peux choisir de cultiver n'importe laquelle des 37 variétés appartenant au domaine public et de ne payer aucune redevance. Le choix m'appartient.

Il convient de noter que la grande majorité des variétés de blé cultivées ont été sélectionnées par des institutions publiques. La nouvelle mesure législative ne nous prive d'aucune de ces variétés. Cependant, elle ouvre la porte à de nouveaux acteurs, qui ont

have already started to make investments in anticipation of this bill and the modernization of our PBR legislation. This will give us more and better varieties to choose for our farms.

We think it is important to note that this legislation does not mean that an end-point royalty system will be adopted, as some farmers have claimed. This legislation allows for an end-point royalty system, but as of yet there is no agreement in the industry to go down this path. The wheat growers are open to exploring the concept of an end-point royalty, but at this stage we have neither endorsed nor rejected the idea.

If an end-point royalty system is introduced, it would only apply to new varieties. The end-point royalty would not apply to all existing varieties, whether they are currently in the public domain or PBR-protected. There seems to be quite a bit of confusion on this point, so we felt it was important to clear this up.

To sum up, Bill C-18 creates the business environment that will allow seed developers large and small, Canadian and foreign, to invest more heavily in wheat breeding in Canada. For me, that means a greater opportunity to access varieties that will increase the profitability of my farm.

This legislation gives us the best of both worlds. It will continue to give us the ability to use existing tried-and-true varieties. It will also give us greater ability to access new varieties. Every farmer will be free to choose those varieties that work best for their farm operation.

For this reason, the wheat growers urge you to give this legislation your full support.

Thank you for the invitation to appear. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, sir.

Deb Hart, Seed Potato Subcommittee, Canadian Horticultural Council: Good evening. Thank you, Mr. Chair and members of the committee. My name is Deb Hart and I'm pleased to be here on behalf of the Canadian Horticultural Council and the Canadian Potato Council to speak to you regarding the amendments to the plant breeders' rights legislation as proposed in Bill C-18, the "Agricultural Growth Act."

The Canadian Horticultural Council is a voluntary, not-for-profit national association that represents the dynamic and diverse sector of Canadian agriculture known as horticulture.

commencé à investir en prévision de l'adoption du projet de loi et de la modernisation de notre Loi sur la protection des obtentions végétales. Le projet de loi nous donnera accès à un plus grand choix de variétés supérieures à cultiver dans nos exploitations agricoles.

Nous croyons qu'il est important de noter que l'adoption de la mesure législative n'entraînera pas nécessairement l'adoption d'un régime de redevances de fin de chaîne, comme certains agriculteurs l'affirment. La mesure législative autorise la mise en œuvre d'un tel système, mais, à ce jour, les membres de l'industrie n'ont nullement convenu de s'engager dans cette voie. Les producteurs de blé sont disposés à étudier la notion de redevances de fin de chaîne, mais, pour le moment, ils ne se prononcent ni en faveur de cette idée ni contre elle.

Si un régime de redevances de fin de chaîne est mis en œuvre, il s'appliquera uniquement aux nouvelles variétés, et non à l'ensemble des variétés existantes, qu'elles soient protégées par un certificat d'obtention végétale ou qu'elles appartiennent au domaine public. Cette question semble avoir semé la confusion dans l'esprit de bon nombre de gens. Par conséquent, nous pensions qu'il était important de la clarifier.

En résumé, le projet de loi C-18 crée un environnement commercial qui permettra aux sélectionneurs de végétaux, petits et grands, canadiens et étrangers, d'investir davantage dans la sélection de variétés de blé au Canada. De mon point de vue, cela signifie que je bénéficierai de plus d'occasions de me procurer des variétés qui accroîtront la rentabilité de mon exploitation agricole.

La mesure législative nous offre le meilleur des deux mondes. Elle continuera de nous permettre d'utiliser des variétés éprouvées, tout en favorisant notre accès à de nouvelles variétés. Tous les agriculteurs seront libres de choisir les variétés qui offrent le meilleur rendement pour leur exploitation agricole.

Pour cette raison, les producteurs de blé vous exhortent à appuyer sans réserve cette mesure législative.

Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître. Je me réjouis à la perspective de répondre à vos questions.

Le président suppléant : Merci, monsieur.

Deb Hart, représentante du Sous-comité des pommes de terre de semence, Conseil canadien de l'horticulture : Bonsoir. Merci, monsieur le président, merci, mesdames et messieurs les membres du comité. Je m'appelle Deb Hart. J'ai le plaisir d'être ici pour représenter le Conseil canadien de l'horticulture et le Conseil canadien de la pomme de terre afin de vous parler des modifications à la Loi sur la protection des obtentions végétales proposées dans le projet de loi C-18, Loi sur la croissance dans le secteur agricole

Le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) est une association nationale volontaire sans but lucratif, qui représente le secteur canadien dynamique et diversifié qu'est l'horticulture.

The CHC's members grow, produce and pack more than 120 fruit and vegetable horticultural crops, and the CHC has been committed to promoting the interests of its members since 1922.

The Canadian Potato Council represents Canada's nearly 1,300 potato producers who collectively generate farm gate value of approximately \$1.1 billion annually. Potato production in Canada is truly a national industry, with 37 per cent of the harvested seed acreage in the Western provinces, 13 per cent in Ontario and Quebec, and 49 per cent in Atlantic Canada. Currently, over 50 per cent of the total potato production in Canada, including fresh and processed, is west of Thunder Bay, Ontario.

This past growing season, 18,000 hectares, or 48,000 acres, of seed from the top 50 varieties was produced in Canada. A little over half of these varieties — 30 — are currently listed on the PBR website, either fully protected or in the process of becoming protected varieties.

Non-protected varieties grown for the processing industry in North America make up a large amount of the acreage in Canada, and the majority of the protected varieties grown are from outside of Canada. Although international industries realize the benefits of growing seed in Canada because of our large land base for multiple-year rotations, our unlimited water source, and long, cold winters preventing overwintering pests, further seed production of these protected varieties in Canada is discouraged due to the current PBR legislation.

Administered by the Canadian Food Inspection Agency, Canada implemented the Plant Breeders' Rights Act in 1990. This legislation complied with the 1978 International Convention for the Protection of New Varieties of Plants. However, the convention was revised in 1991. Despite the fact Canada signed the convention with full intent to ratify by amending the PBR legislation, the amendments have yet to be made and Canada is one of the only developed countries not a member of UPOV 91. In a previous session, it was pointed out that Norway and New Zealand are the other two developed countries that are not currently ratified either.

From seed production through to processing of fresh potatoes for consumers, without access to UPOV 91, the potato industry is missing opportunities generated by the introduction of new and improved varieties and investment from international partners.

The fact that Canada cannot protect new or private varieties in a similar fashion as other countries that have ratified UPOV 91 has had a negative impact on domestic and international interest

Les membres du CCH cultivent, produisent et emballent plus de 120 cultures horticoles de fruits et de légumes. Depuis 1922, le CCH s'engage à défendre les intérêts de ses membres.

Le Conseil de la pomme de terre du Canada représente les près de 1 300 producteurs de pommes de terre du Canada, qui génèrent collectivement une valeur à la ferme d'environ 1,1 milliard de dollars annuellement. La production de pommes de terre au Canada est vraiment une industrie nationale, comptant pour 37 p. 100 de la superficie de semences récoltées dans les provinces de l'Ouest, pour 13 p. 100 en Ontario et au Québec, et pour 49 p. 100 dans le Canada atlantique. Actuellement, plus de 50 p. 100 de la production totale de pommes de terre au Canada, y compris les pommes de terre fraîches et celles de transformation, s'effectue à l'ouest de Thunder Bay, en Ontario.

Durant la dernière période de végétation, 18 000 hectares, ou 48 000 acres, de semences parmi les 50 variétés les plus importantes ont été produites au Canada. Plus de la moitié de ces variétés, soit 30, sont répertoriées sur le site web des obtentions végétales, comme des variétés qui sont soit entièrement protégées, soit en train de le devenir.

Les variétés non protégées cultivées pour l'industrie de la transformation en Amérique du Nord représentent la plus importante superficie cultivée au Canada, et la plupart des variétés protégées cultivées proviennent d'autres pays. Les sociétés internationales se rendent compte des avantages liés à la culture des semences au Canada, qui sont attribuables à nos importantes superficies arables permettant des rotations sur plusieurs années, à nos sources d'eau illimitées et à nos hivers longs et froids qui empêchent les ravageurs d'y survivre. Cependant, une plus grande production de variétés de semences protégées au Canada est déconseillée en raison de l'actuelle Loi sur la protection des obtentions végétales.

En 1990, le Canada a mis en œuvre cette loi, administrée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui respectait la Convention internationale de 1978 pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Néanmoins, la Convention a été révisée en 1991. Le Canada l'a signée avec la ferme intention de la ratifier en modifiant la Loi sur la protection des obtentions végétales. Toutefois, il ne l'a toujours pas fait, et il est l'un des seuls pays développés à ne pas être signataire de l'UPOV de 1991. Au cours d'une séance antérieure, quelqu'un a signalé que la Norvège et la Nouvelle-Zélande sont les deux autres pays développés qui ne l'ont pas ratifiée non plus.

De la production de semences aux pommes de terre de transformation en passant par les pommes de terre fraîches destinées aux consommateurs, s'il n'a pas accès à l'UPOV de 1991, le secteur de la pomme de terre ratera les possibilités que lui procureraient la mise en place de nouveautés végétales améliorées et des investissements par des partenaires internationaux.

La difficulté qu'a le Canada à protéger les variétés nouvelles ou privées comme le font les pays signataires de l'UPOV de 1991 a des répercussions négatives sur l'intérêt national et international

and investment to develop and protect new varieties in Canada. Countries that have ratified UPOV 91 are more likely to invest and align with countries that have also ratified.

By ratifying, the potato industry will have increased access to new and innovative varieties that will contribute to the success and competitiveness of our industry.

Currently our one public potato breeder, Dr. Bizimungu, located in Fredericton, is limited to budget restraints and cutbacks. Within the past 10 years, the two-phase Accelerated Release Program was introduced to fast-track new public varieties. Phase one allows interested parties to obtain breeder seed for non-exclusive field trial evaluation for two years. Phase two involves Agriculture Canada inviting companies to submit cash bids to procure an additional three-year period of exclusive testing. At the conclusion of the testing period, a renewable licence can be obtained for the varieties developed by Agriculture Canada. This process can reduce the registration process by half and will ensure that more public varieties are available to the Canadian industry. Many of the newly developed agricultural Canada varieties are PBR protected and already resulting in funds being returned to the breeding program in a timely manner as seed production increases.

The private potato breeders in Canada have formed their own organization, the Canadian Private Potato Breeders Network, and with the announcement of Bill C-18, private breeding programs will be further encouraged. Private breeders in Canada have made available many improved and innovative varieties suited to Canadian production areas and requirements. The Canadian private breeders would like to have similar plant breeders' rights their colleagues in other countries are currently able to obtain.

If UPOV 91 is ratified, it will allow our industry to compete with other international potato producing areas. It will encourage international breeders to introduce new varieties to Canada and allow our Canadian breeders, both public and private, the opportunity to use new genetic properties in their own breeding programs.

I recently attended a meeting in the U.S. where international potato companies voiced their frustration at the current Canadian protection program. They recognize the benefits and opportunities to growing in Canada but indicated they will invest in countries that are under UPOV 91, with the U.S., our neighbour to the south, being one of them.

pour la mise au point et la protection de nouvelles variétés au Canada et sur l'investissement à cet égard. Les pays ayant ratifié l'UPOV de 1991 sont plus disposés à investir dans les pays qui l'ont ratifiée eux aussi et à s'aligner sur eux.

Si le Canada ratifie l'UPOV de 1991, l'industrie de la pomme de terre aura aussi accès plus facilement à des variétés nouvelles et novatrices qui contribueront à sa réussite et à sa compétitivité.

À l'heure actuelle, le seul sélectionneur de pommes de terre du secteur public, M. Bizimungu, de Fredericton, est limité par des compressions budgétaires. Au cours des 10 dernières années, on a lancé le Programme de mise en circulation accélérée, qui comporte deux phases, afin d'accélérer la mise au point des nouvelles variétés publiques. La première phase permet aux intéressés d'obtenir des semences de sélectionneur pour effectuer des essais pratiques non exclusifs pendant deux ans. Dans la deuxième phase, Agriculture Canada appelle des entreprises à présenter des soumissions monétaires pour obtenir trois années supplémentaires d'essais exclusifs. À la fin de la période d'essai, il est possible de faire renouveler le permis pour les variétés mises au point par Agriculture Canada. Ce processus peut permettre de réduire de moitié le processus d'enregistrement et assure un plus grand nombre de variétés pour le secteur canadien. Beaucoup de nouvelles variétés d'Agriculture Canada sont protégées en vertu de la Loi sur la protection des obtentions végétales, et elles entraînent le réinvestissement plus rapide des fonds dans le programme d'amélioration à mesure que la production de semences augmente.

Au Canada, les obtenteurs privés de pommes de terre ont formé leur propre organisation, le Canadian Private Potato Breeders Network. Avec l'annonce du projet de loi C-18, on encouragera encore davantage les programmes privés d'obtentions végétales. Les obtenteurs privés du Canada ont mis au point de nombreuses variétés améliorées et novatrices adaptées aux zones de production et aux exigences canadiennes. Les obtenteurs privés canadiens voudraient jouir de la même loi sur la protection des obtentions végétales que celle dont leurs collègues de l'étranger disposent actuellement.

Si le Canada ratifie l'UPOV de 1991, cela permettra à notre industrie de soutenir la concurrence des autres régions productrices de pommes de terre sur la scène internationale, encouragera les obtenteurs internationaux à introduire de nouvelles variétés au Canada et donnera à nos obtenteurs canadiens publics et privés la possibilité de recourir à de nouvelles caractéristiques génétiques pour leurs propres programmes de sélection.

J'ai récemment assisté à une réunion aux États-Unis, où les sociétés internationales de production de pommes de terre ont exprimé leur frustration à l'égard du programme de protection actuel du Canada. Elles admettent les avantages et les possibilités qu'entraîne le fait de les cultiver au Canada, mais ont indiqué qu'elles investiraient plutôt dans des pays où l'UPOV de 1991 est en vigueur, dont fait partie notre voisin du sud, les États-Unis.

In closing, although I work for the Alberta potato industry, I am here speaking for the national potato industry. Potatoes are one of the few commodities grown in every province and we are a very close industry working together. The topic of plant breeders' rights has been discussed at the national table for many years, and if our industry is to remain viable and competitive, we require the tools to encourage increased production and investment from outside of Canada. I hope the committee will agree that amendments to the plant breeders' rights legislation will benefit Canadian agriculture and allow us to be leaders and competitive on an international level.

Thank you for the opportunity to speak to the committee this evening. I look forward to any questions you may have.

The Acting Chair: Thank you very much, Ms. Hart.

Erin Armstrong, Director of Industry and Regulatory Affairs, Canterra Seeds: On behalf of Canterra Seeds, I would like to thank you for the opportunity to comment on Bill C-18, specifically the sections dealing with UPOV 91 and the importance of this legislation for creating an environment that will attract new investment in initiatives, which will lead to greater innovation and increased opportunities for Canadian farmers.

My name is Erin Armstrong, Director of Industry and Regulatory Affairs for Canterra Seeds. We are a seed company based in Winnipeg, focused on providing pedigreed seed for field crops in Western Canada.

Canterra Seeds was established by nine seed growers 19 years ago. Today, Canterra Seeds is owned by more than 200 shareholders, the majority of which are pedigreed seed growers and independent ag retailers across Western Canada. Our shareholders produce and sell pedigreed seed of varieties that Canterra Seeds acquires on their behalf. We work with most of the crop types produced in Western Canada, including cereals, wheat, oats and barley, canola, and pulse and special crops.

Canterra Seeds believes there are roles for both public and private breeders. Our seed genetics continue to be sourced primarily from public breeding programs in Canada. We also run a variety screening program across the Prairies to evaluate new cereal and pulse varieties derived from our many private breeding partners, with the intention to commercialize those which successfully pass through Canada's variety registration system.

En conclusion, bien que je travaille pour l'industrie de la pomme de terre de l'Alberta, je parle aujourd'hui au nom de l'industrie nationale de la pomme de terre. Les pommes de terre font partie des quelques produits à être cultivés dans toutes les provinces. Les membres de notre industrie nationale sont très proches et unissent leurs efforts. La question de la protection des obtentions végétales fait l'objet d'un débat national depuis de nombreuses années. Si nous voulons que notre industrie demeure viable et concurrentielle, nous avons besoin d'outils visant à accroître la production et à promouvoir les investissements étrangers. J'espère que le comité conviendra que les modifications proposées à la Loi sur la protection des obtentions végétales profiteront à l'industrie agricole canadienne et lui permettront d'être un chef de file concurrentiel à l'échelle internationale.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser au comité ce soir. Je suis impatiente de répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir.

Le président suppléant : Merci beaucoup, madame Hart.

Erin Armstrong, directrice, Affaires industrielles et réglementaires, Canterra Seeds : Au nom de Canterra Seeds, j'aimerais vous remercier de l'occasion qui m'est donnée de parler du projet de loi C-18 et, en particulier, des articles qui traitent de l'UPOV de 1991, ainsi que de l'importance que revêt la mesure législative pour la création d'un milieu qui attirera des investissements dans des initiatives. Ces initiatives engendreront un plus grand nombre d'innovations et de possibilités pour les agriculteurs canadiens.

Je m'appelle Erin Armstrong, et je suis directrice des Affaires industrielles et réglementaires à Canterra Seeds, une entreprise de semences établie à Winnipeg dont la priorité est d'offrir des semences contrôlées pour les cultures de l'Ouest canadien.

L'entreprise Canterra Seeds a été fondée par 19 producteurs de semences il y a 19 ans. Aujourd'hui, Canterra Seeds appartient à plus de 200 actionnaires, dont la majorité sont des producteurs de semences contrôlées et des détaillants agricoles de l'Ouest du Canada. Nos actionnaires produisent et vendent des semences contrôlées pour des variétés que Canterra Seeds achète en leur nom. Nous travaillons avec la plupart des espèces cultivées dans l'Ouest canadien, y compris les cultures de céréales, de blé, d'avoine, d'orge, de canola et de légumineuses, ainsi que les cultures spéciales.

Canterra Seeds croit que les sélectionneurs privés et publics ont chacun leur rôle à jouer dans l'industrie. Les caractéristiques génétiques associées à nos semences continuent de provenir principalement des programmes d'amélioration du secteur public canadien. De plus, nous mettons en œuvre un programme de présélection des variétés dans l'ensemble des Prairies, afin d'évaluer de nouvelles variétés de céréales et de légumineuses produites par nos nombreux partenaires du secteur privé dans le domaine de la sélection des végétaux, dans le but de commercialiser celles qui réussissent à franchir les étapes prévues par le système canadien d'enregistrement des variétés.

These varieties provide new opportunities and choices for Western Canadian farmers in the form of improved performance, which they would not otherwise have access to if they were solely dependent on Western Canadian public breeding programs. Having said that, our access is limited due to concerns that Canada's Plant Breeders' Rights Act is not compliant with UPOV 91.

UPOV 91 is recognized internationally as an important means of providing intellectual property protection for plant breeders. This protection works to the benefit of both public and private breeders. Canterra Seeds has been a strong and consistent supporter of Canada revising our Plant Breeders' Rights Act to recognize the terms of UPOV 91. At seed industry meetings in Europe last fall the question I was asked, even more than how harvest was going, was "What is the status of UPOV 91 in Canada?" The world's eyes are watching to see if Canada will update its legislation to match that of most of the rest of the world.

I'd like to give you two examples of the impact of Bill C-18 and UPOV 91 on our business.

First, we were very pleased to host Minister Ritz's announcement in Winnipeg in December 2013 when Bill C-18 was introduced. Within days of the announcement, I received a call from a European breeding company that we have known for many years. The conversation opened with him saying, "Now that Canada is finally getting its act together, we want to send you material to look at." This past season, 2014, we included material from this program for the first time. This is an opportunity that wasn't available to us in Canada prior to Bill C-18 being introduced. This partner is now confident that if we do commercialize varieties from their program in Canada, they will be able to protect and be compensated for the use of their intellectual property. Should Bill C-18 not be passed, we will lose this partner before we have even had the chance to fully evaluate the potential fit of their material in Western Canada.

The second example I would like to give you is that we have been working on expanding our collaboration with another one of our cereal breeding partners over the past couple of years. Our program has grown significantly and will grow even more significantly should Bill C-18 be passed into law and our PBR Act be updated.

We have been working towards this growth in a very deliberate manner, but executing the plan is fully dependent on the passage of UPOV 91 and it being implemented in Canada. This initiative

Ces variétés offrent aux agriculteurs de l'Ouest canadien de nouveaux choix et de nouvelles possibilités en matière de rendement accru, des possibilités et des choix auxquels ils n'auraient pas eu accès s'ils avaient été entièrement tributaires des programmes d'amélioration du secteur public de l'Ouest canadien. Cela dit, notre accès aux variétés est limité parce que les sélectionneurs sont préoccupés par le fait qu'au Canada, la Loi sur la protection des obtentions végétales ne respecte pas l'UPOV de 1991.

L'UPOV de 1991 est reconnue dans le monde entier comme un moyen efficace de protéger les droits de propriété intellectuelle des sélectionneurs de végétaux. Cette protection profite aux sélectionneurs du secteur tant public que privé. Canterra Seeds a toujours appuyé fermement l'intention du Canada de réexaminer la Loi sur la protection des obtentions végétales en vue de reconnaître les termes de l'UPOV de 1991. Au cours des réunions de l'industrie des semences qui ont eu lieu en Europe l'automne dernier, on m'a demandé quel était le statut de l'UPOV de 1991 au Canada encore plus souvent qu'on m'a interrogé à propos de l'état des récoltes. Le monde entier observe le Canada pour déterminer s'il modifiera sa loi afin de la faire coïncider avec les lois de la plupart des autres pays du monde.

J'aimerais vous donner deux exemples de l'incidence que le projet de loi C-18 et l'UPOV de 1991 auront sur nos activités.

Premièrement, nous étions très heureux d'accueillir le ministre Ritz lorsqu'en décembre 2013, il est venu à Winnipeg pour annoncer la présentation du projet de loi C-18. Dans les jours qui ont suivi l'annonce, j'ai reçu un appel d'un membre du personnel d'une entreprise européenne de sélection des végétaux que nous connaissons depuis de nombreuses années. Il a amorcé la conversation en disant que, maintenant que le Canada se prenait en main, lui et ses collègues souhaitaient nous envoyer des végétaux afin que nous les examinions. Au cours de la dernière campagne de végétation de 2014, nous avons inclus pour la première fois des végétaux provenant de ce programme. C'est une occasion qui n'était pas offerte aux Canadiens avant la présentation du projet de loi C-18. Ce partenaire est maintenant convaincu que, si nous commercialisons au Canada des variétés provenant de leurs programmes, il sera en mesure de protéger ses droits de propriété intellectuelle et d'être rémunéré pour l'utilisation de ses végétaux. Si le projet de loi C-18 n'est pas adopté, nous perdrons ce partenaire avant même d'avoir eu la chance d'évaluer entièrement la place que leurs végétaux pourraient occuper dans l'Ouest canadien.

Autre exemple, voilà quelques années déjà que nous intensifions notre collaboration avec un autre de nos partenaires dans l'hybridation des céréales. Ce programme en plein essor pourrait voir sa croissance s'accélérer si le projet de loi C-18 est adopté pour mettre à jour notre Loi sur la protection des obtentions végétales.

Cette croissance est le fruit de nos efforts constants, mais nos objectifs ne pourront être atteints que si le Canada adhère à l'UPOV 91 et en applique toutes les dispositions. Cette initiative

will involve significant investment and the development of a new stream of material for the ultimate benefit of the farmers of Western Canada.

Passing Bill C-18 and updating our Plant Breeders' Rights Act to reflect the terms of UPOV 91 will create an environment which will attract investment, resulting in new tools, technologies, resources and germplasm. This, in turn, will directly benefit farmers and enable them to grow internationally competitive crops.

Amending our PBR Act will also entrench the right of farmers to save their own production to use as seed on their own farms, which the current act is silent on, and will ensure that breeders are able to freely use protected varieties for research and breeding purposes, to ensure the continued development of improved varieties.

Having said all this, the use of plant breeders' rights is not a requirement. Breeders and their representatives choose whether to use PBR or not. Farmers, too, can choose to grow varieties which are protected by PBR or not. If they choose not to grow PBR-protected varieties, they simply forgo accessing the improved performance of those specific varieties which are protected by PBR.

PBR is a key tool used by many breeding programs. The passage of Bill C-18 and updating our Plant Breeders' Rights Act to conform with UPOV 91, and to be consistent with most of the rest of the world, will ensure that Canada is a place in which investments are made for the benefit of breeders and farmers. New investment in plant breeding is critical for Canada to ensure our agriculture industry can compete internationally.

Thank you for your attention. I look forward to answering any questions you might have.

The Acting Chair: Thank you very much. We will now begin the questioning.

Senator Tardif: Thank you for your most informative presentations. It's obvious that all three of you strongly support Bill C-18, but there are concerns out there. I have just received a letter from a concerned Canadian citizen. Let me read a portion of it to you:

. . . I am dismayed by the implications of Bill C-18 for those farmers and for the future of our food.

exigera d'importants investissements ainsi que le développement d'une nouvelle gamme de matériel de reproduction au bénéfice des agriculteurs de l'Ouest canadien.

L'adoption du projet de loi C-18 et la mise à jour de la Loi sur la protection des obtentions végétales en fonction des modalités de l'UPOV 91 créeront un environnement propice aux investissements, ce qui se traduira par un accès accru à des outils, des technologies, des ressources et du matériel génétique dont nous ne disposons pas actuellement. Ce sont les agriculteurs qui en sortiront gagnants en acquérant la capacité de produire des récoltes capables de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux.

La modification de la Loi sur la protection des obtentions végétales va en outre enchâsser le droit des agriculteurs de conserver leur propre production pour s'en servir comme semence sur leur ferme, un droit dont la loi en vigueur ne traite pas. Cela fera également en sorte que les obtenteurs pourront utiliser librement les variétés protégées à des fins de recherche et d'hybridation afin d'assurer le développement continu de variétés toujours plus performantes.

Cela dit, le recours aux obtentions végétales n'est pas une obligation. C'est une décision qui revient aux sélectionneurs et à leurs représentants. Les agriculteurs peuvent aussi choisir d'utiliser ou non des variétés qui sont protégées par des obtentions végétales. S'ils décident de ne pas le faire, ils se privent simplement du rendement accru que permettent ces variétés protégées.

L'obtention végétale est l'un des importants outils disponibles dans le cadre de nombreux programmes de sélection. En adoptant le projet de loi C-18 et en mettant ainsi à jour la Loi sur la protection des obtentions végétales afin de se conformer à l'UPOV 91 et de se mettre au diapason de la plupart des autres pays du monde, on fera en sorte que le Canada devienne un endroit où l'on peut investir au bénéfice des sélectionneurs et des agriculteurs. Pour que notre industrie agricole puisse continuer à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux, nous avons absolument besoin de nouveaux investissements dans la sélection végétale.

Je vous remercie de votre attention. Je me ferai un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Le président suppléant : Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

La sénatrice Tardif : Un grand merci pour tous ces renseignements que vous nous fournissez. Il apparaît évident que vous êtes tous les trois entièrement favorables au projet de loi C-18, mais certains autres intéressés ont émis des réserves. Je viens tout juste de recevoir une lettre d'un citoyen canadien qui m'exprime ses préoccupations. Permettez-moi de vous en lire un extrait :

[...] Je suis consterné par les répercussions du projet de loi C-18 pour ces agriculteurs et l'avenir de notre secteur alimentaire.

Bill C-18 is the latest assault on smaller farmers by large seed producing companies, because of the ambiguity over “storing” seed. The large plant breeder companies want the exclusive right to stock seed under the same legislation. That means the breeders will drive away competition and inevitably take control over our food.

Could you comment on this?

Mr. Wickett: From my understanding, the only difference between a large farmer and a small farmer is the number of bags of seed he puts in the back of his truck. Everything about it is the same; whether you have a thousand acres or a hundred thousand, it is exactly the same. It has no bearing, the size of your farm.

Senator Tardif: Does anybody else want to comment on the concerns that some farmers are having with this?

You are representing the seed companies, Ms. Armstrong.

Ms. Armstrong: I would say that listening to those comments and concerns, they seem to be based on some misunderstandings that I think we have addressed in our comments in terms of what the implications are.

Senator Tardif: How long can a farmer save the seeds for?

Ms. Armstrong: Their own seed?

Senator Tardif: No. Let's say they bought a plant-protected variety seed. How long would you allow the farmer to save the seed for?

Ms. Armstrong: For their own use, as long as they want.

Senator Tardif: In Australia they're given one year. Is it the intention of the plant breeder companies to limit it to one year?

Ms. Armstrong: Not as far as I'm aware. With respect, we're not in Australia, and they have a very different system.

Senator Tardif: I agree, but their system moves to an end-point royalty, which is possible under the existing legislation of Bill C-18, so it could be moving in that direction.

What distinction do you make between the stocking and saving of seed?

Ms. Armstrong: This is beyond my expertise, but stocking implies it would be for sale; saving is for own use.

Senator Tardif: If a farmer is storing, binning, bagging his seed for any length of time, you have no problem with that?

Ms. Armstrong: Not for their own use.

Le projet de loi C-18 est la plus récente attaque des grandes entreprises de production de semences à l'endroit des petits agriculteurs en raison de l'ambiguïté qu'il laisse planer quant au « stockage » des semences. Les grandes entreprises de sélection végétale réclament le droit exclusif de stocker des semences en vertu de cette même loi. Ainsi, les sélectionneurs vont écarter toute concurrence et inévitablement prendre le contrôle de notre alimentation.

Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Wickett : À mon sens, la seule différence entre un grand agriculteur et un petit agriculteur est le nombre de sacs de semences qu'il charge dans son camion. Tout le reste est pareil; que vous cultiviez un millier d'acres ou bien 100 000, c'est exactement la même chose. La taille de la ferme n'a aucune importance.

La sénatrice Tardif : Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait nous dire ce qu'il pense des préoccupations exprimées par certains agriculteurs à ce sujet?

Vous représentez les entreprises semencières, madame Armstrong.

Mme Armstrong : J'ai l'impression que ces commentaires et ces réserves qui ont été exprimés résultent de certains malentendus que nous avons tenté de dissiper dans nos observations relativement aux conséquences de tout cela.

La sénatrice Tardif : Pendant combien de temps un agriculteur peut-il conserver des semences?

Mme Armstrong : Ses propres semences?

La sénatrice Tardif : Non. Supposons qu'il a acheté des semences d'une variété protégée. Pendant combien de temps peut-il les conserver?

Mme Armstrong : Si c'est pour sa propre utilisation, aussi longtemps qu'il le veut.

La sénatrice Tardif : En Australie, on leur accorde une année. Est-ce que les entreprises de sélection végétale ont l'intention d'imposer cette limite d'un an?

Mme Armstrong : Pas à ce que je sache. Le système australien est très différent du nôtre.

La sénatrice Tardif : Oui, mais ils ont recours à une formule de redevances de fin de chaîne, ce qui pourrait arriver ici en application du projet de loi C-18.

Quelle distinction faites-vous entre le stockage et la conservation des semences?

Mme Armstrong : C'est en dehors de mon champ d'expertise, mais je dirais qu'on les stocke dans le but de les vendre et qu'on les conserve pour les utiliser soi-même.

La sénatrice Tardif : Un agriculteur peut stocker, ensiler et emballer ses semences aussi longtemps qu'il le veut et vous n'y voyez aucun problème?

Mme Armstrong : Pas si c'est pour sa propre utilisation.

Senator Tardif: UPOV advises governments on how to interpret their obligations upon adopting UPOV 91. Once we sign on to UPOV 91, it advises governments on how to apply farmers' privilege. They advise to save seed only to wheat, barley and oats, for example, and deny it to farmers who grow vegetables, fruits, soybean, canola and lentils. Is that a concern to you, for example, in the horticulture industry?

Ms. Hart: Not for potatoes, no, because we can only store. It is not like the other commodities, where they may be able to store the seed for two or three years. Potatoes are only a one-season crop, so I don't think that would be an issue for our industry.

Senator Tardif: What about for you, Mr. Wickett?

Mr. Wickett: Just to correct you: If I buy a plant breeder right for lentil — and most of them come out of the University of Saskatchewan — I can reuse that seed until I don't feel like using it anymore.

Senator Tardif: But you understand that once we sign on to UPOV 91, governments are advised on how to interpret obligations, and some seeds could be not exempted from the farmers' privilege, canola for example. Is that a concern?

Mr. Wickett: That's the case right now with canola and soybeans, and I grow both of those on my farm. I have the option to grow an "open-pollinated" that doesn't have the traits that the plant breeders' right has put in, whether it is a Roundup Ready variety or something other than that. I choose to grow those varieties. Economically, they're so superior that the cost of buying the seed each year far outweighs anything else. My net return is double from that.

Ms. Armstrong: I think we need to be careful not to confuse varieties that are protected under plant breeders' rights and varieties that contain patented traits, which is a whole different form of protection. In referring to canola, for example, it is a matter of a lot of the products out there containing a patented trait which would have implications for how they're used and sold. That's a different situation from plant breeders' rights.

Senator Tardif: The act would exempt farmers from the Plant Breeders' Rights Act, and it talks about the farmers' holdings. How do you interpret the term "farmer's holding"? Would it include rented or leased land, or only land to which the farmer has title, or land on which there's a mortgage? What would you consider when you are applying plant breeders' rights?

La sénatrice Tardif : La convention UPOV 91 est assortie de directives d'orientation à l'intention des gouvernements qui doivent interpréter les obligations qu'elles leur imposent. Une fois qu'il adhère à l'UPOV 91, un gouvernement peut suivre les indications fournies quant à l'application du privilège de l'agriculteur. On recommande de permettre la conservation des semences pour le blé, l'orge et l'avoine, par exemple, mais pas pour les légumes, les fruits, le soya, le canola et les lentilles. Est-ce que cela pourrait vous causer des difficultés dans l'industrie horticole, pour utiliser cet exemple?

Mme Hart : Pas pour les pommes de terre. Contrairement à d'autres produits dont on peut emmagasiner les semences pendant deux ou trois ans, la pomme de terre est une récolte d'une seule saison, ce qui fait que le problème ne se pose pas dans notre secteur.

La sénatrice Tardif : Qu'en est-il du vôtre, monsieur Wickett?

M. Wickett : Si je puis me permettre un correctif, lorsque je me porte acquéreur d'une obtention végétale pour des lentilles — et la plupart proviennent de l'Université de la Saskatchewan — je peux réutiliser la semence autant de fois que je le désire.

La sénatrice Tardif : Vous comprenez bien que les gouvernements qui adhèrent à l'UPOV 91 reçoivent des recommandations sur la manière d'interpréter leurs obligations, et certaines semences ne pourraient pas être exemptées en vertu du privilège de l'agriculteur, comme le canola. Est-ce pour vous une source de préoccupation?

M. Wickett : C'est le cas actuellement avec le canola et le soya, deux plantes que je cultive sur ma ferme. J'ai l'option de faire de la culture à pollinisation libre en n'utilisant pas les caractéristiques développées par les sélectionneurs, qu'il s'agisse de la variété Round-Up Ready ou de quelque chose de semblable. C'est moi qui décide de cultiver les variétés sélectionnées. Elles offrent un rendement nettement supérieur qui compense amplement les coûts engagés annuellement pour l'achat des semences.

Mme Armstrong : Je pense qu'il faut bien faire la distinction entre les variétés protégées en vertu d'une obtention végétale et celles qui renferment des caractéristiques brevetées, une forme de protection totalement différente. Dans le cas du canola par exemple, il y a un grand nombre de produits ayant une caractéristique brevetée qui influe sur la façon dont ils sont utilisés et vendus. Ce n'est pas du tout la même situation pour les obtentions végétales.

La sénatrice Tardif : Le projet de loi exempterait un agriculteur de l'application de la Loi sur la protection des obtentions végétales en faisant référence à ce qui se passe sur son exploitation. D'après vous, qu'est-ce qu'on entend exactement par « son exploitation »? Est-ce que cela inclut les terres louées, ou seulement celles dont il est propriétaire ou au titre desquelles il a contracté une hypothèque? Qu'est-ce qui est pris en considération pour l'application des obtentions végétales?

Mr. Wickett: I'm not too sure of your question as far as holdings are concerned. What I can seed it on?

Senator Tardif: That's right and what you might be paying royalties on.

Mr. Wickett: You would pay royalties on the seed.

Senator Tardif: That's right. But having your farmer's privilege on leased land, for example, do you use your farmer's privilege on leased land or rented land?

Mr. Wickett: Absolutely. That's two thirds of my acres.

Senator Tardif: That's your understanding? That term is not defined.

Mr. Wickett: As far as I know, I have never seen that have any bearing on a lease agreement or rental agreement.

Senator Tardif: I'll leave it at that for now.

Senator Plett: I would like to follow up on Senator Tardif's first question with regard to the stocking, storing, binning and bagging. Are you aware that that particular issue was raised in the House of Commons and in fact was amended to accommodate the concern Senator Tardif raised?

Mr. Wickett: No, I was not.

Senator Plett: Fair enough. I wanted to put it on the record, so thank you.

My question to the two of you here is this: Generally, are the farmers across the country — horticultural farmers, wheat growers — supportive of this legislation? I know the two of you clearly are. Are your farmers equally supportive of this?

Mr. Wickett: It was brought up at our convention amongst our members and there was a lot of support for that. In fact, I don't know of anybody that was against it.

Ms. Hart: The horticultural industry is definitely in favour of this. As I mentioned, we've been discussing this for many years. Our public breeding program only has one breeder and we are limited to what we can develop. A lot of international companies are just waiting for the opportunity to come to Canada and start working with our breeding program and introduce new varieties, so we are 100 per cent in favour of this.

Senator Plett: There has been some criticism that the farmers' privilege does not extend to enough farmers. I read today that there was criticism that it did not extend to horticultural farmers. Is that true?

M. Wickett : Je ne sais pas trop ce que vous voulez savoir concernant ce qui peut se passer sur mon exploitation. Vous voulez dire ce que je peux y semer?

La sénatrice Tardif : C'est cela; ces produits au titre desquels vous devez payer des redevances.

M. Wickett : Les redevances sont payées sur les semences.

La sénatrice Tardif : C'est exact. Mais est-ce que vous pouvez, par exemple, bénéficier du privilège de l'agriculteur pour des terres qui sont louées?

M. Wickett : Tout à fait. C'est le cas des deux tiers de ma superficie cultivée.

La sénatrice Tardif : C'est ce que vous comprenez? Il n'y a pas de définition à ce sujet.

M. Wickett : Pour autant que je sache, le fait qu'une terre soit louée n'a aucune conséquence.

La sénatrice Tardif : Je vais en rester là pour l'instant.

Le sénateur Plett : J'aimerais poursuivre dans le sens de la première question de la sénatrice Tardif concernant le stockage, l'ensilage et l'emballage des semences. Saviez-vous que ce problème avait été soulevé du côté de la Chambre des communes et qu'un amendement avait été apporté pour répondre à la préoccupation exprimée par la sénatrice Tardif?

M. Wickett : Non, je l'ignorais.

Le sénateur Plett : D'accord. Je voulais seulement que cela soit bien clair.

J'ai une question pour les deux témoins qui sont à mes côtés. D'une manière générale, est-ce que les agriculteurs canadiens — tant du côté des horticulteurs que des producteurs de blé — appuient ce projet de loi? C'est manifestement le cas pour vous deux, mais est-ce la même chose pour les agriculteurs que vous représentez?

M. Wickett : La question a été soulevée lors de notre congrès et nos membres ont exprimé un soutien bien senti. De fait, je ne connais personne qui s'y oppose.

Mme Hart : Il ne fait aucun doute que l'industrie horticole appuie cette initiative. Comme je l'indiquais, nous discutons de ces questions depuis bien des années déjà. Notre programme public d'hybridation ne peut compter que sur un seul sélectionneur, ce qui limite nos capacités. De nombreuses entreprises étrangères attendent simplement d'avoir l'occasion de venir au Canada pour y introduire de nouvelles variétés en collaboration avec notre programme de sélection végétale. Nous sommes donc entièrement favorables à cette démarche.

Le sénateur Plett : Certains ont fait valoir que le privilège de l'agriculteur n'est pas octroyé à un nombre suffisant d'entre eux. J'ai d'ailleurs lu aujourd'hui que c'était le cas des horticulteurs. Est-ce bien vrai?

Ms. Hart: I can only speak for potatoes, and it does not affect us because we are a one-year commodity. I would assume that that might be similar in the other horticultural commodities as well. I would assume that that comment would reflect a small majority.

Senator Plett: This does not affect your industry?

Ms. Hart: Not to the extent that it may affect others.

Senator Plett: I think you said that Canterra Seeds is based in Winnipeg? Is that the head office?

Ms. Armstrong: Yes.

Senator Plett: You are not a multinational conglomerate based somewhere in the evil United States, as some people would want us to believe?

Ms. Armstrong: No.

Senator Plett: What would you say to the comment that the plant breeders' rights primarily are set up to help — I'll use a just a few — Monsanto, DuPont Pioneer, Bayer CropScience? Do they help Canterra in the same manner?

Ms. Armstrong: They do. That's what I was trying to get at with my comments. We are a company with a total of 27 on staff. We are not even close to being a national company, never mind multinational. It would benefit us, as I indicated by the material we have access to, through working with breeders around the world. It would extend that ability to bring material to Western Canada and commercialize varieties that would work well and benefit the farmers in Western Canadian agriculture.

I want to stress that this also benefits not just small, private companies but also public breeding programs because increased royalties will flow back to the public programs at least as much as they will to private breeding programs. All breeding programs, regardless of the size, whether public or private, will benefit.

Senator Plett: So many Canadian companies will benefit from this?

Ms. Armstrong: Yes.

Senator Plett: Thank you.

You deal with farmers. Can you talk about your impression of the Advance Payment Program?

Mr. Wickett: The Advance Payment Program is a great tool. I would like to see it advanced and expanded a little bit. With the size of farms these days and the price of commodities, the cost of expenses and everything else, the limits for some of the farmers are a little bit small, although we recognize the position of the

Mme Hart : Je peux vous parler seulement de la situation pour les pommes de terre. Nous ne sommes pas touchés, car nos récoltes se limitent à une seule saison. Je présume que c'est un peu la même chose pour les autres produits horticoles et que ce commentaire reflète l'opinion d'une faible majorité.

Le sénateur Plett : Cela n'a pas d'impact sur votre industrie?

Mme Hart : Dans une moindre mesure que pour d'autres.

Le sénateur Plett : Je crois vous avoir entendu dire que Canterra Seeds est installée à Winnipeg. S'agit-il du siège social de l'entreprise?

Mme Armstrong : Oui.

Le sénateur Plett : Vous n'êtes donc pas l'un de ces vilains conglomerats multinationaux établis aux États-Unis, comme certains voudraient nous le faire croire?

Mme Armstrong : Non.

Le sénateur Plett : Que répondriez-vous à ceux qui prétendent que le régime des obtentions végétales est structuré d'abord et avant tout pour bénéficier à Monsanto, DuPont Pioneer, Bayer CropScience, pour ne nommer que quelques-unes de ces multinationales? Est-ce que Canterra en profite dans la même mesure?

Mme Armstrong : Bien sûr que oui. C'est ce que j'essayais de faire valoir dans ma déclaration préliminaire. Notre entreprise emploie un total de 27 personnes. Nous sommes loin de ce qu'on pourrait qualifier d'entreprise nationale, et je ne vous parle même pas des multinationales. Comme je l'indiquais, nous en bénéficierions en ayant accès au matériel de reproduction provenant de sélectionneurs de toute la planète. Nous serions ainsi mieux à même d'utiliser ce matériel pour mettre sur le marché des variétés qui produiraient de bons rendements et rapporteraient gros aux agriculteurs de l'Ouest canadien.

Je veux insister sur le fait que ce serait avantageux non seulement pour les petites entreprises privées, mais aussi pour les programmes publics de sélection végétale qui toucheraient des redevances accrues tout au moins dans la même mesure que les sélectionneurs privés. Ce serait donc avantageux pour tous les sélectionneurs, peu importe leur taille, et qu'ils soient publics ou privés.

Le sénateur Plett : Alors de nombreuses entreprises canadiennes en bénéficieraient?

Mme Armstrong : Oui.

Le sénateur Plett : Merci.

Vous travaillez auprès des agriculteurs. Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez du Programme de paiement anticipé?

M. Wickett : Le Programme de paiement anticipé est un outil formidable. Je souhaiterais même que l'on en élargisse la portée. Étant donné la taille des exploitations agricoles actuelles, le prix des intrants et toutes les autres dépenses à engager, les plafonds établis sont trop bas pour certains agriculteurs. Nous sommes

federal government and respect we that. But it's a great program and certainly we don't want to see any changes to it, or for it to get worse.

Senator Plett: Ms. Hart, would your farmers be able to take advantage of this program?

Ms. Hart: Absolutely. The potato industry does currently take advantage of that. I know in our province that it certainly benefits the growers that do take advantage of it. With the price of operations continually increasing, it's that bridge to help them get through to the next season. This will definitely help them. Any changes to the program that I've heard of will definitely be received very positively.

Senator Plett: I'll ask my last question, and I think Ms. Hart touched on this. It's important for Canada to keep up with other countries. As you said, we're one of three developed countries who are not part of UPOV 91. There has been criticism that we are being eaten up by other countries and we shouldn't just follow. For us to properly operate in this day and age and to operate with the trade agreements that we have across the country, we need to obviously advance, I would assume. So without UPOV 91, we are definitely not keeping up with other countries.

You're all nodding.

Ms. Armstrong: I agree. It disadvantages us not just at home. It's an international market these days, so if we can't grow competitive crops, we are not going to be commercially and internationally successful.

Senator Plett: My last question was asked last week of three witnesses who were sitting where you are sitting and their presentations were equally positive: Is there anything you don't like about Bill C-18? This is not necessarily verbatim, but they kind of all replied that their biggest concern about Bill C-18 is that it has not yet been passed. Would you agree with that assessment?

Thank you.

The Acting Chair: Senator Unger do you have a supplementary question?

Senator Unger: Yes, my question is for Dr. Armstrong.

You touched on royalties. Would you explain how royalties are collected and paid, and what amount of money are we talking about?

Ms. Armstrong: The royalties are paid — or they are collected on the sale of pedigreed seed, so the various pedigrees. The pedigree that is used commercially is certified seed. There are higher pedigrees involved in production. When that pedigreed

toutefois conscients de la position dans laquelle se trouve le gouvernement fédéral et nous respectons ses décisions. C'est tout de même un programme formidable et nous ne voudrions certes pas que l'on en limite l'efficacité.

Le sénateur Plett : Madame Hart, est-ce que les agriculteurs de votre secteur peuvent bénéficier de ce programme?

Mme Hart : Certainement. C'est le cas actuellement pour l'industrie de la pomme de terre. Je sais que les producteurs de ma province en tirent assurément parti. Avec les coûts d'exploitation qui ne cessent de grimper, cette aide est souvent la bienvenue pour se rendre jusqu'à la saison suivante. À n'en pas douter, ce sera avantageux pour eux. Je peux vous assurer que tous les changements dont j'ai entendu parler concernant ce programme seront très bien accueillis.

Le sénateur Plett : Ma dernière question porte sur un sujet déjà abordé par Mme Hart, si je ne m'abuse. Il est important que le Canada puisse suivre le rythme imposé par d'autres pays. Comme vous le savez, nous sommes l'un des trois pays développés à ne pas avoir adhéré à l'UPOV 91. Certains ont fait valoir que d'autres pays nous ont simplement damé le pion et que nous ne devrions pas nous contenter de suivre la parade. Dans le contexte actuel où nous avons conclu toutes ces ententes commerciales, je présume que nous n'avons d'autre choix que d'aller de l'avant. Si nous n'adhérons pas à l'UPOV 91, nous allons certes prendre du retard sur la scène internationale.

Vous semblez tous acquiescer.

Mme Armstrong : Je suis d'accord. Ce n'est pas seulement au Canada que nous sommes défavorisés. Compte tenu de la mondialisation des marchés, nos agriculteurs ne pourront pas être prospères sans des cultures offrant des rendements concurrentiels.

Le sénateur Plett : J'ai une toute dernière question que j'ai déjà posée la semaine dernière à trois témoins qui étaient tout aussi favorables que vous l'êtes à ce projet de loi. Est-ce qu'il y a quelque chose dans le projet de loi C-18 qui ne vous plaît pas? Sans les citer textuellement, je vous dirais qu'ils ont tous répondu que ce qu'ils trouvaient surtout regrettable concernant ce projet de loi, c'est qu'il n'avait pas encore été adopté. Êtes-vous du même avis?

Merci.

Le président suppléant : Une question supplémentaire, sénatrice Unger?

La sénatrice Unger : Oui, ma question s'adresse à Mme Armstrong.

Vous avez parlé des redevances. Pouvez-vous nous expliquer comment ces redevances sont perçues et payées, et nous indiquer quel montant cela peut représenter?

Mme Armstrong : Les redevances sont payées ou perçues sur la vente des semences contrôlées, en fonction des différentes sélections. La cote d'amélioration génétique utilisée dans le commerce est celle de semence certifiée. Il en existe des plus

seed is sold, the royalty is applied. It is collected by the person or company selling that seed and then remitted to the breeding organization. It depends on the channel, whether it goes directly to them. For the varieties we have rights to, those royalties flow to us and we pass them on to the breeders. The amount will depend on the popularity of a variety, but it can be millions and millions of dollars.

Senator Unger: Do you collect anything for handling this flow-through of royalties?

Ms. Armstrong: We are compensated for our services in terms of the services we provide to the seed growers and the seed breeders.

Senator Unger: Thank you.

[Translation]

Senator Dagenais: I would like to thank our three guests. Mr. Wickett, you made it clear that you are in favour of Bill C-18. As you know, in terms of the legislative framework for plant breeders in Canada's main partner countries, several already comply with what is known as UPOV 91. A number of Bill C-18 supporters have said that this will allow Canadian farmers to access various seed varieties that sometimes come from other countries, which will promote research and innovation.

Could you give us some examples of seed varieties from other countries that might be useful for Canadian farmers? Also, how will those varieties be innovative for our agriculture?

[English]

Mr. Wickett: Thank you for the question. An example right now, this year, is the entire Western wheat and durum crop. Only 5 per cent the durum grown in Western Canada this year was in the top number one grade. The reason for that was fusarium head blight. It's not a fungus that we want. There are varieties out there. The U.S. is miles ahead of us and Europe is ahead of us in having varieties that are resistant to this. The only option we have is to spray chemicals. We have a three- to five-day window. If we run into rain during that period and can't get on the land, we're in a real predicament. So we need plant breeding. We need this and we need it now. We needed it last year.

This disease does not go away. I believe the life cycle in which it can survive in the soil is seven years, and it does not go away. We need some plant breeding to avoid that.

élevées. Lorsque cette semence contrôlée est vendue, la redevance s'applique. Elle est perçue par la personne ou l'entreprise qui vend la semence, puis remise à l'organisation responsable de la sélection végétale. Selon les modalités retenues, elle peut être versée directement ou non. Pour les variétés dont nous détenons les droits, ces redevances nous sont payées et nous les transférons aux sélectionneurs. Le montant à payer varie en fonction de la popularité de la variété, mais cela peut représenter plusieurs millions de dollars.

La sénatrice Unger : Est-ce que vous touchez une certaine somme au titre de ces redevances qui vous passent entre les mains?

Mme Armstrong : Nous sommes rémunérés pour les services que nous offrons aux agriculteurs et aux obtenteurs de semences.

La sénatrice Unger : Merci.

[Français]

Le sénateur Dagenais : J'aimerais remercier nos trois invités. Monsieur Wickett, vous avez clairement indiqué que vous étiez en faveur du projet de loi C-18. Vous savez que, dans le cadre législatif en matière d'obtention végétale dans les principaux pays partenaires du Canada, plusieurs se conforment déjà à ce qu'on appelle l'UPOV 91. Plusieurs partisans du projet de loi C-18 ont dit que cela permettra aux agriculteurs canadiens d'accéder à différentes variétés de semences qui proviennent parfois d'autres pays, et que cela favorisera la recherche et l'innovation.

J'aimerais que vous nous donniez des exemples de variétés de semences qui proviendraient d'autres pays et qui pourraient être utiles aux agriculteurs canadiens. Du même coup, en quoi ces variétés seront-elles novatrices pour notre agriculture?

[Traduction]

M. Wickett : Merci pour la question. Je pourrais vous donner comme exemple toute la récolte de blé et de blé dur dans l'Ouest canadien. Une proportion d'à peine 5 p. 100 de la récolte de blé dur dans l'Ouest canadien a été classée cette année dans la catégorie 1. C'est la fusariose de l'épi qui en est responsable. C'est un champignon dont personne ne veut. Il existe ailleurs dans le monde des variétés qui y résistent. Les Européens ont une longueur d'avance sur nous en la matière, et les États-Unis font encore mieux. Nous n'avons d'autre choix que d'épandre des produits chimiques. Nous disposons d'une période d'à peine trois à cinq jours pour ce faire. Si la pluie nous empêche d'accéder à nos terres pendant cette période, nous sommes vraiment dans le pétrin. Il nous faut donc avoir accès dès maintenant à ces nouvelles variétés; cela a déjà trop traîné.

Cette maladie ne va pas disparaître d'elle-même. Je pense qu'elle peut survivre dans le sol pendant sept ans. Nous avons besoin de nouvelles variétés capables d'y résister.

I believe we had 4.5 million acres of durum wheat, which is the pasta wheat, and the difference between a number one and a number four or five was \$5 a bushel on a 50-bushel average crop. You do the math. At 4.5 million acres at \$250 an acre, it's big-time money.

Senator Ogilvie: I want to thank all of you, especially you Mr. Wickett, for clearly explaining the incredibly important aspect of plant breeders' rights with regard to giving Canadian producers the opportunity to compete in the world market and the ability to have access to the latest developments in these areas.

I was involved in getting the first plant breeders' rights program when I was a member of the National Biotechnology Advisory Committee. Canada had no protection whatsoever, and we fought hard to get that. It took a long time to get examples in place. Now, it surprises me to be on a committee where we find we're out of date again and trying to catch up to give our producers access to a competitive position.

My question is to you, Ms. Hart, and it relates to understanding something at the bottom of the first page and the top of the second page of your presentation where you refer to the harvested seed area. I assume that means the acres planted. You indicate that 50 per cent of it is in Atlantic Canada and another 13 per cent of it is in Ontario and Québec. Yet, of the total potato production in Canada, you say that 50 per cent is west of Thunder Bay. I assume that means that the productivity is much higher west of Thunder Bay, because if the amount of acres planted is lower but the yield is higher, there must be some factor. Have I misunderstood what this means?

Ms. Hart: Sorry, that was probably the way I worded it. The percentages I gave were for seed acres across Canada, but for total potato production, including production for fresh for consumers and for processing for French fries and potato chips, over 50 per cent of that, including seed, processing and fresh, is west of Thunder Bay. I apologize for that.

Senator Ogilvie: I see. So the first part just deals with the production of seed for sale in that sense, not the total.

Ms. Hart: Yes.

Senator Ogilvie: I thought it might be a possibility, but I wanted to be absolutely clear. Thank you very much.

Ms. Hart: Sorry about that.

Senator Moore: Thank you, witnesses, for being here.

Je crois que nous avons 4,5 millions d'acres de blé dur, celui qu'on utilise pour les pâtes, et la différence de prix entre la catégorie 1 et le grade 4 ou 5 s'établissait à 5 \$ le boisseau avec un rendement moyen de 50 boisseaux à l'acre. Le calcul est simple. Un manque à gagner de 250 \$ l'acre pour 4,5 millions d'acres, ça fait énormément d'argent.

Le sénateur Ogilvie : Je tiens à tous vous remercier, et particulièrement M. Wickett, de nous avoir expliqué aussi clairement l'importance que revêtent les obtentions végétales pour que les agriculteurs canadiens puissent soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux et avoir accès aux innovations les plus récentes dans leur domaine.

J'ai participé à la mise au point du premier programme d'obtentions végétales alors que j'étais membre du Comité consultatif national de la biotechnologie. Aucune protection semblable n'était accessible au Canada, et nous avons mis les bouchées doubles pour y parvenir. Me voilà maintenant étonné de me retrouver au sein d'un comité qui doit constater que nous accusons à nouveau un retard à combler sans faute pour que nos agriculteurs ne soient pas défavorisés par rapport à leurs concurrents.

J'ai une question pour vous, madame Hart. J'essaie de comprendre ce que vous entendez par superficie de semences récoltées au début de la deuxième page de vos notes d'allocation. Vous indiquez qu'on en trouve 50 p. 100 dans le Canada atlantique et 13 p. 100 en Ontario et au Québec. Vous ajoutez toutefois que plus de 50 p. 100 de la production totale de pommes de terre au Canada s'effectue à l'ouest de Thunder Bay. J'en déduis que la productivité doit être beaucoup plus élevée à l'ouest de Thunder Bay, car il doit y avoir un facteur qui explique un rendement plus élevé malgré une superficie cultivée inférieure. Est-ce qu'il y a quelque chose qui m'échappe?

Mme Hart : Désolée, c'est sans doute la façon dont je l'ai exprimé. J'ai d'abord indiqué les pourcentages correspondant à la superficie de semences récoltées au Canada, mais pour ce qui est de la production totale, tant pour les pommes de terre fraîches destinées à la consommation que pour celles qui seront transformées en frites et en croustilles, et en incluant les semences, plus de 50 p. 100 s'effectue effectivement à l'ouest de Thunder Bay. Je n'ai peut-être pas été assez claire.

Le sénateur Ogilvie : Je vois. Les premiers pourcentages donnés correspondent donc uniquement à la production de semences destinées à la vente, et non la production totale.

Mme Hart : Oui.

Le sénateur Ogilvie : Je croyais que cela pouvait être l'explication, mais je voulais en être absolument certain. Merci beaucoup.

Mme Hart : Désolée encore une fois.

Le sénateur Moore : Merci à nos témoins d'être présents aujourd'hui.

Mr. Wickett, you mentioned the matter of the end-point royalties. They are not in this bill; we've been told that by other witnesses. If they came into being in the future, farmers would be the ones who would pay that royalty. Do you think that farmers should obtain or acquire an intellectual property interest in the seed that was created from such research?

Mr. Wickett: From public research are you thinking?

Senator Moore: From the monies that come from the farmers by way of an end-point royalty and that are put into research. Do you think they should acquire an interest in the result of that research?

Mr. Wickett: No, I don't. Like I said in my presentation, if I listen to a song, I don't get a cut of the album sales.

Senator Moore: You didn't help to produce that song.

Mr. Wickett: No.

Senator Moore: It's a big difference.

Mr. Wickett: I could see an end-point royalty if we adjusted maybe where the commissions are. We have a tariff on us right now that comes off and goes to the wheat commissions of the various provinces. They, in turn, take that money and invest it back into research. From a wheat growers' standpoint, we have not taken a position on end-point royalties. It would depend how it was collected and where it was directed.

Senator Moore: We had some evidence last week from one of the witnesses — I don't know if it was in New Zealand or Australia, somewhere — that an entity was put in place by the farmers that would acquire a certain percentage interest in the intellectual property, in what was created, and proceeds would then be distributed to the farmers who contributed to it. I thought that was pretty good actually because it gave them a reason to continue to work to keep their level of productivity up, but they were going to see something coming back. In the future, if this comes up, you might want to look at that model.

Ms. Armstrong, in answering the question from Senator Tardif, you said that the retailer collects upon selling. It collects the proceeds of the sale of a pedigree seed and then passes it on to the breeders, and the retailer gets compensated for services. Is the compensation a percentage of the sale price, or is it a negotiated lump sum per year, per crop? How does that work?

Ms. Armstrong: I was trying to be more general than specific to retailers because pedigreed seed is sold through different channels. What I was trying to say is that, whatever that channel is, the

Monsieur Wickett, vous avez parlé des redevances de fin de chaîne. D'autres témoins nous ont indiqué que ce projet de loi n'en traite pas. Si on devait un jour appliquer une telle formule, ce sont les agriculteurs qui devraient payer cette redevance. Croyez-vous que les agriculteurs devraient obtenir ou acquérir un droit de propriété intellectuelle au titre d'une semence issue de ces efforts de recherche?

M. Wickett : Vous pensez à la recherche publique?

Le sénateur Moore : Je pense aux sommes versées par les agriculteurs au titre d'une redevance de fin de chaîne qui sont réinvesties dans la recherche. Pensez-vous qu'ils devraient acquérir des droits de propriété sur les fruits de cette recherche?

M. Wickett : Je ne crois pas. Comme je l'indiquais dans mes remarques préliminaires, lorsque j'écoute une chanson, je n'ai pas droit à une part sur les ventes de l'album.

Le sénateur Moore : Mais vous n'avez pas contribué à la production de cette chanson.

M. Wickett : Non.

Le sénateur Moore : C'est toute la différence.

M. Wickett : Je pourrais envisager une formule fondée sur des redevances de fin de chaîne, si nous pouvions revoir le rôle joué par les commissions. Il y a actuellement un droit qui est prélevé et remis aux commissions du blé des différentes provinces. L'argent ainsi perçu auprès de nos agriculteurs est réinvesti dans la recherche. Les producteurs de blé n'ont pas pris position concernant les redevances de fin de chaîne. Tout dépend de la manière dont on les percevra et de l'utilisation qu'on en fera.

Le sénateur Moore : Il y a un de nos témoins de la semaine dernière qui nous a indiqué — et je ne sais plus trop si c'était en Nouvelle-Zélande ou en Australie — qu'une entité avait été mise en place par les agriculteurs pour acquérir un certain pourcentage des droits de propriété intellectuelle au titre des variétés qui étaient créées. Les sommes ainsi récupérées sont ensuite réparties entre les agriculteurs qui ont contribué. Je trouvais que c'était une excellente idée, car cela motive les agriculteurs à maintenir leur niveau de productivité en sachant qu'ils obtiendront quelque chose en retour. C'est un modèle que vous pourriez sans doute envisager si l'occasion vient à se présenter au Canada.

Madame Armstrong, en réponse à une question de la sénatrice Tardif, vous avez indiqué que les sommes sont perçues par le détaillant au moment de la vente. Il encaisse les recettes de la vente d'une semence contrôlée pour les transférer ensuite aux sélectionneurs, et le détaillant est indemnisé pour ses services. Est-ce que l'indemnisation correspond à un pourcentage du prix de vente ou prend-elle la forme d'un montant forfaitaire annuel qui serait négocié pour chaque produit? Comment est-ce que cela fonctionne?

Mme Armstrong : Mon commentaire se voulait plutôt général, sans viser explicitement les détaillants, car les semences contrôlées peuvent être vendues suivant différentes formules. J'essayais

royalties do flow back to the breeding company, organization or individual, depending on where it comes from. Not all goes through retail is what I'm saying.

Senator Moore: Didn't you say that the entity that handles the money gets paid? I think you said that. You said they get compensated for services. How is that based?

Ms. Armstrong: I think the question was with respect to us as a seed company. We are a company and we provide services and products. So we are compensated for our services and for our products, and that's independent of the royalty that flows to the breeder.

Senator Moore: When you collect this royalty and send it on to the breeder, you don't get any part of that royalty?

Ms. Armstrong: Not the royalty.

Senator Enverga: Thank you for the presentations. I've learned a few things today.

Now that we are adopting UPOV 91, you mentioned that we are far apart from there. We are miles away because we are so far behind other countries with regard to the breeding of plants. Mr. Wickett, is that the way you mentioned it? Are our breeds way behind the breeds that other countries are planting around the world? Is there a way we can catch up?

Mr. Wickett: With respect to certain diseases, fusarium being one of them, we are behind, and, yes, we can catch up. We just need access to that germplasm that's available in other jurisdictions.

Senator Enverga: You say we will just buy the seeds from them, and so we will be allowed to plant their seeds and regrow it from our farms; is that it?

Mr. Wickett: I'm not sure exactly how. I'm on the production end of it, not the breeding, but I understand that the universities around the world, especially, trade germplasm all the time.

Ms. Armstrong: I would add that I think there are two ways that we would benefit. One is that some varieties from other parts of the world may work well here. So if those breeders aren't currently willing to send those varieties to Canada, then that opens up the possibility of those varieties as such. But the other way is their being used by breeders to create even better varieties, so being used for breeding purposes. Again, some breeders from around the world will not send their material, even for crossing purposes, in Canada.

simplement de faire valoir que, peu importe la formule utilisée, les redevances allaient revenir à l'obteneur, que ce soit une entreprise, une organisation ou un individu. Je voulais souligner que toutes les ventes ne se font pas par l'intermédiaire de détaillants.

Le sénateur Moore : Ne disiez-vous pas que c'est l'entité qui perçoit et transfère les sommes qui est indemnisée? Je crois que c'est ce que vous avez indiqué. Vous avez dit qu'ils sont rémunérés pour leurs services. En fonction de quoi cette rémunération est-elle établie?

Mme Armstrong : Je pense que la question portait sur notre entreprise qui produit des semences. Nous fournissons des services et des produits et nous sommes rémunérés en conséquence, ce qui n'a rien à voir avec les redevances qui sont versées à l'obteneur.

Le sénateur Moore : Lorsque vous percevez ces sommes pour les faire parvenir ensuite à l'obteneur, vous ne touchez aucune portion des redevances?

Mme Armstrong : Pas pour les redevances.

Le sénateur Enverga : Merci pour vos exposés. J'ai appris certaines choses aujourd'hui.

Nous nous apprêtons à adhérer à l'UPOV 91, et vous indiquez que nous avons bien du chemin à faire. Nous avons en effet pris beaucoup de retard par rapport à d'autres pays pour ce qui est de la sélection végétale. Est-ce bien ce que vous avez dit, monsieur Wickett? Est-ce que les variétés que vous cultivez sont loin d'être aussi performantes que celles qu'on utilise ailleurs dans le monde? Est-il possible pour nous de rattraper le temps perdu?

M. Wickett : Pour ce qui est de la lutte contre certaines maladies comme la fusariose, nous accusons effectivement du retard, mais nous pouvons combler cet écart. Il faut simplement que nous ayons accès au matériel génétique disponible ailleurs dans le monde.

Le sénateur Enverga : Vous dites que nous allons simplement acheter les semences de ces gens-là pour pouvoir les planter et les réutiliser dans nos fermes, n'est-ce pas?

M. Wickett : Je ne sais pas exactement comment les choses vont se passer. Je suis un producteur, et non un sélectionneur. Je crois toutefois comprendre que des universités de partout sur la planète sont particulièrement actives dans l'échange de matériel génétique.

Mme Armstrong : J'ajouterais que nous pourrions selon moi sortir gagnants sur deux tableaux. Tout d'abord, certaines variétés utilisées ailleurs dans le monde pourraient donner de bons résultats au Canada. Les sélectionneurs qui ont créé ces variétés qui souhaitent actuellement les vendre chez nous pourraient désormais le faire. Il y a aussi la possibilité que les sélectionneurs eux-mêmes les utilisent pour créer des variétés encore plus performantes. Il y a certains obteneurs étrangers qui ne veulent pas envoyer leur matériel génétique au Canada, même à des fins d'hybridation.

Senator Enverga: You mean that there are certain breeds that we don't have here in Canada, and we want to get hold of that for sure?

Ms. Armstrong: Yes.

Senator Enverga: How do we bring them here? With UPOV 91, do we have the capacity to bring them here?

Ms. Armstrong: That's one of those examples that I used where there is a breeding company in Europe, and they are now willing — even just with the potential of UPOV 91 being implemented in Canada, they are now sending their material here for testing. In the past, they wouldn't have sent it for testing. They wouldn't have sent it for anybody to use for crossing purposes. So there are different means. It could be through a company like us, through a public program or through different channels. But they have to decide if they want it to be in Canada or not, number one, and then which channel they want to use.

Senator Enverga: Now that we have all this potential for UPOV 91, how much of an increase in production will we gain from UPOV 91? I heard there will be more investment. Will this be a gain in production of our agricultural products?

Mr. Wickett: With respect to disease resistance, et cetera, that probably, in my particular area, cut the yield potential by 20 per cent this year. It also cut the grade. We went from the top one or two grades down to number 5 in sample. Once we get into the sample grade, it's not even usable for a lot of feed purposes. The amount of money this country lost just on this last crop is phenomenal.

Ms. Armstrong: I will add to those comments. There are three areas of performance, if you will, where gains can be made: disease resistance, depending on the crop type; agronomic performance; and then also end-use quality, again depending on the crop type. In one sense, those are the areas where gains can be made.

In terms of actual investment, in the presentations you had last week it was pointed out that there is a company that has broken ground on setting up a whole new breeding station, for example, and there are other possibilities out there like that if this legislation goes through.

Ms. Hart: I agree 100 per cent with what both Jim and Erin have stated, but it would also encourage partnerships — and I'm thinking of our industry specifically — with the U.S. and their breeding programs. So it would definitely increase production end-use.

Senator Moore: Mr. Wickett, you mentioned that a disease cost Canada dearly in the last crop. Does there exist a pesticide or some kind of anti-disease product that we could have used, but we

Le sénateur Enverga : Vous voulez dire qu'il y a certaines variétés auxquelles nous n'avons pas accès au Canada et qui pourraient assurément nous intéresser?

Mme Armstrong : Oui.

Le sénateur Enverga : Comment pouvons-nous les rendre accessibles au Canada? Est-ce que l'UPOV 91 nous offre cette possibilité?

Mme Armstrong : Je donne souvent l'exemple de cette entreprise européenne de sélection végétale qui accepte maintenant, sur la seule foi de la possibilité que l'UPOV 91 soit mise en œuvre au Canada, de nous envoyer son matériel génétique pour que des tests soient effectués. Elle ne l'aurait pas fait auparavant. Elle n'aurait pas envoyé son matériel à qui que ce soit à des fins d'hybridation. Il y a donc différents moyens. Cela pourrait se faire par le truchement d'une entreprise comme la nôtre, d'un programme public ou d'un autre intermédiaire. Mais l'entreprise doit d'abord décider si elle souhaite que son matériel se retrouve au Canada pour ensuite choisir le mode de transmission qu'elle utilisera.

Le sénateur Enverga : Maintenant que nous nous apprêtons à entériner l'UPOV 91, j'entends dire qu'il y aura davantage d'investissements. Est-ce que notre production agricole va augmenter?

M. Wickett : L'absence de variétés résistant aux maladies, par exemple, a réduit de 20 p. 100 le potentiel de rendement dans mon secteur pour cette année. En outre, la production est classée dans des catégories inférieures. Nous sommes passés des deux catégories supérieures à la catégorie 5 et au grade d'échantillon. Un produit qui obtient ce dernier grade ne peut même pas être utilisé à des fins fourragères. Seulement pour la dernière récolte, les sommes ainsi perdues par notre pays sont phénoménales.

Mme Armstrong : J'aimerais ajouter une précision. Il y a trois axes de rendement, si on peut les appeler ainsi, où des gains peuvent être réalisés : la résistance aux maladies touchant les différents types de récoltes; la performance agronomique; et la qualité du produit fini, toujours selon le type de récolte. C'est donc à ces différents titres que des gains sont envisageables.

Pour ce qui est des investissements à consentir, un témoin nous signalait la semaine dernière qu'une entreprise avait effectué une percée en établissant une toute nouvelle station pour la sélection végétale. Ce n'est qu'un exemple, mais il illustre bien les possibilités qui pourraient s'offrir si ce projet de loi est adopté.

Mme Hart : Je suis tout à fait d'accord avec ce que Jim et Erin viennent de dire, mais j'encouragerais aussi l'établissement de partenariats — et je pense tout particulièrement à notre industrie — avec les États-Unis et leurs programmes d'obtentions végétales. On pourrait certes ainsi compter sur davantage de matériel à utiliser pour la production.

Le sénateur Moore : Monsieur Wickett, vous avez parlé de cette maladie qui a coûté cher aux producteurs canadiens lors de la dernière récolte. Existe-t-il un pesticide ou un produit

could not obtain it because we are not part of UPOV? Is there a cure for this disease, and does one of these other countries have it? How is it that we ended up not being able to help our situation?

Mr. Wickett: There are fungicides available. What I said was that there is a three- to five-day window. There is a fairly new disease that's been moving its way west every year. There is probably a lack of knowledge amongst the farmers as to the timing of it, and that is one of the big things. In the last few years, varieties have come out of some of the programs that have moderate resistance to the disease. That means that if the variety gets the right conditions, it will get the disease.

Senator Moore: But that really did not have anything to do with UPOV last year. It was a matter of having it and putting it on the plants in a timely way — sounds like it.

Senator Enverga: One quick question: With the plant breeders' act, now that you are picking up the gauntlet here, what will happen is that almost every farmer will become a breeder. Will that create more problems for the seed growers? Say I'm a farmer and I have found a new variety and I develop it. Will it create competition for the present seed grower? Suddenly your crop is not as good.

Ms. Armstrong: That is an interesting question. I don't know that all the farmers turn into breeders automatically. Maybe they could. I guess I'm not 100 per cent following what you're asking.

Senator Enverga: Right now, when you have a better strain of seed, suddenly you can register it and you will become a seed supplier. Is that how this will work?

Ms. Armstrong: I don't think this relates directly to that. Our variety registration system is a whole separate discussion. What this will do is allow breeders — whether it is an individual farmer or a company or a public program — to protect their intellectual property when they do develop a new variety, and it will allow them to be compensated for the use of that by farmers, wherever they are, big or small.

Senator Oh: Thank you, gentlemen.

Bill C-18 will harmonize the Plant Breeders' Rights Act with the international standards laid out in UPOV 91. It amends, among other things, the list of the plant breeders' exclusive rights. Can you explain the difference between the current plant breeders' rights and the rights that will be granted under

phytosanitaire quelconque que nous aurions pu utiliser, mais que nous n'avons pas pu nous procurer du fait que nous n'adhérons pas à l'UPOV? Y a-t-il un traitement pour cette maladie et est-ce que d'autres pays y ont accès? Comment se fait-il que nous n'ayons pas pu utiliser ce qui se fait de mieux dans les circonstances?

M. Wickett : Il existe des fongicides. Je disais que l'on ne disposait que de trois à cinq jours pour en faire l'épandage. C'est une maladie assez récente qui se déplace un peu plus vers l'Ouest chaque année. Il faut sans doute penser que les agriculteurs ne sont pas trop au fait du moment où elle s'attaque aux récoltes, un des aspects fondamentaux. Au cours des dernières années, certains programmes ont permis de concevoir des variétés qui résistent dans une certaine mesure à la maladie. Une de ces variétés pourrait donc être efficace si on l'utilisait dans les bonnes conditions.

Le sénateur Moore : Mais la situation de l'an dernier n'avait en fait rien à voir avec l'UPOV. J'ai l'impression qu'il s'agissait simplement d'avoir le produit et de l'épandre au moment voulu.

Le sénateur Enverga : J'ai encore une brève question. Maintenant qu'on ouvre les valves en modifiant la Loi sur la protection des obtentions végétales, presque tous les agriculteurs vont devenir eux-mêmes sélectionneurs. Est-ce que cela va créer de nouveaux problèmes aux producteurs de semences? Si je suis agriculteur et que je mets au point une nouvelle variété, est-ce que j'entre en concurrence avec les producteurs de semences actuels? Ce que vous offrez n'est désormais plus aussi intéressant.

Mme Armstrong : C'est une question intéressante. Je ne sais pas si tous les agriculteurs vont automatiquement devenir des sélectionneurs. C'est une possibilité. Je ne suis pas sûre de savoir exactement où vous voulez en venir.

Le sénateur Enverga : À l'heure actuelle, lorsque vous développez un caractère plus performant pour une semence, vous pouvez l'enregistrer et devenir fournisseur. Est-ce ainsi que les choses vont fonctionner?

Mme Armstrong : Je ne crois pas qu'il y ait de lien direct. Notre régime d'homologation des variétés est une question d'un tout autre ordre. Les mesures proposées vont permettre au sélectionneur — qu'il s'agisse d'un agriculteur, d'une entreprise ou d'un programme public — de protéger ses droits de propriété intellectuelle lorsqu'il conçoit une nouvelle variété, et d'obtenir une indemnisation lorsque cette variété est utilisée par des exploitations agricoles, quelle qu'en soit la taille.

Le sénateur Oh : Merci à tous les trois.

Le projet de loi C-18 permettra d'harmoniser la Loi sur la protection des obtentions végétales avec les normes internationales édictées dans l'UPOV 91. Il modifie entre autres la liste des droits exclusifs accordés au titulaire d'un certificat d'obtention. Pouvez-vous nous expliquer la différence entre les

Bill C-18? How quickly will farmers benefit from Bill C-18 and turn around profit and increase production?

Ms. Armstrong: I can make some comments. A number of changes will take place if this goes through. It's everything from the length of time that varieties will be protected. In field crops, for example, it will go from 18 to 20 years. It enshrines that ability of farmers to save their own production and use it as seed on their own farm. It ensures that breeders can use protected varieties for breeding purposes. It provides breeders the ability to be compensated if they don't have the ability to collect a royalty when seed is sold. It allows them the opportunity to be compensated through other means on the use of their genetics.

In terms of how quickly I think farmers would see a benefit, in the case of the breeding partner I gave an example of, we're already screening that material. If this doesn't go through, they pull that material. It comes out of our trials. It will not happen in Canada. If it does go through, then that material and other potential new material that we would not see otherwise could be on the market within a few years. Then again, other breeding programs will have access to material they don't have right away. I believe it will be fairly quick.

Mr. Wickett: As far as how quickly it will get into the farmers' hands, I believe it will be fairly quick. The technology to now identify certain traits and genes is huge. The stuff is multiplied over in New Zealand with the U of S program. So as soon as it is harvested here in the fall, it heads to New Zealand and is replanted.

Lots of times it is 10 years out to get a new variety; I think we can cut that in half.

Senator Tardif: We have seen cutbacks in recent years in public plant breeding support for research and infrastructure, and Bill C-18 puts increased emphasis on private plant breeding.

Mr. Wickett, do you see a concern that Canadian seed developers may be encouraged not to make genetic seed improvements that are adapted to the Canadian situation?

Mr. Wickett: You think they won't?

droits actuels des titulaires d'un certificat d'obtention et ceux qui seront accordés par le projet de loi C-18? Est-ce que les agriculteurs pourront bénéficier rapidement du projet de loi C-18 en augmentant leur rentabilité et leur production?

Mme Armstrong : Il y a deux ou trois choses que je pourrais vous dire. Différents changements interviendront si ce projet de loi est adopté. Il y aura notamment des répercussions sur la durée de la protection accordée aux différentes variétés. Pour les cultures de grande production, cette période passera par exemple de 18 à 20 ans. On officialise en outre la possibilité pour les agriculteurs de conserver leur propre production pour s'en servir comme semence dans leur exploitation agricole. On s'assure de plus que les obtenteurs puissent se servir des variétés protégées à des fins de sélection végétale. On prévoit également une indemnisation pour les obtenteurs qui n'ont pas la possibilité de percevoir des redevances au moment de la vente des semences. Ils peuvent ainsi être rémunérés suivant d'autres modalités lorsqu'on utilise leur matériel génétique.

Quant à savoir combien de temps il faudra pour que les agriculteurs voient leur situation s'améliorer, je peux vous dire que nous avons déjà procédé aux tests préliminaires sur le matériel fourni par ce partenaire dont je vous parlais. Si le projet de loi n'est pas adopté, il va reprendre son matériel, nos essais seront interrompus et il n'y aura pas d'utilisation possible au Canada. S'il est adopté, ce matériel génétique figurera parmi ceux qui pourront désormais être à l'origine de nouvelles variétés pouvant se retrouver sur le marché d'ici quelques années. D'autres programmes de sélection végétale pourront aussi utiliser du matériel génétique auquel ils n'ont pas accès actuellement. Je pense que tout cela se fera assez rapidement.

M. Wickett : Je crois que les bénéfices pour les agriculteurs se feront sentir assez rapidement. D'énormes moyens technologiques sont maintenant disponibles pour isoler différentes caractéristiques génétiques. La production se fait en Nouvelle-Zélande en partenariat avec le programme de l'Université de la Saskatchewan. Dès qu'une nouvelle variété est récoltée ici à l'automne, on l'envoie en Nouvelle-Zélande pour qu'elle soit replantée.

Il faut souvent une dizaine d'années pour qu'une nouvelle variété devienne disponible sur le marché; je pense que nous pouvons réduire ce délai de moitié.

La sénatrice Tardif : Au cours des dernières années, on a diminué le soutien financier pour la recherche et les infrastructures des programmes publics de sélection végétale, et le projet de loi C-18 met davantage l'accent sur la contribution du secteur privé.

Monsieur Wickett, craignez-vous que les producteurs canadiens de semences puissent être incités à ne pas concevoir de semences mieux adaptées génétiquement au contexte canadien?

M. Wickett : Vous croyez qu'ils ne le feront pas?

Senator Tardif: That's right, because they will rely on private investment. We heard from Professor Gray from the University of Saskatchewan last week that there's a concern the private sector investment would not pay off right away in the short and medium term, that the public sector programs are being diminished and that this could reduce the payback to private investors as well the development of new varieties that may not be adapted to the Canadian context. If I understand correctly, for example, canola was supported by public plant breeding programs, and very successfully. If we're diminishing public plant breeding programs and the private investment is not going to pay off in the short and medium term, there's a gap that needs to be filled.

Mr. Wickett: I can certainly see some of the smaller companies partnering with the universities. The universities have the know-how, technology and facilities that some of the smaller companies do not have. They have the ability to get that multiplied, such as in New Zealand, so from my standpoint, I do not see that.

Part of the new commissions that have just come up in Saskatchewan — just starting their second year — is supposed to go into plant breeding and mostly into the public. For whatever reason, the Saskatchewan commission has decided to hold on to their money. But that's where that money should come from.

Senator Tardif: The fact that Canadian seed companies can now bring in seeds from other countries to sell, and you don't necessarily have the information about how that seed will perform under Canadian climatic conditions, is that a concern to you?

Mr. Wickett: Not at all. No one is going to go out and seed their whole farm to some unknown. They might seed a little bit. You are going to see how it is. Word of mouth is going to travel pretty fast. If that variety doesn't perform, it doesn't sell.

Senator Plett: I will be brief. I will incorporate two questions quickly into one.

Ms. Armstrong told us about Canterra's membership. In the case of the Canadian Wheat Growers Association and the Canadian Horticultural Council, do you have memberships? Who gives you direction as to what you are to say here, and your support? Who gives you that direction? And if you have memberships, can you give us the numbers of your memberships?

Mr. Wickett: The Canadian Wheat Growers Association is a group that you buy a membership to join. We have just under 1,000 members right now, farmers across Western Canada. We have a board of directors. We have an annual general meeting once a year. We also hold other meetings throughout the year, and we get directions from our members. We get emails and texts from a lot of them all of the time, and we incorporate that. As a board, we decide our position.

La sénatrice Tardif : Oui, parce qu'ils vont miser sur les investissements privés. La semaine dernière, le professeur Gray de l'Université de la Saskatchewan nous a fait part de préoccupations en ce sens. Si les investissements du secteur privé ne rapportent pas à court et à moyen terme alors que les programmes du secteur public sont de moins en moins généreux, cela pourrait réduire le rendement pour les investisseurs privés et miner la volonté de créer de nouvelles variétés adaptées à la situation au Canada. Si j'ai bien compris, la culture du canola, à titre d'exemple, a été appuyée avec beaucoup d'efficacité par les programmes publics de sélection végétale. Si nous coupons dans ces programmes et que l'investissement privé ne rapporte pas à court et à moyen terme, il y aura un manque à combler.

M. Wickett : Je peux certes envisager un partenariat entre certaines petites entreprises et les universités. Celles-ci possèdent le savoir-faire, la technologie et les installations dont ne disposent pas toutes les entreprises. On pourrait passer à la production à plus grande échelle, comme on le fait en Nouvelle-Zélande; je ne pense donc pas que la situation soit problématique.

Certaines des nouvelles commissions qui ont vu le jour en Saskatchewan — elles amorcent à peine leur deuxième année — sont censées se livrer à la sélection végétale, principalement dans le domaine public. Pour une raison ou une autre, la commission provinciale a décidé de ne pas verser les fonds prévus, mais c'est de là que devrait venir le financement.

La sénatrice Tardif : Ne vous inquiétez-vous pas du fait que les entreprises semencières canadiennes pourront désormais faire venir de l'étranger des semences destinées à la vente sans avoir nécessairement toute l'information voulue quant à leur efficacité dans les conditions climatiques que nous connaissons au Canada?

M. Wickett : Pas du tout. Il n'y a pas un agriculteur qui va ensemer toutes ses terres avec un produit inconnu. On peut commencer par une parcelle pour voir comment les choses se déroulent. Le bouche-à-oreille va faire rapidement son effet. Si une variété n'offre pas le rendement souhaité, personne ne va l'acheter.

Le sénateur Plett : Je serai bref. Je vais regrouper deux questions pour en faire une seule.

Mme Armstrong nous a parlé des membres de Canterra. J'aimerais savoir si la Canadian Wheat Growers Association et le Conseil canadien de l'horticulture ont eux aussi des membres. Sur quelles bases s'appuient les avis et le soutien que vous exprimez devant nous? Si vous avez effectivement des membres, pouvez-vous nous fournir quelques chiffres à ce sujet?

M. Wickett : Il y a des droits d'adhésion à payer pour devenir membre de notre association. Nous comptons actuellement près de 1 000 membres, des agriculteurs de tout l'Ouest canadien. Nous avons un conseil d'administration et une assemblée générale annuelle. Nous tenons aussi des réunions tout au long de l'année pour tâter le pouls de nos membres. Nous recevons sans cesse d'eux toutes sortes de messages que nous prenons en considération. C'est le conseil d'administration qui décide de la position à prendre.

Senator Plett: All sizes of farmers, I'm assuming?

Mr. Wickett: Yes, there are 30,000- and 40,000-acre farms to 1,000.

Ms. Hart: The Canadian Potato Council has representation from every province except Newfoundland and Nova Scotia. It is voluntary. Most provinces have a provincial organization, and they send representatives to the national level. These are the people — our board — that represent the entire industry across the country. They are the ones supporting Bill C-18. They're the ones that are approving what is mentioned here.

We also have representation and associate members from companies that are representing international companies, and they are also supporting this as well.

Senator Plett: Thank you very much.

The Acting Chair: Thank you Ms. Armstrong, Mr. Wickett and Ms. Hart for the good information for members of the committee.

[Translation]

Honourable senators, we will now reconvene. First, we will hear from Delaney Ross Burtneck. The floor is yours.

[English]

Delaney Ross Burtneck, President and CEO, Canadian Association of Agri-Retailers: Thank you, Mr. Chair and honourable senators. I appreciate the opportunity to join you today to share CAAR's position regarding Bill C-18 on behalf of the Canadian Association of Agri-Retailers.

My name is Delaney Ross Burtneck, President and CEO of CAAR, the Canadian Association of Agri-Retailers. We represent the trusted support network for Canadian farmers, and that includes agri-retailers, large and small, as well as the crop input manufacturers, agronomy experts, transportation companies and other service providers who support agri-retailers across Canada.

We join the supporters of the amendments proposed in Bill C-18, including the Canadian Seed Trade Association, CropLife Canada, the Canadian Fertilizer Institute and many grower and industry group partners that form Partners in Innovation, to commend the Government of Canada in taking this step forward to advance innovation in Canada, moving us toward our collective goal of enhancing the Canadian agriculture industry.

Le sénateur Plett : Des exploitations agricoles de toutes tailles, je présume?

M. Wickett : Oui, de 1 000 acres à peine jusqu'à 30 000 ou 40 000.

Mme Hart : Le Conseil canadien de la pomme de terre a des représentants dans toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse. L'adhésion se fait sur une base volontaire. La plupart des provinces ont leur propre organisation qui dépêche des représentants à l'échelon national. Ce sont ces gens-là — notre conseil d'administration — qui représentent l'ensemble de l'industrie au Canada. Ce sont eux qui appuient le projet de loi C-18. Ce sont eux qui ont approuvé les propos que j'ai tenus ici.

Nous avons également des membres associés et des représentants d'entreprises internationales, et ils sont aussi favorables à ce projet de loi.

Le sénateur Plett : Merci beaucoup.

Le président suppléant : Merci, madame Armstrong, monsieur Wickett et madame Hart pour les excellents renseignements que vous avez fournis aux membres du comité.

[Français]

Honorables sénateurs, nous reprenons nos travaux. Nous entendrons tout d'abord Mme Delaney Ross Burtneck. La parole est à vous.

[Traduction]

Delaney Ross Burtneck, présidente et chef de la direction, Canadian Association of Agri-Retailers : Merci, monsieur le président et honorables sénateurs. Je suis heureuse d'avoir l'occasion de vous présenter aujourd'hui le point de vue de la Canadian Association of Agri-Retailers (CAAR) concernant le projet de loi C-18.

Je m'appelle Delaney Ross Burtneck et je suis présidente et chef de la direction de la CAAR. Nous formons un réseau de soutien digne de confiance pour les agriculteurs canadiens en réunissant des détaillants agricoles de toutes tailles ainsi que des fabricants d'intrants agricoles, des experts en agronomie, des entreprises de transport et d'autres fournisseurs de services appuyant les détaillants agricoles partout au Canada.

Nous voulons ajouter notre voix aux appuis déjà exprimés en faveur du projet de loi C-18, notamment par l'Association canadienne du commerce des semences, CropLife Canada, l'Institut canadien des engrais ainsi que les nombreux producteurs et groupes de l'industrie qui forment l'organisation Partenaires en innovation, et féliciter le gouvernement du Canada pour ce pas en avant qui va dans le sens de l'innovation et nous permet de tendre vers notre objectif d'améliorer l'industrie agricole au pays.

The proposed amendments to nine acts put forward in Bill C-18, particularly those proposed for the Plant Breeders' Rights Act, are a critical step forward in generating investment in agricultural innovation and securing Canada's future as a leader in agriculture.

CAAR and its member companies recognize the crucial role that innovation plays in the success of the Canadian farmer, ensuring that they have the most effective and safe crop production tools available to them. As the global pressure increases to produce even more using fewer resources, with greater transparency and traceability, innovation will become even more critical, and innovation in seed varieties will play a vital role in the ability of Canadian agriculture to meet future demand. We applaud the Government of Canada for bringing Canada's Plant Breeders' Rights Act into compliance with the 1991 International Convention for the Protection of New Varieties of Plants, or UPOV, a commitment signed in Canada in 1992 and only now being brought into effect. This step will bring Canada into line with its trade partners around the world and stimulate much-needed investment in future crop varieties that will be the foundation of increased food productivity and production efficiency.

We were pleased to note that the Senate report of June 2014, entitled *Innovation in Agriculture: The Key to Feeding a Growing Population*, recognized the important role the federal government plays in creating an environment that encourages research and innovation in Canada, as well as the need to strengthen and improve the regulatory framework in order for the agriculture and agri-food sector to fully benefit from that research and innovation. It is encouraging to see that the value of the enhancements outlined in Bill C-18 in attracting and retaining investors and innovation in Canada were recognized by the Senate in recommendation 8 in that report, which stated that an update to the Plant Breeders' Rights Act of 1990 is recommended to meet the standards set out in the 1991 Act of the International Convention for the Protection of New Varieties of Plants.

As the trusted advisers to Canadian farmers, CAAR members are committed to protecting their customers, including the inherent right of every farmer to have the choice to invest in the newest and best seed technology available on the market, or to utilize their own grain as seed for the next growing season. CAAR supports the enhancement to the current legislation proposed in Bill C-18 that will now explicitly protect our customers' option to use saved seed on their farm, while protecting the companies that bring forward significant investment in seed technology.

Les amendements contenus dans le projet de loi C-18 visent neuf lois, notamment la Loi sur la protection des obtentions végétales, et constituent une démarche critique pour générer des investissements dans le domaine de l'innovation agricole et pour garantir la place du Canada comme chef de file en agriculture dans l'avenir.

Notre association, CAAR, ainsi que nos entreprises membres reconnaissent le rôle important que joue l'innovation dans la réussite des agriculteurs canadiens, innovation qui leur garantit les outils de production culturale les plus efficaces et les plus sûrs disponibles. Au fur et à mesure que la demande internationale augmente, laquelle exige une plus grande production avec moins de ressources et une transparence et une traçabilité accrues, l'innovation deviendra encore plus importante, et l'innovation dans les variétés de semences jouera un rôle critique pour ce qui est de la capacité du secteur agricole canadien de répondre à la demande future. Nous remercions le gouvernement du Canada d'avoir rendu la Loi sur la protection des obtentions végétales conforme à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales de 1991, convention qu'a signée le Canada en 1992 et qui ne vient que tout récemment d'entrer en vigueur. Grâce à cette démarche, le Canada se retrouvera sur un pied d'égalité avec ses partenaires commerciaux du monde et encouragera les investissements tant recherchés dans le domaine de l'élaboration de nouvelles variétés, ce qui permettra une productivité alimentaire accrue et une production plus efficace.

Nous étions heureux de noter que le rapport sénatorial publié en juin 2014, *L'innovation agricole : un élément clé pour nourrir une population en pleine croissance*, reconnaissait le rôle important du gouvernement fédéral pour ce qui est de créer un environnement qui favorise la recherche et l'innovation au Canada, ainsi que le besoin de renforcer et d'améliorer le cadre réglementaire afin que le secteur agricole et agroalimentaire puisse profiter pleinement de la recherche et de l'innovation. Il est encourageant de constater que la valeur des modifications prévues par le projet de loi C-18, pour ce qui est d'attirer et de conserver les investisseurs et l'innovation au Canada, a été reconnue par le Sénat dans la recommandation 8 du rapport. On y indique effectivement qu'il faudrait mettre à jour la Loi sur la protection des obtentions végétales de 1990 afin de répondre aux normes prévues par la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales de 1991.

En tant que conseillers fiables des agriculteurs canadiens, les membres de CAAR œuvrent pour défendre les droits de leurs clients, y compris le droit inhérent de chaque agriculteur d'avoir le choix d'investir dans les technologies semencières les plus récentes et les plus performantes disponibles sur le marché, ou encore d'utiliser ses propres graines comme semences pour la prochaine saison. CAAR est en faveur des améliorations proposées à la loi actuelle dans le projet de loi C-18 qui permettront de garantir de façon explicite le droit de nos clients d'utiliser des graines produites dans leur exploitation, tout en protégeant les sociétés qui investissent des sommes considérables dans les technologies semencières.

In addition, CAAR is pleased to see proposed amendments that will strengthen the competitiveness of agricultural inputs in Canada. It is CAAR's mission to enhance the business of Canadian agri-retail, and we agree with the Canadian Food Inspection Agency's assessment that the proposed amendments in Bill C-18 related to feed, seed, fertilizers, livestock and plants will strengthen the safety of agricultural inputs, reduce the administrative burden for our industry, promote economic growth in the agricultural sector and increase trade in agricultural products.

CAAR did note, however, that the amendments indicate registrations and licences may be required in future for persons or establishments, authorizing them to conduct a prescribed activity in respect to fertilizers, feeds and other products. While this may only be intended as enabling legislation, and perhaps this system change will not be implemented, such a change could have a detrimental impact on retailers, particularly if multiple licences are required for a single establishment. If the government intends to pursue a registration and/or licensing system, we would appreciate the opportunity to join all vested parties, including fellow industry groups like the Canadian Fertilizer Institute, as well as retailers of fertilizer, feed and other products impacted by such a system, in working closely with the government to assess the full impact of such changes well before any licensing or registration system is developed and implemented.

Thank you for the opportunity to speak with you today, and I would be pleased to answer any questions.

The Acting Chair: Thank you very much, Ms. Burtneck.

Mr. Jones and Mr. Van Akum are next.

David Jones, Member, Partners in Innovation Coalition: Thank you, Mr. Chair and members of the committee. I am pleased to be here on behalf of Partners in Innovation to speak to you today about amendments to plant breeders' rights legislation as proposed in Bill C-18, the proposed "Agricultural Growth Act.

My name is David Jones from the Canadian Potato Council and the Canadian Horticultural Council. Plant breeders' rights have been tremendously important to our sectors, and both our organizations are part of the Partners in Innovation Coalition.

Partners in Innovation is an informal coalition of 20 provincial, regional and national organizations from across Canada. The organizations that are part of the coalition represent the vast majority of farmers in Canada and almost all the crop production across the country. We have come together as Partners in Innovation for two purposes: first, to clearly demonstrate to policy and decision makers that the majority of farmers and the value chain groups support the need for updated plant breeders' rights legislation in Canada; and, second, to

De plus, CAAR est heureux de constater les amendements proposés qui renforceront la compétitivité des intrants agricoles au Canada. Le CAAR a comme mission d'agrandir le secteur canadien des détaillants d'intrants agricoles, et nous sommes d'accord avec l'évaluation faite par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui indiquait que les amendements proposés dans le projet de loi C-18 visant l'alimentation animale, les semences, les engrais, le bétail et les végétaux renforceraient la sûreté des intrants agricoles, réduiraient le fardeau administratif pour notre secteur, favoriseraient la croissance économique du secteur agricole et multiplieraient les échanges de produits agricoles.

CAAR a noté cependant que selon certains amendements, il se pourrait que l'on exige de la part des particuliers ou des entités des enregistrements ou des licences afin qu'ils puissent s'adonner à certaines activités liées aux engrais, aux aliments et à d'autres produits. Il se peut que ces dispositions ne concernent que la loi habilitante et que des changements ne soient pas apportés au système, mais de tels changements pourraient avoir une incidence négative sur les détaillants, surtout si une entreprise doit se procurer plusieurs licences. Si le gouvernement souhaite adopter un système d'enregistrement ou de licences, nous aimerions nous joindre à toutes les parties concernées, y compris d'autres acteurs industriels comme l'Institut canadien des engrais et les détaillants d'engrais, d'aliments et d'autres produits qui seraient touchés par un tel système, afin de collaborer avec le gouvernement pour évaluer l'incidence totale de tels changements, et ce, avant qu'un système de licences ou d'enregistrement ne soit créé et mis sur pied.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de vous parler aujourd'hui, et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président suppléant : Merci beaucoup, madame Burtneck.

Messieurs Jones et Van Akum, vous êtes les prochains.

David James, membre, Partners in Innovation Coalition : Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs. Je suis heureux de représenter aujourd'hui Partners in Innovation afin de vous parler des amendements proposés à la Loi sur la protection des obtentions végétales contenus dans le projet de loi C-18, « Loi sur la croissance dans le secteur agricole ».

Je m'appelle David Jones et je représente le Canadian Potato Council et le Conseil canadien de l'horticulture. Les droits des sélectionneurs végétaux sont extrêmement importants pour nos secteurs, et nos deux organisations font partie de la Partners in Innovation Coalition.

Partners in Innovation est une coalition informelle réunissant 20 organisations provinciales, régionales et nationales du Canada. Ces organisations réunies en coalition représentent la vaste majorité des agriculteurs du Canada et constituent presque l'ensemble de la production culturale du pays. Nous nous sommes réunis sous Partners in Innovation pour deux raisons : premièrement, pour montrer clairement aux décideurs que la majorité des agriculteurs et des filières de production sont en faveur du besoin de mettre à jour la Loi sur la protection des

ensure that farmers, policy and decision makers and the public have access to clear and correct information on the proposed amendments.

While each of the participants in the Partners in Innovation Coalition have individual views on some of the other provisions of Bill C-18, we are all united in our support for the proposed amendments to Canada's plant breeders' rights legislation to bring it to compliance with the most recent international convention, UPOV 1991.

All the participants in the coalition couldn't be here for this presentation, but from coast to coast and from crop to crop, they have provided clear reasons for supporting PBR amendments. I will provide just a few examples.

The first is from the President of the BC Grain Producers Association:

Modernization of Plant Breeders' Rights will help stimulate research in the grain sector as well as foster investment and competitiveness with new varieties.

From the President of the Canadian Canola Growers Association:

Enhancing our research environment to better attract investment in new plant varieties is essential to keep our farms sustainable agronomically, environmentally and economically today and into the future.

From the Chair of Mustard 21 Canada:

Plant Breeders' Rights legislation that conforms with UPOV 91 will provide the Canadian mustard industry increased ability to . . . support innovative plant breeding. This will . . . continue to keep Canada on the map as the world's Number 1 supplier of high quality mustard.

From the Chair of the Atlantic Grains Council:

With up-to-date Plant Breeders' Rights legislation in Canada, we are hopeful that suitable international seed varieties will become available to our region, helping Atlantic farmers with our unique agronomic challenges.

And, finally, from the President of the Canadian Horticultural Council:

As farms work to match production with the growing global population, it becomes increasingly important that they have the tools needed to continue to increase production. New varieties are an important part of this growth. Ensuring that our Plant Breeders' Rights legislation is aligned with our global trading partners is imperative.

obtentions végétales du Canada, et deuxièmement, pour nous assurer que les agriculteurs, les décideurs et le public disposent de renseignements clairs et exacts sur les amendements proposés.

Même si chacun des membres de la Partners in Innovation Coalition a son avis quant à certaines des autres dispositions prévues par le projet de loi C-18, nous sommes d'accord pour soutenir les amendements proposés à la Loi sur la protection des obtentions végétales du Canada la rendant conforme à la convention internationale la plus récente, celle de 1991.

Il n'était pas possible pour tous nos membres d'être ici aujourd'hui, mais chacune des régions, chacune des filières de production a fourni des raisons claires pour son soutien à l'égard des amendements à la loi. Je vous en fournirai que quelques exemples.

Tout d'abord, voici l'avis du président de la BC Grain Producers Association :

La modernisation de la Loi sur la protection des obtentions végétales favorisera la recherche dans le secteur céréalier et encouragera les investissements et la compétitivité grâce aux nouvelles variétés.

Voici l'avis du président de la Canadian Canola Growers Association :

Il est essentiel d'améliorer notre capacité de recherche afin d'attirer davantage d'investissements dans les nouvelles sélections végétales. Nos exploitations demeureront ainsi durables sur le plan agronomique, écologique et économique, autant aujourd'hui que dans l'avenir.

Voici l'avis du président de Mustard 21 Canada :

En rendant la Loi sur la protection des obtentions végétales conforme à la Convention internationale de 1991, le secteur canadien de la moutarde sera davantage en mesure [...] d'encourager la sélection végétale innovatrice. Le Canada pourra ainsi [...] conserver sa place comme fournisseur numéro 1 de moutarde de grande qualité.

Voici l'avis du président du Atlantic Grains Council :

Grâce à la mise à jour de la Loi sur la protection des obtentions végétales du Canada, nous espérons que des variétés de semences étrangères deviendront disponibles dans notre région, ce qui aidera les agriculteurs de l'Atlantique à faire face aux défis agronomiques propres à notre région.

Et enfin, voici ce que le président du Conseil canadien de l'horticulture avait à dire :

Alors que les agriculteurs travaillent pour que leur production réponde aux besoins d'une population mondiale croissante, il devient de plus en plus important qu'ils disposent des outils nécessaires afin de continuer à intensifier leur production. Les nouvelles variétés constituent un élément important de cette croissance. Il

I hope this has made it clear that the crop sector strongly supports and needs improvements to plant breeders' rights to ensure that our farmers have access to new and improved varieties developed in Canada and internationally. We just have to look at new, exciting developments since the government announced the proposed changes to understand the importance of these amendments.

Recently, sod was turned on a new cereal research and breeding centre in Saskatoon, and new partnerships between Canadian seed companies and international plant breeders have been formed to bring improved varieties to Canadian farmers. More partnerships are in the works now. In every case, it has been made clear that these decisions would not have been made without the promise of legislation that complies with UPOV 91.

I want to spend a little time addressing four of the most common misconceptions of the proposed amendments.

First, plant breeders' rights are not patents. Unlike patents, plant breeders' rights make it mandatory for breeders to make their protected varieties available for use by other breeders for research and to develop new varieties. Also unlike patents, Canada's proposed plant breeders' rights legislation will ensure that farmers can save the grain they produce to use as seed on their own farms.

Second, the proposed amendments will not implement end-point royalties or allow for royalties to be collected anywhere but on the seed. The legislation is very clear that the only time the breeder can be compensated on harvested material is if the breeder can prove that the seed was acquired illegally.

Third, no matter what we call it, the amendments contained in Bill C-18 entrench the ability of farmers to save the grain they produce on their farms, to clean it, to condition it and to store it for use as seed on their own farms. While it is called farmers' privilege in the margins, the exceptions to plant breeders' rights for farmers is clearly spelled out in the legislation and cannot be taken away without a legislative change.

Fourth, large seed companies and developers will not be the only ones to benefit from updated plant breeders' rights. In fact, 50 per cent of all agricultural varieties protected by PBR were developed at public institutions.

faut absolument que notre Loi sur la protection des sélections végétales corresponde aux lois de nos partenaires commerciaux à l'étranger.

J'espère ainsi avoir indiqué clairement que le secteur des cultures appuie fortement les améliorations proposées à la protection des sélections végétales, et même les juge nécessaires, afin que nos agriculteurs puissent obtenir des variétés nouvelles et améliorées, mises au point ici au Canada ou à l'étranger. Pour comprendre l'importance de ces amendements, il suffit de constater les dernières nouvelles intéressantes apprises depuis que le gouvernement a annoncé les changements proposés.

On a commencé récemment la construction d'un nouveau centre de recherche et de sélection des céréales à Saskatoon, et des sociétés semencières canadiennes ont constitué de nouveaux partenariats avec des sélectionneurs internationaux afin de pouvoir fournir des variétés améliorées aux agriculteurs canadiens. Déjà, on travaille pour conclure d'autres partenariats. Dans chacun des cas, on n'aurait pas pris de décisions dans ce sens si le gouvernement ne s'était pas engagé à mettre à jour la loi pour qu'elle soit conforme à la convention internationale de 1991.

Je vais maintenant vous parler de quatre des idées erronées les plus communes par rapport aux amendements proposés.

Tout d'abord, les droits des sélectionneurs végétaux ne constituent pas en soi des brevets. Au contraire des brevets, les droits des sélectionneurs prévoient l'obligation pour les sélectionneurs de rendre leurs variétés protégées disponibles à d'autres sélectionneurs à des fins de recherche et de création de nouvelles variétés. De plus, les amendements proposés à la Loi sur la protection des obtentions végétales feront en sorte que les agriculteurs pourront conserver les graines qu'ils produisent afin de s'en servir comme semences dans leurs propres exploitations.

Deuxièmement, les amendements proposés ne donneront pas lieu à des redevances de fin de chaîne ou à des redevances qui pourraient être perçues sur tout autre produit mis à part la semence. Les dispositions de la loi sont très claires, le sélectionneur peut seulement être rémunéré pour le produit récolté s'il peut prouver que les semences ont été acquises de façon illégale.

Troisièmement, quel que soit le nom donné à la pratique, les amendements prévus dans le projet de loi C-18 confirment la capacité des agriculteurs de conserver les graines produites dans leur exploitation, de les nettoyer, de les conditionner et de les entreposer afin de s'en servir comme semences dans leurs propres exploitations. Ce que l'on appelle le privilège accordé aux agriculteurs dans la marge est une dérogation accordée aux agriculteurs par rapport aux droits des sélectionneurs, dérogation qui est prévue clairement dans la loi et ne peut être retirée sans modification de celle-ci.

Quatrièmement, les grandes sociétés semencières ne seront pas les seules à profiter de la mise à jour des droits des sélectionneurs. En fait, 50 p. 100 de toutes les variétés de semences protégées sont le fruit du travail d'établissements publics.

I hope these points go some way in answering some of the questions you may have regarding amendments to plant breeders' rights. In conclusion, on behalf of the 20 organizations that makes up the Partners in Innovation Coalition, thank you for the opportunity to meet with you today. I would be pleased to answer questions.

The Acting Chair: Thank you very much, Mr. Jones.

Mr. Van Akum, you have the floor.

Henry Van Akum, Chair, Grain Farmers of Ontario: Thank you very much for this opportunity to give witness to the proposed amendments to Bill C-18.

My name is Henry Van Akum. I'm a corn, soybean and wheat farmer from Ontario, and I'm also the Chairman of the Grain Farmers of Ontario. We represent over 28,000 members growing grain in Ontario.

My organization is a member of the Partners in Innovation Coalition as well, and we're very supportive of the changes that are being proposed. We feel that they will be a tremendous and long-term benefit to farmers here in Canada.

We need access to new and improved varieties to stay competitive in the domestic and international marketplaces. Updated plant breeders' rights legislation does increase investment and it results in the delivery of new varieties, both from breeders operating in and outside of Canada. It was proven when Canada went from no PBR to a PBR platform in the early 1990s.

For example, at that time the pulse crop sector was able to access new varieties. Eighty-nine per cent of the new varieties were developed outside of Canada. Also, public cereal breeders in Canada saw a significant increase in the revenue they received from new varieties, and cereal yields increased by between 11 and 22 per cent.

Oilseeds also accounted for 61 per cent of the agricultural PBR applications. Research investment tripled in the 10 years after PBR was implemented and production area increased by 70 per cent. But as Canada fell behind other countries, we once again lost access to international varieties and germplasm.

A letter from the European Seed Association to the Minister of Agriculture and Agri-Food directly said that European companies would not send varieties to Canada because our PBR legislation was not UPOV 91 compliant. Some seed companies were refused varieties to evaluate in Canada, and large plant breeding companies chose to invest in countries other than Canada.

J'espère que ces points répondront à certaines de vos questions sur les amendements proposés aux droits des sélectionneurs. À titre de conclusion, au nom des 20 organisations qui constituent la Partners in Innovation Coalition, je vous remercie de m'avoir écouté aujourd'hui. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président suppléant : Merci beaucoup, monsieur Jones.

Monsieur Van Akum, c'est à votre tour.

Henry Van Akum, président, Grain Farmers of Ontario : Merci beaucoup de m'avoir donné la possibilité de vous parler des amendements proposés contenus dans le projet de loi C-18.

Je m'appelle Henry Van Akum. Je suis producteur de maïs, de soja et de blé de l'Ontario, et je suis également le président de Grain Farmers of Ontario. Nous représentons plus de 28 000 producteurs de céréales en Ontario.

Mon organisation est également membre de la Partners in Innovation Coalition, et nous sommes tout à fait en faveur des amendements proposés. Nous croyons qu'ils apporteront de grands avantages à long terme aux agriculteurs du Canada.

Nous devons pouvoir utiliser des variétés récentes et améliorées afin d'être concurrentiels au Canada et à l'étranger. La mise à jour de la Loi sur la protection des obtentions végétales attirera des investissements et permettra la création de nouvelles variétés qui seront produites par des sélectionneurs ici au pays et à l'étranger. On a déjà constaté ce phénomène lorsque le Canada a commencé à protéger les droits des sélectionneurs au début des années 1990.

À l'époque, le secteur des légumineuses a pu alors mettre la main sur de nouvelles variétés. Or, 89 p. 100 de ces nouvelles variétés avaient été créées à l'extérieur du Canada. De plus, les sélectionneurs céréaliers du gouvernement du Canada ont constaté une hausse considérable des revenus qu'ils ont perçus des nouvelles variétés et les rendements céréaliers ont grimpé de 11 à 22 p. 100.

Les oléagineux représentaient 61 p. 100 des demandes de protection des obtentions végétales. Les investissements dans la recherche ont triplé pendant les 10 années qui ont suivi la mise en application de la protection des obtentions végétales et les surfaces de production ont progressé de 70 p. 100. Mais au fur et à mesure que le Canada a commencé à accuser un retard par rapport aux autres pays, nous avons encore une fois perdu la possibilité d'obtenir le germoplasme et les variétés mises au point à l'étranger.

L'Association européenne de semences a indiqué dans une lettre au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire que les sociétés européennes ne vendraient pas de variétés au Canada parce que notre loi en la matière n'était pas conforme à la convention internationale de 1991. Certaines sociétés semencières se voyaient refuser des variétés qu'elles souhaitaient évaluer au Canada, et les grandes sociétés de sélection végétale ont choisi d'investir ailleurs plutôt qu'au Canada.

The amendments proposed will encourage all plant breeders, big or small, private or public, international or domestic, to invest in the development of new plant varieties for Canadian farmers. Fifty per cent of the plant breeders' rights granted on agricultural crops come from public institutions, like Agriculture and Agri-Food Canada, provincial governments and universities.

It is important to clarify that plant breeders' rights are not patents. Unlike patents, plant breeders' rights make it mandatory for breeders to make their protected varieties available for use by other breeders for research and to develop new varieties.

Also unlike patents, Canada's proposed plant breeders' rights legislation will ensure that farmers can save the grain they produce to use as seed on their own farms. Our current legislation doesn't say anything about saving grain of protected varieties to use as seed. The new legislation clearly spells it out. It says that farmers don't need the authority of the breeder to produce, reproduce and condition grain of protected varieties to use as seed on their own farms. Because it is entrenched in this legislation, it can't be taken away without a legislative change, and that's pretty good assurance to me.

I think one of the most important parts about this bill is that it helps to create a platform that will stimulate and accelerate innovation and genetic advancement in crops here in Canada that have seen the yield curves and growth potentials flatten in recent years. By creating an economic platform that can stipulate those yield improvements as well as other agronomic and disease traits, this is where the rubber will meet the road and Canadian farmers will see the benefits of this proposed change.

The Grain Farmers of Ontario and I, as an active corn, soybean and wheat farmer, support the move to be compliant with UPOV 91 and appreciate the continued effort to move this forward. I am pleased to answer any questions you may have.

The Acting Chair: Thank you very much, Mr. Van Akum.

[*Translation*]

Senator Dagenais: My question is for Mr. Van Akum. You are a seed grower. I am not sure whether you have heard about Monsanto, in Brazil, a company that had commercialized a variety of self-protecting soybeans that could protect themselves against pests. However, when that variety was commercialized, very large royalties were collected. Brazilian farmers then chose to buy their own pesticide to protect their crops.

Les amendements proposés encourageront tous les sélectionneurs, les petits et les grands, du secteur public et du secteur privé, canadiens et étrangers, à investir dans la création de nouvelles variétés végétales pour le compte des agriculteurs canadiens. Sachez que 50 p. 100 des droits des sélectionneurs végétaux sont accordés aux acteurs publics, comme Agriculture et Agroalimentaire Canada, les gouvernements provinciaux et les universités.

Je vous rappelle que les droits des sélectionneurs ne constituent pas en soi des brevets. Au contraire des brevets, les droits dont jouissent les sélectionneurs les obligent à rendre leurs variétés protégées disponibles à d'autres sélectionneurs à des fins de recherche et de création de nouvelles variétés.

De plus, au contraire des brevets, les amendements proposés aux droits des sélectionneurs par le Canada feront en sorte que les agriculteurs pourront conserver les graines produites afin de s'en servir comme semences dans leurs propres exploitations. La loi actuelle est muette sur cette pratique qui consiste à conserver des graines de variétés protégées pour s'en servir comme semences. Le projet de loi prévoit clairement cette pratique. Il indique que les agriculteurs n'ont pas besoin d'obtenir la permission du sélectionneur pour produire, reproduire et conditionner les graines de variétés protégées afin de s'en servir comme semences dans leurs propres exploitations. Puisque cette possibilité est prévue dans le projet de loi, on ne pourra l'enlever sans modifier la loi, et quant à moi, c'est une bonne garantie.

À mon avis, l'un des aspects les plus importants de ce projet de loi, c'est qu'il contribue à créer les conditions qui permettront de stimuler et de favoriser l'innovation et le perfectionnement génétique des cultures ici au Canada, car au cours des dernières années, les rendements et la croissance potentielle n'ont pas progressé. Grâce aux conditions économiques qui permettent d'obtenir des améliorations de rendement ainsi que des traits agronomiques et une résistance à la maladie, les agriculteurs canadiens verront les avantages concrets des amendements proposés.

Mon association, Grain Farmers of Ontario ainsi que moi-même, producteur de maïs, de soja et de blé, sommes en faveur de la conformité à la convention internationale de 1991 et nous vous remercions de vos efforts continus dans ce sens. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président suppléant : Merci beaucoup, monsieur Van Akum.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Ma question s'adresse à M. Van Akum. Vous êtes producteur de semences. Je ne sais pas si vous avez entendu parler de la compagnie Monsanto, au Brésil, qui avait commercialisé une variété de soja autoprotectrice qui pouvait se protéger contre les insectes nuisibles. Par contre, lors de la commercialisation de cette variété de plantes, des redevances très élevées étaient prélevées. Les agriculteurs brésiliens ont alors préféré acheter leur propre insecticide pour protéger leurs cultures.

Have you seen similar problems in Canada with new varieties of seeds? If so, how could the issue of high royalties have been avoided? Clearly, in that case, it was up to Monsanto.

[English]

Mr. Van Akum: From my perspective, I guess at a distance I have seen the story you refer to play out in Brazil. I can best speak to it from my experiences here in Canada. Certainly having the freedom and the privilege to be a farmer in Canada, I'm free to choose which seeds I want to grow on my farm. We have seen, especially in crops such as corn and soybeans, where there has been significant private investment and new technologies, biotech traits essentially added to the seeds, that farmers have adopted the use of these traits in a very significant fashion.

As a farmer, I analyze each investment I make and how it will affect the economic stability of my operation. I have made the choice on my farm to grow these varieties that have royalties and charges added to the seed. But at the end of the day, I receive much more in return for the performance of those seeds.

I think, for myself and for many other farmers in Canada, we have adopted these technologies and they have proven to be very rewarding for our operations.

[Translation]

Senator Dagenais: Mr. Jones, Ms. Ross Burtnack, do you have anything to add about the royalties on seed varieties? No? Thank you.

[English]

Senator Tardif: Thank you for being here today.

I understand that you are all part of the Partners in Innovation Coalition. Your support for bringing amendments to the Plant Breeders' Rights Act and to the standards of UPOV 91 is evident by in the statements you've made.

I've asked this before, but is there any concern that the regulations could come into play because orders-in-council could be brought in that would allow the minister to make regulations that would change the nature of the farmers' privilege?

Mr. Van Akum: We see no reason to be concerned about that. The farmers' privilege, as it has been stated in this bill, is more firmly entrenched by stating it than in the past when we made no comment about it.

We are comfortable with the environment that that creates. We look forward for farmers in Canada to grow due to the stimulation from increased genetic offerings.

Senator Tardif: Along with that, it's a question of incorporation by reference, which allows the minister to incorporate even third party sources; not debated in committee

Est-ce que des problèmes semblables sont survenus, au Canada, dans le cas de nouvelles variétés de semences? Si oui, comment le problème des prélèvements élevés de redevances aurait-il pu être évité? Évidemment, là, c'est Monsanto qui l'a fait.

[Traduction]

M. Van Akum : J'ai suivi ce que vous venez de décrire au Brésil, mais je ne peux vous répondre qu'à partir de mes expériences ici au Canada. C'est sûr que grâce à la liberté et aux privilèges dont je jouis comme agriculteur au Canada, je suis libre de choisir les semences que je veux pour mon exploitation. Nous avons profité des investissements privés considérables et de la création de nouvelles technologies, notamment pour ce qui est du maïs et du soja. Des traits biotechnologiques ont été ajoutés aux semences et les agriculteurs sont nombreux à les acheter.

En tant qu'agriculteur, j'analyse moi-même chacun de mes investissements pour savoir quel en sera le résultat sur la stabilité économique de mon exploitation. J'ai fait le choix de semer des variétés qui ont des redevances et des frais liés à la semence. Mais, au final, mes revenus sont nettement supérieurs grâce au rendement de ces semences.

Pour ce qui est de moi et de nombreux autres agriculteurs au Canada, nous avons adopté ces technologies et nous les avons trouvées très rentables.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Monsieur Jones, madame Ross Burtnack, avez-vous quelque chose à ajouter au sujet des redevances sur les variétés de semences? Non? Merci.

[Traduction]

La sénatrice Tardif : Merci d'être venus aujourd'hui.

Vous êtes tous membres de la Partners in Innovation Coalition. En écoutant vos déclarations, j'ai clairement compris que vous êtes en faveur des amendements proposés à la Loi sur la protection des obtentions végétales et des normes prévues par la convention internationale de 1991.

J'ai déjà posé cette question, mais avez-vous des préoccupations quant à la réglementation, car le gouvernement pourrait prendre des décrets qui permettraient au ministre de prévoir un règlement qui changerait alors la nature du privilège de l'agriculteur?

M. Van Akum : Nous n'y voyons aucune raison de nous préoccuper. Le privilège de l'agriculteur, tel qu'il est décrit dans le projet de loi, sera d'autant plus confirmé, car autrefois la loi était muette à ce sujet.

Nous sommes tout à fait à l'aise avec l'environnement qui sera ainsi créé. Nous avons hâte que les agriculteurs du Canada puissent profiter des nouvelles variétés.

La sénatrice Tardif : De plus, il s'agit d'incorporation par renvoi, ce qui permet au ministre d'incorporer des dispositions provenant même de tierces parties, c'est-à-dire des dispositions

and not presented to Parliament for debate. Is that of concern to you, that changes could be brought in? Third party sources, references, documents from external or foreign sources could be introduced and these would bring changes to the existing legislation?

Mr. Van Akum: From our perspective, our analysis of the bill does not raise those concerns for us.

Senator Tardif: The onus would be on farmers to be aware of these changes because you would not necessarily have any knowledge of them in the public domain. So how do you see the government proceeding and including you in the conversation?

Mr. Jones: I would think that any changes made would require the agreement of the producer groups involved, that they would be supportive and that the government would have the support to move ahead with any proposed changes.

Senator Tardif: Are there any commitments being made on the consultation side? Have you received any commitments in that regard?

Mr. Jones: Not that I'm aware of.

Senator Tardif: You have not received commitments that consultations would be in place? No? Okay.

I have a question for Ms. Burtnack from the Canadian Association of Agri-Retailers. You indicated a concern in the last paragraph of your presentation with regard to amendments to registrations and licences if multiple licences are required for single establishments. Would you care to elaborate?

Ms. Burtnack: Yes, it was noted as an overview, kind of a broad statement, about the potential for registrations or licences to be required for certain prescribed acts. I think the phrasing was broad enough that it was not a specific concern, because I don't know what that system would look like. But it was a request to the government that if this is the phrasing of the amendment and if such a system was implemented, that the retail industry and all vested parties be included in the decision to explore that system and then be included in the development of that system. Certainly for the retailers that I represent, many are involved in fertilizers and seed, and some are also involved in feed. So it could be that multiple licences or registrations are required. If some kind of fee structure and paper work are affiliated with that, then it becomes burdensome if it's affecting the same company multiple times. That was the concern that I wanted to raise; it's something that was flagged for the Canadian Association of Agri-Retailers as a potential burden to retailers, depending on how the system is structured. It's simply a flag and a request that if that is developed at some point, that we be included in that development process.

qui n'ont pas fait l'objet des délibérations d'un comité et n'ont pas été soumises au Parlement à des fins de débat. Est-ce que ce scénario vous inquiète, c'est-à-dire qu'on puisse apporter de tels changements? Il s'agirait de dispositions provenant de tierces parties, de références, de documents externes, même de source étrangère, qui pourraient être incorporés pour modifier la loi en vigueur?

M. Van Akum : Notre étude du projet de loi n'a pas soulevé ces préoccupations.

La sénatrice Tardif : Il reviendrait alors aux agriculteurs de se tenir au courant de ces changements, car vous n'en seriez pas forcément informés si vous vous fiez aux sources publiques. Comment souhaitez-vous que le gouvernement procède et vous fasse participer au dialogue?

M. Jones : Je crois que si le gouvernement voulait apporter des changements, il devrait obtenir l'approbation des groupes de producteurs concernés, qui y donneraient alors leur accord.

La sénatrice Tardif : Lorsqu'on vous a consulté, des promesses ont-elles été faites? Avez-vous reçu certaines promesses?

M. Jones : Pas à ma connaissance.

La sénatrice Tardif : Vous n'avez donc pas reçu de promesses quant à des consultations? Non? D'accord.

J'ai une question pour Mme Burtnack de la Canadian Association of Agri-Retailers. Vous avez indiqué dans le dernier paragraphe de votre exposé que vous étiez préoccupée par les amendements concernant l'enregistrement et les licences, dans l'éventualité où les entreprises seraient obligées de se procurer plusieurs licences. Pourriez-vous nous en dire plus?

Mme Burtnack : Oui, c'était un commentaire général quant à la possibilité que l'on exige l'enregistrement ou des licences dans certains cas prescrits par la loi. Nous nous sommes exprimés en termes généraux, il ne s'agissait pas d'une préoccupation particulière, parce que je ne sais pas à quoi ressemblerait un tel système. Nous demandons cependant au gouvernement que si l'amendement reste tel quel et si on prévoit un tel système, il faudrait alors que les détaillants et toutes les parties concernées fassent partie de la prise de décisions concernant le système et participent à son élaboration. Bon nombre des détaillants que je représente vendent de l'engrais et des semences, et certains vendent des aliments. Il se peut que ces détaillants aient à se procurer plusieurs licences ou encore à s'enregistrer plus d'une fois. Les formulaires à remplir et le barème de droits à appliquer deviennent un fardeau si la même entreprise doit effectuer les mêmes démarches plusieurs fois. Voilà notre préoccupation; la Canadian Association of Agri-Retailers y voit un fardeau possible pour les détaillants, selon la structure du système. Nous voulions tout simplement le mentionner et demander que si un tel système devait voir le jour, nous aimerions participer à son développement.

Senator Plett: I have just a couple of questions. I appreciate all the support, but it's difficult to ask people questions when they think the same way we do and many of their answers are exactly what we have been saying all along. But I certainly appreciate the support.

Mr. Jones, you explained to us the membership in your organization, but I would like Ms. Burtneck and Mr. Van Akum to explain their memberships, too.

Ms. Burtneck: The Canadian Association of Agri-Retailers is a national association. Approximately 600 businesses are members. We connect to a number of individual staff within those businesses as well. Of those 600 businesses, approximately 400 are retailers. Approximately 150 of those companies would be suppliers, which could be chemistry, seed, fertilizer, agronomy, banks and other services to retailers. They are primarily a member of CAAR in order to network, connect with and support retailers. Approximately 50 would be sister associations and other groups that we work with to collaborate and ensure that we are helping retailers to be aware as possible as of the on-goings of the industry.

Senator Plett: Thank you.

Mr. Van Akum: The Grain Farmers of Ontario is a provincial commodity organization with the authority to collect check-off fees from farmers in Ontario on the sale of corn, soybeans and wheat. Approximately 28,000 farmers in Ontario belong to our organization as check-off paying members.

Out of that group of farmers in Ontario, across 15 districts in the province, they elect 150 delegates. Those 150 delegates elect 15 directors to our board of directors. Our delegates are also very much engaged in the setting of policy and direction for the organization. It's in close consultation with our delegates across the province that we have positioned our organization in support of that bill.

Senator Plett: Mr. Van Akum, you told us that you farm corn, soybean and wheat. Would farmers' privilege apply to you with all three of your crops?

Mr. Van Akum: Not so much on the corn and soybean side because on both of those crops I grow varieties where genetic traits are involved. I signed a licence agreement when I purchased that seed from the seed company that I will not reuse those seeds on my own farm. Certainly when it comes to wheat, the varieties we grow do not have similar patent-type protections, so in that case I would have the opportunity to reuse that seed for my own use.

Senator Plett: Is that common with every corn and soy farmer, or would some farmers not have these agreements that you are talking about?

Mr. Van Akum: It's quite common. I would estimate about 95 per cent of Ontario's corn is grown in that way and about 70 per cent of Ontario's soybeans.

Le sénateur Plett : J'ai quelques questions. Je vous remercie de votre soutien, mais c'est difficile de poser des questions à des gens qui sont du même avis que nous et qui donnent les mêmes réponses que nous le faisons depuis longtemps. Je vous remercie cependant de votre soutien.

Monsieur Jones, vous nous avez décrit la composition de votre organisation, et je demanderais à Mme Burtneck et à M. Van Akum de faire la même chose.

Mme Burtneck : La Canadian Association of Agri-Retailers est une association nationale. Nous comptons quelque 600 entreprises parmi nos membres. Nous entretenons des rapports avec les employés individuels de ces entreprises également. Sur ces 600 entreprises, quelque 400 sont des détaillants. Environ 150 des entreprises sont des fournisseurs, qui offrent des produits chimiques, des semences, des engrais, des produits agronomiques et des services bancaires et autres aux détaillants. Les entreprises adhèrent à CAAR essentiellement pour pouvoir soutenir les détaillants et réseauter et communiquer avec eux. Environ 50 de nos membres sont des associations sœurs et d'autres groupes avec qui nous collaborons afin de nous assurer que nous aidons les détaillants à être aussi au fait que possible de l'actualité dans notre secteur.

Le sénateur Plett : Merci.

M. Van Akum : Grain Farmers of Ontario est une association provinciale de producteurs qui a l'autorité de prélever des droits auprès des agriculteurs en Ontario sur le maïs, le soja et le blé vendus. Quelque 28 000 agriculteurs de l'Ontario sont membres de notre organisation et payent des droits sur leurs ventes.

Ces agriculteurs de l'Ontario, répartis dans 15 districts provinciaux, élisent 150 délégués. Ces 150 délégués élisent à leur tour 15 administrateurs qui constituent notre conseil. Nos délégués participent activement à l'élaboration de politiques et à la direction de notre organisation. Nous avons donc bien consulté nos délégués dans toute la province avant d'avoir décidé que notre organisation était en faveur du projet de loi.

Le sénateur Plett : Monsieur Van Akum, vous nous avez dit que vous cultivez du maïs, du soja et du blé. Est-ce que le privilège de l'agriculteur s'appliquerait à ces trois cultures?

M. Van Akum : Ce privilège ne s'applique pas vraiment au maïs et au soja, car pour ces deux cultures, j'utilise des variétés modifiées génétiquement. J'ai signé un accord de licence lorsque j'ai acheté les semences de la société indiquant que je ne réutiliserais pas les graines comme semences. Cependant, dans le cas du blé, les variétés que j'utilise ne font pas l'objet d'une telle protection, et je peux réutiliser les graines comme semences.

Le sénateur Plett : Votre situation s'applique-t-elle à tous les producteurs de maïs et de soja, ou est-ce que certains agriculteurs ne signent pas l'accord dont vous nous avez parlé?

M. Van Akum : De tels accords sont très courants. J'estime que 95 p. 100 du maïs et 70 p. 100 du soja produits en Ontario en font l'objet.

Senator Plett: My colleague Senator Tardif raised a concern about the Governor-in-Council and orders of reference. First of all, let me just have one lead-up question to this: Were your organizations consulted through this process at all? Were either the organizations themselves or some of the farmers involved in helping draft some of this legislation? Did some of your ideas come forward?

Mr. Jones: Certainly the Canadian Horticultural Council and Canadian Potato Council have been involved for many years in trying to influence that these amendments be adopted for UPOV 91. Our member organizations have certainly been supportive of that. For a number of years, we've been requesting that these amendments go through. The amendments required under UPOV 91 are certainly things that contain all the elements that we were interested in seeking.

Senator Plett: Ms. Burtnack?

Ms. Burtnack: Not so much consulted, but certainly in the loop. We work closely with the Canadian Seed Trade Association, and I know they have been involved significantly in developing the phrasing. We've been informed and kept in touch. It's a little beyond our scope, but we certainly want to be informed and involved. I would say informed, yes, and consulted. It was not necessarily our place to set the phrasing, but we were definitely supportive of the direction it was going.

Senator Plett: I asked that question because the minister was here and was very clear in that changes would only come forward after a thorough consultative process. Mr. Van Akum already answered this question in part. Would the three of you feel comfortable with the minister's assurances? Of course, this would then pass on to other ministers down the road. Do you feel fairly comfortable with the assurances we have that changes could not be made without thorough consultation?

Mr. Van Akum: Yes, certainly our organization is comfortable with those assurances. I think we have a good track record in Canada of consulting with the stakeholders involved before a move gets made.

I've been chairman of our organization almost three years now. Early on in my role, we brought forward in our visits with government, in our policy platform, an encouragement to move to UPOV 91 for plant breeders' rights. We saw the potential benefit there, and we saw this as a way to help accelerate and stimulate innovation in variety development that could help us address a disease challenge or increasing yields on our fields. For quite some time, we have been bringing this forward and have had opportunity to add input along the way.

Le sénateur Plett : Ma collègue, la sénatrice Tardif, a soulevé une préoccupation quant au gouverneur en conseil et aux décrets. J'ai une première question à vous poser à ce sujet : a-t-on consulté vos organisations pendant le processus? Les organisations ou encore certains agriculteurs ont-ils participé à la rédaction du projet de loi? Est-ce que certaines de vos idées ont été retenues?

M. Jones : Le Conseil canadien de l'horticulture et le Canadian Potato Council militent depuis de nombreuses années pour que ces amendements soient adoptés afin que nous soyons conformes à la convention internationale de 1991. Nos membres en sont certainement en faveur. Nous demandons depuis de nombreuses années que ces amendements soient adoptés. Nous souhaitons vivement que les amendements nécessaires soient adoptés pour que nous soyons conformes à la convention internationale de 1991.

Le sénateur Plett : Madame Burtnack?

Mme Burtnack? Nous n'avons pas vraiment été consultés, mais nous étions au courant. Nous travaillons de près avec l'Association canadienne du commerce des semences, et je sais que cette association a beaucoup participé à la rédaction du texte. Le gouvernement nous a tenus au courant des développements. La rédaction dépasse quelque peu notre mandat, mais c'est clair que nous voulons participer et être au courant. Je dirais que nous avons été informés et également consultés. Notre rôle ne consistait pas forcément à rédiger les amendements, mais nous étions certainement en faveur.

Le sénateur Plett : J'ai posé la question, car le ministre est venu témoigner et il a clairement indiqué que les amendements étaient le fruit d'un processus de consultation. M. Van Akum a déjà répondu à ma question en partie. Vous trois, seriez-vous à l'aise compte tenu des promesses faites par le ministre? Ces promesses s'appliqueraient également aux ministres qui lui succéderont. Êtes-vous plus ou moins à l'aise avec les promesses faites, selon lesquelles des amendements ne seront pas apportés sans consultation?

M. Van Akum : Oui, notre organisation est tout à fait à l'aise. Le Canada a de bons antécédents en ce qui concerne la consultation des parties intéressées avant la prise de décisions.

Je suis le président de notre organisation depuis presque trois ans. Au tout début de mon mandat, nous avons pris rendez-vous avec des représentants du gouvernement pour expliquer notre position vis-à-vis des politiques, et pour encourager le gouvernement à être conforme à la convention internationale de 1991 en ce qui concerne la protection des obtentions végétales. Nous y voyions les avantages possibles, et nous étions également d'avis que ce serait une façon d'accélérer et de stimuler l'innovation dans le domaine de la création des variétés qui pourrait nous aider à lutter contre les maladies ou encore à augmenter les rendements. Nous travaillons sur ce dossier depuis quelque temps déjà et nous avons eu la possibilité de nous exprimer.

Ms. Burtack: I would say that the process that I did witness that the Canadian Seed Trade Association went through working directly with the minister in terms of developing the phrasing and even initial drafts of some of the lists of crops was very inclusive and a very strong back and forth dialogue, which I think was very positive. The fact that it is somewhat removed from the process, requiring gazetting and the extra steps, will expedite the process. What the Canadian Seed Trade Association went through in terms of working with the minister and the back and forth dialogue, if that is the process that would be expected to go forward, that would be ideal and ensure that everyone's needs are met with the final draft of whatever changes were put forward.

Senator Plett: Mr. Jones, if the minister would unilaterally make changes to the Plant Breeders' Rights Act, we would no longer be UPOV 91 compliant, would we?

Mr. Jones: No, the changes that are proposed are contained in UPOV 91, so we are in support of those.

Senator Plett: If we pass the bill today or next week, and if the minister would come along and, on his own, unilaterally make changes, he would obviously be deviating from UPOV 91 and we would no longer be part of that?

Mr. Jones: Right, and divergent from the international standard.

Senator Tardif: I have a supplementary further to Senator Plett's question about whether we would be in compliance with UPOV 91 if the minister unilaterally made a change. I would say that with UPOV 91, in some cases, some countries have no farmers' privilege, and some countries such as Canada have a modified farmers' privilege. Some countries have a full farmers' privilege. There are variations of the type of exemption that is granted in the Plant Breeders' Rights Act. I just want to put that on the record to clarify.

Mr. Jones: Currently there is no statement about farmers' privilege in existing legislation, so we are taking a step in a positive direction that it is entrenched in the legislation that farmers have the right to save their own seed. Right now it's implied but not stated.

Senator Tardif: I understand that, but the legislation also allows for change down the road with ministerial orders-in-council.

Senator Enverga: Thank you for the presentations. From what I heard so far, even from the last witnesses we heard, you are upbeat about Bill C-18 and everybody wants it done as soon as possible. From your point of view, and I asked this question before, what have we lost with this delay? Did you lose any

Mme Burtack : Je dirais que le processus que j'ai observé, c'était que l'Association canadienne du commerce des semences a travaillé directement avec le ministre en ce qui concerne la rédaction du libellé et même les premières ébauches de certaines listes de cultures. Le processus a permis une grande participation et il y a eu des échanges fort utiles; le tout a été très positif. Le fait que tout cela se passe en parallèle du processus de publication dans la *Gazette* et ainsi de suite permet d'accélérer le travail. L'expérience de l'Association canadienne du commerce des semences, en ce qui concerne sa collaboration avec le ministre et le dialogue, était idéale, et si c'est la procédure qui sera suivie à l'avenir, on pourrait s'assurer que les besoins de chaque intervenant sont satisfaits dans la dernière version des amendements.

Le sénateur Plett : Monsieur Jones, si le ministre apportait de façon unilatérale des modifications à la Loi sur la protection des obtentions végétales, le Canada ne respecterait plus la convention internationale de 1991, n'est-ce pas?

M. Jones : Non, les amendements qui sont proposés sont conformes à la convention internationale de 1991, et nous sommes en faveur.

Le sénateur Plett : Admettons que ce projet de loi soit adopté aujourd'hui ou encore la semaine prochaine. Si le ministre voulait de son propre gré apporter certains changements de façon unilatérale, il s'écarterait de toute évidence de la convention internationale de 1991 et le Canada n'y serait plus partie, n'est-ce pas?

M. Jones : C'est exact, et nous ne serions plus conformes aux normes internationales.

La sénatrice Tardif : J'ai une autre question pour donner suite à l'intervention du sénateur Plett sur un changement apporté de façon unilatérale par le ministre et notre conformité à la convention internationale de 1991. Les agriculteurs de certains pays ne jouissent pas du privilège de l'agriculteur, tandis que d'autres pays comme le Canada prévoient un privilège de l'agriculteur modifié. D'autres pays accordent le plein privilège aux agriculteurs. Il y a des variations du type de dérogation prévue dans les diverses lois sur la protection des obtentions végétales. Je tenais à le préciser.

M. Jones : Pour l'instant, la loi est muette quant au privilège de l'agriculteur, donc c'est une démarche positive que de le confirmer dans la loi afin que les agriculteurs puissent conserver les graines et s'en servir comme semences. À l'heure actuelle, ce droit est implicite et n'a pas été précisé.

La sénatrice Tardif : Je comprends bien, mais la loi prévoit également des modifications au moyen d'un décret.

Le sénateur Enverga : Je vous remercie de vos exposés. D'après ce que j'ai entendu, même des derniers témoins, vous êtes enthousiastes à l'égard du projet de loi C-18 et tout le monde souhaite qu'il soit adopté dès que possible. J'ai déjà posé cette question, mais d'après vous, qu'avons-nous perdu en raison du

opportunity in innovation or investment? Have you felt something like this should have been done years ago? What have we lost so far, and what will happen to you if there is any delay on the bill at all?

Mr. Van Akum: I can respond to that and thank you for that question.

I think it can be difficult to specifically measure what the cost may be of delay. It's fair to say that as every season goes by and we have not generated that stimulus for more rapidly increasing the development of new and better varieties, we have the potential to lose yield and suffer crop loss again from disease that could be managed through genetic improvement.

That speaks to the need to get on with this and help to set up the platform that will stimulate the development of new and better varieties that we can incorporate into our farms.

Senator Enverga: Is there a way to quantify it or put a price tag on what you have lost because we do not have this?

Mr. Van Akum: I can bring it down to the perspective of one farmer in Ontario. This year I grew about 500 acres of wheat, not the biggest crop on my farm. Certainly, if there was potential for five more bushels an acre for that crop but I was not able to reach that potential because the variety I could access did not have that yield potential in it, then the loss would be 25,000 bushels of wheat at \$6 a bushel — significant dollars.

Senator Enverga: Mr. Jones?

Mr. Jones: One of the big losses is in competitiveness. I'm in the potato industry. Our direct competitors are in the United States. They have PBR production that we don't have, so they have access to varieties from Europe that are new and improved, and that has limited the introduction in Canada. It hinders our competitiveness, and we want to be on a level playing field with other countries in the world.

Ms. Burtnack: Yes, I would agree, but it's difficult to quantify. I would see the value in that, but it's an opportunity cost in my mind. There is opportunity lost in terms of competitiveness, as Mr. Jones was saying. If our competitors have a higher-quality, higher-yielding, more disease-resistant variety or something with unique qualities and they secure a market ahead of us, then it's difficult to move in and take a portion of that market if they've had one to three years to secure and supply it. That opportunity is lost with time.

One other piece from an agronomic perspective is that the disease protectiveness or pest protectiveness that can be bred into some crops tends to break down over time. As pests overcome the means of resistance, those crops are not as effective in managing

retard? Avez-vous raté certaines possibilités d'innovation ou d'investissement? Pensez-vous que les amendements auraient dû être apportés il y a des années déjà? Qu'avons-nous perdu jusqu'à présent, et que se passerait-il si le projet de loi connaissait un retard quelconque?

M. Van Akum : Je peux répondre à votre question, et je vous en remercie d'ailleurs.

Je crois qu'il est difficile d'évaluer de façon précise quelle sera l'incidence d'un retard. Je pourrais dire cependant qu'avec chaque campagne agricole qui passe sans que nous ayons créé les conditions nécessaires pour faciliter le développement de nouvelles variétés plus performantes, nous risquons des baisses de rendements et des pertes à cause de certaines maladies qui pourraient être contrées grâce aux améliorations génétiques.

On y voit donc le besoin de créer les conditions nécessaires qui faciliteront le développement de nouvelles variétés plus performantes que nous pourrions utiliser dans nos exploitations.

Le sénateur Enverga : Y a-t-il une façon de quantifier ou de chiffrer vos pertes en raison de l'absence de ces conditions?

M. Van Akum : Je peux vous donner la perspective d'un agriculteur en Ontario. Cette année, j'ai consacré 500 acres au blé, et le blé n'est pas ma culture principale. Si j'avais la possibilité de récolter cinq boisseaux de plus par acre, mais je n'étais pas en mesure de le faire parce que la variété ne donnait pas ces rendements, les pertes totaliseraient 25 000 boisseaux de blé à 6 \$ le boisseau. C'est beaucoup d'argent.

Le sénateur Enverga : Monsieur Jones?

M. Jones : L'une des grandes pertes, c'est la compétitivité. Je travaille dans le secteur de la pomme de terre. Nous sommes en concurrence directe avec les États-Unis. Comme les États-Unis offrent une protection aux sélectionneurs que nous n'offrons pas, ils peuvent se procurer des variétés européennes plus récentes et améliorées, ce qui n'est pas le cas au Canada. Notre compétitivité en souffre, alors que nous voulons nous trouver sur un pied d'égalité avec d'autres pays.

Mme Burtnack : Oui, je suis d'accord, mais le problème est difficile à quantifier. J'y constate également une perte, mais c'est la perte des occasions. Nous avons raté des occasions d'être concurrentiels, comme l'a dit M. Jones. Si nos concurrents cultivent une variété de plus grande qualité, au rendement plus élevé et ayant une meilleure résistance aux maladies, ou encore une variété qui possède des propriétés uniques et nos concurrents peuvent ainsi s'accaparer d'un marché avant nous, il devient alors difficile pour le Canada d'essayer de se tailler une place sur ce marché si nos concurrents y sont déjà présents depuis un ou trois ans comme fournisseurs. Avec le temps, les occasions sont perdues.

Sur le plan agronomique, il faut également savoir que les traits ajoutés à certaines variétés pour ce qui est de la résistance aux maladies ou aux ravageurs ont tendance à disparaître avec le temps. Au fur et à mesure que les ravageurs deviennent plus

those pests. The more years it takes to develop new varieties that are effective at controlling these pests, the more crop yield is lost to less effective crops.

Senator Enverga: In addition, we are going to put this together and pass the bill, hopefully with the blessings of everybody. What is the timing for this? How can you catch up? Do you have a timeline for how long you need to catch up with everybody in the market?

Mr. Van Akum: In communication with some seed companies that operate in Ontario, I know that even the idea that Canada is considering moving to this has raised the attention of seed companies that will be able to bring forward new and better genetics to be incorporated and developed into better varieties for Canadian farmers. We could be looking at a five- to seven-year period for those varieties to be bred, properly developed and made available to the Canadian farmer. It's not instant gratification in the breeding and development of varieties. Over the long term, accessing the best genetics you can to develop those varieties is a critical point.

Senator Enverga: It will take five to seven years to catch up. Would you suggest that as soon as the next UPOV comes up, UPOV 2012 or 2015, the government deliver it as soon as possible? Are we too slow in doing this type of work?

Mr. Van Akum: It's important to have an eye to potential opportunity. At the same time, it's important to deliberate carefully and thoughtfully to consider the changes and the impact.

Mr. Jones: In the potato industry, initially we would have an influx of new varieties from Europe, for example the Netherlands as they are biggest breeder of potato varieties. That would be followed by the development of varieties bred for a Canadian environment.

Senator Tardif: My understanding is that only registered seeds can be saved by farmers. Do you see the possibility of seed companies deregistering their seed in order to continue collecting the royalties or preventing other companies or farmers from reusing their seeds?

Mr. Jones: Only registered varieties can be sold. If a variety is deregistered, it can no longer be sold as certified seed; so I don't see that happening.

History has shown that varieties have a short life. Plant breeders' rights typically last four to six years because there is such a high turnover rate in varieties, such as the wheat yield gain. The Crop Science Society of America put out a study last year showing that yield gain in wheat is just less than 1 per cent per year. There is no desire to use older varieties because they change

résistants, les traits présents dans ces cultures deviennent moins efficaces. Plus on consacre d'années à mettre au point des nouvelles variétés qui résistent bien aux ravageurs, plus on est perdant à cause du rendement des variétés moins efficaces.

Le sénateur Enverga : Nous allons donc rassembler vos témoignages et adopter le projet de loi, avec, espérons-le, l'accord de tous les intervenants. Quel est l'échéancier prévu? Comment pouvez-vous rattraper le temps perdu? Avez-vous un échéancier pour déterminer le temps qu'il vous faudra pour rattraper vos concurrents?

M. Van Akum : En parlant avec certaines sociétés semencières présentes en Ontario, j'ai appris que le fait même de savoir que le Canada pense adopter ces amendements a attiré l'attention des sociétés semencières, qui seront capables de fournir de nouveaux traits plus intéressants dont on pourrait se servir pour créer de meilleures variétés pour les agriculteurs canadiens. Il faudrait donc prévoir une période de cinq à sept ans pour la création de ces variétés, leur mise au point et leur vente aux agriculteurs canadiens. La création et le développement des variétés ne se passent pas du jour au lendemain. À long terme, cependant, il faut absolument pouvoir mettre la main sur le meilleur matériel génétique possible pour créer des variétés.

Le sénateur Enverga : Il faudra donc mettre de cinq à sept années pour se rattraper. Pensez-vous que le gouvernement devrait agir dès qu'une nouvelle convention internationale sur la protection des obtentions végétales est conclue, admettons en 2012 ou en 2015? Sommes-nous trop lents?

M. Van Akum : Il faut toujours guetter les occasions possibles, mais il faut également réfléchir aux changements et à leur incidence.

M. Jones : Dans le secteur de la pomme de terre, nous pourrions bénéficier de nouvelles variétés européennes des Pays-Bas, par exemple, le plus grand obtenteur de variétés de pommes de terre. Viendrait ensuite l'élaboration de variétés adaptées à un climat canadien.

La sénatrice Tardif : Si j'ai bien compris, seules les semences enregistrées peuvent être conservées par les agriculteurs. Pensez-vous que les sociétés semencières pourraient vendre leurs semences librement afin de continuer à prélever les redevances ou d'empêcher d'autres sociétés ou agriculteurs à réutiliser les semences?

M. Jones : Les sociétés peuvent seulement vendre des variétés enregistrées. Si une variété ne figure plus au registre, on ne peut vendre ces semences certifiées. Je ne crois pas que ce scénario se présentera.

Nous avons vu au fil des ans que les variétés ont en fait une courte durée de vie. Les droits des sélectionneurs durent typiquement de quatre à six ans, car il y a un tel renouvellement des variétés, comme dans le cas du blé. La Crop Science Society of America a publié une étude l'année dernière indiquant que la hausse du rendement du blé ne représente que moins de 1 p. 100

so fast. The benefits to the growers are so strong for adopting new varieties that the incentive to grow older varieties is not necessarily there.

Ms. Burtneck: I would say the same. I'm not fully fluent in the seeds system, but I agree with Mr. Jones that registration would be required and deregistration would be counterproductive to the seed companies. I could see how you might come to that perception, but I don't see it as good business practice to deregister those products. There is value in being certified and sold as certified because there are certain guarantees and assumptions of the traits and qualities of the seed that allow it to be of more value to that company.

The Acting Chair: Thank you very much, Ms. Burtneck from Winnipeg.

Mr. Jones and Mr. Van Akum, thank you for your information here today.

[Translation]

The Acting Chair: We will now reconvene. Joining us by videoconference is Terry Boehm, chair of the Seed and Trade Committee, from the National Farmers' Union. We also have Devlin Kuyek, as an individual, author of a book entitled *Stolen Seeds: The Privatisation of Canada's Agricultural Biodiversity*, and Diana Bronson, Executive Director of Food Secure Canada, accompanied by Pat Mooney.

I now give the floor to the representatives of Food Secure Canada.

Diana Bronson, Executive Director, Food Secure Canada: Mr. Chair, thank you for inviting us to appear before you today and share our views.

[English]

Food Secure Canada is a national membership-based coalition that has three goals: zero hunger, healthy and safe food, and sustainable food systems. Our goal is really to promote the idea of a national food policy for Canada that would put those goals at the centre, that is, the elimination of hunger, a sustainable food system, and healthy and safe food for everyone.

The bulk of our presentation today will be given by one of our member organizations. The National Farmers Union is also a member of Food Secure Canada, and that's Pat Mooney from the ETC Group who has worked on seed policy for pretty close to

par année. Il n'y a aucune volonté d'utiliser les variétés plus anciennes, car le secteur évolue tellement rapidement. Les avantages de l'adoption de nouvelles variétés sont tels que les producteurs n'ont aucune raison de cultiver les variétés plus anciennes.

Mme Burtneck : Je suis du même avis. Je ne connais pas si bien que ça la filière des semences, mais je suis d'accord avec M. Jones pour dire que l'enregistrement est nécessaire et que le retrait du registre serait contre-productif pour les sociétés semencières. Je peux voir comment vous êtes arrivée à cette conclusion, mais ce n'est pas une bonne pratique commerciale que de retirer ces produits du registre. C'est avantageux d'offrir des semences certifiées et de les vendre telles quelles, car ces semences sont accompagnées de certaines garanties et d'attentes pour ce qui est des traits et des qualités, ce qui représente davantage de valeur pour les sociétés.

Le président suppléant : Merci beaucoup, madame Burtneck, qui avez témoigné de Winnipeg.

Je remercie également M. Jones et M. Van Akum d'être venus aujourd'hui.

[Français]

Le président suppléant : Nous reprenons nos travaux. Nous accueillons, par vidéoconférence, du Syndicat national des agriculteurs, M. Terry Boehm, président du Comité du commerce des semences. Nous accueillons également M. Devlin Kuyek, à titre personnel, auteur du livre *Main basse sur les semences : brevets et autres menaces à la biodiversité agricole du Canada, ainsi que* Mme Diana Bronson, directrice exécutive au Réseau pour une alimentation durable, qui est accompagnée de M. Pat Mooney.

Je cède la parole aux représentants du Réseau pour une alimentation durable.

Diana Bronson, directrice exécutive, Réseau pour une alimentation durable : Merci, monsieur le président, de votre invitation à venir témoigner devant vous aujourd'hui pour vous exprimer notre point de vue.

[Traduction]

Le Réseau pour une alimentation durable est une coalition nationale qui a trois objectifs : éradiquer la faim, promouvoir les aliments sains et sûrs, et établir des systèmes alimentaires durables. Nous souhaitons promouvoir la possibilité d'une politique nationale en matière d'alimentation pour le Canada qui aurait ces trois d'objectifs, c'est-à-dire éradiquer la faim, promouvoir les aliments sains et sûrs et établir des systèmes alimentaires durables pour le bienfait de tous.

C'est l'une de nos organisations membres qui témoignera pour nous aujourd'hui. Le Syndicat national des cultivateurs est membre du Réseau pour une alimentation durable, et M. Pat Mooney, du ETC Group, qui travaille dans le domaine

four decades now and is a renowned international expert on the topic of plant breeders' rights.

My message today is very general for you at a macro level. We think this is a missed opportunity in agricultural legislation in Canada to move Canadian agriculture in the direction that Canadians want to see. I will cite just one statistic from the Department of Agriculture's own opinion surveys: 86 per cent of Canadians want to buy more local food, yet the unique focus of our agricultural policy has been on accessing export markets, more technology and more innovation. We are not against any of those things, but we think they need to be balanced with the kind of sustainable policies that Canadians want to see.

With that, I will turn over the rest of our presentation to Pat Mooney.

Pat Mooney, Member, Food Secure Canada: Thank you, chair, for this opportunity. I do have a certain sense of déjà vu today in listening to some of the presentations earlier this afternoon. I was involved in the legislation and discussions about it back in 1977 when it was first proposed by the Minister of Agriculture at that time. It is interesting to see what was proposed then, what was promised and what was warned, the threats that were expressed if we didn't pass plant breeders' rights legislation.

It is useful to ask ourselves, what happened since then? What happened to the original promises and the original warnings if we didn't pass it, and what does that mean for today? I heard the same arguments this afternoon as I heard back in the 1970s and 1980s.

We were told then that one of the major concerns would be that if we didn't have legislation we would be left behind, the public sector would go into decline and we would lose investment from overseas and we would lose varieties from overseas — all the things you heard today. In reality, frankly, not much has changed.

Well, some things have changed. Instead of seeing more seed companies in the marketplace working with us, what we see is 7,000 seed companies in 1977 around the world involved in commercial plant breeding and seed sales, and not one company had even 1 per cent of the market in seeds globally. Today we see that three companies have 54 per cent of the global commercial seed market. The top 10 companies together make up 75 per cent of the global commercial seed market. So there's been an enormous implosion, in fact, in the number of companies actually providing seed to this planet, not just in Canada.

In terms of the public breeding programs, we have seen a significant decline in Canada and around the world in public breeding, the opposite of what was proposed to us. I don't have the most immediate figures for Canada, but a few weeks ago

des politiques en matière de semences depuis presque quatre décennies, est un expert international sur la question de la protection des obtentions végétales.

Mon message aujourd'hui est très général. Nous pensons que ce projet de loi constitue une occasion ratée de légiférer dans le domaine agricole et d'orienter la politique alimentaire dans la direction que les Canadiens souhaitent. Je vous fournirai une seule statistique tirée des sondages sur l'opinion publique du ministère de l'Agriculture : 86 p. 100 des Canadiens veulent acheter plus d'aliments produits localement, et pourtant notre politique agricole a comme seul objectif d'accéder aux marchés de l'exportation et d'utiliser davantage de technologie et d'innovation. Nous ne sommes pas contre ces objectifs, mais nous croyons qu'il faut également tenir compte des politiques durables que recherchent les Canadiens.

Sur ce, je vais maintenant céder la parole à Pat Mooney.

Pat Mooney, membre, Réseau pour une alimentation durable : Monsieur le président, merci de m'avoir invité aujourd'hui. J'ai eu un peu le sentiment de déjà-vu en écoutant certains des témoignages plus tôt cet après-midi. J'ai participé aux discussions et à l'élaboration de la loi en 1977, lorsqu'elle a été proposée par le ministre de l'Agriculture de l'époque. Il fut intéressant de constater ce qui a été proposé à ce moment-là, ce qui a été promis et les mises en garde exprimées si nous n'adoptions pas de lois sur la protection des obtentions végétales.

Il convient donc de nous demander ce qui s'est passé depuis. Qu'en est-il des promesses et des mises en garde initiales sur ce qui se passerait si nous n'adoptions pas cette loi? Quelle incidence cela a-t-il aujourd'hui? J'ai entendu les mêmes arguments cet après-midi que ceux que j'ai entendus dans les années 1970 et 1980.

À l'époque, on nous a dit que l'une des grandes préoccupations, c'était que si nous n'avions pas de loi, nous serions des laissés-pour-compte, le secteur public en pâtirait et nous perdriions les investissements étrangers ainsi que les variétés étrangères. Or, ce sont toutes des choses que vous avez entendues aujourd'hui. En fait, je vous dis bien franchement que pas grand-chose a changé.

Certes, il y a eu quelques changements. Il n'y a pas davantage de sociétés semencières qui travaillent avec nous sur le marché, alors qu'en 1977, 7 000 sociétés semencières se consacraient à la sélection végétale commerciale et à la vente de semences, et pas une seule société ne détenait ne serait-ce que 1 p. 100 du marché des semences à l'échelle mondiale. De nos jours, 3 sociétés détiennent 54 p. 100 du marché commercial mondial des semences. Les 10 sociétés les plus importantes occupent 75 p. 100 de ce même marché. Il y a donc eu un rétrécissement énorme du nombre de sociétés qui vendent des semences partout au monde, et non seulement au Canada.

En ce qui concerne les programmes publics d'obtentions végétales, nous avons constaté une baisse importante au Canada et à l'échelle mondiale sur le plan de la mise au point d'obtentions végétales par le secteur public, ce qui est contraire à

reports came out from the United States showing in the last 20 years public sector breeding programs in the United States have declined by about 33 per cent.

If we look at varieties being developed, frankly the focus of the major breeding companies is on a handful of crops. We're not seeing a diversification in species at all. In fact, the Global Crop Diversity Trust last year, which is associated with the United Nations in the Food and Agriculture Organization, reported that since the formation of UPOV in 1961 up until 2009 they have seen an actual implosion in the diversity of foods on the table being offered to people in industrialized companies, a 36 per cent implosion in that diversity, so the opposite, again, of what was being proposed.

We are seeing the threats that were being made about, well, if we don't have this legislation, we will lose access to overseas varieties. I would love to see the lists of those varieties, because I know when we looked at that initially back in the 1970s and 1980s, in different companies we found in general, when the lists were provided on those rare occasions, usually about a third of the varieties listed were actually not part of plant breeders' rights at all. They had died. They were no longer part of certifications. We found about another third of those varieties listed, whenever they were listed, were actually available. It was simply other regulations, phytosanitary regulations and other things, that made it difficult to access those varieties. It wasn't really related to access to legislation or the exclusive monopoly protection.

Across the board, what we don't see is the benefits that were promised from plant breeders' rights. What we see is general commentaries about what is required, what is hoped for, what we wish would happen, but we don't see in the record of the legislation or in other countries any of those benefits really being presented. I think that's something we should be evaluating much more closely than we have up to this time.

We are seeing, in fact, a real uniformity in the species that we didn't see before in some cases. For example, the legislation moved in the United States from 1970 because of a concern of southern corn leaf blight that was threatening the corn crop in the United States and actually devastated the corn crop in the United States. We were told that with plant breeders' rights in the United States there would be a massive increase in breeding in corn. Well, we don't. We have three companies that control 85 per cent of the corn market in the United States. We are told by major breeders in the United States that there's greater uniformity in the corn crop now in the United States than there was in 1970 and a greater risk of disease now than in 1970.

ce qu'on avait prétendu. Je n'ai pas les plus récentes données pour le Canada, mais des rapports rendus publics il y a quelques semaines aux États-Unis révèlent qu'au cours des 20 dernières années, les programmes publics d'obtentions végétales aux États-Unis ont connu une baisse d'environ 33 p. 100.

Pour ce qui est des variétés qui ont été développées, franchement, les grands obtenteurs se sont concentrés sur une poignée de cultures. Nous ne voyons absolument aucune diversification des espèces. En réalité, l'année passée, le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, qui est associé à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a indiqué que de 1961, année de la signature de la convention de l'UPOV, à 2009, il y a eu en fait un effondrement du nombre de variétés offertes aux populations des pays industrialisés, de l'ordre de 36 p. 100. Il s'est donc encore une fois produit le contraire de ce qui avait été prétendu.

Nous voyons les menaces faites, selon lesquelles en l'absence de ces mesures législatives, nous perdrons l'accès aux variétés d'autres pays. J'aimerais beaucoup voir la liste de ces variétés, car je sais que quand nous nous sommes penchés là-dessus, dans les années 1970 et 1980, dans des entreprises différentes, nous avons généralement constaté, les rares fois où nous avons accès aux listes, que le tiers des variétés énumérées n'était habituellement pas soumises à la protection des obtentions végétales du tout. Elles étaient mortes. Elles ne faisaient plus partie de certifications. Nous avons constaté aussi qu'environ le tiers des variétés énumérées — quand elles étaient sur une liste — étaient réellement accessibles. C'était tout simplement d'autres règlements, d'autres règlements phytosanitaires et d'autres choses qui en rendaient l'accès difficile. Ce n'était pas vraiment à cause des mesures législatives ou d'une protection sous forme de monopole.

En général, ce que nous ne voyons pas, c'est la réalisation des promesses de bienfaits que nous apporterait la protection des obtentions végétales. Ce que nous voyons, ce sont des commentaires généraux sur ce qui est requis, ce qui est espéré, ce que nous voudrions qu'il se produise, mais nous ne voyons aucun de ces bienfaits dans le sillage des mesures législatives ici ou à l'étranger. Je pense que nous devrions évaluer cela plus étroitement que nous ne l'avons fait jusqu'à maintenant.

Nous constatons en fait une réelle uniformité des espèces qui n'existait pas avant dans certains cas. Par exemple, les mesures législatives ont été adoptées aux États-Unis à compter de 1970 parce qu'on se préoccupait de l'helminthosporiose du Sud qui menaçait les récoltes de maïs aux États-Unis et qui y a en réalité causé la dévastation des récoltes de maïs. On nous avait dit que la protection des obtentions végétales aux États-Unis ferait grimper en flèche le travail de sélection du maïs. Eh bien, non. Nous avons trois entreprises qui contrôlent 85 p. 100 du marché du maïs aux États-Unis. Les grands obtenteurs des États-Unis nous disent que les récoltes de maïs sont plus uniformes maintenant qu'en 1970, et que le risque de maladie aujourd'hui est supérieur à ce qu'il était en 1970.

Frankly, as we look through the list of promises and warnings, we don't see the value to the legislation, and we recommend that the legislation be dropped.

The Acting Chair: Thank you very much.

[Translation]

Devlin Kuyek, as an individual: Good afternoon and thank you, Mr. Chair.

[English]

In addition to the book that was mentioned, I'm also the author of this book, *Good Crop/Bad Crop*, which I think still is the only comprehensive history of seed policy in Canada. I am also quite familiar with the debates that were had in the 1990s around the first plant breeders' rights legislation.

I work as well with an international non-governmental organization with a focus on seeds and biodiversity in agriculture. We have closely analyzed the impacts of the application of UPOV 91 in other countries.

I will confine my comments today to the aspects of C-18 that deal with the Plant Breeders' Rights Act.

I think it is quite obvious that although different things have been said, the intention to anybody looking at this of moving towards UPOV 91 in creating farmers' privilege is to further curtail farmer seed saving and production whether that happens gradually or immediately. This has always been the history of UPOV 91 and the farmers' privilege. It is a steppingstone towards patents.

If you think of the Canadian context, it is very difficult to understand why there would be a move to give seed companies more power, why there would be an effort to curtail what is a traditional practice of farmers when it is already so much under threat.

In addition to the Plant Breeders' Rights Act of 1990, which did significantly restrain what farmers could do with seeds, you have patents on transgenes, as was mentioned, so many of the biotech crops that are sold are patented crops. Farmers are not able to save seeds from those crops. They're also under threat if their crops are contaminated by those transgenes as those crops become the property of the patent holder.

There are grower contracts with very strict limitations. One of the farmers who just spoke mentioned some of the grower contracts that farmers now have to face, which prevents them from saving seeds. These are now very widespread. In Ontario, for instance, less than a third of the corn varieties available would be sold without a grower contract, which would prohibit farmers from saving seeds.

Franchement, quand nous parcourons la liste des promesses et des avertissements, nous ne voyons aucune valeur à ce projet de loi et nous vous recommandons d'y renoncer.

Le président suppléant : Merci beaucoup.

[Français]

Devlin Kuyek, à titre personnel : Bonjour et merci, monsieur le président.

[Traduction]

En plus du livre qui a été mentionné, je suis aussi l'auteur de l'ouvrage *Good Crop/Bad Crop*, qui demeure, je pense, le seul à consigner l'histoire complète de la politique sur les semences au Canada. Je suis aussi très au fait des débats qui ont eu lieu dans les années 1990 au sujet de la protection des obtentions végétales.

Je travaille également avec une organisation internationale qui se concentre sur les semences et la biodiversité en agriculture. Nous avons analysé de près les incidences de l'application de l'UPOV de 1991 dans d'autres pays.

Je vais limiter mes commentaires aujourd'hui aux aspects du projet de loi C-18 qui portent sur la Loi sur la protection des obtentions végétales.

Je crois qu'il est très évident, malgré tout ce qui a été dit, que l'intention de quiconque cherche à s'orienter vers l'UPOV 91 pour créer le privilège de l'agriculteur est de limiter encore plus la capacité de l'agriculteur de préserver ses semences et sa production, que cela se fasse graduellement ou immédiatement. C'est depuis le début ce qui découle de l'UPOV 91 et du privilège de l'agriculteur. C'est un tremplin vers le brevetage.

Dans le contexte canadien, il est très difficile de comprendre pourquoi on chercherait à donner plus de pouvoirs aux semenciers, et pourquoi on s'efforcerait de limiter une pratique traditionnelle des agriculteurs alors qu'il y a déjà tant d'autres menaces.

En plus de la Loi sur la protection des obtentions végétales de 1990, qui avait déjà beaucoup limité ce que les agriculteurs pouvaient faire avec les semences, il y a les brevets sur les transgènes, comme on l'a déjà mentionné, ce qui fait que bon nombre des semences issues de la biotechnologie qui sont vendues sont des semences brevetées. Les agriculteurs ne peuvent préserver les semences de leurs récoltes. Ils sont aussi menacés si leurs récoltes sont contaminées par les semences transgéniques, car ces récoltes deviennent alors la propriété du détenteur du brevet.

Certains contrats de producteurs comportent des limitations très strictes. L'un des derniers agriculteurs à avoir pris la parole a mentionné certains des contrats de producteurs qui sont maintenant imposés aux agriculteurs et qui les empêchent de préserver les semences. Ils sont maintenant une pratique courante. En Ontario, par exemple, moins du tiers des variétés de maïs offertes seraient vendues sans contrats de producteurs, ce qui empêcherait les agriculteurs de préserver les semences.

You also have that with non-GMO crops even. Crops sold under the identity preservation system, which is becoming more and more ubiquitous, often will prevent farmers from saving seeds.

Seed companies are also focused heavily on the development of hybrids. Canola was a publicly bred crop and a huge success story for public breeding in this country. About 90 per cent of the varieties that are now available are hybrid varieties, and those varieties cannot be saved by farmers. It is similar with corn and any other crop where they can successfully developed hybrids.

In Quebec, many farmers find this a huge problem. They can't save seeds because they can't get crop insurance if they use farm-saved seeds. Initiatives have been sought by farmers to develop protocols to show the quality of farm-saved seeds, but that has also been blocked.

There is already an enormous amount of pressure and threat on farmers who face all kinds of things, from litigation to private detectives, to prevent them from saving seeds.

The justification given for tightening the screws on farmers and their involvement in seed saving and production, I think I have heard two main arguments. One falls into research and development and innovation. The more royalties that are collected, the idea is that that will go into research and development, or plant breeding. I think that's a stretch. Again, most of these companies who will collect the royalties will be outside of Canada. They won't be doing plant breeding in Canada. To think that that would go into plant breeding in Canada is quite a stretch. It also could go into any other things that a company like Monsanto, for instance, would put their money into. But it does have an opposite effect on research and development.

I spent a lot of time talking to public breeders when I was doing my research and breeders around the world who feel that the most important thing to their own breeding programs is free and open access to other germplasm. This is being blocked. That was the main complaint that was put forward with the PBR Act, that this would hinder public breeding, because public breeding doesn't function on royalties. It functions on collective research and the sharing of knowledge, and it is an incremental process where breeders work with the varieties that have been developed before them and each adds their little bit. That's what gets blocked with intellectual property rights, and that's where the problem lies with public programs.

Public programs have been the bedrock for our seed system in Canada for decades, and they continue to be. As others witnesses have noted here, those public programs are in decline. We may have some public varieties that are still being developed and a

Il y en a même pour les cultures sans OGM. La vente de semences dans le cadre du système de préservation de l'identité, lequel est de plus en plus omniprésent, empêche les agriculteurs de conserver les semences.

Les semenciers se concentrent aussi énormément sur la mise au point d'hybrides. Le canola est une variété mise au point par le secteur public et est une spectaculaire histoire de réussite pour les programmes publics de sélection au Canada. Environ 90 p. 100 des variétés disponibles sont maintenant des variétés hybrides, et les agriculteurs ne peuvent en préserver les semences. C'est la même chose avec le maïs et d'autres cultures, dans les cas où les semenciers réussissent à mettre au point des hybrides.

Au Québec, de nombreux agriculteurs estiment que c'est un problème énorme. Ils ne peuvent préserver les semences, car ils ne peuvent obtenir d'assurance-récolte s'ils utilisent les semences qu'ils ont préservées. Les agriculteurs réclament la mise au point de protocoles démontrant la qualité des semences préservées par les agriculteurs, mais cela aussi, c'est bloqué.

Les agriculteurs subissent déjà énormément de pressions et de menaces, puisqu'ils s'exposent à des poursuites s'ils cherchent à préserver des semences, et sont surveillés par des détectives privés.

On justifie de serrer la vis aux agriculteurs et de les empêcher de préserver et de produire des semences par deux grands arguments. L'un est lié à la recherche, au développement et à l'innovation. On se dit que plus on perçoit de redevances, plus l'argent sera canalisé vers la recherche et le développement ou vers la sélection végétale. Je pense qu'on va un peu loin. Encore là, la plupart des entreprises qui percevront des redevances se trouveront à l'extérieur du Canada. Elles ne vont pas faire de sélection végétale au Canada. Il est utopique de croire que cet argent servira à faire de la sélection végétale au Canada. Cet argent peut être consacré à n'importe quelle autre activité qu'une entreprise comme Monsanto pourrait choisir. Quoi qu'il en soit, cela produit l'effet contraire sur la recherche et le développement.

J'ai beaucoup parlé avec des sélectionneurs du secteur public, quand je menais ma recherche, et les sélectionneurs partout dans le monde estiment que ce qui importe le plus pour leurs propres programmes de sélection, c'est l'accès libre et ouvert à d'autre matériel génétique. C'est ce qu'on bloque. C'est la plainte la plus importante, concernant la Loi sur la protection des obtentions végétales — qu'elle entraverait les programmes publics de sélection, puisque ces programmes ne fonctionnent pas grâce à des redevances. Ils s'appuient sur la recherche collective et la diffusion des connaissances, et c'est une démarche progressive selon laquelle chaque sélectionneur travaille avec des variétés mises au point auparavant et y ajoute des éléments, petit à petit. C'est ce que les droits de propriété intellectuelle empêchent, et c'est ce qui est problématique pour les programmes publics de sélection.

Les programmes publics représentent le roc sur lequel repose le système canadien des semences depuis des dizaines d'années, et c'est toujours le cas aujourd'hui. Comme d'autres témoins l'ont signalé, ces programmes publics sont en baisse. Il y a encore des

large number that are still of high quality and continue to be used, but any public breeder from Canada will tell you about the serious constraints they face and the cuts that they have had to their programs. That also puts enormous pressure on farmers who have always benefited from access to those public varieties and have then multiplied them, produced them, used them for their own fields, shared them with their neighbours and exchanged them with others. There has always been this strong public program that really included farmers as a basis.

From those two different models you get research and development, but you get very different outcomes. Supporting the large seed companies that dominate the seed industry, they have focused on GMOs. They focus on the integration of traits that are closely tied with the sale of their products, so pesticides, even crops that produce their own insecticides, and they don't do much fundamental breeding. They don't look at things like disease resistance. They don't do much when it comes to end-use traits, things that the public sector has really focused on.

They also don't integrate some of the other objectives that a public breeding program can, looking at things like the environment, how varieties can sustain rural communities and what consumers would like.

I have one last quick point to make, if you will permit me, Mr. Chair. The argument made as a justification is that this will bring us into conformity with UPOV 91. It is important to note that there are different models out there. The U.S. has patents on plants. The EU has not allowed GMOs on the market. Chile had adopted similar legislation to UPOV 91 and then repealed it after widespread opposition. So there are different trends out there. There are differences in different countries.

Just because what works in the EU and the U.S., which are vastly different seed markets, does not mean that that should be applied to the Canadian context.

It is the case, however, that a unique model is being pushed. This UPOV 91 model is being pushed around the world, mainly through trade agreements. Often these are pushed by the home countries of the largest seed multinationals, by the EU and U.S. in particular, and they have been imposing UPOV 91 on much weaker players through these trade agreements. For instance, in Africa, 90 per cent of the seed is farm-saved seed, developed by farmers. It has nothing to do with UPOV. UPOV is only a threat to it. These countries have been arm-twisted into accepting UPOV 91 through the economic partnership agreements with Europe.

variétés publiques qui sont mises au point, et un très grand nombre de variétés de grande qualité que l'on continue d'employer, mais n'importe quel sélectionneur du secteur public au Canada vous parlera des graves contraintes qui leur sont imposées et des réductions que leurs programmes ont subies. Cela exerce aussi d'énormes pressions sur les agriculteurs qui ont toujours pu compter sur ces variétés publiques et qui les ont multipliées, les ont utilisées dans leurs propres champs, les ont partagées avec leurs voisins et échangées contre d'autres semences. Il y a toujours eu ce solide programme public qui incluait véritablement les agriculteurs, à la base.

Avec ces deux modèles différents, il y a de la recherche et du développement, mais les résultats sont très différents. Pour les grands semenciers qui dominent l'industrie, l'accent a été mis sur les OGM. Ils se concentrent sur l'intégration de caractéristiques qui sont étroitement liées à la vente de leurs produits. Ils font donc même des semences qui produisent leurs propres pesticides, mais ils ne font pas beaucoup de travail fondamental de sélection. Ils ne se penchent pas sur des aspects comme la résistance aux maladies, sur le plan des caractéristiques d'utilisation finale, alors que ce sont des aspects sur lesquels le secteur public se concentre réellement.

Ils ne tiennent pas non plus compte des autres objectifs possibles d'un programme public, comme l'environnement, la façon dont les variétés peuvent soutenir les collectivités rurales et ce que les consommateurs souhaitent.

J'ai une dernière chose à soulever rapidement, si vous me le permettez, monsieur le président. Ce qu'on prétend pour justifier ce projet de loi, c'est qu'il nous permettra d'être conformes à l'UPOV 91. Il est important de souligner qu'il existe divers modèles. Les États-Unis ont des brevets sur les végétaux. L'UE ne permet pas les OGM sur le marché. Le Chili a adopté une loi semblable à l'UPOV 91, puis l'a abrogée devant l'opposition généralisée. Il y a diverses tendances ailleurs dans le monde. Il y a des différences entre les pays.

Ce n'est pas parce qu'une chose fonctionne dans l'UE et aux États-Unis, qui ont des marchés des semences très différents, qu'il faut nécessairement l'appliquer au contexte canadien.

Cependant, ce qui se produit, c'est qu'on cherche à faire adopter un modèle unique. On pousse ce modèle de l'UPOV 91 partout dans le monde, surtout dans le cadre d'accords commerciaux. Souvent, ce sont les pays des plus grosses multinationales qui cherchent à l'imposer, l'UE et les États-Unis en particulier, et ils imposent l'UPOV 91 à des joueurs nettement plus faibles, dans le cadre de tels accords commerciaux. Par exemple, en Afrique, 90 p. 100 des semences sont préservées et mises au point par les agriculteurs. L'Afrique n'a que faire de l'UPOV. L'UPOV ne représente qu'une menace. On cherche à forcer la main de ces pays et à les convaincre d'accepter l'UPOV 91 par l'intermédiaire d'ententes de partenariat économique avec l'Europe.

Canada is getting similarly arm-twisted now. As for our legislation, yes, the industry would say it is out of step with some other countries, and that's why Canada is being targeted, I believe, to adopt UPOV 91. I think it would be a shame if we simply took on what is not an agenda that suits Canadian interests and adopted UPOV 91.

[*Translation*]

The Acting Chair: We apologize to Mr. Boehm, because we lost the connection. Because of the storm, I don't think we will be able to reconnect. Senator Plett will ask the first question.

[*English*]

Senator Plett: Hopefully we can reconnect.

We have had a number of witnesses over the last few weeks, and the first ones today, here now, are not supportive, but all of our witnesses were not just mildly supportive. I asked the question today again: What's the biggest concern you have? The answer was, "Not getting it passed fast enough."

We have heard witnesses both here and in the House of Commons: the Western Barley Growers Association, the Canadian Wheat Growers Association, Alberta Wheat Commission, Canterra Seeds, the Canadian Seed Trade Association, Keystone Agricultural Producers, Prairie Oat Growers Association, Partners in Innovation, Grain Growers of Canada, Canadian Potato Council and the Canadian Federation of Agriculture. The Chair of Cereals Canada was a witness, as was Grain Farmers of Ontario. Mark Eyking, the Liberal agriculture critic, says that it looks very good and that there is a lot that he can support.

It's across the board — farmers, businesspeople, seed companies. Canterra Seeds was here a little while ago. I don't know if you were here and listened to her. There have been a lot of comments that I have heard in the last few minutes, and I read the National Farmers Union brief. I was hoping I could question Mr. Boehm on some of the comments. I read something which essentially referred to large versus small ma and pa operations and that C-18 and UPOV provisions apply to everyone equally. The Canadian Seed Trade Alliance was at the House of Commons committee and testified that of their 100 member seed breeders in Canada, only 5 were so-called multinationals. We had Canterra Seeds here — small, 27 people — and they're supporting this. So it is not just the multinationals; it is not just the Monsantos. They are supporting it.

C'est ce qu'on fait en ce moment : on cherche à forcer la main du Canada. Quant à nos mesures législatives, oui, l'industrie dirait qu'il y a un décalage par rapport à d'autres pays, et c'est la raison pour laquelle je pense qu'on cherche à convaincre le Canada d'adopter l'UPOV 91. Je pense qu'il serait dommage de nous lancer dans une chose qui ne répond pas aux intérêts des Canadiens et d'adopter l'UPOV 91.

[*Français*]

Le président suppléant : Nous nous excusons auprès de M. Boehm, car nous avons perdu la communication. Étant donné la tempête, je ne crois pas que nous serons en mesure de la retrouver. La première question sera posée par le sénateur Plett.

[*Traduction*]

Le sénateur Plett : J'espère que nous pourrions rétablir la connexion.

Nous avons entendu un bon nombre de témoins, ces dernières semaines, et c'est la première fois, aujourd'hui, que nous avons des témoins qui n'appuient pas le projet de loi. Et le soutien des autres témoins n'était pas faible. J'ai posé la question encore une fois aujourd'hui. Quelle est votre plus grosse préoccupation? Ce qu'on m'a répondu, c'est « que la loi ne soit pas adoptée assez vite ».

Nous avons entendu des témoins ici et à la Chambre des communes : la Western Barley Growers Association, la Canadian Wheat Growers Association, la Alberta Wheat Commission, Canterra Seeds, l'Association canadienne du commerce des semences, Keystone Agricultural Producers, la Prairie Oat Growers Association, Partenaires en innovation, les Producteurs de grains du Canada, le Conseil canadien de la pomme de terre et la Fédération canadienne de l'agriculture. Le président de Céréales Canada a témoigné, de même que les Grain Farmers of Ontario. Mark Eyking, le porte-parole libéral en matière d'agriculture, dit que le projet de loi semble excellent et qu'il peut en appuyer beaucoup d'aspects.

C'est tout le monde, partout — les agriculteurs, les gens d'affaires, les semenciers. Canterra Seeds était ici, tout à l'heure. Je ne sais pas si vous étiez ici et si vous l'avez écoutée. Il y a eu beaucoup de commentaires, dans les dernières minutes, et j'ai lu le mémoire du Syndicat national des cultivateurs. J'espérais pouvoir interroger M. Boehm sur certains de ses commentaires. J'ai lu quelque chose qui mentionnait essentiellement les grandes exploitations agricoles par rapport aux petites fermes familiales, et on disait que les dispositions du projet de loi C-18 et de l'UPOV s'appliquaient également à tous. L'Association canadienne du commerce des semences a témoigné devant le comité de la Chambre des communes et a indiqué que seuls 5 des 100 obtenteurs membres de l'association étaient des multinationales. Nous avons entendu Canterra Seeds — une petite entreprise comptant 27 personnes — et cette entreprise appuie le projet de loi. Ce ne sont donc pas que les multinationales; ce n'est pas que Monsanto. Ils l'appuient.

Our crop yields over the years have been increasing every year as a result of innovation. The Plant Breeders' Rights Act is building on that. I want to know how you square that box when we have had farmers telling us, "Please, pass this; this is a good thing for us."

The fact of the matter is we know that when you have large farms and have a problem with the crop, it is a large problem. If you have a 100-acre crop, it is not a big problem. I'm from Manitoba. It is the hog capital of Canada, and when a disease breaks out in a barn nowadays, it is a major concern because of the size of the operation.

The fact of the matter is that we want to keep up with other countries. We want to export, and we're trying to stay in that business. In a few years from now we will need to feed another I don't know how many more billion people, and we need to increase our crops. Yet, here we are concerned that the multinationals are taking over when the small guys are saying that's just simply not true.

I know there's a lot of comment there and not a lot of questions, but Mr. Mooney, please.

Mr. Mooney: Thank you, senator.

I'm from Manitoba too, and I think it doesn't make any difference how many we're talking about here in terms of which industry associations are speaking of this. The bottom line is that, again, three companies have 54 per cent of the global commercial seed market. The bottom line still is that, if you look at agricultural inputs in general — and that's why you get testimony from CropLife and the fertilizer industry as well — six companies collectively make up 75 per cent of all research.

Senator Plett: Tell me what's wrong with that, not that they have it. Tell me what's wrong with the fact that we have that. Does that make your life more difficult? Does that put less food on the table for me and the average Canadian that we have that?

Mr. Mooney: Yes, I think we see a decline in innovation. When you have an oligopoly in the marketplace, you don't get a lot of innovation. There's no incentive to innovate. There's an incentive to advertise.

Senator Plett: Yet our yields are increasing every year.

Mr. Mooney: They're increasing very slowly in fact. We're not getting major yield increases. We're getting 1 per cent for wheat per year, which is not very much. Farmers on their own, in Africa, will get yield increases of close to 1 per cent per year just from saving their feed and planting again, adapting and selecting the best seed every year. That's not an impressive figure. What you're getting is a lot of platitudes about who will innovate and how and a basic assumption that somehow plant breeders' rights or intellectual property protection will be beneficial. You are not getting data given to you as to what it really comes to. What are we actually getting in this? We get higher yield increases in the

Le rendement de nos cultures augmente chaque année grâce aux innovations. La Loi sur la protection des obtentions végétales mise là-dessus. Je veux savoir comment vous pouvez expliquer que des agriculteurs soient venus nous dire : « S'il vous plaît, adoptez ce projet de loi; c'est une bonne chose pour nous. »

La réalité, c'est que nous savons que quand vous avez de grandes exploitations agricoles et qu'il y a un problème avec la culture, vous avez un gros problème. Si vous avez 100 acres, ce n'est pas un gros problème. Je suis du Manitoba. C'est la capitale canadienne du porc, et quand une maladie se déclare dans une porcherie, de nos jours, c'est un problème grave à cause de la taille de l'exploitation.

La réalité, c'est que nous voulons suivre le rythme des autres pays. Nous voulons exporter, et nous essayons de poursuivre dans ce domaine. Dans quelques années, nous devons nourrir encore je ne sais combien de milliards de personnes de plus, et nous devons augmenter nos cultures. Mais nous sommes là à nous inquiéter que les multinationales prennent le contrôle alors que les petits exploitants disent que ce n'est tout simplement pas vrai.

Je sais que j'ai fait bien des commentaires, sans poser beaucoup de questions, mais allez-y, je vous prie, monsieur Mooney.

M. Mooney : Merci, sénateur.

Je suis aussi du Manitoba, et je pense que le nombre d'associations de l'industrie qui parlent de cela importe peu. La réalité, c'est qu'encore une fois, ces entreprises ont 54 p. 100 du marché mondial des semences commerciales. La réalité demeure que, si vous regardez les intrants agricoles en général — et c'est pourquoi vous obtenez les témoignages de CropLife et de l'industrie des fertilisants aussi —, six entreprises représentent collectivement 75 p. 100 de toute la recherche qui se fait.

Le sénateur Plett : Dites-moi ce qu'il y a de mal avec cela — pas qu'elles ont cela. Dites-moi ce qu'il y a de mal à ce que nous ayons cela. Est-ce que cela vous complique la vie? Est-ce qu'il y aura par conséquent moins de nourriture sur ma table et sur celle du Canadien moyen à cause de cela?

M. Mooney : Oui. Je pense que nous voyons une baisse de l'innovation. Quand il y a un oligopole sur le marché, il n'y a pas beaucoup d'innovation. Rien ne motive à l'innovation. Tout motive à faire de la publicité.

Le sénateur Plett : Mais les rendements augmentent chaque année.

M. Mooney : Ils augmentent très lentement, en réalité. Ce ne sont pas des augmentations importantes. Nous obtenons 1 p. 100 de blé par année, ce qui n'est pas beaucoup. Les agriculteurs à eux seuls, en Afrique, obtiendront une augmentation du rendement de près de 1 p. 100 simplement en préservant leurs semences et en les semant de nouveau, en les adaptant et en choisissant les meilleures semences chaque année. Ce n'est pas impressionnant. Vous entendez beaucoup de platitudes sur qui innovera et comment, ce qui laisse présumer généralement que la protection des obtentions végétales ou de la propriété intellectuelle sera bénéfique. On ne vous donne pas les données qui disent

public sector, for example, through the Consultative Group on International Agricultural Research. They do much better than the yields that we have been hearing about today.

Senator Plett: My father farmed a little bit. My grandfather farmed a little more — small farms — and they were getting 10 to 15 bushels to the acre. Now, sir, I don't want to date you, but looking at the colour of your hair, you and I are maybe close to the same age. Now these 15-bushel-an-acre crops are 70 and 80 bushels an acre. That's not 1 per cent.

Mr. Mooney: That wasn't the plant breeders' rights either; it was before the legislation was passed. The big boom in yields was coming out of 1960s, 1970s, the late 1950s even, before there was any legislation here in Canada or the United States.

Senator Plett: But plant breeders' rights aren't going to stop those yields from increasing. So if you're saying that they will not enhance it, they're not going to stop it.

Mr. Mooney: We are not seeing the increases in yields we used to see, and we are seeing greater uniformity in the crop than we used to see, as I pointed out with corn.

The Acting Chair: Mr. Mooney, Senator Plett. Senator Plett, short question.

Senator Plett: We're debating; I know, Mr. Chair.

The Acting Chair: Mr. Mooney, short answer. Not a debate. Okay?

Senator Plett: I appreciate it, Mr. Chair. I apologize for that.

Mr. Mooney: I apologize, too.

Senator Plett: I will try to control myself. I will just simply close with this: The farmers and the agricultural producers in our country are supportive of this bill, and I believe that, as a government, we are responsible for doing what Canadians want us to do. I don't see a move by Canadians to prevent us from passing Bill C-18. I see the opposite.

[Translation]

The Acting Chair: Would you like to add anything, Mr. Kuyek?

Mr. Kuyek: Yes, please.

The Acting Chair: Go ahead, sir.

réellement ce qui en ressort. Que tirons-nous de cela, exactement? Nous obtenons de meilleures augmentations du rendement dans le secteur public, par exemple, par l'intermédiaire du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale. Les rendements obtenus sont nettement supérieurs à ceux dont on nous a parlé aujourd'hui.

Le sénateur Plett : Mon père a fait un peu d'agriculture. Mon grand-père en avait fait un peu plus — de petites fermes — et ils obtenaient de 10 à 15 boisseaux l'acre. Maintenant, monsieur, je ne cherche pas à deviner votre âge, mais à voir la couleur de vos cheveux, vous et moi sommes peut-être proches en âge. De 15 boisseaux l'acre, la production est passée à 70 ou 80 boisseaux l'acre. Ce n'est pas 1 p. 100.

M. Mooney : Et ce n'est pas non plus grâce à la protection des obtentions végétales; c'était avant l'adoption de la loi. La montée en flèche des rendements s'est produite dans les années 1960 et 1970, et même vers la fin des années 1950, avant qu'on adopte quelque loi que ce soit au Canada ou aux États-Unis.

Le sénateur Plett : Mais la protection des obtentions végétales ne va pas empêcher les rendements d'augmenter. Vous dites qu'elle ne va pas améliorer les rendements, mais elle ne va pas les freiner.

M. Mooney : Nous n'avons plus les augmentations de rendement que nous avions, et nous constatons une plus grande uniformité des cultures qu'avant, comme je l'ai signalé avec le maïs.

Le président suppléant : Monsieur Mooney, sénateur Plett. Sénateur Plett, des questions brèves, je vous prie.

Le sénateur Plett : Oui, c'est un débat. Je le sais, monsieur le président.

Le président suppléant : Monsieur Mooney, des réponses brèves, je vous prie. Pas de débat. C'est d'accord?

Le sénateur Plett : Je vous sais gré de cela, monsieur le président. Toutes mes excuses.

M. Mooney : Je vous fais mes excuses aussi.

Le sénateur Plett : Je vais essayer de me maîtriser. Je vais simplement terminer en disant ceci : les agriculteurs et les producteurs agricoles de notre pays soutiennent ce projet de loi, et je crois qu'en tant que gouvernement, il nous incombe de faire ce que les Canadiens veulent que nous fassions. Je ne vois pas d'efforts de la part des Canadiens pour nous empêcher d'adopter le projet de loi C-18. C'est le contraire que je vois.

[Français]

Le président suppléant : Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Kuyek?

M. Kuyek : Oui, s'il vous plaît.

Le président suppléant : Allez-y, monsieur.

[English]

Mr. Kuyek: I'd just like to say that the National Farmers Union was unable to present here today, but I'm aware of Mr. Boehm's position and the position of the NFU. They are very much in opposition to Bill C-18, particularly the provisions regarding the Plant Breeders' Rights Act. They have a detailed critique that you have, so you do have opposition from the farming community to this bill.

I would also just mention that —

Senator Plett: Now I do want to ask a question.

[Translation]

The Acting Chair: Mr. Kuyek, if the National Farmers' Union wants to be heard, it will have to provide us with a brief on its position. I am told that we have received it and that the senators have seen it. So tonight, we would like to hear you talk specifically about your own views.

[English]

Mr. Kuyek: Just one last bit of information. I was responding to say that a critique has been put out by a certain farmers' organization, and also to say that I think there is a difference between companies that do seed multiplication or pedigreed seed and those that do actual plant breeding. I think a lot of what we're saying is that we'll see a decline in plant breeding in Canada. That doesn't necessarily mean you will see a decline in seed companies. They are two different things. I think the main focus should be on encouraging plant breeding for Canada.

Senator Tardif: Thank you for being here this evening. Your perspective is certainly very different from what we've heard from other witnesses. You are presenting an entirely different point of view, where you are suggesting there are real concerns with Bill C-18.

Mr. Kuyek, you mentioned the fact that contracts are being increasingly used by seed companies. More and more seed companies in Canada are selling their seed varieties exclusively through contracts with farmers. How do you see that as being problematic?

Mr. Kuyek: When you have a decline in the number of varieties available that are not being sold by contract, and those contracts that farmers are forced to sign in order to access the varieties that they are purchasing prohibit them from saving seeds, you're forcing farmers, first of all, to pay more every year, and you're interfering with the long-standing tradition of farmers' seed-saving. So you are automatically undercutting what we are told the government is concerned about, which is the farmers' privilege, but those contracts are automatically undercutting it.

[Traduction]

M. Kuyek : J'aimerais simplement dire que le Syndicat national des cultivateurs n'a pu faire son exposé aujourd'hui, mais que je connais la position de M. Boehm et de son syndicat. Ils sont fermement opposés au projet de loi C-18, en particulier aux dispositions relatives à la Loi sur la protection des obtentions végétales. Vous avez un mémoire qui énonce en détail leur critique, alors vous avez des membres de la communauté agricole qui s'opposent au projet de loi.

J'aimerais aussi mentionner que...

Le sénateur Plett : J'aimerais maintenant poser une question.

[Français]

Le président suppléant : Monsieur Kuyek, si le Syndicat national des cultivateurs veut se faire entendre, il devra nous faire parvenir un mémoire sur sa position. On me dit que nous l'avons reçu et que les sénateurs en ont pris connaissance. Alors, ce soir, c'est de votre point de vue que nous aimerions surtout entendre parler.

[Traduction]

M. Kuyek : J'ajouterai une petite chose. Je disais qu'une organisation agricole a émis une critique, et je voulais aussi dire que je pense qu'il y a une différence entre des entreprises qui multiplient des semences ou produisent des semences généalogiques et des entreprises qui font de la sélection végétale comme telle. Je pense que ce que nous disons généralement, c'est que nous allons constater une baisse de la sélection végétale au Canada. Cela ne signifie pas nécessairement que vous allez voir une baisse du nombre de semenciers. Ce sont deux choses différentes. Je pense qu'il faudrait principalement encourager la sélection végétale au Canada.

La sénatrice Tardif : Je vous remercie de votre présence. Votre perspective est certainement très différente de ce que nous avons entendu de la part des autres témoins. Vous présentez un point de vue complètement différent en disant du projet de loi C-18 qu'il est une réelle source de préoccupations.

Monsieur Kuyek, vous avez dit que les semenciers utilisent de plus en plus les contrats. De plus en plus de semenciers au Canada vendent leurs semences exclusivement dans le cadre de contrats avec les agriculteurs. Comment est-ce problématique, d'après vous?

M. Kuyek : Quand le nombre de variétés disponibles hors contrat diminue et que les contrats que les agriculteurs sont forcés de signer pour avoir accès aux variétés qu'ils achètent les empêchent de préserver des semences, vous forcez les agriculteurs, premièrement, à payer davantage chaque année, et vous compromettez la tradition de longue date de préservation des semences. Vous minez donc ce dont le gouvernement dit se préoccuper, soit le privilège des agriculteurs. Les contrats détruisent cela automatiquement. De plus en plus, les

Most of the companies doing the plant breeding in the private sector are increasingly interested in having those contracts signed every time they sell seeds.

Senator Tardif: Mr. Mooney, you indicated that the number of varieties of seeds is decreasing, has decreased. Would you clarify that, and why would that be?

Mr. Mooney: If I did, I misspoke; I'm sorry. It is not the number of varieties; the quality of the varieties I think is somewhat declining, certainly, and they are not increasing at the rate they used to. Actually, the number of crops that are being bred is declining. We are seeing a heavy concentration of a handful of crops by the major companies. Forty-five per cent of all agricultural research by the private sector worldwide is really on one crop: corn. So that's where the focus is. They often describe themselves as corn companies and they do a bit of other stuff as well as that. So we are seeing a real concentration in a very few areas.

We're also seeing a great genetic uniformity of the varieties that are in the marketplace. Three companies — Monsanto, Syngenta and DuPont Pioneer — make up 85 per cent, for example, of the corn market specifically, and there really is not any genetic variation in the varieties. It's the same germplasm that's being played over and over again, which creates a great vulnerability to disease.

Senator Tardif: You mentioned something about germplasm that I did not quite understand, the fact that the free and open access to germplasm would no longer be the case under Bill C-18.

Mr. Mooney: Companies are becoming much more private with their germplasm. There was a time, before there was intellectual property legislation, when there was a relatively free flow of breeding material between the public sector and the private sector — much more activity, of course, in the public sector. Now we are seeing protectionism taking place, where companies don't want to disclose what they are working with and they make it hard to get that information.

Mr. Kuyek: In my conversations with public plant breeders, they often would say they are used to sharing their work, their varieties, their germplasm with other breeders — it's a give-and-take culture — but now they were getting directives from upper management that they have to get their IPRs in order first, and then maybe they will share. They were having trouble getting access to good germplasm from other plant breeders who wanted to ensure that they had their intellectual rights protected. It really blocks that kind of culture of sharing between plant breeders, and they were really feeling the impacts of that.

Senator Tardif: Are you concerned that Bill C-18 will encourage less public plant breeders' support for research and infrastructure?

entreprises qui font de la sélection végétale dans le secteur privé veulent pour la plupart faire signer des contrats chaque fois qu'elles vendent des semences.

La sénatrice Tardif : Monsieur Mooney, vous avez dit que le nombre de variétés de semences diminue — qu'il a diminué. Pourriez-vous nous expliquer cela et nous dire pourquoi?

M. Mooney : Si c'est ce que j'ai dit, je me suis mal exprimé. Ce n'est pas le nombre de variétés; la qualité des variétés diminue légèrement, à n'en pas douter, et leur nombre n'augmente pas au même rythme qu'avant. En réalité, le nombre de cultures sélectionnées est en baisse. Nous constatons une forte concentration pour une poignée de cultures, dans les grandes entreprises. Quarante-cinq pour cent de toute la recherche en agriculture réalisée dans le secteur privé à l'échelle mondiale porte sur une culture : le maïs. C'est là que toute l'attention se porte. Souvent, elles disent être des entreprises de maïs, et elles font un peu d'autres choses aussi. Il y a donc une réelle concentration pour très peu de cultures.

Il y a aussi une grande uniformité génétique des variétés sur le marché. Trois entreprises — Monsanto, Syngenta et DuPont Pioneer — combent 85 p. 100 du marché du maïs, par exemple, et il n'y a vraiment pas de variation génétique entre les variétés. C'est le même matériel génétique qui est sans cesse utilisé, ce qui se traduit par une grande vulnérabilité à la maladie.

La sénatrice Tardif : Vous avez dit quelque chose que je n'ai pas très bien compris à propos du matériel génétique. Vous avez dit que le projet de loi C-18 aurait pour effet de faire disparaître l'accès libre et ouvert au matériel génétique.

M. Mooney : Les entreprises rendent leur matériel génétique beaucoup plus privé. Avant les mesures législatives sur les droits de propriété intellectuelle, il y a eu une époque où le matériel génétique circulait assez librement entre le secteur public et le secteur privé — et il y avait beaucoup plus d'activité dans le secteur public, bien sûr. Maintenant, le protectionnisme s'installe; les entreprises ne veulent pas divulguer le matériel avec lequel elles travaillent et elles rendent difficile l'accès à cette information.

M. Kuyek : Des sélectionneurs de végétaux du secteur public m'ont souvent dit qu'ils avaient l'habitude de discuter avec d'autres sélectionneurs de leurs travaux, de leurs variétés, de leur matériel génétique — c'était donnant-donnant —, mais que maintenant, la haute direction leur donne comme directive d'être en règle sur le plan de leurs droits de propriété intellectuelle, avant de songer à divulguer de l'information. Ils avaient de la difficulté à obtenir du matériel génétique d'autres sélectionneurs qui voulaient assurer la protection de leurs propres droits de propriété intellectuelle. Cela entrave nettement la culture de partage entre sélectionneurs, et ils en sentent vraiment les effets.

La sénatrice Tardif : Craignez-vous que le projet de loi C-18 encourage moins les sélectionneurs du secteur public à soutenir la recherche et l'infrastructure?

Mr. Kuyek: Absolutely. I think that is the intention. I think the support to the private sector has come at the expense of the public sector. I think we've seen a serious decline since 1990. The government, when it brought forward the Plant Breeders' Rights Act in 1990, promised that there would not be a decline in support of the public research sector, and that was key to getting farmer support at the time. That has not happened.

There is a contradiction between public sector breeding and private sector breeding. Public sector breeding makes varieties available at a low cost that farmers can freely use, so it keeps costs down. The private sector makes varieties available and they want to collect royalties on it, so they don't want farmers saving seeds, so the costs are much higher for farmers. If you have a low-cost alternative — and it was said during the discussions of the 1990 PBR Act, and people were very straight about this in the industry; they said that if we continue to have a strong public sector, there can't be a private sector. I believe that's the case for many crops.

I think the intention of this bill is, in part, to hasten a further decline of the public sector and to give things over further to the private sector. As Mr. Mooney has pointed out, that private sector is controlled by only a small number of companies that actually do the plant breeding, and their interests are not necessarily the interests of the Canadian public. They have very specific agendas, particularly tied to the sales of their pesticides.

Mr. Mooney: There is a real dearth of data in Canada about what has happened with the legislation, so I am forced to go to other countries.

To give an example of costs, in 1977 when Eugene Whelan first proposed the legislation, the rule of thumb was that you could develop a new breeding line of wheat for about a million dollars maximum — it wouldn't cost more than that — and that would give you a whole series, a succession of varieties coming into the marketplace. Today, USDA says it costs about \$136 million to introduce one new plant variety, a genetically modified plant variety. About \$20 million of that is related to regulation, and more than \$100 million is still the cost of doing that. Yet we are not seeing the increases in yields or the benefits; we're just seeing a much greater cost to farmers.

[*Translation*]

Senator Dagenais: I would first like to discuss the advance payments program with you. We know that Bill C-18 will amend that program. One amendment will be to widen the range of eligible agricultural products. It will then clarify the definition of "agricultural products," which is a good thing. It will also update the requirements of the Advance Payments Program, which is

M. Kuyek : Absolument. Je pense que c'est là l'intention. Je crois que le soutien accordé au secteur privé l'a été au détriment du secteur public. Il y a une forte baisse, depuis 1990. Quand le gouvernement a adopté la Loi sur la protection des obtentions végétales, en 1990, il a promis qu'il n'y aurait pas de baisse du soutien au secteur public, et cela était un facteur essentiel pour obtenir l'appui des agriculteurs alors. Ce n'est pas ce qui s'est produit.

Il y a une contradiction entre la sélection dans le secteur public et la sélection dans le secteur privé. Le secteur public offre des variétés à faible coût que les agriculteurs peuvent utiliser librement, et les coûts demeurent bas. Les entreprises du secteur privé offrent des variétés sur lesquelles elles veulent obtenir des redevances. Elles ne veulent donc pas que les agriculteurs préservent les semences, ce qui est nettement plus coûteux pour les agriculteurs. Il faut une solution de rechange à faible coût — cela a été dit pendant les discussions sur la Loi sur la protection des obtentions végétales de 1990, et les agriculteurs ont été très clairs à ce sujet. Ils ont dit que, pour que le secteur public demeure fort, il ne peut y avoir de secteur privé. Je crois qu'il en est ainsi pour bien des cultures.

Je pense que ce projet de loi a pour but d'accélérer la poursuite du déclin du secteur public et de passer plus de choses au secteur privé. Comme M. Mooney l'a souligné, le secteur privé n'est contrôlé que par un petit nombre d'entreprises qui font la sélection des végétaux, et leurs intérêts ne correspondent pas nécessairement à ceux du public canadien. Ils ont des objectifs bien précis qui sont surtout liés à la vente de leurs pesticides.

M. Mooney : Il manque cruellement de données au Canada sur ce qui s'est produit dans le sillage de la loi, alors je suis obligé de m'adresser à d'autres pays.

Pour vous donner un exemple des coûts, en 1977, quand Eugene Whelan a pour la première fois proposé le projet de loi, selon la règle générale, il était possible de mettre au point une nouvelle lignée de blé pour environ 1 million de dollars au maximum — pas plus que cela — et vous aviez toute une série, une succession de variétés sur le marché. Aujourd'hui, d'après l'USDA, il faut environ 136 millions de dollars pour créer une nouvelle variété végétale, modifiée génétiquement. Environ 20 millions de cela sont liés à la réglementation, et il en coûte plus de 100 millions pour réaliser cela. Mais nous ne voyons quand même pas d'augmentation des rendements, ou des bienfaits. Tout ce que nous voyons, ce sont des coûts bien plus élevés pour les agriculteurs.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Je voudrais aborder avec vous le Programme de paiement anticipé. On sait que le projet de loi C-18 va modifier ce programme. L'une des façons de le faire sera en élargissant la variété de produits agricoles admissibles. Il va ensuite clarifier la définition de « producteur admissible », ce qui est une bonne chose. Il va également moderniser les exigences du

also not a bad thing. The bill will then try to improve access to the program. Finally, it will reduce red tape, which is a positive change as well.

I would like to hear what you have to say about the proposed changes in Bill C-18. In your view, what impact will they have on farmers and financial institutions?

The Acting Chair: We were able to reconnect with Mr. Boehm. We will let him give his presentation and you can answer Senator Dagenais' question afterwards. Thank you.

[English]

Terry Boehm, Chair, Seed and Trade Committee, National Farmers Union: My name is Terry Boehm. I've been a grain farmer all my life, a grains and oilseed producer southeast of Saskatoon on an approximately 4,000-acre farm.

Seed is critically important to me and it's critically important to the members of our organization, the National Farmers Union, which is Canada's largest voluntary farm organization. People have actually voluntarily joined.

A number of organizations appear before the Senate committee that state that they represent significant numbers of farmers of various incarnations — canola producers, et cetera. I produce canola, flax, wheat, lentils, mustard, barley, rye — a host of crops.

I would like to say that many farmers, including myself, feel we are not well represented by these organizations that have spoken in favour of enhanced plant breeders' rights, UPOV 91, and that they are not representing the views of a significant portion of farmers in spite of what they say.

Canadian farmers and governments have a long history of developing institutions to rebalance power. Farmers fought against railways and grain companies. We have the Canada Grain Act, the Canadian Grain Commission, supply management, the single desk Wheat Board, cooperative wheat pools and a host of other mechanisms that rebalance power to reduce the exploitation of farmers. This came about in the recognition that balancing of power was important not just for farmers but for the economy of the country as a whole.

Right now through this legislation we are seeing seed being wrested away from farmers and citizens through a series of exclusive rights that are being conferred on plant breeders, and that's of course to produce and reproduce propagating material, to condition, to sell, to import, to export, to make repeated use of

Programme de paiement anticipé; encore une fois, ce n'est pas mauvais. Le projet de loi tentera par la suite d'améliorer l'accès au programme. Finalement, il réduira la lourdeur administrative, ce qui est aussi un élément positif.

J'aimerais entendre vos commentaires sur les changements proposés dans le projet de loi. Selon vous, quelle incidence auront-ils sur les agriculteurs et sur les institutions financières?

Le président suppléant : On a pu rétablir la communication avec M. Boehm; nous allons lui donner la chance de faire sa présentation et vous pourrez répondre à la question du sénateur Dagenais par la suite. Merci.

[Traduction]

Terry Boehm, président, Comité du commerce des semences, Syndicat national des cultivateurs : Je suis Terry Boehm. Je suis un céréaliculteur depuis mes débuts. Je produis des céréales et des oléagineux au sud-ouest de Saskatoon, sur mon exploitation agricole de 4 000 acres.

Les semences sont d'une très grande importance pour moi, ainsi que pour les membres de notre organisation, le Syndicat national des cultivateurs — le plus grand organisme agricole à participation volontaire au Canada. Les gens ont réellement choisi d'y adhérer.

Diverses organisations comparaissent devant le comité du Sénat et affirment représenter de très nombreux agriculteurs de toutes sortes — des producteurs de canola, et cetera. Je produis du canola, du lin, du blé, des lentilles, de la moutarde, de l'orge, du seigle — toutes sortes de cultures.

J'aimerais dire que de nombreux agriculteurs, dont je suis, estiment ne pas être bien représentés par ces organisations qui ont parlé en faveur de l'amélioration de la protection des obtentions végétales, de l'UPOV 91, et qu'elles ne représentent pas les points de vue d'une partie importante des agriculteurs, malgré ce qu'elles affirment.

Depuis longtemps, les agriculteurs canadiens et les gouvernements conçoivent des institutions afin de rééquilibrer le pouvoir. Les agriculteurs se sont battus contre les compagnies de chemin de fer et les entreprises céréalères. Nous avons la Loi sur les grains du Canada, la Commission canadienne des grains, la gestion de l'offre, la Commission canadienne du blé qui offre un guichet unique, les coopératives de blé et toute une gamme d'autres mécanismes qui rééquilibrent le pouvoir et réduisent l'exploitation des agriculteurs. C'est parce qu'on a reconnu qu'il était important de rééquilibrer le pouvoir, non seulement pour les agriculteurs, mais aussi pour l'économie du pays dans son ensemble.

En ce moment, avec cette loi, les semences seront enlevées aux agriculteurs et aux citoyens à cause d'une série de droits exclusifs accordés aux sélectionneurs de végétaux, et c'est bien sûr pour produire et reproduire du matériel de multiplication, pour conditionner, vendre, importer, exporter et utiliser à répétition

propagating material, to stock the propagating material, and to authorize conditionally or unconditionally the doing of any act in that regard. By anyone's read this is total control over seed.

But there is more for plant breeders. They have the right to collect royalties anywhere in the seed and food system. They have a cascading right if they do not collect royalties at the time of seed sale. This, of course, makes the possibility of collecting end-point royalties on a whole farmer's crop a possibility. Plant breeders now have the possibility of holding patents and plant breeders' rights on the same variety along with longer terms of protection.

One of the big wins in this legislation is the concept of "essentially derived," whereupon the holder of an old variety can claim a new variety is essentially derived from the old and therefore claim rights over the new variety, the exclusive rights I listed earlier. Of course, the criteria for "essentially derived" is a bit murky, but we expect that will be settled in the courts and through endless court battles, et cetera.

What do farmers and citizens get? They get a privilege to save and reuse seed on their own holdings and to condition that seed. There has been discussion about storage. The National Farmers Union has been vigorous in raising the issue of stocking. If you can't store seed, how can you exercise a farmer's privilege or stock seed? The problem is that that even with the amendment to the legislation, the exclusive right to stock seed still remains, in section 5.1, with the plant breeders. So we think that if push comes to shove, this will be another issue that will see farmers confronted with expensive legal battles with large plant breeding conglomerates.

The minister appeared before the House of Commons Agriculture Committee and agreed that the farmers' privilege could be removed or modified at any time by regulatory change. Again, we fail to see how a farmer's privilege is enshrined under these circumstances.

The whole question of rights is being inverted. The breeder is given an extensive list of exclusive rights and the farmer a privilege, which is conditional and could be revoked. In addition, UPOV and our Commissioner of Plant Breeders' Rights stated in a recent presentation that farmers' privilege should be subjected to reasonable limits and these could be determined by the size of the holding, the type of variety, the number of cycles of reproduction, remuneration, proportion of harvested material, et cetera.

du matériel de propagation, pour l'entreposer et pour autoriser conditionnellement ou inconditionnellement de tels actes. N'importe qui peut comprendre qu'il s'agit du contrôle total sur les semences.

Mais il y a plus pour les sélectionneurs de végétaux. Ils ont le droit de percevoir des redevances à n'importe quel point dans le système des semences et le système alimentaire. Personne n'a de droits en cascade si aucune redevance n'est perçue au moment de la vente des semences. Bien entendu, il devient alors possible de percevoir des redevances de fin de chaîne sur la récolte entière de l'agriculteur. Les sélectionneurs de végétaux ont maintenant la possibilité de détenir des brevets et de bénéficier de la protection des obtentions végétales pour la même variété, ainsi qu'une protection à plus long terme.

L'un des gains importants de ce projet de loi réside dans le concept de la variété « essentiellement dérivée », selon lequel le titulaire d'une vieille variété peut soutenir qu'une nouvelle variété est essentiellement dérivée de la vieille et revendiquer des droits sur la nouvelle variété — les droits exclusifs que j'ai mentionnés tout à l'heure. Bien entendu, le critère déterminant qu'une variété est « essentiellement dérivée » est un peu flou, mais nous nous attendons à ce que cela soit résolu en cour, dans le sillage de batailles sans fin devant les tribunaux, entre autres.

Qu'est-ce que les agriculteurs et les citoyens obtiennent? Le privilège de préserver et de réutiliser des semences sur leurs propres terres et de conditionner ces semences. Il y a eu une discussion sur l'entreposage. Le Syndicat national des cultivateurs a soulevé avec vigueur le problème de l'entreposage. Si vous ne pouvez entreposer des semences, comment pouvez-vous exercer le privilège des agriculteurs ou conserver des semences? Le problème, c'est que même avec la modification de la loi, le droit exclusif d'entreposer des semences appartient toujours, selon l'article 5,1, aux sélectionneurs de végétaux. Nous croyons donc que lorsque les choses se corseront, les agriculteurs devront encore mener de coûteuses batailles juridiques contre les grands conglomérats de sélection végétale.

Le ministre a comparu devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes et a admis que le privilège des agriculteurs pourrait être retiré ou modifié en tout temps par une modification réglementaire. Encore là, nous ne voyons pas comment le privilège des agriculteurs peut être garanti dans de telles circonstances.

Toute la question des droits est inversée. Le sélectionneur obtient une longue liste de droits exclusifs, et l'agriculteur obtient un privilège, lequel est conditionnel et pourrait être révoqué. En plus de l'UPOV, notre commissaire des obtentions végétales a déclaré dans une présentation récente que le privilège des agriculteurs devrait faire l'objet de limites raisonnables, qui pourraient porter sur le volume des semences détenues, le type de variété, le nombre de cycles de reproduction, la rémunération, la proportion du matériel récolté, et cetera.

We feel this bill is not about fostering innovation, but it's all about granting powerful new tools to extract wealth from farmers by increasingly consolidating a group of companies engaged in plant breeding and seed sales.

If we look at canola, where companies have used patents similar to plant breeders' rights in many ways — and indeed plant breeders' rights even go beyond the power of patent, particularly in that list of exclusive rights — the patents have been used to restrict farmers from replanting seed on approximately 97 per cent of the 20 million acres of canola that was seeded in this past year. At an average price of \$11 per pound, that results in about \$1.078 billion annually in seed sales in canola.

The Canadian Seed Trade Association, which represents the players selling canola seed, states that about \$80 million, or 8 per cent, was reinvested in varietal development. We would question what makes farmers or others believe that if there is a functioning farmers' privilege, where farmers can save and reuse seed, why private entities would invest substantially in varietal development.

Of course, there is another way to innovate, and that is to reinvest in public plant breeding, to use participatory plant breeding with farmers and plant breeders cooperating. The NFU has produced a document called the *Fundamental Principles of a Farmers Seed Act*, which details a number of things that we believe should be fundamental principles used in regard to seed for the Canadian public.

The Acting Chair: Mr. Boehm, can you please conclude, because the senators want time for questions?

Mr. Boehm: Yes, I'm ready to wrap up.

Many organizations are complacent. They feel that this is only fair, appropriate and that reinvestment will occur. Essentially, we see no evidence for the implied promise that magic bullet varieties will be developed extensively because of this legislation, but we will lose control and autonomy, and become dependent on others for the supply of seed. Ultimately they will control seed, the food system and people through that food system.

I'll close there. There are many other concerns we raised in our brief about cash advances, about incorporation by reference. We're particularly concerned about those and a number of other pieces in this omnibus bill.

Thank you for the opportunity to speak to your committee today.

Nous pensons que ce projet de loi ne cherche pas à favoriser l'innovation, mais à accorder de nouveaux outils puissants servant à enlever de la richesse aux agriculteurs en consolidant de plus en plus un groupe d'entreprises qui font de la sélection de végétaux et de la vente de semences.

En ce qui concerne le canola, les entreprises ont utilisé des brevets semblables à bien des égards à ce que donne la protection des obtentions végétales — et en réalité, les droits des sélectionneurs de végétaux dépassent même le pouvoir des brevets, compte tenu en particulier de la liste des droits exclusifs —, et les brevets ont servi à empêcher les agriculteurs de réutiliser les semences sur environ 97 p. 100 des 20 millions d'acres semés l'année passée. Si l'on prend le prix moyen de 11 \$ la livre, cela représente environ 1,078 milliards de dollars annuellement en ventes de semences de canola.

L'Association canadienne du commerce des semences, qui représente ceux qui vendent les semences de canola, affirme qu'environ 80 millions de dollars, ou 8 p. 100 ont été réinvestis dans la mise au point de variétés. Nous aimerions bien savoir ce qui fait croire aux agriculteurs ou à d'autres, s'il existe un privilège des agriculteurs fonctionnel selon lequel les agriculteurs peuvent préserver et réutiliser des semences, que les entreprises privées investiraient dans la mise au point de variétés.

Bien entendu, il y a une autre façon d'innover, et c'est de réinvestir dans les programmes publics de sélection de végétaux et de miser sur la coopération des agriculteurs et des sélectionneurs de végétaux. Le Syndicat national des cultivateurs a produit un document intitulé *Fundamental Principles of a Farmers Seed Act*. On y énumère un certain nombre de choses qui devraient servir de principes de base, concernant les semences, pour le public canadien.

Le président suppléant : Monsieur Boehm, pourriez-vous conclure votre exposé, de sorte que les sénateurs puissent avoir le temps de poser des questions?

M. Boehm : Oui. Je suis prêt à conclure.

De nombreuses organisations sont complaisantes. Elles estiment que c'est juste, pertinent, et que l'argent sera réinvesti. En gros, rien ne nous prouve que la promesse implicite selon laquelle de nombreuses variétés magiques seront mises au point grâce à cette loi se réalisera. Cependant, nous perdrons le contrôle et l'autonomie, et nous devons compter sur d'autres pour avoir des semences. Au bout du compte, ils contrôleront les semences, le système alimentaire et les gens, grâce à ce système alimentaire.

Je vais m'arrêter là. Nous avons exprimé beaucoup d'autres préoccupations dans notre mémoire concernant des avances de fonds et l'incorporation par renvoi. Nous sommes particulièrement préoccupés par ces éléments, mais aussi par un certain nombre d'autres dispositions dans ce projet de loi omnibus.

Merci de m'avoir donné l'occasion de vous parler aujourd'hui.

The Acting Chair: Mr. Mooney, can you give your answer to Senator Dagenais?

Mr. Mooney: I think Mr. Boehm did a pretty good answer of answering the concerns, which I share. While there are clarifications in the bill that can be constructive and helpful, I would still argue that one of points not mentioned was the extension of exclusive monopoly from 18 years to 20 years.

The point Mr. Boehm made about “essentially derived” is of major concern to us. It does mean that you can extend the life of the possible protection for the variety much longer as you go from one generation to the next. You can find a very long line of control.

I am also concerned that while we do have the goodwill and intent of the ministers of the day to say certain things will not be done through regulation, UPOV 91 has flexibility in it that allows for changes in regulation. I've heard previous ministers, including the first one who introduced this legislation in 1977, saying they would make sure that the public breeding program was protected, for example. In those days we did not have farmers' privilege; we had farmers' rights. The minister then said the farmers will always have right to save and exchange seed. That's no longer the case. Goodwill of one administration does not mean it will stay there, and I would be worried about that as well.

The Acting Chair: Senator Dagenais, are you finished?

[Translation]

Senator Dagenais: Let's just say that perhaps that was not the answer I was expecting.

The Acting Chair: But that is the answer you received.

Senator Dagenais: Well, that is the answer we will take then.

[English]

Senator Tardif: I guess there are so many questions and so little time to get to them.

You did mention, Mr. Boehm, your concern with incorporation by reference, and in your brief you've mentioned your concern with foreign reviews. Could you briefly explain your concerns to the committee?

Mr. Boehm: We think the incorporation by reference clauses are a significant threat to our science capabilities in Canada, our regulatory capabilities and our democratic processes in so much as documents can be incorporated by reference, changes made, and they no longer have to be published in the *Canada Gazette*.

Le président suppléant : Monsieur Mooney, pourriez-vous répondre au sénateur Dagenais?

M. Mooney : À mon avis, M. Boehm a très bien répondu à la question en parlant de ses préoccupations, que je partage. Bien que le projet de loi contienne certaines clarifications qui peuvent être constructives et utiles, je ferais tout de même valoir qu'un des points qui n'ont pas été mentionnés est le fait de faire passer les monopoles exclusifs de 18 à 20 ans.

Le point dont M. Boehm a parlé concernant « essentiellement dérivée » nous préoccupe beaucoup. Cela veut dire qu'on peut considérablement prolonger la durée de la protection possible d'une variété quand on passe d'une génération à l'autre. Vous verrez une très longue ligne de contrôle.

Je m'inquiète aussi du fait que, même si nous bénéficions de la bonne volonté et des bonnes intentions des ministres d'aujourd'hui, qui disent que certaines choses ne seront pas faites au moyen de l'adoption d'une réglementation, l'UPOV 91 prévoit une certaine flexibilité dans le sens qu'elle permet d'apporter des modifications par voie réglementaire. J'ai entendu des ministres précédents, notamment celui qui a présenté cette loi en 1977, dire qu'ils veilleraient à la protection du programme public d'obtentions, par exemple. À cette époque, il n'y avait pas le privilège des agriculteurs — il y avait les droits des agriculteurs. À l'époque, le ministre a dit que les agriculteurs auraient toujours le droit de conserver et d'échanger des semences. Cela n'est plus le cas. La bonne volonté d'un gouvernement ne veut pas dire qu'il y en aura indéfiniment, et cela m'inquiète aussi.

Le président suppléant : Sénateur Dagenais, avez-vous terminé?

[Français]

Le sénateur Dagenais : Disons que ce n'était peut-être pas la réponse à laquelle je m'attendais.

Le président suppléant : Mais c'est la réponse que vous avez eue.

Le sénateur Dagenais : En tout cas, c'est celle que nous allons prendre.

[Traduction]

La sénatrice Tardif : Je suppose qu'il y a tellement de questions, mais si peu de temps pour les aborder.

Monsieur Boehm, vous avez dit que vous avez des préoccupations concernant l'incorporation par renvoi et, dans votre mémoire, vous avez mentionné que vous avez des préoccupations concernant les évaluations effectuées à l'étranger. Pourriez-vous nous expliquer brièvement pourquoi ces dispositions vous inquiètent?

M. Boehm : À notre avis, les dispositions relatives à l'incorporation par renvoi constituent une menace considérable à l'endroit de nos capacités scientifiques au Canada, de nos capacités réglementaires et de nos processus démocratiques parce que ces dispositions stipulent que des documents pourraient être

Third parties would be able to do this outside of our regulatory agencies and governments by the nature of having these incorporated.

With respect to the use of foreign reviews, we worry that companies would cherry-pick foreign studies that presented their product in the most favourable light and that these would be accepted in Canada through these mechanisms without verification by our own regulatory bodies and research capabilities. So we think this will actually undermine our capacity. This is really about thinning the borders in terms of national interests and facilitating international corporate interests in maximizing their markets for essentially the same products all over the place.

[Translation]

Senator Tardif: Ms. Bronson, what connection can you draw between your document entitled *Resetting the Table: A People's Food Policy for Canada* and the bill?

Ms. Bronson: That document was the outcome of consultations with 3,500 people over three years. It was truly a democratic consultation process in all sorts of sectors. The document proposes a vision of food that is completely the opposite of the vision proposed in Bill C-18. The policy suggests that we should consider the issues of fairness and hunger together with issues of farming, more sustainable farming methods and health. All too often we look at those various aspects in a vacuum.

[English]

It is as if they had no relation to each other, but their relations are fundamental. The health crisis in this country is related to the amount of glucose people are eating. Our levels of diabetes and obesity are related to the kind of food we are producing. What we see as a very central contradiction in our lack of food policy in Canada right now is the failure to make these links. We are witnessing increasing corporate consolidation in the retail sector, just as Mr. Mooney has underlined in the seed sector. It exists in meat. It exists in many different sectors in the food economy at the same time as we have policy fragmentation. We have the Department of Environment, the Department of Health and the Department of Agriculture not necessarily talking to each other and making a lot of sense.

incorporés par renvoi, que des modifications pourraient être effectuées et que l'on ne serait plus tenu de publier ces choses dans la *Gazette du Canada*. Des tierces parties pourraient faire ces choses sans passer par nos organismes de réglementation ou nos gouvernements à cause du fait que les documents étrangers pourront être incorporés.

En ce qui concerne l'utilisation des résultats d'évaluations effectuées à l'étranger, nous craignons que les sociétés feraient une sélection minutieuse des études menées à l'étranger pour choisir celles qui présentent leur produit sous le jour le plus favorable, et que ces études seraient acceptées au Canada au moyen de ces mécanismes sans avoir été vérifiées par nos organismes de réglementation et nos propres chercheurs. Nous sommes donc d'avis que cela minerait réellement nos capacités. Ce projet de loi vise à alléger les formalités transfrontalières au détriment de nos intérêts nationaux et à favoriser les intérêts des sociétés étrangères en étendant leurs marchés pour offrir essentiellement les mêmes produits partout.

[Français]

La sénatrice Tardif : Madame Bronson, quel lien faites-vous entre votre livret intitulé *Du pain sur la planche; une politique alimentaire populaire pour le Canada* et le projet de loi?

Mme Bronson : Ce livret a été produit à la suite d'une consultation tenue auprès de 3 500 personnes pendant trois ans. Il s'agit d'une véritable consultation démocratique tenue dans toutes sortes de secteurs. Le livret propose une vision alimentaire tout à fait contraire à la vision proposée dans le projet de loi C-18. Il suggère qu'on devrait étudier les questions de l'équité et de la faim de concert avec les questions qui relèvent de la production agricole, des méthodes de production plus durables et des questions de santé. On examine trop souvent ces différents aspects en vase clos.

[Traduction]

On dirait qu'il n'existe aucun lien entre eux; pourtant, ils sont fondamentalement liés. La crise en matière de santé au pays est liée au montant de glucose que les gens consomment. Les taux d'incidence du diabète et les taux d'obésité au pays sont liés au genre de nourriture que nous produisons. Selon nous, la contradiction principale qui est au cœur de l'absence de politique alimentaire au Canada en ce moment, c'est qu'aucun lien n'a été établi entre les deux. Nous sommes témoins du nombre croissant de fusions de sociétés dans le secteur de la vente au détail, tout comme M. Mooney a souligné que c'est le cas dans le secteur des semences. Cela se produit dans le secteur de la viande. Cela se fait dans de nombreux secteurs différents de l'économie alimentaire au moment même où nous assistons à la fragmentation des politiques. Nous avons le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé et le ministère de l'Agriculture, qui ne communiquent pas nécessairement entre eux et qui ne sont pas nécessairement cohérents.

We're proposing that all of these departments, levels of government and stakeholders — industry, farmers, dietitians, food banks, community centres — come together to figure out a food policy for Canada and that we reassert the fundamental role that government has to play in making policy in this country. I think that is what is eviscerated in this bill.

We heard about the decline of public breeding and the consequences of not having the government looking out for the public interest. We've substituted a sort of fantasy world where we are so entranced with technology, innovation, export markets and competition that we have left aside the values this country holds dear, where no one should be hungry, where everyone should have access to healthy food, where our rural communities would have lively economies and where people could make a decent living farming.

Senator Tardif: Mr. Kuyek, you wrote on the topic of privatization of Canada's agricultural biodiversity. Are intellectual property rights the only way to stimulate innovation?

Mr. Kuyek: No, and we have evidence with seeds. If you look at any country in the world, you'll see innovation, and that happened far before intellectual property rights were implemented.

Intellectual property rights have a very simple narrow function — to commodify seeds. So plant breeders' rights are a way to commodify seeds, to turn them from what was a public good into a private good to capture revenues. That may work for Monsanto, Pioneer and certain seed companies, but it is certainly not the only way to innovate.

We have a very successful example of public plant breeding here. Around the world, you have seen very successful examples of farmers' seed systems that serve their communities and countries. I was trying to underline that you have different models of innovation and they give you different results. What you can expect from a public breeding program and what you can expect from a farmer-led breeding program are different from what you can expect from a breeding program that is in the hands of a small number of pesticide companies.

Senator Tardif: Mr. Boehm, do you want to comment?

Mr. Boehm: I appreciate that. I think that Mr. Kuyek summed that up quite nicely.

Nous proposons que tous ces ministères, tous les ordres de gouvernement et tous les intervenants — à savoir l'industrie, des agriculteurs, des diététistes, des banques d'alimentation et des centres communautaires — se réunissent pour élaborer une politique alimentaire pour le Canada. Nous proposons aussi que le gouvernement réaffirme le rôle fondamental qu'il doit jouer dans l'élaboration des politiques au pays. À mon avis, voilà ce qui est escamoté dans le projet de loi.

Nous avons entendu parler du déclin des obtentions végétales dans le secteur public et des conséquences du fait que le gouvernement ne travaille pas dans l'intérêt de la population. Nous avons substitué un genre de monde fantaisiste — où nous sommes absolument enchantés par la technologie, l'innovation, les marchés d'exportation et la concurrence — aux valeurs qui sont chères aux Canadiens, à savoir que personne ne devrait souffrir de la faim, que tout le monde devrait avoir accès à des aliments sains, que nos collectivités rurales devraient avoir des économies dynamiques et que les gens devraient pouvoir bien gagner leur vie dans le secteur agricole.

La sénatrice Tardif : Monsieur Kuyek, vous avez écrit un livre sur le sujet de la privatisation de la biodiversité agricole du Canada. Est-ce que les droits de propriété intellectuelle sont la seule façon de stimuler l'innovation?

M. Kuyek : Non, et nous en avons la preuve dans le secteur des semences. Si vous regardez n'importe quel pays au monde, vous verrez qu'on y fait preuve d'innovation et que les innovations ont été introduites bien avant qu'on ait accordé des droits de propriété intellectuelle.

Les droits de propriété intellectuelle remplissent une fonction très simple et très précise, celle de transformer les semences en marchandises. Par conséquent les certificats d'obtention sont une façon de transformer les semences en marchandises, de transformer de ce qui était un bien public en un bien privé pour en tirer des revenus. Cela fonctionne peut-être pour Monsanto, Pioneer et d'autres sociétés productrices de semences, mais ce n'est certainement pas la seule façon d'innover.

Les obtentions végétales dans le secteur public donnent d'excellents résultats au pays. Partout dans le monde, on voit des systèmes de semences d'agriculteurs donnant d'excellents résultats qui répondent aux besoins de leur collectivité et de leur pays. J'essayais de souligner le fait qu'il existe différents modèles d'innovation, et que chacun d'entre eux donne des résultats différents. Les résultats auxquels on peut s'attendre d'un programme public d'obtentions et les résultats auxquels on peut s'attendre d'un programme d'obtentions qui est mené par un agriculteur sont différents de ceux auxquels on peut s'attendre d'un programme d'obtentions qui est entre les mains d'un petit nombre de fabricants de pesticides.

La sénatrice Tardif : Monsieur Boehm, souhaitez-vous dire quelque chose?

M. Boehm : Je vous remercie. À mon avis, M. Kuyek a très bien résumé la question.

What we are seeing, though, is that intellectual property rights, in which plant breeders' rights are being included, are being reinforced with international trade agreements, enforcement measures in the CETA accord, et cetera, that make it even more tenuous for farmers and public breeders to operate without fear of litigation action. I think this is particularly problematic with all of these mechanisms.

Over a century ago, there was a great debate in the Paris conference in 1888, I believe, where they were discussing industrial property, essentially intellectual property. They concluded that these mechanisms should not be used on seed or agricultural-related products because they would lead to monopolization and control of the food supply. I think that was a wise conclusion, but we've lost that now and we're moving down that path.

Senator Tardif: Thank you.

The Acting Chair: In conclusion, we have Senator Plett on a short question.

Senator Plett: No, it's actually a few questions, chair, because Mr. Boehm was not here earlier. I think I have the right to ask him a couple of questions, so I want to do that.

Mr. Boehm, I will give you an opportunity because you felt you were shortchanged on some of your presentation. I'm going to give you the opportunity to talk about the amendments to the Advance Payments Program, because what I read in your brief is you are advocating for us not allowing farmers to borrow money anymore. This is an advance payments program, but I read in your brief that:

This is unsustainable. Increasing access to credit is a band aid measure that will only make the debt problem more acute when interest rates increase from their current record low levels.

Are you advocating that banks not borrow farmers any more money, either? We are making it easier for them, not more difficult.

Mr. Boehm: No, essentially, in that section of our brief we are addressing that farm numbers have reduced drastically. We have a little over 200,000 farmers in Canada, and we have in the neighbourhood of \$90 billion of debt, increasing significantly over time. In the past three years, I believe there has been an additional \$10 billion.

What the farmers' union has been worrying about for a long time is how to attract people into agriculture given the fact that the off-loading of costs is being assumed by farmers, whether it's in transportation, the cost of seed, et cetera. We feel that increasing the cash advance program without reference to the

Toutefois, ce que nous voyons, c'est que les droits de propriété intellectuelle, dont les certificats d'obtention feront partie, sont renforcés par des accords commerciaux internationaux et des mesures d'application, notamment dans l'AECG, qui font en sorte qu'il est encore plus difficile pour les agriculteurs et les obtenteurs du secteur public de faire des affaires sans craindre de faire l'objet d'un litige. Selon moi, tous ces mécanismes font en sorte que leur situation est encore plus problématique.

Il y a plus d'un siècle, pendant la conférence de Paris de 1888, je crois, il y a eu un grand débat sur la propriété industrielle, donc essentiellement sur la propriété intellectuelle. Les participants sont arrivés à la conclusion que ces mécanismes ne devraient pas être utilisés pour des semences ou des produits d'origine agricole parce que cela mènerait à la monopolisation et au contrôle de l'approvisionnement alimentaire. À mon avis, ils sont arrivés à la bonne conclusion, mais maintenant nous avons perdu le bon sens d'antan et nous nous engageons dans cette voie.

La sénatrice Tardif : Merci.

Le président suppléant : Pour terminer, le sénateur Plett aimerait poser une brève question.

Le sénateur Plett : Non, en fait, il s'agit de plusieurs questions, monsieur le président, parce que M. Boehm n'était pas ici plus tôt. Je crois comprendre que j'ai le droit de lui poser deux ou trois questions, alors c'est ce que je vais faire.

Monsieur Boehm, j'aimerais vous donner l'occasion de parler, étant donné que vous sentez que vous avez été désavantagé pour une partie de votre exposé. Je vais donc vous donner l'occasion de parler des modifications au Programme de paiement anticipé, parce que j'ai lu dans votre mémoire que vous nous recommandez de ne plus permettre aux agriculteurs d'emprunter de l'argent. Il s'agit d'un programme de paiement anticipé, mais j'ai lu dans votre mémoire que :

Ceci n'est pas viable. L'amélioration de l'accès au crédit est une solution de fortune qui ne fera qu'exacerber le problème de la dette quand les taux d'intérêt seront supérieurs à leurs niveaux actuels qui n'ont jamais été aussi bas.

Préconisez-vous que les banques ne devraient plus prêter de l'argent aux agriculteurs non plus? Nous voulons faciliter les choses pour eux, pas les rendre plus difficiles.

M. Boehm : Non, essentiellement, dans cette section de notre mémoire, nous parlons du fait que le nombre d'agriculteurs a considérablement diminué. Il y a un peu plus de 200 000 agriculteurs au Canada, et nous avons une dette d'environ 90 milliards de dollars, qui augmente beaucoup avec le temps. Au cours des trois dernières années, je crois que la dette a augmenté de 10 milliards de dollars.

Ce qui préoccupe le syndicat des agriculteurs depuis longtemps, c'est qu'il est difficile d'attirer des gens au secteur agricole compte tenu du fait que les coûts sont refilés aux agriculteurs, notamment le coût du transport et des semences. Nous considérons que le fait de bonifier le Programme de paiement anticipé sans tenir compte

effects of size of farms, the amount of people staying in agriculture, et cetera, is not looking at the root issues, where increased farm debt is not being addressed.

Of course, agriculture has always operated on credit, in this country as well, but we think that this legislation will exacerbate the debt problem. We think that we should be looking comprehensively at reducing farm debt levels and not papering it over with an enhanced cash advance program.

Senator Plett: You are the first witness that has advocated for that, certainly. If anything, farmers have been suggesting maybe we should increase them a little bit, certainly not decrease.

The last time you and I met, sir, you were here testifying on another wonderful piece of legislation also called Bill C-18, and that was the Wheat Board bill. I also had the pleasure of sponsoring that one. Of course, the farmers in Western Canada have never stopped thanking us for it.

At that time, I asked you a question, sir, and I have asked the same question of every panel here today. I will ask you the same question. At that time, I asked you a question about your membership numbers in the National Farmers Union and you couldn't give me an answer. I'm wondering whether in the last few years you have had an opportunity to count the number of members you have and whether you could give me an answer today.

Mr. Boehm: Well, unfortunately, I'm no longer on the board of the farmers' union. I was the former president, so those numbers are not available to me. However, our membership is increasing, I know that, particularly amongst young farmers across the country.

Senator Plett: If I were to suggest to you that your numbers are just under 200, what would you say to that?

Mr. Boehm: Well, we can get into a silent bid auctioning system, but —

Senator Plett: No, I'd like an answer from you. You were the president.

Mr. Boehm: — if we're talking about the Western Canadian Wheat Growers, that would be an accurate number. The NFU is exponentially higher than that.

Senator Plett: You are not testifying as an individual; you are testifying on behalf of an organization, on behalf of a union. You have a membership.

Mr. Boehm: That's right.

Senator Plett: I would like to know, if you are not testifying as an individual, how many people do you represent? We heard one individual say today he was representing 1,000 members. How many are you representing?

de facteurs comme la taille des exploitations agricoles et le nombre de personnes qui sont encore dans le secteur agricole, entre autres, ne s'attaque pas aux causes fondamentales, notamment à l'augmentation de la dette des exploitations agricoles.

Bien sûr, les exploitations agricoles ont toujours eu recours au crédit, même dans notre pays, mais nous considérons que ce projet de loi va exacerber le problème de l'endettement. À notre avis, nous devrions envisager tous les moyens possibles de réduire le niveau d'endettement des exploitations agricoles au lieu de le dissimuler derrière l'amélioration du Programme de paiement anticipé.

Le sénateur Plett : Vous êtes certainement le premier témoin à avoir recommandé cela. En fait, les agriculteurs nous disent plutôt qu'il serait peut-être bon d'augmenter un peu la limite, certainement pas de la diminuer.

La dernière fois que nous nous sommes vus, vous et moi, vous comparaisiez au sujet d'un autre merveilleux projet de loi, aussi appelé C-18, qui portait sur la Commission du blé. J'ai aussi eu le plaisir de parrainer celui-là. Bien sûr, les agriculteurs de l'Ouest du Canada ne cessent de nous remercier pour ce projet de loi.

À l'époque, je vous ai posé une question, et j'ai posé la même question à tous les témoins d'aujourd'hui. Je vous poserai donc la même question. Je vous avais demandé de nous donner le nombre de membres du Syndicat national des cultivateurs, et vous n'étiez pas en mesure de me répondre. Je me demande si, au cours des dernières années, vous avez eu la possibilité de faire le calcul du nombre de vos membres et si vous pourriez me donner une réponse aujourd'hui.

M. Boehm : Malheureusement, je ne siège plus au conseil d'administration du Syndicat des cultivateurs. Je suis l'ancien président, alors je n'ai plus accès à ces chiffres. Toutefois, je sais que le nombre de membres augmente, tout particulièrement parmi les jeunes agriculteurs d'un bout à l'autre du pays.

Le sénateur Plett : Si je vous disais que vous aviez un peu moins de 200 membres, que diriez-vous?

M. Boehm : Eh bien, nous pourrions nous lancer dans un système d'enchères par écrit, mais...

Le sénateur Plett : Non, j'aimerais que vous me donniez une réponse. Vous étiez le président.

M. Boehm : ...si nous parlions de la Western Canadian Wheat Growers, je pourrais vous donner un nombre précis. Le nombre de membres du SNC est exponentiellement supérieur à celui-là.

Le sénateur Plett : Vous ne témoignez pas à titre personnel, vous témoignez au nom d'une organisation, au nom d'un syndicat. Vous avez des membres.

M. Boehm : C'est exact.

Le sénateur Plett : J'aimerais savoir, puisque vous ne témoignez pas à titre personnel, combien de personnes vous représentez? Aujourd'hui, un témoin nous a dit qu'il représente 1 000 membres. Combien de membres représentez-vous?

Mr. Boehm: Well, we're representing thousands across the country.

Senator Plett: Thank you, chair.

The Acting Chair: Thank you very much, Mr. Boehm. I'm sorry for the technical problems; it is not our fault.

Thank you very much, Mr. Kuyek, Mr. Mooney and Ms. Bronson for your good information.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, February 5, 2015

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met this day at 8:01 a.m. to continue its study of Bill C-18, An Act to amend certain Acts relating to agriculture and agri-food.

[Translation]

Kevin Pittman, Clerk of the Committee: Honourable senators, we have a quorum. As clerk of the committee, it is my duty to inform you of the unavoidable absences of both the chair and deputy chair, and to preside over the election of an acting chair.

[English]

I am ready to receive a motion to that effect. Are there any nominations? Senator Unger.

Senator Unger: Senator Maltais.

Mr. Pittman: Are there any other nominations?

[Translation]

It was moved by the Honourable Senator Unger that Senator Maltais serve as acting chair of the committee.

[English]

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

[Translation]

Mr. Pittman: I declare the motion carried.

[English]

I invite the Honourable Senator Maltais to take the chair.

Senator Ghislain Maltais (*Acting Chair*) in the chair.

[Translation]

The Acting Chair: We will start the meeting by having the senators introduce themselves.

M. Boehm : Nous représentons des milliers de membres d'un bout à l'autre du pays.

Le sénateur Plett : Merci, monsieur le président.

Le président suppléant : Merci beaucoup, monsieur Boehm. Je suis désolé pour les problèmes techniques. Ce n'était pas de notre faute.

Merci beaucoup, monsieur Kuyek, monsieur Mooney et madame Bronson pour les renseignements utiles que vous nous avez fournis.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 5 février 2015

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui, à 8 h 1, pour poursuivre son étude du projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.

[Français]

Kevin Pittman, greffier du comité : Honorables sénateurs, il y a quorum. En tant que greffier du comité, il est de mon devoir de vous informer de l'absence inévitable du président et du vice-président, et de présider à l'élection d'un président suppléant.

[Traduction]

Je suis prêt à recevoir une motion à cet effet. Quelqu'un veut-il proposer des mises en candidature? Sénatrice Unger.

La sénatrice Unger : Le sénateur Maltais.

M. Pittman : Y a-t-il d'autres mises en candidature?

[Français]

L'honorable sénatrice Unger propose que l'honorable sénateur Maltais soit nommé président suppléant de ce comité.

[Traduction]

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

[Français]

M. Pittman : Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

J'invite l'honorable sénateur Maltais à prendre place au fauteuil.

Le sénateur Ghislain Maltais (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

[Français]

Le président suppléant : Nous allons commencer par la présentation des sénateurs.

I am Ghislain Maltais from Quebec.

[English]

Senator Merchant: I'm Pana Merchant from Saskatchewan.

Senator Tardif: Senator Claudette Tardif from Alberta.

[Translation]

Senator Dagenais: Senator Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[English]

Senator Plett: Good morning. I'm Don Plett and I'm from Manitoba.

Senator Oh: Good morning. Victor Oh from Ontario.

Senator Unger: Good morning. I'm Betty Unger from Alberta.

Senator Enverga: Tobias Enverga, senator from Ontario.

Senator Ogilvie: Kelvin Ogilvie, Nova Scotia.

The Acting Chair: Today we will be continuing the study of Bill C-18, An Act to amend certain Acts relating to agriculture and agri-food.

[Translation]

With us today, from Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, we have William Van Tassel, First Vice-President; from Cereals Canada, we have Cam Dahl, President; and from Grain Growers Canada, we have Gary Stanford, President, who is joining us by video conference.

Welcome to you all. We'll start with you, Mr. Van Tassel.

William Van Tassel, First Vice-President, Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec: Mr. Chair, members of the Standing Committee on Agriculture and Forestry, good morning.

My name is William Van Tassel, and I am a grain producer in the Lac-Saint-Jean region in Quebec. I am speaking today on behalf of my organization.

The Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, or FPCCQ, represents over 11,000 grain producers across Quebec. The grain sector generates farm income of roughly \$1.1 billion.

Bill C-18 proposes changes to several laws that affect the agricultural sector. Those of interest to my organization relate to the Plant Breeders' Rights Act, or PBRA. The FPCCQ supports these changes, which would bring the legislation in line with the 1991 International Convention for the Protection of New Varieties of Plants, also known as UPOV 91, which oversees breeders' rights and protects the intellectual property resulting from research into the development of new crop varieties.

Je suis le sénateur Ghislain Maltais, du Québec.

[Traduction]

La sénatrice Merchant : Je suis Pana Merchant, de la Saskatchewan.

La sénatrice Tardif : Sénatrice Claudette Tardif, de l'Alberta.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Sénateur Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[Traduction]

Le sénateur Plett : Bonjour. Je suis Don Plett, du Manitoba.

Le sénateur Oh : Bonjour. Victor Oh, de l'Ontario.

La sénatrice Unger : Bonjour. Je suis Betty Unger, de l'Alberta.

Le sénateur Enverga : Tobias Enverga, sénateur de l'Ontario.

Le sénateur Ogilvie : Kelvin Ogilvie, de la Nouvelle-Écosse.

Le président suppléant : Nous poursuivons aujourd'hui l'étude du projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.

[Français]

Nous accueillons aujourd'hui la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, représentée par William Van Tassel, premier vice-président, M. Cam Dahl, président de Cereals Canada, ainsi que Gary Stanford, président des Producteurs de grains du Canada, par téléconférence.

Je vous souhaite à tous la bienvenue. Nous allons commencer par vous, monsieur Van Tassel.

William Van Tassel, premier vice-président, Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec : Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, bonjour.

Je suis William Van Tassel, producteur de grains de la région du Lac-Saint-Jean, au Québec. Je livre ce témoignage au nom de ma fédération.

La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ) représente plus de 11 000 productrices et producteurs de grains dans les différentes régions de la province. Le secteur des grains génère un revenu à la ferme d'environ 1,1 milliard de dollars.

Le projet de loi C-18 propose des modifications dans plusieurs lois qui sont liées au secteur agricole. Celles qui ont mérité l'attention particulière de mon organisation portent sur les modifications envisagées par la Loi sur la protection des obtentions végétales (LPOV). En effet, la fédération est en faveur de ces modifications grâce auxquelles la loi actuelle deviendrait conforme à la Convention de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) de 1991,

The FPCCQ is actively involved at various levels of the value chain in grain production. It spearheads investment in research, specifically in regard to genetic improvement in the development of new crop varieties that meet the needs of markets and consumers and allow producers to remain competitive by guaranteeing expected levels of returns. This involvement has allowed us to better assess the dynamics of innovation in developing new crop varieties that meet producers' needs.

A concrete example of why we support this bill is the genetics improvement cluster in the grain industry led by the Canadian Field Crop Research Alliance, or CFCRA. As you know, these agri-science clusters are a joint government-industry partnership in research funding. This formula has helped mitigate the negative impact of reduced public investment in research in the agricultural sector. It has helped achieve concrete results. It has led to the registration of 39 new crop varieties for Eastern Canada under Growing Forward 1, from 2010 to 2013. So the involvement of industry in research promises results. The industry I am referring to is that of research companies and corporations in an investment field in which results are not rapidly obtained or, in some situations, the return on investment is relatively weaker than in biotechnology, for example. One of the main drivers for these companies to be involved in investment and development is the regulatory safeguards surrounding intellectual property. So the modernization of Canadian laws and their harmonization with UPOV 91 would be a major incentive for breeders to develop their discoveries, knowing they will be compensated for their efforts.

Quebec has several public and private institutions that specialize in plant breeding research. These institutions work in the area of genetic selection and are the first to be affected by the section of Bill C-18 amending the PBRA. These companies are relatively small compared with multinationals that produce and distribute seeds and grain. These companies target niche markets and specific needs in regions that do not use genetically modified crops, which ensures an additional seed supply to more northern parts of the province that are focused primarily on grain production. These crops are less attractive to multinationals specializing in seed production because of the low return on investment and small market share.

couramment appelée UPOV 91, qui encadre les droits des sélectionneurs et protège la propriété intellectuelle rattachée aux résultats de recherche dans la création de nouvelles variétés de cultures.

La fédération est activement impliquée à différents niveaux de la chaîne de valeurs de la production des grains. Elle mobilise des investissements dans la recherche, notamment en ce qui a trait à l'amélioration génétique pour le développement de nouvelles variétés de cultures qui répondent aux besoins des marchés et des consommateurs et qui permettent aux producteurs de demeurer compétitifs en garantissant les niveaux de rendements espérés. Cette implication nous a permis d'effectuer une meilleure évaluation de la dynamique de l'innovation qui entoure la création de nouvelles variétés de cultures qui répondent aux besoins des producteurs.

Un exemple concret qui illustre la raison de notre appui au projet de loi est celui des grappes agroscientifiques d'amélioration génétique dans le secteur des grains par l'intermédiaire de l'Alliance de recherche sur les cultures commerciales du Canada (ARCC). Comme vous le savez, ces grappes agroscientifiques constituent une contribution conjointe, du gouvernement et de l'industrie, au financement de la recherche. Cette formule a permis d'atténuer l'impact négatif de la réduction des investissements publics en recherche dans le secteur agricole. Elle a permis d'aboutir à des résultats concrets. Cette formule a permis l'enregistrement de 39 nouvelles variétés de cultures pour l'Est du Canada, dans le cadre du programme Cultivons l'avenir 1, de 2010 à 2013. Donc, l'implication de l'industrie dans la recherche promet des résultats. L'industrie à laquelle nous faisons allusion est celle des compagnies et des corporations de recherche qui choisissent un champ d'investissement où les résultats ne sont pas obtenus rapidement et où, dans certaines situations, le retour sur l'investissement est relativement plus faible qu'en biotechnologie, par exemple. L'une des raisons principales qui motivent ces compagnies à s'impliquer dans l'investissement et la création est celle qui est liée aux garanties réglementaires qui entourent la propriété intellectuelle. Ainsi, la modernisation des lois canadiennes et leur conformité à l'UPOV 91 seraient un incitatif majeur pour les sélectionneurs, leur permettant de valoriser leurs découvertes en sachant qu'ils obtiendront compensation pour leurs efforts.

Le Québec compte quelques institutions publiques et privées qui se spécialisent en recherche dans le domaine de l'amélioration génétique. Ces dernières œuvrent dans la sélection génétique et sont les premières à être visées par la section du projet de loi C-18 qui modifie la Loi sur la protection des obtentions végétales. Ces compagnies représentent une faible part du marché des semences comparées aux multinationales qui œuvrent dans la production et la distribution de semences de grains. Ces compagnies visent les marchés de niche et certains besoins spécifiques aux régions qui ne font pas appel aux cultures génétiquement modifiées, ce qui assure une offre additionnelle de semences pour les régions plus au nord de la province et dont la production est à vocation plutôt céréalière. Rappelons que ces productions sont moins attrayantes

This business research model meets producers' needs. Better protection of plant breeders' rights is essential to ensuring the presence of small businesses in the market.

Moreover, modernizing the current legislation provides a guarantee to foreign plant material suppliers selling seeds in Canada. This guarantee allows a more diversified supply that benefits Quebec and Canadian producers.

Some groups have expressed reservations about change and modernizing laws out of fear of restricted access to seeds. In Quebec, the majority of grain and oilseed producers use certified seed. Beyond the requirements of some insurance programs, either crop insurance or income stabilization insurance, the use of certified seed has become almost systematic, as the use of new and improved varieties that meet the specific needs of markets and producers can only be supported. So modernization and technological innovation are tools to remain competitive. That is also one of the reasons why we support this bill.

Finally, introducing guarantees for breeders is an incentive for more investment in developing new varieties, which can improve the seed supply in terms of number and performance. Diversification and increased supply could lower seed prices, which benefits producers. In these circumstances, the FPCCQ believes that the amendment to the PBRA will not change seed source or supply in Quebec. Rather, better protection for breeders' rights would benefit producers by reducing their production costs.

Ladies and gentlemen, thank you for your attention. I would be happy to answer questions.

The Acting Chair: Thank you very much, Mr. Van Tassel. We will now move on to Mr. Dahl.

[English]

Cam Dahl, President, Cereals Canada: Thank you, honourable senators, for the opportunity to appear before you. On behalf of Cereals Canada, I really do appreciate that chance.

Helping to create an environment that sees Canada as a first choice for agricultural innovation is one of the key priorities for Cereals Canada. Bill C-18, or the Agricultural Growth Act, is an

pour les multinationales spécialisées en production de semences en raison de leur faible retour sur l'investissement et de la petite part de marché.

Ce modèle de compagnies ou de corporations de recherche répond bien aux besoins des producteurs. Une meilleure protection des droits des sélectionneurs de végétaux est donc incontournable pour assurer la présence des petites entreprises sur le marché.

Par ailleurs, la modernisation de la loi actuelle offre une garantie aux fournisseurs de matériel végétal étrangers quant au commerce des semences au Canada. Cette garantie permet la diversification de l'offre et offre des avantages aux producteurs québécois et canadiens.

Certains groupes ont souvent manifesté une réticence au changement et à la modernisation des lois, par crainte de restrictions à l'accès aux semences. Au Québec, la majorité des producteurs de céréales et d'oléagineux utilisent des semences certifiées. Au-delà des exigences de certains programmes d'assurance, soit de l'assurance récolte ou de l'assurance stabilisation du revenu, l'utilisation de semences certifiées est devenue quasi systématique, car le recours à de nouvelles variétés plus performantes et qui répondent aux besoins spécifiques des marchés et des producteurs ne pourrait qu'être appuyé. Donc, la modernisation et l'innovation technologique sont des outils qui permettent de demeurer compétitif. D'ailleurs, cet aspect est aussi l'une des raisons pour lesquelles nous appuyons ce projet de loi.

Enfin, l'introduction de garanties pour les sélectionneurs incite à investir davantage dans le développement de nouvelles variétés, ce qui peut améliorer l'offre en semences en termes de nombre et de performance de variétés. Une diversification et une augmentation de l'offre pourraient avoir une incidence sur les prix des semences et les faire baisser, ce qui est avantageux pour les producteurs. Dans ces circonstances, la fédération estime que la modification à la loi n'occasionnera pas de changement au mode actuel d'approvisionnement en semences au Québec et n'engendra pas un frein à l'offre de semences. Au contraire, une meilleure protection des droits des sélectionneurs serait avantageuse pour les producteurs si elle entraîne une réduction de leurs coûts de production.

Mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention, et c'est avec grand plaisir que je répondrai à vos questions.

Le président suppléant : Merci beaucoup, monsieur Van Tassel. Nous passons maintenant à M. Cam Dahl.

[Traduction]

Cam Dahl, président, Cereals Canada : Merci, honorables sénateurs, de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui. Au nom de Cereals Canada, je vous remercie sincèrement de cette invitation.

L'une des grandes priorités de Cereals Canada est de créer un environnement dans lequel le Canada occuperait une place de premier choix en matière d'innovation agricole. Le projet de

important step in this direction that will encourage required investment. My name is Cam Dahl and I am the president of Cereals Canada. While the organization is new, I won't review our structure in the interests of time, but I'm more than happy to answer questions in this regard.

I am going to be concentrating my remarks on the portions of this bill that deal specifically with plant breeders' rights. Cereals Canada supports these measures, and we encourage all parties in the Senate to come together quickly and adopt them.

Canada has a strong reputation for consistently delivering quality products to the international marketplace. Cereals Canada looks for opportunities to build upon the Canadian brand.

Building a strong Canadian cereals brand goes hand in hand with renewed investment in research and development. The Canadian industry today has an opportunity to develop and implement an innovation strategy that will facilitate increased research investment in the quality traits demanded by our customers.

There is a resurgence of interest in innovation and research in cereal crops. This presents the Canadian sector with an opportunity to make Canada a top choice for investments in innovation by helping to create a policy environment that ensures a return on investment for all stakeholders in the value chain. Taking advantage of these opportunities will increase the value of Canadian cereals production for farmers, grain marketers and crop development companies while delivering strong value to our customers.

Providing a legislative framework for intellectual property protection encourages and promotes investment, innovation and competitiveness for Canadian farmers and plant breeders. This includes access to plant varieties developed in other parts of the world, which can provide benefits to Canadian farmers. Bill C-18 would accomplish this goal by bringing our legislation into compliance with UPOV 91, the current convention of the International Union for the Protection of New Varieties of Plants.

The fact that Canadian law does not conform to UPOV 91 means that companies face a disincentive to bring to Canada varieties that were developed elsewhere and also have an incentive to invest outside of Canada. Bill C-18 will help correct these problems.

The introduction of Bill C-18, even before it has become law, has already had a positive impact on the environment for investment in innovation. Last fall I had the privilege of attending the sod turning of Bayer CropScience's new wheat breeding facility near Saskatoon. Bayer has been explicit — the prospect of

loi C-18, Loi sur la croissance dans le secteur agricole, constitue une avancée importante dans ce sens, puisqu'il permettra de réaliser les investissements requis. Je m'appelle Cam Dahl et je suis président de Cereals Canada. Comme nous sommes une jeune organisation, je ne vais pas passer en revue notre structure pour gagner du temps, mais je me ferai un plaisir de répondre à vos questions à cet égard.

Mes observations vont porter essentiellement sur les parties du projet de loi qui concernent les droits des sélectionneurs de plantes. Cereals Canada approuve les mesures proposées et invite tous les partis au Sénat à s'entendre pour les adopter rapidement.

Le Canada s'est forgé une solide réputation en offrant toujours des produits de qualité sur les marchés internationaux. Cereals Canada cherche des occasions de tirer parti de l'image de marque du Canada.

Cette bonne réputation des céréales canadiennes ne peut se bâtir sans le renouvellement des investissements dans la recherche et le développement. Aujourd'hui, l'industrie canadienne a l'occasion d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie d'innovation qui facilitera l'accroissement des investissements pour la recherche dans les caractéristiques de qualité exigées par nos clients.

Il y a un regain d'intérêt pour l'innovation et la recherche dans les cultures céréalières. L'industrie canadienne doit donc attraper la balle au bond et faire du Canada un pays de premier choix pour les investissements en innovation, en contribuant à créer un environnement qui garantisse le rendement du capital investi à tous les intervenants de la chaîne de valeur. Saisir ces occasions permettra d'accroître la valeur de la production céréalière canadienne pour les cultivateurs, les marchands de grains et les entreprises de développement des cultures, tout en offrant des valeurs sûres à nos clients.

Créer un cadre juridique pour la protection de la propriété intellectuelle encourage et favorise l'investissement, l'innovation et la concurrence dans l'intérêt des agriculteurs et des sélectionneurs de plantes canadiens. Cela inclut l'accès à des variétés végétales développées ailleurs dans le monde, mais qui peuvent procurer des avantages aux cultivateurs canadiens. Le projet de loi C-18 permettrait d'atteindre cet objectif en veillant à ce que notre législation se conforme à la convention UPOV 91, la Convention de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales.

Le fait que la législation canadienne ne se conforme pas à la convention UPOV 91 dissuade les compagnies de faire entrer au Canada des variétés développées à l'étranger et incite ces mêmes compagnies à investir ailleurs qu'au Canada. Le projet de loi C-18 contribuerait à régler ces problèmes.

Le projet de loi C-18, même s'il n'a pas encore été adopté, a déjà des effets positifs sur l'environnement de l'investissement en innovation. L'automne dernier, j'ai eu le privilège d'assister à la première pelletée de terre en vue de la construction des nouvelles installations de sélection de blés de Bayer, près de Saskatoon.

Bill C-18 and the adoption of UPOV 91 was one of the key factors convincing the global centre in Europe to invest in wheat breeding in Canada.

This is not the only example of increased investment in cereals research. Canterra and Limagrain have formed a partnership to bring new varieties to Canada. KWS, a company based in Germany, has formed a partnership with FP Genetics to bring new hybrid rye varieties to Canada. As an aside, Bayer, Canterra and FP Genetics are all members of Cereals Canada.

It is important to stress that the benefits of complying with the 1991 convention will also accrue to public entities, such as universities, government departments and smaller independent breeders. I note that close to 50 per cent of all Canadian plant breeders' rights applications for agriculture crops actually come from public institutions. Royalties collected are an important source of funding for these breeding programs.

If Canada fails to modernize our regulatory environment, then the upswing that we are seeing in investment in cereal innovation will not take place in Canada. Instead these investments will be made in countries like Australia and the United States, with the benefits like increased yield or improved disease resistance going to farmers who compete with us in the international marketplace.

I would like to comment on some of the misperceptions about this bill. I have heard some questions regarding the adoption of UPOV 91. These questions are largely based on misunderstandings of what the convention means for Canadian farmers and plant breeders. I would like to address a few of these as they may be raised with you as you review Bill C-18.

One myth that seems to have propagated on the Internet is that farmers will be prevented from saving their own seed for replanting. This is just simply wrong. The current version of the legislation, based on UPOV 78, is silent on the ability of farmers to save seed. An updated Plant Breeders' Rights Act under Bill C-18 would specifically address this right and provide a clear farmers' exception, allowing farmers to save and plant their own seed.

Would it be okay for a farmer who saved their own seed to sell some of this seed to their neighbour for planting? No, that is not okay. Selling "brown bag" seed eliminates a return on investment for developers, discourages investment and, in fact, is illegal under the current version of the legislation.

This is just one of the myths that have grown up around UPOV 91 and, as a result, Bill C-18. This is not the only misperception surrounding the bill. For example, I have heard

Bayer a clairement dit que le projet de loi C-18 et la conformité à la convention UPOV 91 ont été les facteurs qui ont convaincu l'Europe d'investir dans la sélection de blé au Canada.

Ce n'est pas le seul exemple d'augmentation des investissements dans la recherche sur les céréales. Canterra et Limagrain ont formé un partenariat pour faire entrer de nouvelles variétés au Canada. KWS, une entreprise établie en Allemagne, a conclu une entente de partenariat avec FP Genetics pour de nouvelles variétés de seigle hybrides destinées au marché canadien. En passant, Bayer, Canterra et FP Genetics sont toutes membres de Cereals Canada.

Il importe de souligner que les avantages de se conformer à la convention de 1991 s'étendront aussi à des organismes publics, comme des universités et des ministères, et à de petits sélectionneurs indépendants. Je tiens à faire remarquer qu'au Canada, près de 50 p. 100 de toutes les demandes de protection des obtentions végétales pour des cultures agricoles proviennent d'organismes publics. Les redevances perçues représentent une source de financement importante de ces programmes de sélection.

Si le Canada ne réussit pas à moderniser son environnement réglementaire, il ne profitera pas de la tendance à la hausse des investissements dans le domaine de l'innovation céréalière. En effet, ce sont d'autres pays, comme l'Australie et les États-Unis, qui en bénéficieront, et ceux qui tireront directement avantage de l'augmentation du rendement et de la résistance accrue aux maladies sont les cultivateurs auxquels nous livrons concurrence sur les marchés internationaux.

J'aimerais parler de certaines perceptions erronées à propos de ce projet de loi. J'ai entendu certaines réserves quant à l'adhésion à la convention UPOV 91. Ces réserves reposent en grande partie sur une mauvaise compréhension des avantages de cette convention pour les cultivateurs et les sélectionneurs de plantes canadiens. J'aimerais donc contredire certains arguments que l'on pourrait vous servir pendant votre processus d'examen du projet de loi C-18.

L'un des mythes qui semblent s'être propagés sur Internet est que l'on empêchera les agriculteurs de conserver leurs semences pour les replanter. C'est tout simplement faux. Dans sa version actuelle, la mesure législative, basée sur la convention UPOV 78, ne dit rien sur la capacité des cultivateurs de garder des semences. En actualisant la Loi sur la protection des obtentions végétales, le projet de loi C-18 permettra de garantir précisément cette protection et de consentir une exception claire aux agriculteurs en leur permettant de conserver et de planter leurs propres semences.

Dans ce cas, est-ce qu'un agriculteur pourrait vendre une partie de ses semences à un voisin pour qu'il les plante aussi? Non, ce ne serait pas permis. Vendre des semences en petites quantités prive les développeurs d'un retour sur le capital investi, décourage les investisseurs et est illégal selon les dispositions actuelles de la loi.

Ce n'est qu'un des mythes entourant la convention UPOV 91 et le projet de loi C-18. Ce n'est pas la seule perception erronée concernant le projet de loi. Par exemple, j'ai entendu des gens

some express the mistaken view that the legislation will only benefit large corporations. We should not ignore these misperceptions but, rather, strive to have the right information in the public domain. Members of the Senate can play a key role in setting the record straight. Of course, I would be happy to address any further misperceptions in the question and answer period.

In conclusion, Cereals Canada supports Bill C-18 because the strengthened plant breeder protection it provides will help improve the environment for investing in plant breeding in Canada. By conforming to UPOV 91, we will come into line with legislation and regulation around the world which will encourage breeders to release their varieties into Canada. The result of increased investment will be more varieties to choose from for farmers, giving them options to source the high-yielding varieties and high-value varieties that work best for their farm. Increased investment in Canada will mean that varieties are developed to meet our growing conditions and tailored to deliver the quality characteristics that match our international competitive advantage.

Increased investment in innovation is critical for the ongoing success of our industry. Bill C-18 is one of the tools necessary to create that environment in which the investment will occur.

Again, thank you very much and I'm open to any questions or comments.

The Acting Chair: Thank you very much, Mr. Dahl.

At 6:00 in the morning, thank you very much, Mr. Stanford, for joining our committee.

Gary Stanford, President, Grain Growers of Canada: Good morning. It's very early over here, but I thought it was important that we get to have our voice in this new change in the bill. I farm at Magrath in southern Alberta, just south of Lethbridge, and I grow wheat, barley and canola on my farm. I wanted to be able to be here today. I'm at the Lethbridge Research Centre, one of the largest research stations in Canada. In the summertime, with the summer students, there are over 500 people working here, so it is very important for all Canadians to be able to have this research facility.

I'm honoured to be able to speak to you about the Canadian Bill C-18, agricultural growth act. In the Grain Growers of Canada, we represent 50,000 farmers across Canada with 14 different organizations at our table.

déclarer à tort que la loi ne profitera qu'aux grandes entreprises. Il ne faut pas ignorer ces fausses idées qui sont véhiculées, mais il faut plutôt s'efforcer de transmettre la bonne information au public. Les sénateurs peuvent jouer un rôle central à ce chapitre en remettant les pendules à l'heure. Je me ferai un plaisir de corriger d'autres mauvaises perceptions dans la période consacrée aux questions et réponses.

En guise de conclusion, je dirais que Cereals Canada appuie le projet de loi C-18, car le renforcement de la protection des obtenteurs qu'il permet contribuera à créer un environnement plus propice aux investissements dans le domaine de la sélection végétale au Canada. En adhérant à la convention UPOV 91, nous nous conformerons aussi aux lois et aux règlements en vigueur ailleurs dans le monde et nous inciterons les sélectionneurs à mettre leurs variétés en circulation au Canada. Grâce à l'augmentation des investissements, les cultivateurs auront plus de choix parmi les variétés, ce qui leur donnera aussi la possibilité de s'approvisionner en variétés à haut rendement et à valeur élevée qui leur conviennent le mieux. L'augmentation des investissements au Canada permettra le développement de variétés adaptées à nos conditions de croissance et offrant les caractéristiques de qualité qui nous confèrent un avantage concurrentiel sur les marchés internationaux.

L'augmentation des investissements dans l'innovation est essentielle à la prospérité à long terme de notre industrie. Le projet de loi C-18 est l'un des instruments nécessaires à la création d'un environnement propice aux investissements.

Encore une fois, merci beaucoup. Je suis disposé à entendre vos questions ou vos observations.

Le président suppléant : Merci beaucoup, monsieur Dahl.

Je sais qu'il est six heures chez vous, monsieur Stanford, alors je vous remercie de vous joindre à notre comité.

Gary Stanford, président, Producteurs de grains du Canada : Bonjour. Il est très tôt ici, mais je trouvais qu'il était important de faire connaître nos opinions sur ces nouveaux changements proposés dans le projet de loi. Je pratique l'agriculture à Magrath dans le sud de l'Alberta, juste au sud de Lethbridge, où je cultive le blé, l'orge et le canola. Je travaille au Centre de recherches de Lethbridge, qui est l'une des plus importantes stations de recherche au Canada. En été, si l'on compte les étudiants, plus de 500 personnes travaillent au centre. Il est donc très important pour tous les Canadiens de pouvoir avoir cet établissement de recherche.

C'est un honneur pour moi de pouvoir vous parler du projet de loi canadien C-18, Loi sur la croissance dans le secteur agricole. Les Producteurs de grains du Canada représentent 50 000 agriculteurs du Canada, et 14 organisations différentes sont à notre table.

The agriculture and agri-food industry is a significant contributor to the Canadian economy. In 2012, it accounted for 6.7 per cent of Canada's GDP and our sector continues to depend on the ability of farmers to access and use new technology and innovation.

The proposed amendments in Bill C-18 to the plant breeders' rights will align Canada with UPOV 91. This is important for ensuring farmers have access to the newest varieties so we can remain competitive in the world. Most importantly, it will create a regulatory environment that will encourage investment and innovation in the new crop varieties.

In the case of cereals, more than half of the varieties protected under the current act were developed at public institutions like universities and government research facilities. This legislation does not take away any of that. What it does is create a regulatory environment that will increase research investment by private companies, especially as it pertains to new cereal varieties.

Just like the impact of patents on inventors, plant breeders' rights will give seed developers the ability to recapture and profit from their investment. We strongly believe that this will pave the way for increased investment in the development of new varieties which will deliver higher yields and better agronomics for farmers.

When deciding where to invest their dollars, private companies have many international options. It is vital for continued success and we need these investments to come to Canada in the grains and oilseed sector, that a good portion of this investment will be made in our backyard.

The government's commitment through the introduction of Bill C-18 has clearly signaled to private companies that we are open for investment and we have already seen the positive effects of these proposed changes. Last September, Bayer CropScience broke ground on their new state-of-the-art facility south of Saskatoon. As Bayer will tell you, this would not be possible without the changes coming in UPOV 91.

The adoption of Bill C-18 will also bring our regulations in line with international standards. Canada is one of only a handful of developed countries not covered under UPOV 91. This has put our farmers at a disadvantage. Aligning our regulations will not only level the playing field for our producers, but it is also expected to encourage more foreign plant breeders to release their varieties in Canada, which would give us new varieties our competitors are already using.

L'industrie agricole et agroalimentaire contribue de façon importante à l'économie canadienne. En 2012, elle a généré 6,7 p. 100 du PIB du Canada, et notre secteur continue de dépendre de la capacité des agriculteurs d'accéder à la nouvelle technologie et à l'innovation et de l'utiliser.

Les modifications proposées dans le projet de loi C-18 à la protection des obtentions végétales feront en sorte que le Canada se conforme à la convention UPOV 91. C'est important pour que les agriculteurs aient accès aux nouvelles variétés afin qu'ils puissent demeurer concurrentiels sur la scène internationale. Mais surtout, cela créera un environnement réglementaire qui favorisera l'investissement et l'innovation dans les nouvelles variétés de cultures.

Dans le cas des céréales, plus de la moitié des variétés qui sont protégées en vertu de la loi actuelle ont été développées dans des établissements publics tels que des universités et des installations de recherche gouvernementales. Cette mesure législative ne change rien à cela. Elle crée un environnement réglementaire qui augmentera les investissements d'entreprises privées dans la recherche, surtout en ce qui a trait à de nouvelles variétés de céréales.

Tout comme l'incidence des brevets sur les inventeurs, la protection des obtentions végétales donnera aux producteurs de semences la capacité de récupérer leurs investissements et de réaliser des bénéfices. Nous croyons fermement que cela donnera lieu à une augmentation des investissements dans le développement de nouvelles variétés, ce qui permettra aux agriculteurs d'avoir de meilleures récoltes et pratiques agronomiques.

Au moment de décider où elles investissent leur argent, les entreprises privées ont de nombreuses options internationales. Il est essentiel pour le succès de l'industrie et pour le secteur des céréales et des oléagineux qu'une bonne partie de ces investissements soient faits au Canada.

L'engagement du gouvernement par l'entremise du projet de loi C-18 a clairement démontré aux entreprises privées que nous sommes ouverts aux investissements, et nous avons déjà constaté les effets positifs de ces changements proposés. En septembre dernier, Bayer CropScience a fait œuvre de pionnier avec son installation à la fine pointe de la technologie au sud de Saskatoon. Comme Bayer vous le dira, cela n'aurait pas été possible sans les changements et l'adhésion à la convention UPOV 91.

L'adoption du projet de loi C-18 harmonisera nos règlements avec les normes internationales. Le Canada est l'un des rares pays à ne pas être couverts par la convention UPOV 91, ce qui a désavantagé nos agriculteurs. Harmoniser nos règlements avec les normes internationales permettra non seulement d'uniformiser les règles du jeu pour nos producteurs, mais on s'attend également que cela encouragera un plus grand nombre d'obteneurs à vendre leurs variétés au Canada. Nous pourrions ainsi avoir les nouvelles variétés que nos concurrents utilisent déjà.

It is also important to note that the ability of farmers to save, clean and store their own seed is entrenched firmly in Bill C-18. Canadian farmers have always been able to save their seed, but this was never guaranteed. This bill changes that and any future conditions or restrictions on this farmers' privilege will only be possible through regulation after consultation with producers.

Finally, I would like to take a moment to talk about the amendments to Bill C-18 with the cash advance program. Grain Growers welcome these changes as they may reduce the administrative burden on farmers to obtain cash advances and increase the overall value of the program. The proposed amendments will create a one-stop shop, simplifying the process by giving farmers the option to obtain their advance through one administrator.

That being said, if there was an opportunity to increase the capital on advances from \$400,000, we feel this would be an important enhancement in the program. Increasing the limit would better reflect the inflation, input costs and farm sizes as grain producers' farms get larger.

In closing, we urge the Senate to pass Bill C-18. With the world's population expected to reach close to 10 billion by 2050, Canada's grain producers will need the most innovative technology and varieties as they grow in order to maximize their production. Developing such varieties will require investment from all sources, public and private.

Bringing plant breeders' rights legislation up to date will encourage investment and make sure Canadian farmers are competitive.

Thank you, and I look forward to your questions.

The Acting Chair: Thank you very much, Mr. Stanford.

Senator Plett: Thanks to all three of you for being here this morning and telling us what your opinion of Bill C-18 is. We've had a number of witnesses before us prior to you. I have the list here. Other than the minister, we had 15 other witnesses on this particular piece of legislation. Both my colleague Senator Tardif and I have posed similar questions on what is wrong with this legislation or what can we do to improve it. With the exception of I think three, maybe four, witnesses, the answer was fairly unified. You haven't passed it fast enough; get it done a little quicker than what you are.

My first question doesn't need to take a lot of time. I would like to ask the three witnesses today: Would you concur with that assessment of what the other witnesses have said?

Mr. Van Tassel: Yes, a hundred per cent. To tell you the truth, I was a little surprised you were still talking about Bill C-18. Yes, I think it's time it gets passed.

Il est également important de souligner que la capacité des agriculteurs de garder, de nettoyer et d'entreposer leurs propres semences est clairement enchâssée dans le projet de loi C-18. Les agriculteurs canadiens ont toujours été en mesure de conserver leurs semences, mais il n'y a jamais eu de garantie. Ce projet de loi change cela et toute condition ou restriction future sur le privilège des agriculteurs ne sera imposée que par voie réglementaire après consultation avec les producteurs.

Enfin, j'aimerais prendre un instant pour parler des amendements au projet de loi C-18 avec le programme d'avances en espèces. Les producteurs de grains accueillent favorablement ces changements puisqu'ils allégeront leur fardeau administratif pour obtenir des avances en espèces et augmenteront la valeur globale du programme. Les amendements proposés créeront un guichet unique, ce qui simplifiera le processus pour les agriculteurs, qui pourront obtenir leur avance en espèces en passant par un seul administrateur.

Cela dit, si l'on pouvait augmenter la limite de 400 000 \$ pour les avances, on estime que ce serait une importante amélioration au programme. En augmentant la limite, on tiendrait davantage compte de l'inflation, des coûts de production et de la taille des exploitations agricoles, puisque les fermes des producteurs de grains sont de plus en plus grandes.

Pour terminer, nous exhortons le Sénat à adopter le projet de loi C-18. Avec la population mondiale qui devrait atteindre près de 10 milliards d'habitants d'ici 2050, les producteurs de grains du Canada auront besoin des technologies et des variétés les plus novatrices pour maximiser leur production. Pour développer ces variétés, il faudra des investissements publics et privés.

La modernisation de la Loi sur la protection des obtentions végétales stimulera les investissements et fera en sorte que les agriculteurs canadiens soient concurrentiels.

Merci. Je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président suppléant : Merci beaucoup, monsieur Stanford.

Le sénateur Plett : Merci à tous les trois d'être venus ce matin nous faire part de votre opinion sur le projet de loi C-18. Nous avons reçu de nombreux témoins avant vous. J'ai la liste ici. En plus du ministre, 15 autres témoins ont comparu sur ce projet de loi. La sénatrice Tardif et moi avons posé des questions semblables sur ce qui ne va pas avec cette mesure législative et sur comment nous pouvons l'améliorer. À l'exception de trois ou peut-être quatre témoins, la réponse qu'ils ont donnée était sensiblement la même. Vous ne l'avez pas adoptée assez rapidement; accélérez le processus un peu.

Ma première question sera brève. J'aimerais poser la question suivante aux trois témoins d'aujourd'hui : êtes-vous du même avis que les autres témoins?

M. Van Tassel : Oui, absolument. À vrai dire, j'ai été un peu surpris d'apprendre que vous discutiez toujours du projet de loi C-18. Je pense qu'il est temps qu'il soit adopté.

Mr. Dahl: As very quick answer, yes, I would concur with that. We'd like to see it passed as soon as possible.

I know from speaking to some of my members making investments in crop development that there are millions of dollars — and that is not an exaggeration — of investment that are sitting on executive desks, that are waiting for a signature. That final signature will not come until this bill receives Royal Assent.

Mr. Stanford: I appreciate that. We've been looking to get this bill passed for quite a while. Being a farmer myself and talking to the other farmers out here, we need to get this improved. If we can also get the new research from the private sector involved and work with us up here, I would really look forward to that.

Senator Plett: You say you're a farmer yourself. Mr. Van Tassel, I think you also said you were a farmer. But, nevertheless, you represent significant organizations. Mr. Stanford said that he represented 50,000 grain growers. We had Mr. Boehm from the National Farmers' Union here two nights ago.

A few years ago when I sponsored a different great bill, the Wheat Board bill, he also testified. I asked him at that time how many members their union had. He couldn't give me an answer. I thought, having given him a few years to think about this, he would have been able to give me an answer on Tuesday. The only answer he could give me was that it was not less than 200 members. Other than that, I couldn't get an answer.

You talked about the structure of your organization. I would like to know how many people you represent. Mr. Van Tassel, I think aside from being a farmer yourself, you are representing an organization or a group of people.

I would like to have the numbers, if I could.

Mr. Van Tassel: Yes. In Quebec, we represent 11,000 grain farmers who market at least a certain amount of their grain.

Senator Plett: Thank you.

Mr. Dahl: I struggle with putting a number to it, but I can go through it and indicate the producer representation. The membership of Cereals Canada is made up of three membership pillars: farm organizations, crop development and seed companies, and the grain-handling firms. The producer representation composes 37.5 per cent of the board of directors, and that number is important because that's also how the budget is split. We have members from the Atlantic Grains Council, from the FPCCQ, Grain Farmers of Ontario, Manitoba Wheat and Barley Growers Association and Alberta Wheat Commission, as well as the B.C. Grain Producers.

M. Dahl : Pour répondre très rapidement, oui, je suis du même avis. Nous aimerions qu'il soit adopté dans les plus brefs délais.

Après avoir discuté avec certains de mes membres qui investissent dans le développement des cultures, je sais qu'il y a des millions de dollars — et je n'exagère pas — d'investissements qui sont sur les bureaux de direction en attente d'une signature. Ces investissements ne seront pas approuvés avant que le projet de loi reçoive la sanction royale.

M. Stanford : Je comprends. Nous tâchons de faire adopter ce projet de loi depuis un bon moment. Étant donné que je suis agriculteur et après avoir discuté avec d'autres agriculteurs, nous devons améliorer cette situation. Si nous pouvons également amener le secteur privé, qui fait de nouvelles recherches, à collaborer avec nous, ce serait formidable.

Le sénateur Plett : Vous dites que vous êtes agriculteur. Monsieur Van Tassel, je pense que vous avez également dit que vous étiez agriculteur. Vous représentez d'importantes organisations. M. Stanford a dit qu'il représente 50 000 producteurs de grains. Nous avons reçu M. Boehm, du Syndicat national des cultivateurs, avant-hier soir.

Il y a quelques années, j'ai parrainé un projet de loi important, le projet de loi sur la Commission canadienne du blé. M. Boehm avait également comparu dans le cadre de cette étude. Je lui ai demandé à l'époque le nombre de membres que son syndicat comptait. Il ne pouvait pas me fournir une réponse. J'ai cru, puisqu'il a eu quelques années pour y penser, qu'il aurait pu me donner une réponse mardi. La seule réponse qu'il a pu me fournir, c'est qu'il y a au moins 200 membres. C'est tout ce qu'il a pu me dire.

Vous avez parlé de la structure de votre organisation. J'aimerais savoir combien de personnes vous représentez. Monsieur Van Tassel, je crois qu'en plus d'être vous-même un agriculteur, vous représentez une organisation ou un groupe de personnes.

Je voudrais connaître les chiffres, si possible.

M. Van Tassel : Oui. Au Québec, nous représentons 11 000 producteurs de grains qui commercialisent au moins une certaine quantité de leur grain.

Le sénateur Plett : Merci.

M. Dahl : J'ai du mal à donner un chiffre, mais je peux vérifier l'information et vous parler de la représentation des producteurs. Céréales Canada se compose de trois piliers : les organisations agricoles, les entreprises de développement des cultures et les semenciers, ainsi que les entreprises de manutention du grain. Les producteurs représentent 37,5 p. 100 des membres du conseil d'administration; ce chiffre est important parce qu'il correspond aussi à la répartition du budget. Nos membres proviennent des organisations suivantes : l'Atlantic Grains Council, la FPCCQ, Grain Farmers of Ontario, la Manitoba Wheat and Barley Growers Association et l'Alberta Wheat Commission, ainsi que B.C. Grain Producers.

Senator Plett: Mr. Dahl, we had witnesses here again on Tuesday that said this legislation was only going to be good for the Monsantos of the world, if you will, the large multinational seed companies. That same evening we had somebody from Canterra Seeds, from our own hometown of Winnipeg, and I think she said they had 27 employees.

Will this benefit only the multinationals, or will the Canterras of the world also benefit? Do you have any idea how many small seed companies there are in our country that might benefit from this?

Mr. Dahl: I think unequivocally I can answer that question. The benefit will accrue to the smaller, independent developers, as well as the public institutions. Places like the Crop Development Centre in Saskatchewan, for example, are supportive of this legislation because it allows them to provide that structure for return on investment.

I spoke of some of the misperceptions or myths that have grown up around this bill. That is one of them. I can unequivocally state that, no, the benefits accrue to all parts of that development chain.

Mr. Van Tassel: As an example, we have at least seven small organizations that do breeding in grain, plus one public — six or seven private. The reason is that in Quebec, since 1991, with crop insurance they had to use certified seed. They were certain they would have a market for their product. That's the reason why we have seven; in my province we don't grow that much grain. We're not Saskatchewan. There are seven reasons. They were certain to have at least a return on their investment, and Bill C-18 will help them even more.

Small companies or organizations will need more than the big guys, because the big company can do hybridization in wheat and things like that so the farmer is obliged to buy seed every year. But smaller companies don't have the capacity to do it. I think it helps small companies, like I said in my presentation, maybe even a little more than big companies.

Senator Plett: As my last question, I'll ask Mr. Stanford and possibly Mr. Van Tassel to answer, as both are farmers. Neither one of you spoke about the cash advances. I would like to know what the cash advances will do for you as farmers as opposed to you as somebody representing 50,000 grain growers.

Mr. Stanford: With the cash advance for small farmers — there are younger farmers just starting — you get the first \$100,000 interest-free for a year. That really helps out the younger fellows getting started with the smaller land base.

Le sénateur Plett : Monsieur Dahl, selon les témoignages que nous avons entendus mardi, le projet de loi ne profiterait qu'aux Monsanto de ce monde, c'est-à-dire aux grandes sociétés de semences multinationales. Ce soir-là, nous avons également reçu une représentante de Canterra Seeds, de Winnipeg, notre ville d'origine, et je pense qu'elle a dit que son entreprise comptait 27 employés.

Le projet de loi profitera-t-il uniquement aux multinationales, ou les Canterra de ce monde pourront-elles en bénéficier aussi? Avez-vous une idée du nombre de petites entreprises de semences canadiennes qui pourraient en profiter?

M. Dahl : Je pense que je peux répondre à cette question sans équivoque. Il y aura des retombées pour les petites entreprises indépendantes de développement des cultures, ainsi que pour les institutions publiques. Des organismes comme le Crop Development Centre en Saskatchewan, par exemple, appuient le projet de loi parce qu'il leur permet d'établir cette structure pour garantir le rendement du capital investi.

J'ai parlé de certains des mythes ou des perceptions erronées qui se sont créés autour du projet de loi. Celui-ci en est justement un. Je peux dire sans ambages que les retombées vont à tous les maillons de la chaîne de développement.

M. Van Tassel : Par exemple, dans notre cas, il y a au moins sept petites organisations qui s'adonnent à la sélection de grains, ainsi qu'une organisation publique — par rapport à six ou sept organisations privées. Pourquoi? Parce qu'au Québec, depuis 1991, dans le cadre du régime d'assurance-récolte, il fallait utiliser des semences certifiées. On était certain d'avoir un marché pour ses produits. C'est pourquoi on compte sept organisations; dans ma province, on ne cultive même pas autant de céréales. Nous ne sommes pas la Saskatchewan. Il y a donc sept raisons. Ces organisations étaient sûres d'obtenir, à tout le moins, un rendement du capital investi, et le projet de loi C-18 les aidera encore plus dans cette voie.

Les petites entreprises ou organisations auront besoin de plus d'appui que les grandes entreprises, parce qu'une grande entreprise peut recourir à l'hybridation du blé et à tout le reste; l'agriculteur est donc obligé d'acheter des semences chaque année. Par contre, une petite entreprise n'a pas la capacité de le faire. Comme je l'ai dit dans mon exposé, je pense que cette mesure législative aide les petites entreprises, peut-être même un peu plus que les grandes.

Le sénateur Plett : Ma dernière question s'adresse à M. Stanford et peut-être aussi à M. Van Tassel, puisqu'ils sont tous les deux des agriculteurs. Aucun de vous n'a parlé des avances de fonds. J'aimerais savoir comment les avances de fonds vous aideront en tant qu'agriculteurs, par rapport à une association comme la vôtre qui représente 50 000 producteurs de grains.

M. Stanford : En ce qui concerne les avances versées aux petits agriculteurs — il y a de jeunes agriculteurs qui débutent —, la première tranche de 100 000 \$ est accordée sans aucun intérêt pendant un an. Cela aide vraiment les jeunes à commencer leur

Then, we go up to the \$400,000 limit. If you're a larger farmer and you need to have a lot of operating capital, say you have your grain bins full because the railways didn't move all the grain, you can still borrow against that with a cash advance. But if you're a larger farmer, \$400,000 doesn't go a long way anymore, so we were looking to see the limit increased.

I'm not sure how much we'd like to increase it. We've had \$600,000 to \$800,000 presented to us, but we're thinking that maybe there's an opportunity here to make this a little bit larger so a producer can just go to one place and get their cash advance to get their crop in the ground in the spring. That's how we view it as grain growers.

Mr. Van Tassel: My federation manages the cash advance payments for the grain growers in Quebec. It's been around 25 years, as far as I know.

For the farmers, it gives them the capacity, since they have a certain ability to have more financing, to market the grain in an orderly fashion, which it's supposed to be. So, yes, it has been popular in my province since 1984. So, it's very important. For us, the changes don't affect us too much, but we are very happy with the program.

Senator Tardif: Thank you for being here with us this morning. I want to get back to some of the comments that we heard on Tuesday evening. Senator Plett is right; the large majority of the testimony that we've heard is supportive of the bill. But there are stakeholder groups that are concerned with the bill. They've indicated that we're seeing a greater genetic uniformity of the varieties that are in the marketplace due to increased corporate consolidation; that there's a huge different between public plant breeding programs and private plant breeding programs; that the public plant breeding programs encourage a greater sharing of information and exchange of germ plasm and that what we're seeing with private breeding programs is a protectionism, where private breeders really do not want to disclose what they're working with and make it hard to get the information. Therefore, this would diminish the varieties of plants that would be made available, and they would be at greater cost to the farm. Would you care to comment on this, please?

Mr. Dahl: I would be very happy to comment on that because, again, I think that there have been some misperceptions that have grown up around the bill. This idea that it will restrict our genetic variability in crops in Canada is one of those. From my perspective, it comes from two reasons. One of those we have talked about already — the idea that the legislation will only benefit large corporations. In fact, that's not the case. The public breeders and the smaller breeders will also significantly benefit.

exploitation sur une petite superficie de terres. Ensuite, nous passons à la limite de 400 000 \$. Si vous êtes un grand agriculteur et que vous avez besoin de beaucoup de fonds de roulement — disons que vos cellules à grain débordent parce que les chemins de fer n'ont pas pu transporter le grain —, vous pouvez quand même emprunter en contrepartie une avance de fonds. Mais si vous avez une grande exploitation agricole, un montant de 400 000 \$ ne suffit plus; voilà pourquoi nous voulions que la limite soit révisée à la hausse.

Quant à savoir à combien la limite devrait être portée, je n'en suis pas sûr. On nous a proposé une limite de 600 000 à 800 000 \$, mais nous estimons qu'il y a lieu de l'accroître un peu plus de sorte que les producteurs puissent s'adresser à une seule organisation pour obtenir l'avance de fonds nécessaire à leurs semis du printemps. C'est ainsi que nous voyons les choses du point de vue des producteurs de grains.

M. Van Tassel : Ma fédération gère les paiements d'avance de fonds pour le compte des producteurs de grains au Québec. Ce programme existe depuis 25 ans, à ma connaissance.

Du point de vue des agriculteurs, les avances de fonds leur donnent la capacité de commercialiser le grain de façon ordonnée, comme il se doit, car les agriculteurs ont ainsi la possibilité d'obtenir plus de financement. Alors, oui, il s'agit d'une pratique courante dans ma province, et ce, depuis 1984. C'est donc très important. En ce qui nous concerne, les modifications ne nous touchent pas tant que cela, mais nous sommes très satisfaits du programme.

La sénatrice Tardif : Merci d'être des nôtres ce matin. Je voudrais revenir sur certaines des observations que nous avons entendues mardi soir. Le sénateur Plett a raison : la grande majorité des témoins que nous avons reçus appuient le projet de loi, mais il y a des groupes d'intervenants qui s'en inquiètent. Ils ont signalé qu'il y a une plus grande uniformité génétique des variétés sur le marché en raison de la tendance au regroupement d'entreprises; qu'il existe un énorme écart entre les programmes publics et privés de sélection des végétaux; que les programmes publics de sélection des végétaux encouragent un plus grand échange d'information et de matériel génétique, alors que les programmes privés misent sur le protectionnisme, c'est-à-dire que les sélectionneurs du secteur privé refusent de divulguer les variétés avec lesquelles ils travaillent et ils rendent difficile l'accès à l'information. Par conséquent, une telle approche pourrait réduire le nombre de variétés végétales disponibles, et cela pourrait coûter plus cher aux exploitations agricoles. Qu'en pensez-vous?

M. Dahl : Je serais très heureux de répondre à cette question parce que, là encore, je pense qu'il y a eu quelques perceptions erronées au sujet du projet de loi. L'idée que le projet de loi restreindra la variabilité génétique des cultures au Canada en est un exemple. À mon avis, il y a deux raisons. Nous avons parlé de la première : l'idée que le projet de loi ne profitera qu'aux grandes sociétés. En fait, ce n'est pas le cas. Les sélectionneurs du secteur public et ceux de petite taille en bénéficieront, eux aussi, de façon considérable.

The other thing that this bill does is actually open up access to genomics from around the world. It allows Canadian plant breeders to have better access because it provides that framework for gaining access to other organizations and other countries' genetic research. So, I actually see it quite the reverse. I actually see that providing that framework and bringing Canada in line with the international conventions will give our plant breeding organizations, public and private, greater access to the world's genetic bank and, in fact, will improve our genetic diversity instead of restricting it. So I see it quite differently.

Mr. Van Tassel: If I can comment on that, my federation, along with different organizations, like Grain Farmers of Ontario, puts quite a bit of money into breeding in public organizations because we believe that there has to be a balance between public and private. Yes, this helps the private companies, but it also helps the public. Like I say, we have a provincial research farm that does breeding in wheat and soybeans. For them also, it can help to have a better return on investment because we fund, but they also need to make some money. There needs to be a balance between the two also. Yes, private, but we have to continue to have public breeding.

Senator Tardif: I understand that 90 per cent of the varieties that are available are hybrid varieties and that hybrid varieties cannot be saved by farmers. Is that correct?

Mr. Van Tassel: If you are talking about canola, yes, there are quite a few hybrids, and, yes, they cannot be saved by farmers. But it all depends on the crop because, right now, there are no hybrids in wheat or barley. Corn has been 100 per cent hybrid since the 1930s. That's a good example because, with corn, you have increasing yield, around 2 per cent a year almost. Why? Because the company who does the breeding has to have a certain return on investment. It puts huge amounts of money in, and you see the yields continue to increase accordingly.

Senator Tardif: That was one of criticisms that was brought forward by one of the witnesses on Tuesday, that 45 per cent of all agricultural research by the private sector worldwide is on one crop only, corn. So that's a real concentration in just a few areas.

Mr. Van Tassel: If I can answer that, yes, but why is it corn? Because they can have a return on investment. This bill is going to help companies to ensure that they have a return on their investment, also. So now there will be increased investment in other crops.

Senator Tardif: I hope that your expectations are realized. I sincerely do.

Par ailleurs, le projet de loi ouvre l'accès à la génomique dans le monde entier. Il permet aux sélectionneurs de végétaux canadiens d'avoir un meilleur accès parce qu'il fournit le cadre nécessaire pour accéder à la recherche génétique d'autres organisations et d'autres pays. C'est donc tout le contraire. Selon moi, le projet de loi prévoit un tel cadre et permet au Canada d'être au diapason des conventions internationales, ce qui donnera à nos organisations de sélection des végétaux, qu'elles soient publiques ou privées, un meilleur accès à la banque génétique du monde, d'où l'amélioration de notre diversité génétique, et non sa restriction. Alors, je vois les choses très différemment.

M. Van Tassel : Si vous me permettez, j'aimerais dire un mot à ce sujet. Ma fédération, ainsi que différentes organisations, comme Grain Farmers of Ontario, consacrent beaucoup d'argent aux activités de sélection menées par les organisations publiques parce que nous croyons qu'il faut un équilibre entre le secteur public et le secteur privé. Oui, cette mesure vient en aide aux entreprises privées, mais elle aide aussi les entreprises publiques. Comme je l'ai dit, nous avons une ferme de recherche provinciale qui s'occupe de la sélection du blé et du soja. Dans le cas des organisations publiques aussi, le projet de loi peut aider à obtenir un meilleur rendement du capital investi parce que nous les finançons, mais elles ont besoin de faire un peu d'argent, elles aussi. Il faut un équilibre entre les deux. Oui, il faut des sélectionneurs dans le secteur privé, mais il en faut aussi dans le secteur public.

La sénatrice Tardif : Je crois comprendre que 90 p. 100 des variétés disponibles sur le marché sont de nature hybride et que les agriculteurs n'ont pas le droit de les conserver. Est-ce exact?

M. Van Tassel : Si vous parlez du canola, oui, il y a beaucoup de variétés hybrides et, en effet, les agriculteurs n'ont pas le droit de les conserver. Mais cela dépend de la culture parce qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de variétés hybrides de blé ou d'orge. Le maïs est hybride à 100 p. 100 depuis les années 1930. C'est un bon exemple parce que, dans le cas du maïs, il y a une augmentation des récoltes, d'environ presque 2 p. 100 par année. Pourquoi? Parce que l'entreprise qui s'occupe de la sélection doit obtenir un certain rendement du capital investi. Cela rapporte beaucoup d'argent, et on voit que les récoltes continuent d'augmenter en conséquence.

La sénatrice Tardif : C'est justement l'une des critiques formulées par l'un des témoins mardi, à savoir que 45 p. 100 de toutes les recherches agricoles menées par le secteur privé à l'échelle mondiale portent sur une seule culture : le maïs. Il y a donc une forte concentration dans seulement quelques domaines.

M. Van Tassel : Si vous me le permettez, oui, j'en conviens, mais pourquoi le maïs? Parce que les producteurs ont un rendement du capital investi. Le projet de loi aidera les entreprises à s'assurer qu'elles pourront, elles aussi, faire fructifier leurs investissements. Il y aura donc désormais un investissement accru dans d'autres cultures.

La sénatrice Tardif : J'espère que vos attentes se révéleront exactes. Je l'espère sincèrement.

I want to get to the question of — and I know I've brought it up before; I just want to make sure that all of these stakeholder groups are comfortable with the legislation — the possibility of ministerial changes by order-in-council. Farmers' privilege is now exempt from the Plant Breeders' Rights Act, but changes could be brought forward through government orders-in-council. How comfortable are you with that?

Mr. Dahl: I will invite both Mr. Van Tassel and Mr. Stanford to answer as well. The fact that the right of farmers to save their seed is entrenched in legislation is actually something that can't be changed by order-in-council.

Senator Tardif: Yes, it can.

Mr. Dahl: The current legislation is silent on farmers' privilege. From my members' perspective, this is something we've talked about across the value chain. Are we comfortable with the consultative process that is outlined in the order by reference? Are we comfortable with those changes and comfortable with allowing the system itself to evolve over time? The answer is yes, because it will give us a far more nimble approach to the Canadian investment and research environment. Again, that applies to both public and private, and big and small plant breeders.

Senator Tardif: I can understand that seed companies would see efficiencies in having regulations passed and not necessarily published in the *Canada Gazette*. It's a form of streamlining. But I'm wondering, from a farmer's perspective, how do you feel about that, Mr. Stanford?

Mr. Stanford: In my presentation, I put that Canadian farmers have always been able to save their seed, but it was never guaranteed in regulation. This bill, Bill C-18, changes that, and any future conditions or restrictions on this farmers' privilege will only be possible through regulation, with consultation with producers.

I realize that the minister could come in and say, "I want to change that," but, according to the way the bill is written, it says regulations after consultation with producers. The way I read this and the way I see it is that there will be consultations before any of this is done.

Senator Tardif: Well, you have good faith. I hope that that turns out to be the case. I don't doubt our current minister's good will, but things change down the road.

Mr. Stanford: Okay, thank you. That's a good point.

Senator Tardif: I'll leave it at that, chair.

J'aimerais passer à une autre question, c'est-à-dire la possibilité que le ministre apporte des changements par décret — et je sais que j'en ai déjà parlé, mais je tiens simplement à ce que tous ces groupes d'intervenants se sentent rassurés au sujet du projet de loi. Le privilège accordé aux agriculteurs est maintenant soustrait à l'application de la Loi sur la protection des obtentions végétales, mais des changements pourraient être apportés par décret du gouvernement. À quel point êtes-vous à l'aise avec cette éventualité?

M. Dahl : J'inviterai également M. Van Tassel et M. Stanford à répondre. Le droit des agriculteurs de conserver leurs semences est enchâssé dans la loi, et on ne peut pas le changer par décret.

La sénatrice Tardif : Oui, c'est possible.

M. Dahl : Le projet de loi actuel ne fait aucune mention du privilège accordé aux agriculteurs. Nous en avons parlé avec nos membres dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Sommes-nous à l'aise avec le processus consultatif qui est énoncé dans l'ordre de renvoi? Sommes-nous à l'aise avec ces changements et avec l'idée de permettre au système d'évoluer avec le temps? La réponse est oui, parce que nous aurons ainsi une approche beaucoup plus souple pour les investissements et la recherche dans le contexte canadien. Là encore, cela s'applique aux sélectionneurs de végétaux, petits et grands, tant du secteur public que du secteur privé.

La sénatrice Tardif : Je peux comprendre que les entreprises de semences trouvent qu'il serait plus efficace d'adopter des règlements sans nécessairement les publier dans la *Gazette du Canada*. C'est une façon de rationaliser le processus. Mais je me demande ce que vous en pensez, monsieur Stanford, du point de vue d'un agriculteur?

M. Stanford : Dans mon exposé, j'ai dit que les agriculteurs canadiens ont toujours pu conserver leurs semences, mais ce droit n'était jamais garanti dans la réglementation. Le projet de loi C-18 change la donne, et toute condition ou restriction future imposée à ce privilège des agriculteurs ne sera possible que par voie de réglementation, en consultation avec les producteurs.

Je sais que le ministre pourrait décider, du jour au lendemain, de changer telle ou telle chose, mais d'après le libellé du projet de loi, il faut d'abord consulter les producteurs avant de prendre un règlement. C'est ainsi que je l'interprète, et j'estime qu'il y aura des consultations avant que toute modification soit apportée.

La sénatrice Tardif : Eh bien, vous avez bon espoir. J'espère que ce sera bien le cas. Je ne doute pas de la bonne volonté de l'actuel ministre, mais les choses finissent par changer en cours de route.

M. Stanford : D'accord, merci. C'est un bon point.

La sénatrice Tardif : J'en resterai là, monsieur le président.

[Translation]

The Acting Chair: Before moving on to the next senator, I would kindly ask all the senators and witnesses to keep their questions and answers more brief. That way, all the senators will have an opportunity to ask their questions. Senator Oh, the floor is yours.

[English]

Senator Oh: Thank you, witnesses. My question is: Can you tell us a little bit more about the benefits of Bill C-18 after the adoption and before the adoption? What are the benefits for us? Also, do you believe Bill C-18 will bring Canada up to international standards in terms of us getting more research, investment and innovation for our crop breeding?

Mr. Dahl: I will quickly answer that question and say absolutely yes. The reason I can say that is that we have seen companies move to invest because the legislation is introduced. I know that there is investment that is sitting on the table waiting for a signature after the legislation is passed. So, yes, this will see increased investment in Canada.

Mr. Van Tassel: I believe there will be increased investment, also.

Mr. Stanford: Yes, in the Lethbridge Research Centre — where I am now — I visit with the plant breeders all the time, and that was a question I had for them. If this bill comes through, will that affect the work they're doing in the public system now and they said no, that it will open up more opportunities for them and open up more opportunities to work with the private sector. So, yes, this will be very good for Canada.

Senator Merchant: Thank you to our guests. You did tell us something about the structure of your companies, but can I ask you a little about funding? Where do you get your funding from?

Mr. Dahl: All of our funding to date — again, we're a new organization — has come from our members. We're funded by our membership and the split is the same as around the board table. The board is 37.5 per cent producers; 37.5 per cent is grain handlers and processors; and 25 per cent is the seed companies and crop development companies. That's how our budget is split.

Senator Merchant: You do get some funding from the seed companies?

Mr. Dahl: Yes, the funding comes from all the membership pillars and that is a deliberate structure to ensure that the entire value chain is represented. If we don't consider the entire value chain, if we come forward with investment or new innovation in anything and one part of the value chain doesn't benefit, it doesn't proceed. If there's a wonderful new variety that our customers in Asia really want to purchase, but Gary and William can't make

[Français]

Le président suppléant : Avant de donner la parole aux sénateurs, je demanderai à tous les sénateurs d'être plus brefs dans leurs questions et aux invités d'être plus brefs dans leurs réponses. Ainsi, tous les sénateurs et sénatrices auront la chance de poser leurs questions. Sénateur Oh, la parole est à vous.

[Traduction]

Le sénateur Oh : Je remercie les témoins. Ma question est la suivante : pouvez-vous nous parler un peu des avantages du projet de loi C-18, avant et après son adoption? Quels avantages en tirons-nous? Aussi, croyez-vous que le projet de loi C-18 permettra au Canada d'être conforme aux normes internationales grâce à un accès à plus de recherches, d'investissements et d'innovations dans le domaine de la sélection végétale?

M. Dahl : Pour répondre brièvement, je dirai que oui, tout à fait. Si je peux affirmer cela, c'est parce que des entreprises ont commencé à investir dès que le projet de loi a été présenté. Je sais qu'il y a des investissements sur la table, qui attendent d'être signés après l'adoption du projet de loi. Alors, oui, le projet de loi contribuera à des investissements accrus au Canada.

M. Van Tassel : Je suis du même avis.

M. Stanford : Oui, au Centre de recherche de Lethbridge — où je travaille maintenant —, je rends toujours visite à des sélectionneurs de végétaux, et c'était l'une des questions que je leur avais posées. Si le projet de loi est adopté, y aura-t-il un effet négatif sur le travail qu'ils font actuellement dans le système public? Ils m'ont répondu que non, car le projet de loi leur offrirait plus de débouchés et plus de possibilités de travailler avec le secteur privé. Alors, oui, ce sera très avantageux pour le Canada.

La sénatrice Merchant : Merci à nos invités. Vous nous avez parlé de la structure de vos entreprises, mais puis-je en savoir plus sur le financement? D'où provient votre financement?

M. Dahl : Jusqu'ici, tout notre financement — je rappelle que nous sommes une nouvelle organisation — provient de nos membres. Nous sommes donc financés par nos membres, et la composition de notre conseil d'administration est à peu près égale : 37,5 p. 100 de producteurs; 37,5 p. 100 d'entreprises de manutention et de transformation du grain; et 25 p. 100 d'entreprises de semences et d'entreprises de développement des cultures. C'est ainsi que notre budget est réparti.

La sénatrice Merchant : Recevez-vous du financement de la part des entreprises de semences?

M. Dahl : Oui, le financement vient de tous les piliers qui composent notre organisation, et il s'agit là d'une structure délibérée pour veiller à ce que toute la chaîne de valeur soit représentée. Si nous ne tenons pas compte de l'ensemble de la chaîne de valeur ou si nous présentons un investissement ou une innovation dont une partie de la chaîne de valeur ne profite pas, le projet n'ira pas de l'avant. S'il y a une nouvelle variété formidable

any money growing it, it's not going to be grown. All parts of the value chain need to be involved and all parts of the value chain need to be profitable.

Senator Merchant: Any others?

Mr. Van Tassel: My organization is 100 per cent funded by the farmers who market the grain. There is a check-off and, to be certain they're 100 per cent impartial, the funding only comes from the farmers.

Senator Merchant: Mr. Stanford, the same for you?

Mr. Stanford: We have 14 organizations that make up the Grain Growers of Canada. There's the Atlantic Grains Council, then into Manitoba, we have to jump over William there, but we'll work with him on lots of projects. It's from British Columbia to Atlantic Canada, and they pay a membership fee to join the Grain Growers. Part of our funding is done by crop life companies and fertilizer companies that do help us pay for our membership. But over 50 per cent of our income always comes from the farm organizations because we want to stay totally run by farmers and have the farmers' voice.

Senator Merchant: One more question: You talked about the benefits to producers and you spoke about feeding the world, about the growing population. Could you tell us how passing this bill, Bill C-18, will help at the consumer end? It may not be the same parallel but with pharmaceuticals, for instance, Canada has developed a very good industry in producing generic drugs. We know that this is where people are buying the generic drugs from. So why should we give this different kind of protection under Bill C-18 to this other group or society, because I think the consumer has benefited from the generic.

Mr. Van Tassel: If I could answer, we talked about different crops. With corn, since it's a hybrid, the companies have put a lot of money in and they have increased the yields almost 2 per cent a year. In Quebec, the farmer gets a bigger return on investment, and normally the crop is cheaper because he can grow more for the same acreage at a lower price.

At the other end, I'll give you the example of wheat. Wheat is harder to breed, but there is underinvestment in wheat because there's not a certainty to have a return on investment, so the increase in yield in wheat is much lower. For the Quebec farmer, for the highest yield in return, the best return on investment is corn; the lowest is wheat. So we have less acreage of wheat. We should have more.

que nos clients en Asie tiennent à acheter, mais dont la culture ne rapportera pas de profits à Gary et à William, cette variété ne sera pas cultivée. Bref, toutes les parties de la chaîne de valeur doivent intervenir et elles doivent toutes réaliser des profits.

La sénatrice Merchant : Qu'en est-il des autres?

M. Van Tassel : Mon organisation est financée à 100 p. 100 par les agriculteurs qui commercialisent le grain. Il y a un prélèvement et, pour en assurer l'impartialité totale, le financement ne provient que des agriculteurs.

La sénatrice Merchant : Monsieur Stanford, est-ce la même chose pour vous?

M. Stanford : L'association des Producteurs de grains du Canada est composée de 14 organisations. Il y a l'Atlantic Grains Council, puis au Manitoba, nous devons traiter avec William, mais nous travaillons avec lui sur beaucoup de projets. Nos membres représentent l'ensemble du Canada, de la Colombie-Britannique aux provinces de l'Atlantique, et ils paient des frais d'adhésion pour se joindre à notre association. Une partie de notre financement provient des entreprises de développement des cultures et des entreprises d'engrais, qui nous aident à payer les frais d'adhésion. Mais plus de 50 p. 100 de notre revenu provient toujours des organisations agricoles parce que nous voulons que notre organisation soit entièrement dirigée par les agriculteurs et qu'elle représente ainsi leur voix.

La sénatrice Merchant : Une dernière question : vous avez parlé des avantages pour les producteurs, du rôle de nourrir le monde et de la croissance démographique. Pourriez-vous nous dire comment l'adoption du projet de loi C-18 aidera le consommateur? Ce n'est peut-être pas la même situation, mais dans le cas des entreprises pharmaceutiques, par exemple, le Canada s'est doté d'une très bonne industrie pour la production de médicaments génériques. Nous savons que les gens achètent leurs médicaments génériques ici. Pourquoi devrions-nous accorder une protection différente, aux termes du projet de loi C-18, à cet autre groupe ou à cette autre collectivité? Après tout, je crois que les consommateurs ont profité des médicaments génériques.

M. Van Tassel : Si je peux répondre, nous avons parlé de différentes cultures. Vu qu'il est hybride, les compagnies ont beaucoup investi dans le maïs, dont elles ont accru les rendements de près de 2 p. 100 par année. Au Québec, le producteur rentabilise mieux son investissement et, normalement, la culture coûte moins cher à produire, parce qu'il peut produire plus à moindre coût sur la même superficie.

À l'opposé, il y a le blé, par exemple. Son amélioration génétique est plus difficile, mais on n'y investit pas autant qu'il faudrait, en raison de la rentabilisation incertaine de l'investissement, ce qui ralentit l'amélioration du rendement du blé. Au producteur québécois, le maïs offre le meilleur rendement, la meilleure rentabilisation de l'investissement; le blé, les pires. Voilà pourquoi notre superficie emblavée est moindre. Elle devrait être plus grande.

This should help increase investment in wheat so more work will be done, the yields will grow up and we'll have better varieties.

Mr. Dahl: I would concur with William's comments and also add, getting back to that discussion of the value chain, that we need to consider all parts of the industry, working together, from our consumers and our customers, through to farmers and grain handlers, processors and the plant breeders. Everybody needs to benefit.

You mentioned consumers. This bill will open the door to some of that investment in the niche market where customers may be looking for specific quality traits they would like to purchase from Canada, but the opportunity to get that return isn't sufficient right now to make that investment in research. This legislation will help close that loop.

Mr. Stanford: We were just talking about that in Saskatoon two weeks ago at the crops fair in the wheat and the barley sector because there has not been a lot of investment in the pharmaceutical part of it. Wheat and barley has always been for food, so with the new varieties that can be brought into place now, maybe there is an opportunity for us to go down a different avenue. Your question is very timely as we were just discussing this. I'll try to keep you updated in the future of what we're going to do.

Senator Unger: Thank you, gentlemen. It's very interesting. My question is around controversy between public and private funding levels, specifically that public funding levels will decrease, shifting to private organizations. In your opinion, what should be the role of public sector research following the adoption of Bill C-18?

Mr. Van Tassel: If I can, that interests me because I always found it is very important to have, as I said before, a balance between the public and private. At certain times, the public gives more leeway. I will use the example of canola. Canola came out because there was a huge investment in canola for many years and maybe the private wouldn't have done it.

There should still be good public investment in breeding. The only thing is that we haven't been seeing it. We're seeing programs being closed. As a farmer, I would love to see increased public breeding. I'm not certain it will be there, so I think we need the two for it to become competitive.

Mr. Dahl: Senator, my view is that I don't see that this legislation is shifting the balance between public and private plant breeding investment. It's not just slicing up the pie differently. It is making the pie much bigger, and not just to see investment shift from public to private but to see greater investment overall, and I'm very confident that that will happen.

Le projet de loi devrait aider à accroître les investissements dans le blé. Il se fera plus d'amélioration, les rendements augmenteront, et nous aurons de meilleures variétés.

M. Dahl : Je suis d'accord avec William et je devrais aussi ajouter, pour revenir à la chaîne de valeur, qu'il faut tenir compte de tous les maillons de l'industrie, pour qu'ils travaillent de concert, depuis les consommateurs jusqu'à nos clients, en passant par les agriculteurs, les manutentionnaires, les transformateurs et les obtenteurs. Il faut que tous en profitent.

Vous avez parlé des consommateurs. Le projet de loi permettra des investissements dans le créneau où les clients peuvent être à la recherche de certaines qualités particulières qu'ils voudraient se procurer au Canada, mais la possibilité de rentabiliser cet investissement n'est pas suffisante, actuellement, pour qu'on fasse cet investissement dans la recherche. La loi aidera à boucler cette boucle.

M. Stanford : Il y a deux semaines, à Saskatoon, au salon des cultures de blé et d'orge, c'était justement le sujet de conversation, parce qu'il n'y a pas eu beaucoup d'investissement à des fins pharmaceutiques. Le blé et l'orge ont toujours été destinés à l'alimentation. Mais, les nouvelles variétés nous offrent peut-être de nouvelles possibilités. Votre question arrive à point nommé, parce que c'était ce dont nous discutons. Je vous tiendrai au courant de ce que nous ferons.

La sénatrice Unger : Merci, messieurs. C'est très intéressant. Ma question concerne la controverse au sujet des niveaux de financement public et privé, particulièrement de la baisse à venir du financement public, dont des organisations privées prendront la relève. D'après vous, quel devrait être le rôle de la recherche du secteur public après l'adoption du projet de loi C-18?

M. Van Tassel : Si vous permettez, cela m'intéresse, parce que j'ai toujours pensé qu'un équilibre entre le public et le privé était très important, comme je l'ai dit. Parfois, le secteur public procure une plus grande marge de manœuvre. Par exemple, le canola s'est fait connaître parce qu'on a beaucoup investi dans cette culture pendant de nombreuses années, ce que, peut-être, le privé n'aurait pas fait.

Les investissements publics dans l'amélioration génétique devraient rester importants. Sauf qu'ils se sont faits très discrets. Nous avons vu la fin de certains programmes. En ma qualité d'agriculteur, je voudrais que le secteur public augmente ses investissements dans l'amélioration génétique. Comme je ne suis pas sûr qu'il y en aura encore, je pense que les deux sont indispensables à notre compétitivité.

M. Dahl : D'après moi, ce projet de loi ne modifie pas l'équilibre entre les investissements publics et privés dans l'amélioration génétique des espèces végétales. On ne partage pas seulement le gâteau de manière différente : le gâteau est aussi plus gros. Il ne faut pas seulement voir une transition des investissements publics vers les investissements privés, mais, globalement, une augmentation des investissements, et je suis certain que c'est ce qui arrivera.

If you compare some of the other crops to wheat, for example, only 5 per cent of investment in research and development for wheat breeding in Canada comes through the private sector. I don't want to see that grow because the public gets smaller, but we need to see that 5 per cent increase significantly and the opportunity is there. If it doesn't take place in Canada, it will take place in our competitors' backyards and I do not want to see that happen.

Mr. Stanford: I would like to see the public sector stay the same or maybe even increase, like William said, but we need to keep the public sector in place. I don't want to see all of our wheat breeding in Canada go to the private sector. I think it's for the public good that we have the public sector in place. I talked to Minister Ritz about this and said that we need to keep the public in place.

I think that there could be partnerships. I think even the plant breeders were willing to share their germ plasm and work together, but it's very important that we keep the public in place as it is.

[Translation]

Senator Dagenais: Bill C-18 may give producers access to more seed varieties. Do you think that producers would be less likely to keep part of their harvest to use as seed, as a result?

Mr. Van Tassel: Of course, when there are new varieties with better yields, producers will buy them — at least, I hope so. In Quebec, under crop insurance programs, producers are required to use certified seed. They are already buying it, and the difference is noticeable. Yes, some companies are investing in that regard, but more certified seed will probably be sold.

[English]

Mr. Dahl: I agree with Mr. Van Tassel. I think that you will see more varieties and greater interest because of the benefit of the new varieties.

[Translation]

Senator Dagenais: I got my answer, and it was a good one.

[English]

Senator Enverga: Thank you for the presentation. Stakeholders have suggested that the privilege contained in Bill C-18 could be restricted by passing new regulations. For example, clause 50(4) of the bill allows the Governor-in-Council to pass regulations exempting classes of farmers and plant varieties, and placing restrictions on the use of harvested material. Have other UPOV 91 countries exempted certain farmers and plant varieties from the farmers' privilege? Do you know of any

Par exemple, par rapport à certaines cultures, seulement 5 p. 100 de l'investissement dans la recherche-développement sur l'amélioration génétique du blé au Canada viennent du privé. Je ne veux pas que cette part augmente parce que les investissements publics diminuent, mais il faut que ces 5 p. 100 augmentent sensiblement, et l'occasion se présente. Si ce n'est pas au Canada, ça se fera chez nos concurrents, et je ne le veux pas.

M. Stanford : Je voudrais que le secteur public reste le même et peut-être même qu'il prenne plus d'importance, comme William l'a dit, mais il faut conserver le secteur public. Je ne veux pas assister à l'abandon au privé de l'amélioration génétique du blé au Canada. Je pense que le secteur public existe pour le bien public. J'en ai parlé au ministre Ritz et je lui ai dit qu'il fallait maintenir le secteur public.

Il pourrait y avoir des partenariats. Je pense que même les obtenteurs étaient disposés à mettre en commun leurs matériels génétiques et à collaborer entre eux, mais il est très important que nous maintenions le secteur public.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Le projet de loi C-18 donnera peut-être aux producteurs accès à une plus grande variété de semences. Pensez-vous que, à ce moment-là, ils seront moins enclins à conserver une partie de leur récolte pour l'utiliser comme semence?

M. Van Tassel : Il est sûr que, quand il y a de nouvelles variétés qui arrivent et dont le rendement est plus élevé, ils l'achètent; en tout cas, je l'espère. Au Québec, avec l'assurance récolte, on est obligé d'utiliser de la semence certifiée. On l'achète déjà, et on peut constater la différence. Oui, il y a des compagnies qui investissent, mais probablement qu'il y aura plus de semences certifiées qui seront vendues.

[Traduction]

M. Dahl : Je suis d'accord avec M. Van Tassel. Je pense qu'on verra plus de variétés et que l'intérêt sera renouvelé grâce aux nouvelles variétés.

[Français]

Le sénateur Dagenais : J'ai eu ma réponse, et c'était une bonne réponse.

[Traduction]

Le sénateur Enverga : Je vous remercie de vos exposés. Des acteurs du secteur ont laissé entendre que le privilège accordé dans le projet de loi C-18 pourrait être limité par l'adoption de nouveaux règlements. Par exemple, le paragraphe 50(4) du projet de loi autorise le gouverneur en conseil à prendre des règlements excluant des catégories d'agriculteurs et des variétés végétales et limitant l'utilisation du produit de la récolte. D'autres pays membres de l'UPOV 91 ont-ils retiré à certains agriculteurs le

exemption? If so, which classes of farmers and which plant varieties? Have you heard about that?

Mr. Dahl: My understanding is that the Canadian interpretation of UPOV 91 included in Bill C-18 is unique, so it's not exactly the same as the legislation in other jurisdictions. I don't think you can make that direct comparison, but other countries do have different methods of supporting research. There are different ways of collecting royalties, for example. I know that, in the United Kingdom, there are end-point royalties in place, but my understanding of the legislation around the world is that the Canadian interpretation of UPOV 91 is unique. So that wording in the bill can't be directly compared to other countries', but that's my understanding.

Mr. Van Tassel: I cannot answer too much, but, if you talk about end-point royalties, I studied that a little bit. France has a different way. There are different ways, as in Australia. Probably Canada is also going to have certain ways of having end-point royalties. We'll see this come in sooner or later. Apart from that, I can't really answer your question.

Mr. Dahl: The reason why I raise the fact that the Canadian interpretation is unique is that the convention does allow countries to have individual interpretations of how the convention will be implemented. I expect that to continue in Canada, as well. As our system continues to evolve over time, we will continue to have a Canadian interpretation of the convention.

Mr. Stanford: The way we view it is that, if we go to an end-point royalty — I'm looking at 10 years down the road — for now, I would just look at it as partnerships and the private learning how to work with the new sector. Bill C-18 will be changing the playing field, so, as the Grain Growers of Canada, we want to see this move ahead, but slowly so that we can understand how it works and make sure that all the regulations are in place. We're not going to jump to any conclusions about whether we go to end-point royalties or whether we go to just strictly straight seed royalties. We'll have to look at the situation.

Senator Enverga: I was thinking more that we are the biggest grower of soybeans and other crops, maybe canola. What kind of exemption do you expect, or would you suggest that we exempt any particular farms or crops?

Mr. Van Tassel: Can you explain a little better? There's one part that I'm not certain I understand.

Senator Enverga: The bill allows the Governor-in-Council to pass regulations exempting classes of farmers and plant varieties and placing restrictions on the use of harvested material. Are there any particular crops that you are thinking about in this, or are there any that you can think of that would need to be exempt from this?

privilege accordé aux agriculteurs et ont-ils soustrait certaines variétés végétales à ce privilège? En connaissez-vous des exemples? Si oui, pour quelles catégories d'agriculteurs et quelles variétés végétales? En avez-vous entendu parler?

M. Dahl : À ce que je sache, le projet de loi C-18 interprète de façon particulière l'UPOV 91. Il diffère donc un peu des lois des autres pays. Je ne crois pas qu'on puisse faire de comparaison directe. Les autres pays, en effet, appuient la recherche au moyen de méthodes différentes. Par exemple, les redevances se prélèvent de différentes façons. Au Royaume-Uni, ce sont les redevances de fin de chaîne, mais, à ma connaissance, l'interprétation canadienne de l'UPOV 91, parmi toutes les lois adoptées dans le monde entier, est particulière. Voilà, à mon avis, je le souligne, ce qui empêche de comparer directement le libellé du projet de loi à celui des lois d'autres pays.

M. Van Tassel : Ma réponse sera forcément limitée, mais si on parle des redevances de fin de chaîne, c'est une question que j'ai étudiée un peu. En France, on s'y prend différemment. En Australie aussi. Probablement que le Canada les adaptera d'une certaine façon à ses besoins. Tôt ou tard, cela arrivera. À part cela, je ne peux pas vraiment répondre à votre question.

M. Dahl : Je mentionne l'interprétation particulière du Canada parce que la convention n'autorise pas les pays à interpréter son application à leur façon. Je m'attends à ce que le Canada la conserve. Avec l'évolution continue de notre système, nous continuerons d'interpréter la convention à la canadienne.

M. Stanford : D'après nous, si nous adoptons une redevance de fin de chaîne — d'ici 10 ans —, je me contenterais, pour le moment, de partenariats et de l'apprentissage, par le secteur privé, de la collaboration avec le nouveau secteur. Le projet de loi C-18 changera les règles du jeu. Nous, les Producteurs de grains du Canada, voulons que ce soit appliqué, mais lentement, pour en comprendre le fonctionnement et nous assurer la promulgation de tous les règlements. Nous n'allons tirer aucune conclusion hâtive sur l'adoption d'éventuelles redevances de fin de chaîne ou de simples redevances sur les semences. Nous devons examiner la situation.

Le sénateur Enverga : Je me suis arrêté au fait que nous sommes le premier producteur de soja et d'autres cultures, le canola peut-être. À quels genres d'exclusions vous attendez-vous, et proposeriez-vous de soustraire des entreprises agricoles ou des cultures particulières?

M. Van Tassel : Pouvez-vous vous expliquer? Je ne suis pas sûr de tout comprendre.

Le sénateur Enverga : Le projet de loi autorise le gouverneur en conseil à prendre des règlements qui excluent certaines catégories d'agriculteurs et variétés végétales et qui limitent l'utilisation du produit de la récolte. Y a-t-il des cultures particulières auxquelles vous songez, dans ce contexte, ou y en a-t-il qui, d'après vous, devraient être ainsi exclues?

Mr. Dahl: I think the answer to that question, at this point, is no. I don't know of any particular value chain that is looking to the government and is going to come and say, "We want this enacted now." I would agree with Mr. Stanford that these are ongoing discussions that will occur over quite a length of time.

Senator Plett: I will be brief. I have one question, and it's probably mostly for Mr. Van Tassel and Mr. Stanford.

Our agriculture minister has made it very clear that there was significant consultation done on this legislation, and he has always believed in that. Our government believes in the democratic process and doing what the people want, most certainly doing what the farmers in Canada want. They are very capable and very innovative. Our concern is that they should really be the ones telling us the direction that we should be going, and I think we've been doing that.

You represent large organizations. I think, Mr. Van Tassel, you said 11,000, and I know Mr. Stanford said 50,000. That's 61,000 farmers, and we've had other organizations here and other farmers here. What kind of a consultation process did you use to get your direction here today? You're speaking on behalf of these farmers. Did you have some kind of a vote? What kind of consultation process did you use to get your marching orders?

Mr. Van Tassel: The way it works in my province, we have regional annual meetings, so the resolutions come from there and go to the provincial annual meeting. It comes from the farmers, from the base, from the grassroots level. Then it goes provincial, and then we bring it here.

Mr. Stanford: It's the same with Grain Growers of Canada. We have our AGMs. We discuss these issues, and then we have committees on the Grain Growers of Canada — our market committee and research committees. They bring to the board what they think is right. All of the producers that are on our boards are all onside with what I'm saying today. We want to see this move forward. We want to see the opportunities to be more competitive with the other countries in the world. Underneath this bill, it will give us that opportunity, so we're onside this with.

Senator Plett: Knowing that we maybe cannot always have 100 per cent, I'm gathering from what you're saying that, if you don't have 100 per cent support, you're awfully close to having 100 per cent support on this.

Mr. Van Tassel: I think it's not an issue for my province. Since 1991, since our crop insurance obliged us to use certified seed, we've been using certified seed. I haven't been using farm-saved seed since the 1980s. The biggest part of my province always does it. In corn, it's an obligation. In every other grain, maybe 90 per cent is already certified seed.

M. Dahl : Je pense que la réponse à cette question, pour le moment, est non. À ma connaissance, aucun représentant d'une chaîne particulière de valeur ne viendra dire au gouvernement qu'il réclame maintenant la promulgation d'un tel règlement. Je serais d'accord avec M. Stanford pour dire que c'est le sujet de discussions en cours, qui se poursuivront pendant très longtemps.

Le sénateur Plett : Je serai bref. Ma question s'adresse probablement le plus à MM. Van Tassel et Stanford.

Notre ministre de l'agriculture a clairement laissé entendre que ce projet de loi avait fait l'objet d'importantes consultations et il y a toujours cru. Notre gouvernement croit au processus démocratique et il suit la volonté populaire, très certainement celle des agriculteurs canadiens, qui sont très compétents et qui innovent beaucoup. D'après nous, c'est eux qui, vraiment, devraient nous indiquer la voie à suivre, et je pense que c'est ce que nous avons fait.

Vous représentez des organisations importantes. Je pense que vous avez dit 11 000 membres, monsieur Van Tassel, et je sais que M. Stanford a prononcé le chiffre de 50 000. Cela fait 61 000 agriculteurs, et nous avons accueilli d'autres organisations et d'autres agriculteurs. Quel genre de consultations avez-vous tenues pour savoir quoi nous dire? Vous parlez au nom de ces agriculteurs. Avez-vous organisé des genres de votes? Quel genre de consultations avez-vous organisées pour connaître vos directives?

M. Van Tassel : Dans ma province, nous organisons des réunions régionales annuelles d'où proviennent les résolutions des agriculteurs, de la base, qui aboutissent à la réunion provinciale annuelle et qui acquièrent ainsi une représentativité provinciale. Ensuite, nous venons les exposer ici.

M. Stanford : C'est le même processus chez les Producteurs de grains du Canada. Dans nos assemblées générales annuelles, nous discutons de ces questions, puis nous avons des comités, le comité des marchés et celui de la recherche, qui présentent à notre conseil d'administration ce qu'ils croient être juste. Tous les producteurs membres de notre conseil d'administration et de nos comités sont d'accord avec ce que je dis aujourd'hui. Nous voulons que le projet de loi soit adopté. Nous voulons avoir la possibilité d'être plus concurrentiels face aux autres pays. Le projet de loi nous en donnera la chance. Nous sommes donc d'accord.

Le sénateur Plett : Sachant que, peut-être, l'unanimité n'est pas toujours possible, je suppose, d'après ce que vous dites, que si vous ne l'avez pas faite, il s'en fallait d'énormément peu sur cette question.

M. Van Tassel : Je pense que ce n'est pas un enjeu pour ma province. Depuis 1991, depuis que notre assurance-récolte nous y a obligés, nous utilisons des semences certifiées. Depuis les années 1980, nous n'utilisons plus de semences provenant de nos cultures. C'est toujours le cas de la plupart des agriculteurs de ma province. Pour le maïs, c'est une obligation. Pour toutes les autres céréales, le taux d'utilisation des semences certifiées atteint déjà 90 p. 100, peut-être.

I come from Lac-Saint-Jean, which is in the northern part. We don't grow very much corn. We need to have more yield in straw crops, barley, wheat, oats, so we need to have more investment. That is what I'd hope with this bill — to have more investment, to have bigger returns for my farmers so that they will be able to live better from their crops. That's the reason I'm talking here right now.

Senator Plett: Mr. Stanford, do you want to add anything?

Mr. Stanford: Yes, I'd just like to say that the research work we do in Western Canada is very large, but we have the Atlantic Grains Council on our board. They are having concerns with the quality of their wheat and the quality of their barley. So working with research stations in Western Canada, and then also having the private sector come into place with some of their diseases like fusarium that they have in Prince Edward Island, this will give them an opportunity to have better varieties with more disease resistance. We see nothing but opportunities with this bill.

Senator Tardif: I have a comment and a quick question. You've expressed your support for continued public research and infrastructure. Unfortunately, Agriculture and Agri-Food Canada just announced I believe a \$4 million cut, and I'm sure that will have an impact somewhere down the line. Hopefully that won't affect your areas.

I want to get back to a question of end-point royalties. When I asked a question of the minister when he appeared before the committee in December about the possibility of plant breeders collecting revenue on harvested grain, not only in the seeds sold, the minister indicated in his response that it would have to be worked out in a commercial agreement; that is, the contract signed between the farmer and the seed company.

Mr. Stanford, you said you wanted to move slowly on this. I believe you said, Mr. Van Tassel, that for end-point royalties it is just a question of time, that we're going to be seeing it in 5 or 10 years. Is it of concern to you that you may not have that decision and it will be the seed company that will decide, when you sign the contract and buy that seed, that he may want to put it at the end point, that it all depends? The onus is now on the farmer to sign a good contract with the seeds companies and he will have to negotiate that.

Mr. Stanford: I see this as an opportunity for the farmers. The farmers are well-educated now. They understand these bills. If you're going to sign a contract with canola, you know the variety you will be growing, so you decide how much money you want to spend and how expensive a seed you want to buy. When I sign a contract with a public variety and I pay for that certified seed upfront, I know that's what I will be paying. If I want to buy it from the private sector and they have an end-point royalty, I know. If the private sector says we will come in and take it over,

Je viens de la région du Lac-Saint-Jean, dans le nord. On y cultive peu le maïs. Nous avons besoin de rendements plus élevés dans les cultures de graminées à paille, orge, blé, avoine, donc besoin de plus d'investissements. C'est ce que j'espère obtenir de ce projet de loi — plus d'investissements, pour que nos agriculteurs rentabilisent mieux leurs cultures pour pouvoir mieux en vivre. Voilà les raisons de mon témoignage.

Le sénateur Plett : Monsieur Stanford, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Stanford : Oui. Je voudrais seulement dire que le travail de recherche que nous faisons dans l'Ouest est très ambitieux, mais l'Atlantic Grains Council est représenté à notre conseil d'administration. Il est préoccupé par la qualité de son blé et de son orge. La collaboration avec les stations de recherche de l'Ouest et, aussi, le concours du secteur privé pour combattre certaines maladies comme la fusariose, comme dans l'Île-du-Prince-Édouard, permettront d'améliorer les variétés en leur donnant une plus grande résistance aux maladies. Nous ne voyons que des occasions à saisir grâce à ce projet de loi.

La sénatrice Tardif : J'ai une observation, puis une petite question. Vous avez exprimé votre appui au maintien de la recherche et des infrastructures du secteur public. Malheureusement, Agriculture et Agroalimentaire Canada vient tout juste d'annoncer, je crois, des compressions de 4 millions de dollars et je suis sûre que cela aura des répercussions, quelque part, à un moment donné. Souhaitons que vos régions soient épargnées.

Revenons aux redevances de fin de chaîne. À la question que j'ai posée au ministre, devant le comité, en décembre, sur la possibilité, pour les obtenteurs, d'empocher des revenus sur les céréales récoltées, et non seulement vendues, il a répondu qu'il faudrait régler cela par contrat, c'est-à-dire signé par l'agriculteur et la société semencière.

Monsieur Stanford, vous avez dit que vous vouliez procéder lentement. Je crois que vous avez dit, monsieur Van Tassel, que, pour les redevances de fin de chaîne, ce n'est qu'une question de temps, 5 ou 10 ans. Cela ne vous inquiète-t-il pas que vous ne décidiez rien, que la société semencière décide, quand vous signerez le contrat et achèterez ces semences, tout dépend, des redevances en fin de chaîne? Il incombe désormais à l'agriculteur de signer un bon contrat avec les sociétés semencières, qu'il devra négocier.

M. Stanford : J'y vois une occasion à saisir pour les agriculteurs. Ce sont maintenant des gens instruits. Ils comprennent ces projets de loi. Quand on signe un contrat pour la culture du canola, on sait qu'elle sera la variété cultivée. On décide donc combien d'argent on y mettra et combien coûteront les semences qu'on veut acheter. Quand je signe un contrat pour l'emploi d'une variété du secteur public et que je paie d'avance pour ces semences certifiées, je sais que c'est ce que je paierai. Si je veux acheter des semences du secteur privé auxquelles s'applique

they will have to prove to me the value or I will not be purchasing their seed. It will have to be a much higher yield and better quality.

One thing I want to mention is that registration in Canada is very strict. If there are new varieties brought into play, if they don't meet our quality standards, they can stay in the feed market. Farmers can certainly grow them, but for our international markets, we need to keep our quality up. That's how I see it.

Mr. Van Tassel: I was already on a national committee looking at how to fund the public research, among other things. End-point royalty came out, but it's one or the other. I buy certified seed. I pay for the right, for the research and all that when I paid for the certified seed. But if somebody doesn't use ordinary seed, normally you have to pay for a little bit of the work being done on it. That part would probably be end-point royalty. Then they will have the choice. There will be the possibility to have a return on the seed that wasn't already paid for with the certified. A person grows seed that is certified, and maybe a certain amount of that is to the companies for the work they've done on breeding.

Senator Tardif: You don't see a chance that somewhere down the line the bakery could ask for a return because of the wheat that's in the bread being sold?

Mr. Van Tassel: No. It will be with the seed developer and the farmer.

Senator Tardif: End points go down the line.

Mr. Dahl: If I could make a brief comment on your question about the bakery, one of the things is that in a robust environment that encourages investment, you might see a bakery saying, "I want a particular quality characteristic because I know I can get more for that in the market."

Warburtons that buys from Canada is an example of that, and they sell it for four times the price of other bread in the U.K. They could go to a plant breeder and say, "I want you to develop a variety with this particular quality." They could make those arrangements directly with producers. So it opens up those kinds of opportunities for providing value to customers that maybe we don't have today.

Senator Unger: I have a question for Mr. Dahl, just as a little point of clarification. Even though I was born and raised on a farm in northern Alberta, I know that things have changed so much. It's really quite amazing.

une redevance de fin de chaîne, je le sais aussi. Si le secteur privé m'annonce qu'il prendra la relève, il devra me prouver la valeur de ses semences, sinon, je ne les achèterai pas. Il faudrait des rendements beaucoup plus élevés et une meilleure qualité.

Il faut notamment mentionner que, au Canada, l'homologation est très rigoureuse. Les nouvelles variétés sélectionnées doivent satisfaire à nos normes de qualité, sinon, elles peuvent rester sur le marché des aliments pour les animaux. Les agriculteurs peuvent certainement les cultiver, mais, pour nos marchés internationaux, nous devons maintenir notre qualité à un haut niveau. Voilà comment je vois les choses.

M. Van Tassel : Je faisais déjà partie d'un comité national qui envisageait des manières de financer la recherche publique, entre autres choses. Il a été question des redevances de fin de chaîne, mais c'est tout l'un ou tout l'autre. J'achète des semences certifiées. Je paie alors pour le droit, la recherche et tout le reste. Normalement, quand on n'utilise pas de semences ordinaires, il faut payer un peu plus cher le travail des sélectionneurs. C'est cela qui constituerait probablement la redevance de fin de chaîne. Ensuite, ils auront le choix. Il sera possible d'obtenir pour les semences une rémunération qui n'aura pas déjà été versée comme pour les semences certifiées. Une partie du surplus versé pour les semences certifiées va peut-être au sélectionneur, pour rémunérer son travail.

La sénatrice Tardif : Vous ne croyez pas que plus loin dans la chaîne, une boulangerie pourrait demander quelque chose en raison du blé qui se trouve dans le pain vendu?

M. Van Tassel : Non. Ce sera le créateur de semence et l'agriculteur.

La sénatrice Tardif : Les redevances de fin de chaîne descendent la chaîne.

M. Dahl : Si vous me le permettez, j'aimerais faire un bref commentaire sur votre question au sujet de la boulangerie. En effet, dans un environnement stable qui encourage l'investissement, les propriétaires d'une boulangerie pourraient demander une caractéristique particulière, car ils savent qu'ils peuvent vendre ce produit plus cher sur le marché.

Par exemple, Warburtons achète des produits du Canada et vend ses pains quatre fois plus cher que d'autres pains au Royaume-Uni. L'entreprise pourrait demander à un sélectionneur de végétaux de mettre au point une variété qui présente une qualité particulière. Elle pourrait conclure une entente directement avec les producteurs. Cela permet donc d'offrir aux consommateurs une valeur que nous n'avons peut-être pas aujourd'hui.

La sénatrice Unger : J'ai une question pour M. Dahl, car j'aimerais éclaircir un point. Je suis née et j'ai grandi sur une exploitation agricole du Nord de l'Alberta, mais je sais que les choses ont beaucoup changé. C'est renversant.

Mr. Dahl, you mentioned farmers saving their own seed. Can they sell it to their neighbour? No. You talk about how selling brown bag seed discourages investment and is illegal. But I'm wondering, brown bag seed would be seed that someone else had produced and you can't sell that?

Mr. Dahl: No, sorry. It's a little bit of a colloquial term. "Brown bag" seed would be if I grew a commercial crop and I saved some of that seed, cleaned it and sold it to my neighbour. So that's going outside of the process. I can take that seed and clean it and use it for my own use. That is the farmers' privilege. But what isn't legal is to sell that as seed to my neighbour.

Senator Unger: Even if you had developed that seed yourself?

Mr. Dahl: No. That's entirely different, because then I'm the owner.

Senator Unger: I have a quick question for Mr. Van Tassel. In 2011, you gave a speech to the House of Commons committee and you talked about how in Quebec there's an area dedicated to GM production and that it had increased from 100,000 hectares in 1999 to 400,000 in 2009. Has that gone up again by a significant amount?

Mr. Van Tassel: You check the parts very well. It all depends. For corn, it is maybe 90 per cent GM. Canola is 99 per cent genetically modified. The other one that plays more is soybeans. If companies want to have more non-GM IP beans go to Japan among other things, they will put up the premium. For us, sometimes it can be 75 per cent GM, sometimes 40 per cent GM. Soybeans play in between. It's probably more than 400,000, around that.

The Acting Chair: Thank you very much, Mr. Stanford, Mr. Dahl, Mr. Van Tassel, for your good information. Our time for this panel has finished.

[Translation]

Now, for a period of 45 minutes, the committee will hear from Ariane Gagnon-Légaré, Community Organizer, Agriculture and Food, Les AmiEs de la Terre de Québec, joining us by video conference; and from Matthew Holmes, Executive Director, Canadian Organic Trade Association.

Ms. Gagnon, you may start us off.

Ariane Gagnon-Légaré, Community Organizer, Agriculture and Food, Les AmiEs de la Terre de Québec: Good morning, ladies and gentlemen. The AmiEs de la Terre de Québec, or ATQ, seeks to promote innovation and prosperity in cooperation with the federal government. The ATQ supports innovation and

Monsieur Dahl, vous avez dit que des agriculteurs récupèrent leurs propres semences. Peuvent-ils les vendre à leurs voisins? Non. Vous avez expliqué que la vente de semences récupérées décourage les investissements et vous avez précisé qu'elle est illégale. Toutefois, même si les semences récupérées ont été produites par quelqu'un d'autre, on ne peut pas les vendre?

M. Dahl : Non, désolé. C'est un terme un peu familier. L'expression « semences récupérées » signifie que j'ai produit une culture commerciale et que j'ai conservé une partie des semences, que je les ai nettoyées et que je les ai vendues à mon voisin. Cela sort donc du processus. Je peux nettoyer ces semences et les utiliser moi-même. C'est le privilège de l'agriculteur. Toutefois, il est illégal de vendre ces semences à mon voisin.

La sénatrice Unger : Même si vous avez créé cette semence vous-même?

M. Dahl : Non. C'est complètement différent, car dans ce cas-là, j'en suis le propriétaire.

La sénatrice Unger : J'aimerais poser une brève question à M. Van Tassel. En 2011, vous avez livré un exposé devant le comité de la Chambre des communes dans lequel vous avez dit qu'au Québec, une région était consacrée à la production GM et qu'elle était passée de 100 000 hectares en 1999 à 400 000 hectares en 2009. Cette région s'est-elle encore agrandie de façon importante?

M. Van Tassel : Vous avez cerné tous les éléments. Cela dépend. Le maïs est peut-être 90 p. 100 GM. Pour le canola, c'est 99 p. 100. L'autre produit qui varie, ce sont les fèves de soya. Si des entreprises souhaitent envoyer davantage de fèves de soya IP non GM au Japon, entre autres, elles augmenteront le prix. Pour nous, c'est parfois 75 p. 100 GM, parfois 40 p. 100 GM. Les fèves de soya sont entre les deux. C'est probablement plus de 400 000, autour de cela.

Le président suppléant : Merci beaucoup, monsieur Stanford, monsieur Dahl et monsieur Van Tassel pour vos renseignements utiles. Le temps imparti à votre groupe est écoulé.

[Français]

Nous allons recevoir, par vidéoconférence, pour une période de 45 minutes, Mme Ariane Gagnon-Légaré, organisatrice communautaire en agriculture et alimentation. Je vous souhaite la bienvenue, madame Gagnon, des AmiEs de la Terre de Québec. M. Matthew Holmes, directeur exécutif de l'Association pour le commerce des produits biologiques, fera également une présentation.

Madame Gagnon, vous êtes la première à prendre la parole.

Ariane Gagnon-Légaré, organisatrice communautaire, agriculture et alimentation, Les AmiEs de la Terre de Québec : Bonjour mesdames et messieurs. L'organisme Les AmiEs de la Terre de Québec souhaite favoriser, de concert avec le gouvernement fédéral, l'innovation et la prospérité, qui renforce

prosperity that improves the quality of food and promotes the well-being of those who work in the agri-food sector, not only in Quebec and Canada, but also around the world.

We will discuss the impact on agricultural biodiversity of the provisions of Bill C-18 that define plant breeders' rights and harmonize Canadian laws with the UPOV 91 standard, recognition of the common good, innovation, public engagement and food sovereignty.

Bill C-18 expands the use of plant breeders' rights, a measure that helps large companies, which have the resources and organizational capacity necessary to complete the administrative steps to obtain these rights. The Convention on Biological Diversity attributes the loss of agricultural diversity to the homogenization of agricultural production systems and standardization caused by globalization. Large companies fuel all these trends.

Yet historical data show that greater diversity in the agriculture sector, particularly the coexistence of many small farms that freely manage their own seeds, has promoted diversity in plant varieties.

By adopting the UPOV 91 standard, Canada would undermine efforts to maintain and enhance agricultural biodiversity.

Furthermore, the seeds we use today are the fruits of the work and ingenuity of millions of farmers who chose the varieties best suited to their geo-climatic conditions, lifestyles and tastes over thousands of years. Created by age-old processes of innovation and diversification, agricultural biodiversity and the seeds carrying that diversity should be recognized as a legacy for all of humanity.

The ATQ believes that this common heritage should not be patented or quasi-patented using plant breeders' rights.

To stimulate innovation, instead of copying the patent and copyright system by using plant breeders' rights, Canada would be better off following the example of the open source software and open data movements, in which leading information technology companies, many governments and hundreds of universities and research institutions participate around the world.

Adopting UPOV 91 goes in the opposite direction, even though these movements have repeatedly proven to be effective and productive.

Given the vital importance of seeds, the public must be able to manage them. By establishing a more burdensome legislative framework, Bill C-18 would hamper public involvement in seed management.

la qualité de l'alimentation en améliorant le bien-être des personnes qui travaillent dans le secteur agroalimentaire, non seulement au Québec et au Canada, mais aussi à l'échelle mondiale.

Nous discuterons de l'incidence des dispositions du projet de loi C-18 qui encadrent les obtentions végétales et harmonisent les lois canadiennes à la norme UPOV 91 sur la biodiversité agricole, la reconnaissance du bien commun, l'innovation, l'engagement du citoyen et la souveraineté alimentaire.

Le projet de loi C-18 élargit le recours aux certificats d'obtention végétale, une mesure qui favorise les grandes entreprises qui ont les ressources et la culture organisationnelle nécessaires pour mener à bien les démarches administratives afin d'obtenir ces certificats. La Convention sur la diversité biologique attribue l'érosion de la biodiversité agricole à l'homogénéisation des systèmes de production agricole et à la standardisation qu'entraîne la mondialisation, des phénomènes alimentés par les grandes entreprises.

En contrepartie, les données historiques montrent que la diversité des acteurs agricoles, notamment la coexistence de multiples petites fermes où chacune gérait librement ses semences, a favorisé la diversification des variétés végétales.

En adoptant la norme UPOV 91, le Canada nuirait au maintien et à l'expansion de la biodiversité agricole.

Par ailleurs, les semences que nous utilisons aujourd'hui sont les fruits du travail et de l'ingéniosité de millions d'agricultrices et d'agriculteurs. Au fil des millénaires, ceux-ci ont sélectionné les variétés qui convenaient le mieux à leurs conditions géoclimatiques, à leur mode de vie et à leur goût. Issue d'un processus séculaire d'innovation et de diversification, la biodiversité agricole et les semences qui la portent devraient être reconnues comme patrimoine commun de l'humanité.

Les AmiEs de la Terre de Québec estiment que ce patrimoine collectif ne devrait pas être breveté ni presque breveté par des certificats d'obtention végétale.

Pour stimuler l'innovation, plutôt que de calquer le système des brevets et des droits d'auteur par le recours aux certificats d'obtention végétale, le Canada gagnerait à s'inspirer des mouvements des logiciels libres et de la libération des données, soit le *open data*, auxquels prennent part des entreprises en informatique de pointe tout comme de nombreux gouvernements et des centaines d'institutions universitaires et de recherche partout dans le monde.

L'adoption de l'UPOV 91 irait à l'encontre de ce mouvement qui offre une profusion d'exemples de sa pertinence et de sa productivité.

Par ailleurs, compte tenu du caractère vital des semences, leur gestion citoyenne est primordiale. En établissant un cadre législatif plus lourd, le projet de loi C-18 entraverait la participation populaire à la gestion des semences.

More broadly, it is critical that the development of new plant varieties not be directed primarily by profit-driven companies. We believe that a broader range of stakeholders, from different backgrounds and driven by a wide variety of incentives, would result in seed development that meets the needs of current and future generations. Accordingly, the ATQ would prefer that public authorities support innovation in seed development in accordance with an orientation set through public debate.

Through our work concerning agricultural biodiversity, its recognition as the common heritage of humanity, open access to seeds and democratic participatory management, we are seeking to advocate for food sovereignty. Food sovereignty is defined as the right of peoples to healthy and culturally appropriate food processed through viable methods, and their right to define their own food culture systems, without that right harming others. Food and agriculture should, by definition, be managed collectively so as to be adapted to the environmental, social, economic and cultural conditions of communities.

The objective of food sovereignty can be viewed as a legitimate reason to adopt measures to protect local production, distribution and marketing, and establish job quality and environmental protection criteria. Measures that some economists might label protectionist would consequently become basic community development tools.

Adhering to the principle of food sovereignty would allow for reversing the disappearance of small agricultural operations and energizing the economy of rural regions, all while protecting against the ups and downs of global markets. Supporting small agricultural businesses can also help provide local access to high-quality, fresh foods. These high-quality foods, along with involvement in agriculture, play a role in promoting healthy living.

Starting with seed management, the ATQ is putting forward a vision that takes environmental justice, public health and poverty reduction into account. Our vision is one where our food system — given its critical role for the economy, the environment, regional development and public health — is shaped by community-led debates and decisions for the benefit of current and future generations.

The ATQ recommends that the Government of Canada adopt the food sovereignty approach and govern accordingly; facilitate the management and free sharing of seeds; recognize agricultural biodiversity and the seeds carrying that diversity as the common heritage of humanity; and publicly fund innovation in seed

Dans une large mesure, il est crucial que le développement des nouvelles variétés végétales ne soit pas surtout orienté par des entreprises motivées par des gains financiers. Nous considérons qu'une plus large gamme d'actrices et d'acteurs animés par un vaste éventail d'incitatifs ancrés dans une diversité de contextes favoriseront un développement qui répondra aux besoins des générations actuelles et à venir. En ce sens, Les AmiEs de la Terre de Québec souhaite que les pouvoirs publics soutiennent l'innovation en matière de semences, et ce, en répondant à des orientations éclairées par des débats publics.

Dans le cadre de notre préoccupation pour la biodiversité agricole, pour sa reconnaissance comme patrimoine commun de l'humanité, pour le libre accès aux semences et pour la gestion démocratique et participative, nous souhaitons mettre de l'avant la souveraineté alimentaire, soit le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite à l'aide de méthodes viables, et le droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires, et ce, sans que ce droit ne s'exerce au détriment d'autres populations. L'alimentation et l'agriculture devraient, par définition, être gérées collectivement afin d'être adaptées aux caractéristiques environnementales, socioéconomiques et culturelles des collectivités.

La souveraineté alimentaire se pose comme une fin légitime, par exemple, pour adopter des mesures visant à protéger la production, la distribution et la mise en marché locales, et l'instauration de critères de qualité d'emploi et de respect de l'environnement. De telles mesures, qui pourraient être perçues par certains économistes comme étant protectionnistes, deviennent des outils de base au développement des collectivités.

Adhérer au principe de la souveraineté alimentaire permettrait de renverser la tendance à la disparition des petites exploitations agricoles, et de dynamiser l'économie des régions rurales tout en nous prémunissant contre les aléas des marchés mondiaux. Favoriser les petites entreprises agricoles peut également être un moyen d'avoir accès, localement, à des aliments de qualité et frais. Ces aliments de qualité, tout comme la participation à des activités agricoles, ont un rôle à jouer dans la propagation de saines habitudes de vie.

Partant de la gestion des semences, Les AmiEs de la Terre de Québec proposent une vision qui prend en compte la justice environnementale, la santé publique et la réduction de la pauvreté. Une vision où notre système alimentaire, compte tenu de son rôle névralgique sur le plan économique et environnemental, sur le dynamisme régional et sur la santé publique, est déterminé grâce à des débats et à des décisions communautaires pour le bien-être des générations actuelles et à venir.

En somme, Les AmiEs de la Terre de Québec recommandent que le gouvernement canadien adopte l'approche de la souveraineté alimentaire et qu'il gouverne selon cette vision; qu'il facilite la gestion et le partage libre des semences; qu'il reconnaisse la biodiversité agricole et les semences qui la portent

development in accordance with an orientation set through public debate.

[English]

Matthew Holmes, Executive Director, Canada Organic Trade Association: Thank you, Mr. Chair and honourable members of the committee, for the chance to appear before you today. My name is Matthew Holmes. I am the Executive Director of the Canada Organic Trade Association. I'll tell you a bit about COTA. We're a membership-based representative association for Canada's organic business community, including organic farmers, provincial organizations, manufacturers, inspectors, exporters, distributors and retailers.

The latest global figures show the global organic market is now valued at well over \$64 billion per year in consumer sales. Canada is now positioned as the fourth largest market with \$4 billion a year in sales. Organic is poised for continued double-digit growth and our biggest challenge is truly supply. We don't have enough producers or ingredients to keep up with demand, quite simply.

There are over 5,000 certified farms, handlers and manufacturers in the country. COTA's research has shown that organic farmers typically earn more than the average conventional farmer, that organic agriculture attracts the next generation of farmer — we're 8 to 10 years younger, on average — and that organic farm operations create jobs at twice the rate of conventional farms. We feel that policies that support organic farming in Canada now will also support a diverse and robust future for Canadian agriculture in general.

This past year, COTA conducted research commissioned by USC Canada on seed use within the organic sector. We found that the organic sector uses approximately \$78 million per year in organic and ecological seed. However, very few commercialized varieties are developed with the traits that organic farmers require, and we simply don't have the market scale currently to justify widespread development by most plant breeders. Therefore, many organic farmers rely on saved seed for their own specific needs. In fact, for certain field crops, we found that over 60 per cent of planted seed was sourced from saved seed. We conclude, therefore, that any new seed legislation must protect farmers' ability to save, store and use seed for their own purposes.

comme un patrimoine commun de l'humanité; et qu'il favorise l'innovation en matière de semences grâce à des fonds publics, et ce, en répondant à des orientations éclairées par des débats publics.

[Traduction]

Matthew Holmes, directeur exécutif, Association pour le commerce des produits biologiques au Canada : Merci, monsieur le président, et merci, honorables membres du comité, de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui. Je m'appelle Matthew Holmes. Je suis directeur général de l'Association pour le commerce des produits biologiques au Canada. J'aimerais vous parler un peu de notre association. Nous sommes un organisme composé de membres et nous représentons les intervenants du milieu des affaires du secteur biologique au Canada, notamment des agriculteurs biologiques, des organismes provinciaux, des fabricants, des inspecteurs, des exportateurs, des distributeurs et des détaillants.

Selon les dernières données d'ensemble, on évalue maintenant le marché biologique mondial à plus de 64 milliards de dollars en ventes à la consommation. Le Canada est maintenant le quatrième plus grand marché, avec des ventes de 4 milliards de dollars par année. Le secteur biologique devrait connaître une croissance continue dans les deux chiffres, et notre plus grand défi est l'approvisionnement. En effet, nous n'avons tout simplement pas suffisamment de producteurs ou d'ingrédients pour répondre à la demande.

Au pays, il y a plus de 5 000 exploitations agricoles, manutentionnaires et fabricants agréés. Selon les recherches menées par notre association, les agriculteurs biologiques gagnent habituellement davantage que les agriculteurs traditionnels moyens, l'agriculture biologique attire la prochaine génération d'agriculteurs — en moyenne, nous avons de 8 à 10 ans de moins — et les exploitations agricoles biologiques créent des emplois à un taux deux fois plus élevé que les exploitations agricoles traditionnelles. Nous sommes d'avis que les politiques qui appuient actuellement l'agriculture biologique au Canada soutiendront également un avenir stable et diversifié pour l'agriculture en général au Canada.

Pendant la dernière année, à la demande du Comité du service unitaire du Canada, notre association a mené des recherches sur l'utilisation des semences dans le secteur de l'agriculture biologique. Nous avons conclu que le secteur biologique utilise des semences biologiques et écologiques pour environ 78 millions de dollars par année. Toutefois, très peu de variétés commerciales sont créées avec les caractéristiques nécessaires aux agriculteurs biologiques, et actuellement, nous ne représentons pas un marché suffisant pour la plupart des sélectionneurs de plantes pour justifier la création à grande échelle de ces caractéristiques. Ainsi, de nombreux agriculteurs biologiques comptent sur les semences récupérées pour répondre à leurs besoins particuliers. En fait, nous avons conclu que plus de 60 p. 100 des semences qui ont produit certaines grandes cultures provenaient de semences récupérées. C'est pourquoi nous concluons que toute nouvelle

Due to specific agronomic needs and a lack of commercialized varieties targeted for organic application, the organic sector relies on essential derived varieties. Many organic growers use small test plots of seed for trial to understand their localized yield, performance in low-input agriculture, natural pest resistance or to ensure the absence of GMO traits. For this reason, we must provide our farmers with the greatest possible flexibility and self-determination in deciding what they can source, store and plant.

I was pleased to appear before the house Standing Committee on Agriculture and Agri-Food on this same legislation in the fall. We based our testimony on the research I've just told you about and voiced our tentative support for Bill C-18 if our basic concerns regarding the farmers' right to save and store seed were addressed. I was pleased to see the amendments adopted by the house in the legislation at third reading before it was referred to the Senate, especially the language in section 5.3. In our opinion, this language is essential if the bill is to pass the Senate.

However, we are still concerned that the bill can introduce regulations that may withdraw or restrict the farmers' privilege on a crop-by-crop basis or for specific groups of farmers. Organic farmers are often overlooked by plant breeders, and we are therefore concerned that this could create a situation in which we have no access to appropriate seed. This privilege or right should be irrevocable.

Finally, Bill C-18 also prepares the way for an eventual end-point royalty system. I know the committee here has been discussing that. This would allow the plant breeder to collect royalties on harvested material.

COTA strongly recommends that the bill include language that makes explicit that any EPR can never be greater for saved seed than it is for purchased seed. This is a simple safeguard that can be put in place in this legislation.

To this last point, I note that the European Court of Justice has ruled that seed-saving costs cannot be more than half the price of seed royalties, ensuring fairness for all parties in the value chain. We feel these minor adjustments to the bill will have real impacts for Canadian farmers, while also supporting the basic intent of the bill as drafted and proposed.

Thank you for your consideration. I would be happy to answer any questions of the committee.

loi sur les semences doit protéger la capacité des agriculteurs de récupérer, d'entreposer et d'utiliser les semences pour répondre à leurs besoins.

En raison de ses besoins agronomiques particuliers et d'un manque de variétés commerciales adaptées à la production biologique, le secteur biologique compte sur des variétés essentiellement dérivées. De nombreux producteurs biologiques utilisent de petites parcelles d'essai qu'ils sèment pour comprendre le rendement localisé des semences, leur rendement dans l'agriculture à faibles entrants et leur résistance naturelle aux organismes nuisibles ou pour s'assurer de l'absence de caractéristiques d'OGM. Pour cette raison, nous devons offrir à nos agriculteurs la plus grande souplesse possible et la capacité de déterminer eux-mêmes les produits qu'ils peuvent obtenir, entreposer et semer.

J'ai eu le plaisir de comparaître devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire l'automne dernier au sujet de ce projet de loi. Nous avons fondé notre témoignage sur les recherches dont je viens de vous parler et nous avons exprimé notre appui provisoire à l'égard du projet de loi C-18 si nos préoccupations de base liées au droit des agriculteurs de récupérer et d'entreposer des semences étaient réglées. J'ai été ravi de lire les amendements au projet de loi adoptés par la Chambre lors de sa troisième lecture, avant qu'il soit renvoyé au Sénat, surtout en ce qui concerne le libellé de l'article 5.3. À notre avis, ce libellé est essentiel pour que le projet de loi soit adopté au Sénat.

Toutefois, nous craignons toujours que le projet de loi puisse engendrer des règlements qui pourraient retirer ou restreindre le privilège de l'agriculteur selon le type de culture ou le retirer à certains groupes précis d'agriculteurs. En effet, les agriculteurs biologiques sont souvent mis de côté par les sélectionneurs de végétaux, et nous craignons que cela crée une situation dans laquelle nous n'avons pas accès aux semences appropriées. Ce privilège ou ce droit devrait être irrévocable.

Enfin, le projet de loi C-18 ouvre également la voie à un futur système de redevances de fin de chaîne. Je sais que les membres du comité en ont discuté. Cela permettrait aux sélectionneurs de végétaux de percevoir des redevances sur les produits récoltés.

Notre association recommande vivement que le libellé du projet de loi énonce explicitement que les RFC ne peuvent jamais être plus élevées pour les semences récupérées que pour les semences achetées. Il s'agit d'une simple mesure de protection qui pourrait être ajoutée au projet de loi.

À ce titre, j'aimerais souligner que la Cour européenne de justice a décrété que les coûts de récupération d'une semence ne peuvent pas être plus élevés que la moitié des redevances à payer sur cette semence, ce qui assure que tous les intervenants de la chaîne de valeur sont traités de façon équitable. À notre avis, ces rajustements mineurs au projet de loi produiront des impacts réels sur les agriculteurs canadiens, tout en appuyant également l'objectif principal du projet de loi tel que rédigé et proposé.

Nous vous remercions de votre temps. Je serai heureux de répondre à vos questions.

[Translation]

The Acting Chair: Thank you very much. Before we get to the senators' questions, I would just remind everyone that we need to leave the room at 10 o'clock because another committee is coming in. So I would ask everyone to keep their questions and answers brief, please.

[English]

Senator Tardif: Mr. Holmes, you indicated that although you're giving tentative support to the bill and that you're pleased with the amendment that has been brought forward on the house side, you still have some concerns that Bill C-18 would compromise your ability to have access to appropriate seeds and that there are few varieties that are being developed for organic crops, if I understood correctly.

What can we do to assure you that your interests are preserved and respected?

Mr. Holmes: Thank you, senator. I feel that the amendments that were introduced provide at least a basic safeguard that organic producers in Canada can continue to save seed from their operations, condition it, store it and replant it so that, at a very minimum, we can maintain what we have.

The growth of organic will continue, and we're seeing a very robust growth. We're seeing Canadian organic farmers receive 300 or 400 per cent premiums in terms of bushel rates in some of the crops they're growing compared to conventional farmers, so there's a tremendous demand both in the marketplace and at the farm gate as well. The situation that should promote and grow that industry is there.

Over the longer term, to ensure that there are innovative new varieties and new seeds, there's a lot of work being done to stimulate and look at very specific potential varieties for organic farmers. The reality is, in organic farming especially because it's such a low-input system, it's very dependent on the regionalized needs of the growers. So, a large system, a large company providing new varieties typically cannot be a precise tool or a precise seed for those localized growers.

Senator Tardif: So you're saying that a private plant breeder would be less interested in perhaps investing in organic seed?

Mr. Holmes: There will be opportunities for private investment and development of organic seed, because organic growers must use organic seed if it's available for them. So that creates a good incentive, but it will always be a very localized, very specific or regionalized smaller-scale operation.

[Français]

Le président suppléant : Merci beaucoup. Avant que les sénateurs posent leurs questions, je vous rappelle que nous devons quitter la salle à 10 heures, puisqu'un autre comité doit occuper cette salle après nous. Je vous demande donc des questions et des réponses brèves.

[Traduction]

La sénatrice Tardif : Monsieur Holmes, si je vous ai bien compris, vous avez indiqué que même si vous accordiez votre appui provisoire au projet de loi et que vous étiez ravi des amendements qui ont été présentés à la Chambre, vous craignez toujours que le projet de loi C-18 compromette votre accès aux semences appropriées et vous avez indiqué que peu de variétés sont créées pour les cultures biologiques.

Que pouvons-nous faire pour vous assurer que vos intérêts sont protégés et respectés?

M. Holmes : Merci, madame la sénatrice. J'ai l'impression que les amendements qui ont été présentés fournissent au moins une mesure de protection de base qui permet aux producteurs biologiques du Canada de continuer à récupérer des semences de leurs activités pour les préparer, les entreposer et les replanter, afin qu'au minimum, nous puissions conserver ce que nous avons.

La croissance du secteur biologique se poursuivra, et c'est une forte croissance. En effet, nous voyons des agriculteurs biologiques canadiens recevoir de 300 à 400 p. 100 de plus par boisseau que les agriculteurs traditionnels pour certaines de leurs cultures, et il y a donc une très forte demande sur le marché et à l'exploitation agricole. Tous les éléments nécessaires pour faire la promotion de cette industrie et en favoriser la croissance sont présents.

À long terme, pour veiller à ce qu'il y ait de nouvelles variétés innovatrices et de nouvelles semences, on déploie de grands efforts pour stimuler et créer des variétés très particulières destinées aux agriculteurs biologiques. La réalité, surtout en ce qui concerne l'agriculture biologique, car c'est un système à faibles entrants, c'est que ce secteur dépend en grande partie des besoins des cultivateurs par région. Donc un grand système, une grande entreprise qui produit de nouvelles variétés ne peut habituellement pas être un outil précis ou produire une semence particulière pour ces cultivateurs locaux.

La sénatrice Tardif : Vous affirmez donc que l'investissement dans les semences biologiques serait moins attirant pour un sélectionneur de végétaux privé?

M. Holmes : Il y aura des occasions favorables aux investissements privés et à la création de semences biologiques, car les cultivateurs biologiques doivent utiliser des semences biologiques si elles sont offertes. Cela agit donc comme un incitatif, mais ce sera toujours une activité très localisée et très restreinte, et qui s'exerce à une échelle plus petite.

Senator Tardif: I've heard some Canadian citizens express their concern that heirloom seeds will not be allowed to be saved. What's your reading of that?

Mr. Holmes: My reading of this legislation does not preclude the continued availability of heirloom seeds.

Senator Tardif: Would you read to us again the proposed amendment that you thought would help your interests?

Mr. Holmes: There were two points that I raised. One was that any withdrawal or restriction of the farmers' privilege is a concern for us, so that would be for a future regulation under this act that might remove certain crops or classes of farmers from the farmers' privilege. Particularly for organic farmers, we always require that right to save seed.

The second one is if we were to develop a regulation under this act with end-point royalty systems in place, those end-point royalties should never be greater for saved seed than they are for purchased seed. In our recommendation, there should be language that would protect those who do save seed and reuse them from paying, in essence, a penalty for saving seed.

[Translation]

Senator Tardif: Ms. Gagnon-Légaré, would you care to comment on that?

Ms. Gagnon-Légaré: I would like to point out that we presented our concerns in general terms. Our organization advocates for collective rights, but we certainly share Mr. Holmes's concerns, with respect to seed management and free sharing of seeds.

[English]

Senator Plett: I will ask both of you the same question that I've asked most witnesses. You're here representing organizations. I would like to know the size of your membership, Mr. Holmes, as well as Ms. Gagnon-Légaré. Do you have a membership that you're representing? If so, what's the size of it?

Mr. Holmes: Thank you, senator. We do have a membership. We're a membership-based organization. We have a couple of different forms of membership. One is through direct membership, where a company, farm or manufacturer would join outright and be a trade member of the organization. We also include in our membership most of the provincial associations who speak for organic farmers at the provincial level. So, by virtue of that relationship, we also reflect and work closely with them on their concerns or issues for their region.

La sénatrice Tardif : J'ai entendu certains citoyens canadiens exprimer leurs préoccupations à l'idée qu'on ne leur permettra pas de récupérer les semences traditionnelles. Quelle est votre interprétation du projet de loi à cet égard?

M. Holmes : D'après ce que je comprends, le projet de loi n'empêche pas l'offre continue de semences traditionnelles.

La sénatrice Tardif : Pourriez-vous nous relire l'amendement proposé qui, à votre avis, protégerait vos intérêts?

M. Holmes : J'ai soulevé deux points. D'abord, l'élimination ou la restriction du privilège de l'agriculteur nous préoccupe, car en vertu de cette loi, on pourrait prendre un règlement qui retirerait le privilège de l'agriculteur à certaines cultures ou à certaines catégories d'agriculteurs. Nous demandons toujours que le droit de récupérer des semences soit accordé aux agriculteurs biologiques.

Le deuxième point, c'est que si, en vertu de cette loi, on prenait un règlement pour mettre en œuvre un système de redevances de fin de chaîne, ces redevances ne devraient jamais être plus élevées pour les semences récupérées que pour les semences achetées. Nous recommandons un libellé qui protège ceux qui récupèrent les semences et les réutilisent contre l'obligation de payer une pénalité.

[Français]

La sénatrice Tardif : Madame Gagnon-Légaré, avez-vous un commentaire à faire à ce sujet?

Mme Gagnon-Légaré : J'aimerais mentionner que nous avons présenté nos préoccupations en termes généraux. Nous sommes un organisme de défense des droits collectifs, mais il est certain que les préoccupations exprimées par M. Holmes rejoignent les nôtres, soit la libre gestion et le libre partage des semences.

[Traduction]

Le sénateur Plett : J'aimerais poser aux deux témoins la même question que j'ai posée à la plupart des autres témoins. Vous représentez vos organismes. J'aimerais connaître le nombre de vos membres, monsieur Holmes, ainsi que le nombre de membres dans l'organisme de Mme Gagnon-Légaré. Représentez-vous des membres? Si oui, combien?

M. Holmes : Merci, sénateur. Nous sommes une association composée de membres. Nous avons deux différents types de membres. Il y a les membres directs, c'est-à-dire lorsqu'une société, un agriculteur ou un fabricant s'inscrit à l'association et devient un membre du secteur commercial de notre association. Nous incluons également dans nos membres la plupart des associations provinciales qui parlent au nom des agriculteurs biologiques au niveau provincial. Donc, par l'entremise de cette relation, nous travaillons étroitement avec eux sur leurs préoccupations ou sur les problèmes liés à leur région.

Our membership, in terms of hard numbers — I already spoke to you a bit about the size of the sector in Canada — 5,000 certified operations across the entire value chain, from farmer through to retail. We have about 200 direct members in COTA as well.

Senator Plett: Thank you. Ms. Gagnon-Légaré?

[Translation]

Ms. Gagnon-Légaré: We have about 280 direct members and 1,200 supporters. We are located in the Quebec City region, in Quebec. We are a local and regional organization.

[English]

Senator Plett: Mr. Holmes, I think have you said one of your main concerns has been addressed. You're a little apprehensive that the guarantees will stay there as opposed to the legislation not being what you want. The minister has assured us, of course, that in order to take the farmers' privileges away, it cannot be done without consultation. Would you not agree that consultation, if whatever minister of the day wanted to deal with farmers' privilege in any sector, would then in fact happen with that sector? The legislation would not allow him to do that without consulting with your organization and your group of people, and what incentive would any minister have to want to hurt or kill an entire industry? I don't follow the reason that you would have a concern about it, considering that your actual concern has been addressed in the legislation.

Mr. Holmes: Thank you for the question. As I said, we did provide support to the legislation. We raised some concerns and the major one was addressed, so I'm reflecting some of the other concerns we also raised in that process at that point in time. I have, subsequent to the house passage of the bill, written the minister and the parliamentary secretary to express our appreciation for the amendment that was introduced, so we've been very transparent in that regard.

I think there are still areas where this bill could be just improved slightly. On the question of consultation, we fully expect to be consulted and we fully commit to being there at that time. However, I do, as always, speak for a minority shareholder in the agricultural space and, as a minority in Canada, we always expect to have our concerns well heard.

Senator Plett: Absolutely, you are representing a group of people and that is who you need to be concerned about. I certainly appreciate that.

Senator Tardif: Were you consulted prior to the bill being written up?

Mr. Holmes: Prior to Bill C-18 being introduced in the house?

Nos membres, pour vous donner un chiffre — j'ai déjà parlé un peu de la taille de ce secteur au Canada — représentent 5 000 exploitations certifiées de l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'agriculteur au détaillant. Nous avons également environ 200 membres directs.

Le sénateur Plett : Merci. Madame Gagnon-Légaré?

[Français]

Mme Gagnon-Légaré : Nous comptons environ 280 membres directs et 1 200 sympathisants. Nous sommes situés dans la région de Québec, au Québec. Nous sommes un organisme à vocation tout de même locale, et régionale.

[Traduction]

Le sénateur Plett : Monsieur Holmes, je crois que vous avez dit que l'une de vos principales préoccupations avait été réglée. Le maintien des garanties vous préoccupe davantage que la crainte de ne pas retrouver ce que vous voulez dans le projet de loi. Le ministre nous a assurés qu'on ne pouvait manifestement pas éliminer le privilège de l'agriculteur sans consultation. Ne convenez-vous pas que si le ministre en fonction souhaitait s'attaquer au privilège de l'agriculteur d'un secteur, on mènerait d'abord des consultations dans ce secteur? La loi ne lui permettrait pas de le faire sans consulter votre association et vos gens, et pour quelle raison un ministre souhaiterait-il nuire à une industrie au complet ou la réduire à néant? Je ne comprends pas pourquoi vous êtes préoccupé à cet égard, étant donné que votre préoccupation a été réglée dans le projet de loi.

M. Holmes : Je vous remercie d'avoir posé la question. Comme je l'ai dit, nous avons appuyé le projet de loi. Nous avons exprimé quelques préoccupations, et notre préoccupation principale a été réglée, et je mentionne donc certaines autres préoccupations que nous avons également soulevées à un certain moment dans ce processus. Après l'adoption du projet de loi à la Chambre, j'ai écrit au ministre et au secrétaire parlementaire pour exprimer notre reconnaissance pour l'amendement qui avait été présenté, et nous avons donc fait preuve d'une très grande transparence à cet égard.

Je crois que de légères améliorations pourraient être apportées au projet de loi. Sur la question de la consultation, nous nous attendons tout à fait à être consultés et nous nous engageons fermement à être disponibles à ce moment-là. Toutefois, comme toujours, je parle au nom d'une minorité d'intervenants dans le secteur agricole et, en tant que minorité au Canada, nous nous attendons toujours à ce qu'on tienne compte de nos préoccupations.

Le sénateur Plett : Absolument, vous représentez un groupe de personnes et ces personnes doivent être au centre de vos préoccupations. Je comprends parfaitement.

La sénatrice Tardif : Vous a-t-on consultés avant la rédaction du projet de loi?

M. Holmes : Avant que le projet de loi C-18 soit présenté à la Chambre?

Senator Tardif: Yes.

Mr. Holmes: We were made aware that there were UPOV 91 considerations being discussed and we were meeting with members of Parliament at that time and preparing ourselves, so we knew that it was coming.

Senator Tardif: But you weren't directly consulted in drafting?

Mr. Holmes: We did not participate in any drafting process.

Senator Tardif: I understand that, for example, the Canadian Seed Trade Association was very involved in the drafting.

Mr. Holmes: That is my understanding, yes.

Senator Tardif: But not yourself?

Senator Plett: But with your main concern, clearly you prepared some form of a brief, you testified and your main concern was addressed.

Mr. Holmes: Yes.

Senator Plett: Thank you.

Ms. Gagnon-Légaré, I have a question for you. In your presentation, you use words such as "profit" and "large companies" like they are bad words. I'm not sure how anybody is supposed to continue to eke out a living when they don't make profits, and large profits are good. Large companies are usually formed as a result of a small company selling to somebody. On Tuesday we heard testimony from a witness that said farms he represented range from 30,000 acres down to under a thousand acres. A 30,000-acre farmer didn't wake up one morning as a 30,000-acre farmer. He became that as a result of buying out small farmers and, in a free enterprise system, the small farmer sold and is possibly sitting in Hawaii now reaping the benefits of his sale. I'm not sure why you seem to believe that companies should not make profits, we shouldn't have large companies.

I'll finish with this, chair. Number two of your recommendations was to facilitate seed management and free sharing of seeds. I'm not sure how we would grow our industry if we had free sharing of seeds. If I came up with some kind of a seed that I thought would benefit me, I don't think I would want to freely share that. I think I would want to sell that. There needs to be rights for that. I'm not sure how we would ever get the industry to agree with a recommendation like that. I know that's maybe more comments than questions, but I would like to hear your response.

La sénatrice Tardif : Oui.

M. Holmes : On nous a informés que des éléments liés à l'UPOV 91 faisaient l'objet de discussions et nous avons rencontré des députés et nous nous sommes préparés : nous savions donc que cela allait se produire.

La sénatrice Tardif : Mais on ne vous a pas directement consultés pendant la rédaction?

M. Holmes : Nous n'avons participé à aucun processus de rédaction.

La sénatrice Tardif : D'après ce que je comprends, l'Association canadienne du commerce des semences, par exemple, a participé activement au processus de rédaction.

M. Holmes : C'est ce que je comprends.

La sénatrice Tardif : Mais ce n'est pas votre cas?

Le sénateur Plett : Toutefois, vous avez manifestement rédigé un mémoire sur votre préoccupation principale, vous avez témoigné et votre préoccupation principale a été réglée.

M. Holmes : Oui.

Le sénateur Plett : Merci.

J'aimerais poser une question à Mme Gagnon-Légaré. Dans votre exposé, vous avez utilisé les mots « gains financiers » et « grandes entreprises » comme si c'était des mauvaises choses. Je ne sais pas comment une personne est censée gagner sa vie sans faire de gains financiers, et des gains financiers importants sont une bonne chose. Les grandes entreprises se forment habituellement grâce à la vente de petites entreprises. Mardi dernier, un témoin nous a dit qu'il représentait des exploitations agricoles de 30 000 acres à moins de 1 000 acres. Un agriculteur responsable d'une exploitation de 30 000 acres ne s'est pas retrouvé avec une telle exploitation du jour au lendemain. Il a réussi à atteindre cette taille en achetant de petites exploitations agricoles et, dans un système de libre entreprise, le petit agriculteur a vendu et il est peut-être à Hawaï en ce moment, en train de profiter des gains financiers engendrés par la vente de son exploitation. Je ne suis pas sûr de comprendre pourquoi vous semblez croire que les entreprises ne devraient pas faire de gains financiers et que nous ne devrions pas avoir de grandes entreprises.

Je vais terminer sur ce point, monsieur le président. Suivant la deuxième de vos recommandations, on devrait faciliter la gestion et le partage libre des semences. Je ne vois pas trop comment notre industrie pourrait se développer si l'on misait sur le partage libre des semences. Si j'arrivais à concevoir une semence susceptible de me rapporter un bénéfice, je ne crois pas que je voudrais la mettre gratuitement à la disposition de tous. Je pense que je souhaiterais la vendre. Il faut qu'il y ait des droits à payer. Je n'arrive pas à voir comment on pourrait convaincre l'industrie d'accepter une recommandation semblable. Je sais que c'est peut-être davantage un commentaire qu'une question, mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

[Translation]

Ms. Gagnon-Légaré: Thank you for your question. Two of my arguments were mixed up here. When I was talking about large companies, it was more in a context of concern for agricultural biodiversity. The fact that seed management and development are mostly in the hands of large companies reduces the number of actors involved in seed development and ultimately reduces agricultural biodiversity. This phenomenon is documented by the Convention on Biological Diversity and its program on agricultural biodiversity. Canada is signatory to that convention.

So this is a fairly well-documented phenomenon. Seed homogenization is occurring in parallel with an erosion of agricultural biodiversity. That's what I said about large companies. We are not saying that big companies should not exist; we are saying that coexistence with smaller companies should also be encouraged. With seed management becoming burdensome, those small companies are having more difficulty.

As for benefits, what I was saying is that financial gain shouldn't be the only incentive for developing agricultural biodiversity and new crop varieties. So those are two different points.

Our concern over seed innovation potentially being left in the hands of companies is that other incentives and objectives of seed development may not be taken into account. Those are two separate issues. We think that seeds can be developed for the sake of profit, but there may be other reasons for doing that, such as to benefit rural populations and meet other objectives.

As for our second recommendation to facilitate seed management and free sharing of seeds, opinions definitely may vary when it comes to the ethics of seed management and the quasi-patenting of life. We at AmiEs de la Terre de Québec feel that life and seeds should not be patented, but should rather be recognized as humanity's common heritage and shared freely.

I am expressing this in broader terms, but it pretty much boils down to what Mr. Holmes was saying. A farmer being able to save and share seeds does not prevent the existence of companies that market certain seeds. Simply put, other stakeholders should not lose their right to collect seeds and share them as they see fit.

[English]

Senator Plett: Thank you for that. I want to say that I certainly agree with you when you say that small seed companies should be able to coexist alongside large seed companies. This week we had

[Français]

Mme Gagnon-Légaré : Merci de votre question. En fait, deux de mes arguments ont été mélangés ici. Lorsque je mentionnais les grandes entreprises, c'était plutôt dans le contexte d'une préoccupation pour la biodiversité agricole. Dans le fond, le fait que la gestion et le développement des semences soient surtout entre les mains de grandes entreprises diminue le nombre d'acteurs qui participent au développement des semences et diminue, par le fait même, la biodiversité agricole à terme. C'est un phénomène qui est documenté par la Convention sur la biodiversité biologique, et son programme sur la biodiversité agricole, une convention dont le Canada est signataire.

C'est donc un phénomène assez bien documenté. Le fait d'homogénéiser les semences utilisées se fait parallèlement à une érosion de la biodiversité agricole. C'est ce que j'ai dit par rapport aux grandes entreprises. Notre message n'est pas qu'il ne devrait pas exister de grandes entreprises, c'est qu'il faudrait qu'on favorise également la coexistence avec de plus petites entreprises. En alourdissant la gestion des semences, on rend la situation plus difficile pour ces petites entreprises.

Pour ce qui est des bénéfices, ce que je mentionnais, c'est que faire des gains financiers ne devrait pas être le seul incitatif au développement de la biodiversité agricole et au développement de nouvelles variétés végétales. Ce sont donc deux points différents.

Notre inquiétude par rapport au fait que l'innovation en matière de semences puisse être laissée aux mains des entreprises, c'est qu'il y ait d'autres incitatifs, d'autres objectifs de développement des semences qui ne soient pas pris en compte. Ce sont deux questions distinctes. On pense qu'on peut développer des semences parce qu'elles rapportent des gains, mais il y a peut-être d'autres raisons de développer des semences, par exemple, pour en faire profiter des populations rurales et pour répondre à d'autres objectifs.

Pour ce qui est de notre deuxième recommandation, qui est de faciliter la gestion et le partage libre des semences, il est sûr qu'il y a peut-être une différence de point de vue quant à l'éthique de la gestion des semences et au quasi-brevetage du vivant. On a comme opinion, aux AmiEs de la Terre de Québec, que le vivant, les semences, ne devraient pas être brevetés, mais plutôt être reconnue comme patrimoine commun de l'humanité et, en ce sens, partagés librement.

Je pose la question en plus grands termes, mais cela revient un peu à ce que mentionnait aussi M. Holmes. Le fait qu'un agriculteur qui a des semences est en mesure de les conserver et de les échanger n'empêche pas du tout, en parallèle, l'existence d'entreprises qui commercialisent certaines semences. Il faut simplement ne pas ôter le droit à d'autres acteurs de récolter des semences et de les échanger à leur guise.

[Traduction]

Le sénateur Plett : Merci pour ces précisions. Je suis certes d'accord avec vous lorsque vous dites que les petites entreprises semencières devraient pouvoir cohabiter avec les plus grandes.

a witness from Canterra Seeds out of Winnipeg, my city. They have 27 employees, and they were here testifying in the positive on this legislation, saying that it would help their small company as much as it would help the Monsantos of the world. I think we're on the same page in that we do believe that, and there are many small companies that agree this legislation in fact will do that. Any comment to that?

[Translation]

Ms. Gagnon-Légaré: That is entirely possible. I think some small companies also have concerns, and those may be the concerns we are putting forward today.

[English]

Senator Enverga: Thank you for the presentations. My first question is for Ms. Gagnon-Légaré. You spoke in your presentation today in regards to culturally appropriate food. Can you tell me more about that? Does it mean that we should have protectionist measures to allow for culturally appropriate foods for increasing Canadians? How do you present that with lots of immigrants coming to Canada? Would you mean that we have to produce so much other culturally appropriate food for each and every immigrant?

[Translation]

Ms. Gagnon-Légaré: You are talking about protectionist measures. Yes, we think it may be appropriate to introduce measures that would protect local agriculture, not only in terms of food sovereignty, but also in terms of other sustainable development issues that worry us. Those protectionist measures would promote local agriculture to address concerns related to climate change. At AmiEs de la Terre du Québec, we worry about that a lot, and we are establishing a link between local agricultural production and global climate change.

The provision of culturally appropriate food has to do with the approach we are proposing whereby agricultural systems would be developed with community roots. From that perspective, immigrants are part of a community and should be able to participate in developing the agricultural system and determining local agri-food productions within their community.

So the answer is essentially yes. However, those immigrants are also part of a community. By becoming involved in their community, they should be able to obtain food that meets their needs.

Nous avons reçu cette semaine un témoin représentant Canterra Seeds, une entreprise de 27 employés installée dans ma ville de Winnipeg. Ce témoin s'est prononcé en faveur du projet de loi en soulignant qu'il serait aussi bénéfique à sa petite entreprise qu'aux Monsanto de ce monde. Je pense que c'est que nous croyons tous les deux, et c'est aussi le point de vue de nombreuses petites entreprises concernant ce projet de loi. Vous avez des commentaires à ce sujet?

[Français]

Mme Gagnon-Légaré : C'est bien possible. Je pense qu'il y a aussi certaines petites entreprises qui ont des préoccupations, et ce sont peut-être ces préoccupations que nous mettons de l'avant aujourd'hui.

[Traduction]

Le sénateur Enverga : Merci pour vos exposés. Ma première question s'adresse à Mme Gagnon-Légaré. Vous nous avez parlé aujourd'hui d'aliments culturellement appropriés. Pouvez-vous m'en dire davantage à ce sujet? Voulez-vous dire que nous devrions prendre des mesures protectionnistes pour permettre la production d'aliments culturellement appropriés pour cette portion en pleine croissance de la population canadienne? Comment envisagez-vous cela compte tenu de tous ces immigrants qui s'installent au Canada? Estimez-vous qu'il nous faudrait produire des aliments de la sorte pour tous les immigrants?

[Français]

Mme Gagnon-Légaré : D'une part, vous parlez de mesures protectionnistes. Oui, on trouve qu'il pourrait être pertinent d'avoir des mesures qui protègent l'agriculture locale, non seulement pour ce qui est de la souveraineté alimentaire, mais aussi pour d'autres enjeux qui nous préoccupent en ce qui concerne la viabilité, le développement durable. Ainsi, il s'agirait de mesures protectionnistes qui favoriseraient l'agriculture locale également pour répondre à des préoccupations en matière de changements climatiques. C'est quelque chose qui nous préoccupe beaucoup aux AmiEs de la Terre du Québec, et on fait le lien entre la production agricole à l'échelle locale et cet enjeu des changements climatiques globaux.

Sinon, en ce qui concerne la question de fournir de la nourriture culturellement appropriée, cela revient à l'approche que nous proposons et qui vise à ce que les systèmes agricoles soient développés avec un ancrage communautaire, dans la collectivité. À ce titre, les personnes qui ont d'autres origines font partie d'une communauté et devraient être en mesure de participer au développement du système agricole et de déterminer les productions agroalimentaires locales au sein de leur communauté.

Donc, en substance, oui. Cependant, ces populations d'autres origines font partie d'une communauté également. En s'engageant dans leur communauté, oui, elles devraient pouvoir obtenir une nourriture qui répond à leurs besoins.

[English]

Senator Everga: Yes, but that would mean that you would require a lot more farmers and more farms to make it specifically for their own culture, right? Is that what you're referring to? We would need more participation from other cultures, so we would need more farmers — different farmers and different farms — to ensure that culturally diverse communities will be helped. Right? Is that what you're saying?

[Translation]

Ms. Gagnon-Légaré: Those needs can be met in various ways. We have absolutely nothing against more farms, as that would help create local jobs and make rural populations more dynamic. So that could be seen in a favourable light.

[English]

Senator Everga: But it would not be commercially viable if you think about the whole country.

If I could, Mr. Holmes, I have another question for you. Your association promotes trade in so-called organic products. If companies could have better protection for the seed they develop and the investment they make, would this not lead to better and sturdier hybrids that are more suited for the local conditions and, therefore, less dependent on pesticides as long as there are no GMO varieties? Is this going to help your organization?

Mr. Holmes: I think what we've seen in the development of the organic sector, both here at home and in major markets like the European Union and the United States, is that the organic sector shows a real streak of innovation, of being able to develop new markets and bring new products to market, some of which have been overlooked by the, if you will, mainstream agricultural system.

We see certain traditional ancient grains that had been forgotten being reintroduced, products like kamut, that you may have seen, which is a Khorasan wheat, an ancient wheat. We have seen, in Canada, in particular, the introduction of food hemp crops as a major and very lucrative new seed crop that's coming out, and much of that is because of the organic sector. So there's a tremendous amount of potential there.

What we have seen, though, is that enabling and keeping the system flexible and open to that dynamic explorative space is the best way to bring and identify those new products to market. The more layers and the more restrictions and parameters we put around the seed system, the more it concerns us that it could ossify and create a system that does not encourage the discovery of some of those forgotten traits or crops.

[Traduction]

Le sénateur Everga : Oui, mais cela voudrait dire qu'il faudrait beaucoup plus d'agriculteurs et de fermes pour produire ces aliments adaptés aux différentes cultures. Est-ce bien ce dont vous parlez? Il faudrait une participation plus soutenue des différentes cultures et donc un plus grand nombre d'agriculteurs — d'autres agriculteurs et d'autres fermes — pour pouvoir répondre aux besoins de ces diverses communautés culturelles, n'est-ce pas? Est-ce bien ce que vous dites?

[Français]

Mme Gagnon-Légaré : A priori, on peut répondre à ces besoins de différentes manières. On n'a absolument rien contre l'existence de plus de fermes, car cela favoriserait la création d'emplois locaux et apporterait un dynamisme aux populations rurales. Il s'agit donc de quelque chose qu'on pourrait voir de manière favorable, oui.

[Traduction]

Le sénateur Everga : Mais ce ne serait pas commercialement viable, si l'on considère le pays dans son ensemble.

J'ai maintenant une question pour M. Holmes. Votre association fait la promotion du commerce des produits que l'on qualifie de biologiques. Si les entreprises bénéficiaient d'une protection accrue pour les semences qu'elles conçoivent et les investissements qu'elles consentent, ne pourraient-elles pas créer des hybrides meilleurs et plus résistants qui seraient mieux adaptés aux conditions locales et qui exigeraient par conséquent moins de pesticides, pour autant que l'on évite les OGM? Est-ce que ces mesures vont aider votre organisation?

M. Holmes : Je crois que l'on peut observer dans le développement du secteur biologique, tant au Canada que sur des marchés importants comme ceux de l'Union européenne et des États-Unis, une véritable tendance à l'innovation qui permet de percer de nouveaux marchés et d'y introduire de nouveaux produits, dont certains sont négligés par ce qu'on pourrait appeler le courant général de l'industrie agricole.

Nous assistons ainsi à la réapparition de certaines céréales anciennes qui sont tombées dans l'oubli, des produits comme le blé kamut, que vous avez peut-être vu sur les étalages, une variété de blé de Khorasan. Au Canada, tout particulièrement, on se livre maintenant à la culture du chanvre, une nouvelle production importante et très lucrative, en grande partie grâce à l'apport du secteur biologique. Il y a donc un énorme potentiel.

Il y a une chose que nous avons toutefois pu constater. Pour optimiser l'identification de nouveaux débouchés pour ces produits, il faut que les activités exploratoires requises puissent être menées à l'intérieur d'un système suffisamment souple et ouvert. Plus nous assortissons le système de production des semences d'un nombre croissant de niveaux d'approbation, de restrictions et de paramètres, plus nous risquons de paralyser ces activités en créant un cadre peu propice à la redécouverte de certaines de ces caractéristiques ou cultures oubliées.

Senator Enverga: But you would also believe that it will open up more potential, because it's going to open up a lot of markets, a lot of seed varieties in the market that will help you?

Mr. Holmes: We certainly hope so. I don't see anything in Bill C-18 that I can put my finger on and say that that will lead to more opportunity for organic farms to have new varieties of seed available to them, but, should there be the development of something that perhaps really addresses a specific agronomic need within a specific region of the country, I could see that being developed for specific application by the organic sector under this legislation.

[Translation]

Senator Dagenais: I want to thank our two guests. Ms. Gagnon-Légaré, I am referring to notes from October 21, 2014, which were sent to the standing committee on agriculture and are related to today's discussions.

You say that, to guide the development of new varieties, companies should not necessarily be motivated by financial gain. I have a number of farmer friends, and rare are those among them who are not motivated by some sort of profit, or else they would give up agriculture. Don't you think a desire to achieve some financial gain is necessary? As you mentioned, this creates jobs and, while producing profits, can benefit current and future generations.

I'd like to hear your thoughts on this.

Ms. Gagnon-Légaré: Thank you for that question. My point is that I do believe innovation motivated by financial gain can be a useful part of seed development. However, we are concerned about this becoming the only option in terms of seed innovation. That is why we think it's important for governments to also invest in developing new seed varieties.

The possibility of achieving financial gain often corresponds to large-scale uses. However, needs can exist on another level and deserve to be considered, as well. To that end, we think that maintaining companies or organizations that develop seeds based on a different logic is something that would benefit everyone and enrich our agricultural biodiversity.

[English]

Senator Tardif: Mr. Holmes, you indicated in your comments that one of your concerns is that the bill could introduce regulations later on that could modify farmers' privilege, the exemption from the Plant Breeders' Rights Act that has been included in the bill. What is your position on the incorporation by reference that is allowed in the bill, the fact that changes could be brought in, documents could be incorporated by reference, there

Le sénateur Enverga : Mais on pourrait aussi penser que cela va créer des possibilités accrues en ouvrant l'accès à un grand nombre de marchés pour une grande variété de semences, ce qui serait tout à votre avantage, n'est-ce pas?

M. Holmes : C'est certes ce que nous espérons. Je ne pourrais vous pointer du doigt une disposition du projet de loi C-18 qui permettra aux agriculteurs biologiques d'avoir accès à de nouvelles variétés de semences. Cependant, si une innovation pouvait vraiment répondre à un besoin agronomique spécifique à une région du pays, je pourrais envisager sa mise en œuvre à des fins précises par le secteur biologique en vertu de ce projet de loi.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Je remercie nos deux invités. Madame Gagnon-Légaré, je me réfère à des notes du 21 octobre 2014 qui ont été envoyées au Comité permanent de l'agriculture et qui ont rapport aux discussions d'aujourd'hui.

Vous mentionnez que, pour orienter le développement de nouvelles variétés, il ne faut pas nécessairement que les entreprises soient motivées par des gains financiers. J'ai plusieurs amis agriculteurs, et j'en ai rarement connus qui n'étaient pas animés par certains gains financiers, sinon ils abandonneraient l'agriculture. Ne pensez-vous pas qu'il soit nécessaire de vouloir faire des gains financiers? Comme vous l'avez mentionné, c'est créateur d'emplois et, tout en faisant des gains financiers, cela peut profiter aux générations actuelles et à venir.

J'aimerais vous entendre à ce sujet.

Mme Gagnon-Légaré : Merci pour cette question. En fait, ce que je soutiens par ce point, c'est que, oui, je crois qu'il est possible que l'innovation motivée par des gains financiers participe à un développement des semences qui soit utile. Cependant, notre souci, c'est que ce ne soit pas la seule voie d'innovation de semences. C'est pour cette raison qu'on trouve important que, par exemple, les pouvoirs publics s'investissent également dans le développement de nouvelles variétés de semences.

La possibilité de faire des gains financiers correspond souvent à des utilisations à large échelle. Or, il y a des besoins qui peuvent se situer à une autre échelle et qui méritent d'être considérés également. En ce sens, on pense que maintenir des entreprises ou des organismes qui développent des semences selon une autre logique est une chose qui bénéficierait à tout le monde et qui enrichirait la biodiversité agricole à notre disposition.

[Traduction]

La sénatrice Tardif : Monsieur Holmes, vous avez indiqué dans vos remarques préliminaires que vous vous inquiétez notamment du fait que ce projet de loi risque de permettre la prise ultérieure de règlements pouvant modifier le privilège de l'agriculteur, cette exemption prévue dans le projet de loi à l'égard de la Loi sur la protection des obtentions végétales. Que pensez-vous du fait que ce projet de loi permette de procéder à des changements en

could be third-party sources, external reviews that have not been debated publicly in Parliament or in the public domain and would not be published in the *Canada Gazette*? How do you view that and its impacts?

Mr. Holmes: Incorporation by reference itself is not a threat to us. As always, the devil is in the details. It's the substance behind the administrative tool. In fact, the organic regulations in Canada were the first, to my knowledge, to incorporate by reference, and they were seen as a bit of a test case, at least in agriculture. So the organic standards are developed through the Canadian General Standards Board system, with a full participatory consensus-based process, and are very transparent. Those standards are then incorporated into the Organic Products Regulations of 2009.

The administrative or technical means to incorporate by reference is not threatening to us. What I would say is that any incorporation by reference, particularly for something that is of such import as this, should meet basic ground rules. Those, to my mind, would include such things as following a process at or similar to the Canadian General Standards Board which ensures that all interested parties have equal sitting at the table, that there is a full transparent process involved in the standard-setting process, that there is an appeals process involved.

Sometimes when you have an incorporation by reference, if the actual document you're referring to outwards hasn't met some of those basic tenets, then you could see situations in which a very small group or a strong interested party may just have things that are designed to benefit themselves incorporated. So that would be the threat.

Senator Tardif: Thank you. That would perhaps bring on legal challenges down the road?

Mr. Holmes: I could see that as one possible outcome, yes.

Senator Tardif: Are intellectual property rights the only way to stimulate innovation?

Mr. Holmes: No, not at all. I think, as my co-presenter today has addressed, there are many ways to develop new innovation and the discussion around cultural foods is an interesting example. You just need to go to any farmers' market right now in Montreal or Toronto, even Ottawa, and you'll see all kinds of incredible vegetables and produce, even in our grocery stores, that are from traditional cuisines of some of our Canadians here. That, to my mind, is an incredible opportunity for Canadian growers to start tapping into very lucrative markets. These are high premium, very select, very specific possible areas. That does not come out of an intellectual property rights system; it comes out of traditional seed saving. It comes out of an appreciation of opportunity and diversity and seeing in a very basic way what is at

incorporant par renvoi des documents pouvant provenir de sources externes, d'examen n'ayant pas fait l'objet d'un débat au Parlement ou sur une autre tribune publique ni d'une publication dans la *Gazette du Canada*? Que pensez-vous d'une telle possibilité et de ses répercussions éventuelles?

M. Holmes : L'incorporation par renvoi n'est pas une menace en soi. Comme toujours, tout dépend de la façon dont on procède dans les détails. C'est la substance que recèle l'outil administratif. À ma connaissance, le Règlement sur les produits biologiques est le seul au Canada à permettre l'incorporation par renvoi; il a servi en quelque sorte de projet pilote, tout au moins en agriculture. Ainsi, les normes biologiques sont élaborées dans le cadre du système de l'Office des normes générales du Canada, en vertu d'un processus participatif basé sur le consensus. Les normes issues de ce processus tout à fait transparent sont ensuite incorporées au Règlement sur les produits biologiques de 2009.

Nous ne voyons pas comme une menace les moyens administratifs ou techniques permettant l'incorporation par renvoi. J'estime toutefois que toute forme d'incorporation par renvoi, surtout lorsque l'objet visé est aussi important que celui-ci, devrait respecter certaines règles de base. À mon sens, il faudrait ainsi suivre un processus tout au moins similaire à celui de l'Office des normes générales du Canada qui fait en sorte que toutes les parties intéressées ont droit à une représentation égale dans le cadre d'un processus pleinement transparent d'établissement des normes, avec possibilité d'appel au besoin.

Si l'on autorise l'incorporation par renvoi d'un document externe sans avoir appliqué quelques-uns de ces critères fondamentaux, on risque de se retrouver dans une situation où un groupe très restreint ou très influent s'organisera pour faire incorporer des mesures conçues pour le favoriser. Ce serait là la menace véritable.

La sénatrice Tardif : Je vous remercie. Et il pourrait y avoir éventuellement des contestations judiciaires?

M. Holmes : C'est l'un des résultats possibles, effectivement.

La sénatrice Tardif : Est-ce que les droits de propriété intellectuelle sont le seul moyen à notre disposition pour stimuler l'innovation?

M. Holmes : Non, pas du tout. Comme ma collègue l'a elle-même indiqué aujourd'hui, je pense qu'il existe bien des façons d'innover, et ces aliments culturellement appropriés dont nous discutons en sont un exemple intéressant. Il vous suffit de visiter un marché public à Montréal, Toronto ou Ottawa, ou même d'aller à l'épicerie, pour voir toutes ces variétés incroyables de légumes et d'autres produits qui nous viennent des cuisines traditionnelles de quelques-uns de nos concitoyens canadiens. Il s'agit à mon sens pour les agriculteurs canadiens d'une occasion idéale pour tenter de percer des marchés fort lucratifs. Il existe en effet des créneaux très sélectifs offrant une excellente marge bénéficiaire. Ces nouveaux débouchés ne sont pas créés par un régime de droits de propriété intellectuelle; ils émanent de la

the root of our market system, which is seeing an opportunity and creating something to fill that need.

Senator Tardif: Knowing that some countries have not adopted UPOV 91 — and even with UPOV 91, there are some countries that have no farmers' privilege. Canada has a modified farmers' privilege, which means that regulations can be brought on further down the line. Do you feel that it's in Canada's and Canadian citizens' best interest to sign on to UPOV 91?

Mr. Holmes: We hear a lot of concern expressed around UPOV 91 from some of our constituents, I'll be perfectly honest with you.

I feel that we can adapt. Our sector is mature enough and able to respond if UPOV 91 is in place in Canada. We compete regularly with other jurisdictions and producers from other countries who are creating and developing new varieties, organic products from countries that have promulgated UPOV 91.

I feel that we can live within that environment. Whether or not it is the best model or something we need is a different question, and I can't tell you that I have a crystal-clear vision of that, unfortunately.

Senator Tardif: Ms. Gagnon-Légaré?

[Translation]

Ms. Gagnon-Légaré: You asked several questions, and I will answer them quickly.

Regarding incorporation by reference, our concerns were also brought up by Mr. Holmes. What worries us is participatory and transparent democratic management. Those are the aspects we want to put forward, so that Canadians would be aware of what is controlled and standardized when it comes to seeds in Canada.

Concerning the more general question about adopting the UPOV 91 standard, we at AmiEs de la Terre de Québec are very concerned about all international negotiations processes, such as those relating to trade. The control and standardization logic that underlies this standard worries us, and this concern is related to considerations such as the conservation of biodiversity. As I was saying earlier, standardization through those conventions reduces agricultural biodiversity.

Moreover, when it comes to participatory democratic management, by adhering to those major international agreements, we, as citizens on a local level, sometimes lose the ability to control what is done when it comes to seeds.

préservation de semences traditionnelles. Il s'agit en fait de revenir à la base même de notre système de commercialisation en détectant une possibilité créée par la diversité et en récoltant un produit capable de combler le besoin identifié.

La sénatrice Tardif : On sait que certains pays n'ont pas adhéré à la convention UPOV 91 et que certains de ceux qui l'ont fait n'appliquent pas le privilège de l'agriculteur. Le Canada a opté pour une version modifiée de ce privilège qui ouvre la voie à une éventuelle prise de règlements à cet effet. Estimez-vous qu'il est avantageux pour le Canada et pour ses citoyens que nous adhérons à l'UPOV 91?

M. Holmes : En toute franchise, certains de nos membres ne manquent pas d'exprimer leurs préoccupations à l'égard de l'UPOV 91.

Je pense que nous pouvons nous adapter. Notre secteur a atteint un degré de maturité suffisant pour pouvoir réagir adéquatement si la convention UPOV 91 est mise en œuvre au Canada. Nous sommes sans cesse en concurrence avec des agriculteurs qui conçoivent de nouvelles variétés de produits biologiques dans des pays qui ont adopté l'UPOV 91.

J'estime que nous sommes capables de nous épanouir au sein de cet environnement. Quant à savoir si c'est le modèle optimal ou quelque chose dont nous avons vraiment besoin, c'est une toute autre question à laquelle je ne suis malheureusement pas en mesure de répondre de façon parfaitement éclairée.

La sénatrice Tardif : Madame Gagnon-Légaré?

[Français]

Mme Gagnon-Légaré : Vous avez plusieurs questions auxquelles je vais répondre assez brièvement.

En ce qui concerne l'incorporation par renvoi, nos préoccupations ont aussi été abordées par M. Holmes. Ce qui nous préoccupe, c'est la gestion démocratique participative et transparente; ce sont ces aspects que nous voulons mettre de l'avant, afin que les citoyennes canadiennes et les citoyens canadiens soient au fait de ce qui est contrôlé, de ce qui est normé en matière de semences au Canada.

Quant à la question plus générale de l'adoption de la norme UPOV 91, nous avons des préoccupations très, très fortes, aux AmiEs de la Terre de Québec, qui s'étendent à l'ensemble des processus de négociations internationales, par exemple en matière de commerce. C'est la logique de contrôle et de standardisation qui sous-tend cette norme qui nous préoccupe, et cette préoccupation est liée, notamment, au maintien de la biodiversité. Je le mentionnais tantôt, la standardisation qu'entraînent ces conventions réduit la biodiversité agricole.

De plus, en ce qui concerne la gestion participative démocratique, dans la mesure où on répond à ces grandes ententes internationales, il arrive qu'on perde la capacité, en tant que citoyennes et citoyens à l'échelle locale, de contrôler ce qui se fait en matière de semences.

The Acting Chair: Senator Plett can ask one last quick question.

[English]

Senator Plett: As Senator Tardif pointed out, there are only two countries left of the developed countries, once Canada has passed this, that won't be part of UPOV 91. Knowing that many countries around the world are more advanced than Canada when it comes to organic crops, do you have any evidence that UPOV 91 in those countries has been anything but positive?

Mr. Holmes: We endeavoured to reach out to colleagues in numerous countries that are similar to Canada in terms of their organic sector, the stage they're at right now, and we took a slightly different tack. We tried to find specific benefits under UPOV 91 for the organic sector, and we weren't able to find any, sir. On the flip side, we did find many situations, conflicts and challenges that the sector faced, but I think in agriculture, that is kind of like the weather: You can always expect some.

I don't know that we can put the blame for those challenges on UPOV 91 in those countries. Again, I'm speaking from certain ambivalence here, where we feel that we can respond to this. The language that I specified in section 5.3 was absolutely essential. It needs to be maintained in that bill; otherwise, our position will become somewhat more pointed.

With UPOV 91, we have not found particular benefit for the organic sector, but we haven't found anything specifically detrimental, either.

Senator Plett: But most other countries, European countries for sure, are more advanced with organic crops than Canada, so they have managed to increase their productivity with or without UPOV 91. They're part of it.

Mr. Holmes: Absolutely. The European Union is a fantastic example. They have a very robust organic sector that has been supported by a broader platform of legislation and supports that I would be happy to discuss with you at a future opportunity.

[Translation]

The Acting Chair: Thank you for your testimony, Ms. Gagnon-Légaré. I hope it's not too cold in Quebec City

Mr. Holmes, thank you for your testimony.

(The committee adjourned.)

Le président suppléant : Une dernière petite question est accordée au sénateur Plett.

[Traduction]

Le sénateur Plett : Comme le signalait la sénatrice Tardif, une fois ce projet de loi adopté, il ne restera que deux pays développés qui n'auront pas adhéré à l'UPOV 91. On sait que bien des pays ont une longueur d'avance sur le Canada pour ce qui est des cultures biologiques, mais avez-vous des indications à l'effet que l'UPOV 91 n'a fait qu'améliorer les choses dans ces pays-là?

M. Holmes : Nous parlons régulièrement à nos collègues des pays dont le secteur biologique en est rendu à un stade de développement similaire au nôtre. Notre approche a été légèrement différente de la leur. Nous avons essayé de dénicher dans l'UPOV 91 des mesures avantageant expressément le secteur biologique, et nous n'avons pas pu en trouver. En revanche, nous avons pu mettre au jour bien des situations, des conflits et des difficultés qui touchent le secteur, mais comme pour les soubresauts de la météo, c'est un peu le lot de l'agriculture.

Je ne sais pas si nous pouvons considérer que l'UPOV 91 est responsable des difficultés que peuvent vivre ces pays. Encore là, je suis un peu ambivalent, mais nous estimons pouvoir nous adapter. Les modifications apportées au libellé de l'article 5.3 étaient absolument essentielles et doivent être conservées comme telles dans ce projet de loi, sans quoi nous devrions prendre position de façon un peu plus tranchée.

Nous n'avons pas trouvé dans la convention UPOV 91 d'avantages particuliers pour le secteur biologique, mais nous n'y avons rien repéré non plus qui pourrait lui être particulièrement néfaste.

Le sénateur Plett : Mais la plupart des autres pays, en Europe tout au moins, sont plus avancés que le Canada en matière de cultures biologiques. Ces pays ont donc réussi à accroître leur productivité avec ou sans l'UPOV 91, une convention à laquelle ils ont adhéré.

M. Holmes : Tout à fait. L'Union européenne est un excellent exemple. Elle peut miser sur un secteur biologique très solide grâce au soutien d'une plus vaste plateforme de lois et de mesures dont je me ferai un plaisir de discuter avec vous si l'occasion se présente.

[Français]

Le président suppléant : Merci de votre témoignage, madame Gagnon-Légaré. J'espère qu'il ne fait pas trop froid à Québec.

Merci, monsieur Holmes, pour votre témoignage.

(La séance est levée.)

Thursday, February 5, 2015

Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec:

William Van Tassel, First Vice-President.

Cereals Canada:

Cam Dahl, President.

Grain Growers of Canada:

Gary Stanford, President (by video conference).

Les AmiEs de la Terre de Québec:

Ariane Gagnon-Légaré, Community Organizer, Agriculture and Food (by video conference).

Canadian Organic Trade Association:

Matthew Homes, Executive Director.

Le jeudi 5 février 2015

Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec :

William Van Tassel, premier vice-président.

Cereals Canada :

Cam Dahl, président.

Producteurs de grains du Canada :

Gary Stanford, président (par vidéoconférence).

Les AmiEs de la Terre de Québec :

Ariane Gagnon-Légaré, organisatrice communautaire, agriculture et alimentation (par vidéoconférence).

Association pour le commerce des produits biologiques au Canada :

Matthew Homes, directeur exécutif.

WITNESSES

Thursday, January 29, 2015

Canadian Seed Trade Association:

Patty Townsend, Chief Executive Officer.

CropLife Canada:

Dennis Prouse, Vice President, Government Affairs.

Canadian Federation of Agriculture:

Humphrey Banack, Vice-President (by video conference).

Canadian Cattlemen's Association:

Ryder Lee, Manager of Federal Provincial Relations;

Dave Solverson, President (by video conference).

Canadian Canola Growers Association:

Jan Dyer, Director of Government Relations.

University of Saskatchewan:

Richard S. Gray, Professor, Bioresource Policy, Business and Economics.

Tuesday, February 3, 2015

Western Canadian Wheat Growers' Association:

Jim Wickett, Chair.

Canadian Horticultural Council:

Deb Hart, Seed Potato Subcommittee.

Canterra Seeds:

Erin Armstrong, Director of Industry and Regulatory Affairs.

Canadian Association of Agri-Retailers:

Delaney Ross Burtneck, President and CEO (by video conference).

Partners in Innovation Coalition:

David Jones, Member.

Grain Farmers of Ontario:

Henry Van Akum, Chair.

Food Secure Canada:

Diana Bronson, Executive Director;

Pat Mooney, Member.

As an individual:

Devlin Kuyek.

National Farmers' Union:

Terry Boehm, Chair, Seed and Trade Committee (by video conference).

TÉMOINS

Le jeudi 29 janvier 2015

Association canadienne du commerce des semences :

Patty Townsend, chef de la direction.

CropLife Canada :

Dennis Prouse, vice-président, Affaires gouvernementales.

Fédération canadienne de l'agriculture :

Humphrey Banack, vice-président (par vidéoconférence).

Canadian Cattlemen's Association :

Ryder Lee, gestionnaire des relations fédérales-provinciales;

Dave Solverson, président (par vidéoconférence).

Canadian Canola Growers Association :

Jan Dyer, directrice des relations gouvernementales.

Université de la Saskatchewan :

Richard S. Gray, professeur, Département de la politique, du commerce et de l'économie des ressources biologiques.

Le mardi 3 février 2015

Western Canadian Wheat Growers' Association :

Jim Wickett, président.

Conseil canadien de l'horticulture :

Deb Hart, Sous-comité pour la pomme de terre de semence.

Canterra Seeds :

Erin Armstrong, directrice, Affaires industrielles et réglementaires.

Canadian Association of Agri-Retailers :

Delaney Ross Burtneck, présidente et chef de la direction (par vidéoconférence).

Partners in Innovation Coalition :

David Jones, membre.

Grain Farmers of Ontario :

Henry Van Akum, président.

Réseau pour une alimentation durable :

Diana Bronson, directrice exécutive;

Pat Mooney, membre.

À titre personnel :

Devlin Kuyek.

Syndicat national des cultivateurs :

Terry Boehm, président, Comité du commerce des semences (par vidéoconférence).